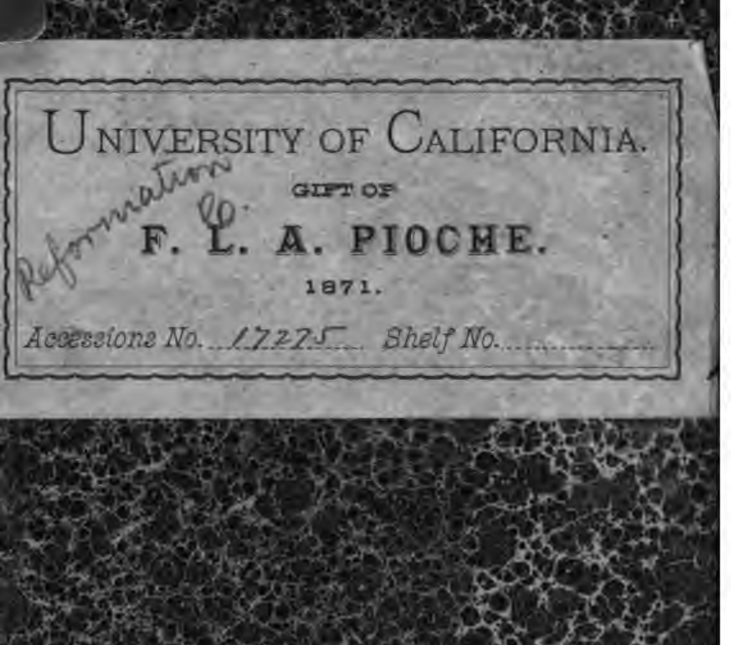

UC-NRLF
$B 263 369





LETTRES

SUR

L'HISTOIRE DE LA RÉFORME

EN ANGLETERRE.

Tout exemplaire non revêtu de notre griffe sera réputé contrefait.



Cet Ouvrage se trouve aussi :

A BEZANÇON, chez Turbergue et Jacquot, Libraires ;

A LYON, chez { Perisse frères, Libraires,
Giberton et Brun, Libraires ;

A ROUEN, chez Fleury, Libraire ;

A VALENCE, chez Jamonet, Libraire.

DE L'IMPRIMERIE DE BEAU,
A Saint-Germain-en-Laye.

LETTRES

SUR L'HISTOIRE

DE LA RÉFORME

EN ANGLETERRE

ET EN IRLANDE,

PAR W. COBBETT.

Traduction nouvelle.

SIXIÈME ÉDITION.

PARIS,

GAUME FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE DU POT-DE-FER, N. 5.

1841



Depuis plus d'un quart de siècle, l'Angleterre est périodiquement témoin d'une farce politique que jouent, avec le plus grand sérieux du monde, les ministres responsables d'un gouvernement essentiellement protestant, devant la chambre élective et la chambre héréditaire du parlement. Les rôles sont toujours habilement partagés; la division semble un moment régner dans le conseil; une fraction du ministère se déclare le champion de la tolérance religieuse, et parvient à faire passer à la chambre élective un bill qui émancipe les catholiques anglais et irlandais, dépouillés depuis la réforme de tous les droits de citoyens. L'alarme alors est au camp protestant : des pétitions, revêtues de milliers de signatures, partent de tous les coins du royaume, au nom de toutes les corporations et de toutes les associations légales, et arrivent à Londres pour déposer au pied du trône la respectueuse expression des inquiétudes qu'ont conçues, pour la stabilité de la dynastie et pour les institutions du pays, tous les fidèles sujets du roi, en voyant adopter par une

chambre du parlement une mesure législative qui ne tend rien moins qu'à replonger l'Angleterre dans la fange d'ignorance, de superstition et d'esclavage, dont l'a si heureusement tirée la *glorieuse* révolution de 1668. En même temps les partisans des sinécures et de la religion *établie par la loi* inondent les provinces de pamphlets de tout prix et de tout format, pour travailler l'opinion publique et réveiller le zèle *protestant* du peuple, qui chaque jour prend moins d'intérêt à une cause qui n'est pas la sienne, ou qui plutôt n'est que celle d'un petit nombre de privilégiés qui exploitent, avec d'immenses profits, la crédulité publique et les principes proclamés par l'Église anglicane. Toutes les haines et toutes les passions soulevées par la *question catholique* s'apaisent bientôt quand les ministres *pairs* montent à la tribune de leur ordre pour combattre, de toute leur éloquence, une mesure qu'ils représentent comme une source future de périls et de calamités pour la monarchie. Un projet de loi dont l'examen avait coûté douze ou quinze séances orageuses à la chambre élective, présenté à la chambre haute, où siégent les défenseurs nés du privilége et des sinécures, avec les archevêques et évêques de l'Église établie par la loi, est discuté et rejeté par acclamation dans une seule et même séance. Des cris de joie accueillent au de-

hors le résultat de la délibération de la chambre des pairs ; la reconnaissance publique la proclame le palladium des institutions nationales, et tous les échos ministériels répètent à l'envi les louanges dont elle est l'objet. Les catholiques, encore une fois déçus dans leurs légitimes espérances, mais que n'abandonne jamais la constance, cette vertu du malheur, renvoient à une époque plus opportune la décision de leur sort ; le tumulte qu'avait excité cette importance question s'apaise peu à peu, et tout rentre dans le silence de l'oppression, jusqu'à ce que le ministère juge à propos de donner une nouvelle représentation de la comédie qu'il a jouée avec tant d'habileté.

L'ouvrage dont nous publions une nouvelle traduction parut dans une semblable circonstance. Il est trop généralement connu pour que nous ayons besoin d'insister sur son rare mérite. Né et élevé dans le protestantisme, M. Cobbett est descendu dans sa conscience ; il a discuté avec bonne foi et avec sincérité les charges qu'élève contre le catholicisme la communion dont il fait partie, et, reconnaissant qu'on calomniait indignement le culte professé par ses pères, qu'on s'autorisait de ces calomnies pour retenir dans une humiliante oppression un tiers de ses compatriotes, il a cru de son devoir de protester

au nom de la partie saine et éclairée du peuple anglais, contre les étranges prétentions de l'Église dominante et d'examiner ses titres à la confiance publique. Ses *Lettres sur la Réforme*, imprimées à plus de quarante mille exemplaires, ont produit un effet inconcevable dans les trois royaumes et dans les États-Unis, où elles étaient avidement recueillies par toutes les feuilles périodiques et quotidiennes. Traduites en allemand, en italien, imprimées même dans la capitale du monde chrétien, elles appartenaient de droit à la collection de bons ouvrages que nous publions pour servir à former la bibliothèque des amis de la religion. Nous en avons confié la traduction à une plume exercée, et nous avons lieu d'espérer que notre édition, enrichie de notes explicatives toutes les fois que le texte l'exigeait, détruira les préventions peu favorables que le public avait conçues de cet ouvrage d'après les traductions informes et défectueuses qui en ont déjà été publiées sur le continent.

LETTRES
SUR L'HISTOIRE
DE LA RÉFORME
EN ANGLETERRE.

LETTRE PREMIÈRE.

SERVANT D'INTRODUCTION.

On a publié récemment un rescrit du roi aux évêques, dans lequel le gouvernement les engage à faire faire par leur clergé des quêtes dans les diverses paroisses d'Angleterre, pour aider au développement de ce qu'on appelle *éducation religieuse* du peuple. Dans les instructions que les évêques adressent à ce sujet à leurs subordonnés, ils les engagent à verser les fonds qui proviendront de ces quêtes entre les mains d'un M. Josué Watson, de Londres, lequel est, ou du moins était il y a peu de temps encore, marchand de vin et eau-de-vie dans Fenchurch street (1). Ce même M. Watson est aussi le chef d'une association qui prend le titre de *Société pour la propaga-*

(1) Nom d'une des rues de Londres.

tion de l'instruction chrétienne. Dans son premier mandement au clergé de son diocèse, l'évêque actuel de Winchester dit que cette société est *l'interprète des vérités évangéliques, et le ferme appui de l'Église anglicane;* il recommande de la manière la plus pressante de mettre entre les mains des écoliers les ouvrages que publie cette société, et à la propagation desquels est destiné le produit des quêtes faites au nom du roi.

J'aurai plus tard occasion de demander ce que c'est que ce clergé qui, engloutissant chaque année en Irlande et en Angleterre environ huit millions sterling (1), invite encore ses ouailles à envoyer de l'argent à un marchand de vin, afin de pouvoir donner une éducation religieuse à la jeunesse de notre pays. Je ne m'arrêterai donc pas, pour le moment, sur ce sujet, et prierai seulement mes lecteurs de remarquer que cette société, instituée pour propager la doctrine chrétienne, ne cesse de publier des livres destinés à faire croire au peuple anglais que la religion catholique est *idolâtre* et *damnable*, qu'un tiers de nos compatriotes, étant idolâtres, sont voués à la perdition éternelle, et que par conséquent ils ne peuvent jouir des mêmes droits politiques que nous autres protestants. Ils savent bien cependant, les calomniateurs, que cette religion catholique a été pendant neuf cents ans de suite la seule que connussent nos pères. Ils ne pourront jamais cacher ce fait aux gens éclairés : aussi, à l'instar du clergé protestant, ne cessent-ils d'applaudir au changement qui eut lieu il y a deux siècles, et qui est connu sous le nom de *réforme*.

(1) Deux cent millions de francs.

Mais, avant d'aller plus loin, entendons-nous bien sur la véritable signification des mots *catholique*, *protestant*, et *réforme*. *Catholique* signifie *universel* : la religion qui prend ce titre fut appelée ainsi, parce que tous les peuples chrétiens la regardèrent comme la seule religion véritable, ne reconnaissant en même temps qu'un seul et même chef de l'Eglise. Ce chef, c'était le pape; et, bien que d'ordinaire il siégeât à Rome, il n'en était pas moins le chef de l'Eglise en Angleterre, en Espagne, en France, en un mot partout où l'on professait la religion chrétienne. Mais il vint un temps où quelques nations, ou plutôt quelques fractions de nations, s'avisèrent de protester contre l'autorité de leur ancien chef, contre les doctrines enseignées par l'Eglise qui jusqu'alors avait été la seule Eglise chrétienne, et rejetèrent la suprématie spirituelle qu'on avait jusqu'alors universellement reconnue. De là le nom de *protestants*, devenu commun depuis à tous ceux qui ne sont pas catholiques. Quant au mot *réforme*, il veut dire *changement pour le mieux*. Il eût été certes bien maladroit à ceux qui ont opéré ce grand changement de ne pas lui avoir donné au moins un nom pompeux et sonore.

Et cependant, je ne crains pas de dire qu'un examen fait avec bonne foi et sincérité persuadera à mes lecteurs que ce changement, au lieu d'être pour le mieux, fut pour le pis; que ce qu'on a appelé la *réforme* ne fut que le résultat d'une incontinence brutale, de l'hypocrisie et de la perfidie les plus noires; et eut pour suite le pillage et la dévastation; que des torrents de sang anglais et irlandais cimentèrent cet édifice de boue et d'orgueil, et que cette affreuse misère, cette mendicité générale, ce dénûment absolu,

ces haines et ces discordes éternelles qui affligent partout nos regards, en sont les suites immédiates. Voilà en effet les seuls avantages que cette réforme nous ait procurés pour nous dédommager de cette abondance, de ce bonheur et de cette concorde dont nos pères catholiques jouirent si pleinement et pendant si long-temps!

Si l'amour de la justice était le seul motif qui engageât à se livrer à un semblable examen, il paraîtrait encore suffisant aux yeux de la grande majorité des Anglais. Mais, outre ce motif passablement abstrait, il en est encore un autre d'une importance pratique non moins grande que pressante. Un bon tiers de nos compatriotes sont restés catholiques. Si nous considérons maintenant que les principes de la réforme sont le spécieux motif qu'on allègue pour les priver de leurs droits civils et les traiter de la manière la plus dédaigneuse, la plus cruelle, la plus haineuse; si nous considérons qu'il n'est pas dans la nature de l'homme de supporter de pareils traitements sans désirer et sans chercher l'occasion de s'en venger; si nous considérons la formidable attitude des nations étrangères, nos ennemis naturels, et la nécessité d'être tous cordialement unis pour pouvoir conserver l'indépendance de notre pays; si nous considérons qu'une telle union sera toujours impraticable, tant que le tiers de nos compatriotes sera privé des avantages de la loi, par le seul motif qu'ils sont restés inébranlablement attachés à la religion de leurs pères et des nôtres aussi, malgré deux siècles de persécutions inouïes; si nous considérons, dis-je, toutes ces circonstances avec attention, nous verrons bientôt qu'un examen franc et sévère devient pour nous un

devoir sacré envers nous-mêmes, envers nos enfants et envers notre patrie.

Je montrerai aux personnes qui me suivront dans cet examen quels furent les causes et les commencements de ce qu'on appelle *la réforme;* je prouverai ensuite comment, dans sa marche progressive, elle alla pillant, dévastant, répandant partout la terreur et l'affliction, et versant par torrents le sang du peuple. Je suivrai le torrent pas à pas dans ses dévastations, et en ferai apercevoir les traces indélébiles dans ces prétendus projets philantropiques du ministre protestant Malthus (1), dans cette effroyable misère qui décime sans cesse aujourd'hui la classe ouvrière en Angleterre et en Irlande, et dans cet odieux système d'agiotage qui a rendu des juifs et des fabricants de papier-monnaie propriétaires de la moyenne partie des domaines ruraux du royaume.

Il me semble cependant important de soumettre auparavant à mes lecteurs quelques observations d'une nature plus générale, et propres tout au moins à les faire grandement douter que ces déclamations furibondes que nous entendons répéter à satiété contre la religion catholique aient quelque fondement réel. On est, parmi nous, tellement habitué à l'entendre tourner en dérision, que l'on a de la peine à prêter la moindre attention du monde à tout ce qui peut tendre à sa défense ou à son apologie. Les hommes que mes lecteurs verront bientôt en possession des dépouilles de l'Eglise catholique, de celle des nobles, des bourgeois et même des pauvres qui professaient

(1) Un des adeptes de la nouvelle secte économique, auteur d'un lourd traité sur la population.

la religion catholique, eurent toujours intérêt à faire croire au peuple que cette religion était et est encore un objet fait pour inspirer de l'horreur. Dès notre plus tendre enfance, sur les genoux mêmes de nos mères, on nous a appris à ne voir dans un catholique qu'un être pervers, faux, méprisable, cruel et avide de sang. Les mots *papisme* et *esclavage*, toujours réunis lorsqu'ils frappaient nos oreilles, ont produit ce résultat que, lorsque nous considérons les catholiques sous le point de vue de leur capacité privée ou publique, nous en venons toujours à ne voir en eux qu'un composé de ce qu'il y a de plus vil et de plus bas.

Mais, dira-t-on, pourquoi se donnerait-on tant de peine pour nous induire en erreur? pourquoi, depuis tant d'années, aurait-on pris le soin d'écrire et de publier tant de livres de tous les formats possibles, depuis l'in-folio jusqu'au modeste in-32, pour nous apprendre à avoir une mauvaise opinion de la religion catholique? Ecoutez un peu. Les immenses possessions de l'Eglise catholique en Irlande (dans la propriété desquelles, notez bien, les pauvres avaient une bonne part, furent enlevées aux catholiques, et distribuées parmi les évêques et les ministres protestants, lesquels n'ont jamais pu réussir à changer la religion de la grande masse du peuple irlandais, et jouissent ainsi de revenus énormes sans avoir pour ainsi dire de troupeau à soigner. De là le mécontentement général qui règne parmi les habitans de ce pays, et le tient dans un état de fermentation continuelle, qui occasionne des dépenses excessives au gouvernement, et expose en même temps le royaume à d'imminents dangers en état de guerre. Supposons maintenant que

les individus qui jouissent de ces énormes revenus, et ceux qui leur sont dévoués par des motifs quelconques, ne nous eussent pas fait croire qu'il y a dans la religion catholique quelque chose de pervers et d'horrible, n'y aurait-il pas long-temps, je le demande, que nous leur eussions demandé pourquoi ils nous font faire tant de dépenses, seulement pour humilier et avilir cette religion ? Ils ont eu grand soin de ne nous jamais dire et ne nous diront jamais non plus que la religion catholique a été pendant neuf cents ans la seule que connussent nos pères. S'ils nous l'avaient dit, nous aurions pu leur répondre qu'il fallait nécessairement que cette religion ne fût pas si mauvaise, et que par conséquent il valait beaucoup mieux laisser le peuple irlandais la pratiquer tranquillement; que, puisqu'il n'y a dans ce pays qu'un nombre très-borné d'*ouailles protestantes*, il convenait bien mieux de rendre les biens d'origine ecclésiastique à leurs premiers propriétaires.

Car c'est là, n'en doutez pas, le seul et véritable motif de ces sanglantes injures, de ces atroces calomnies dont on accable la religion catholique et ce nombre considérable de nos compatriotes qui y sont restés attachés. Pour peu qu'on y réfléchisse, on cessera bientôt d'être surpris des soins et des peines qu'on s'est donné pour nous tromper. L'Écriture sainte elle-même a été étrangement défigurée pour noircir les catholiques. Dès notre enfance, on nous a appris, dans des livres de tous les formats, et du haut même de la chaire de vérité, à croire que *la grande bête*, *l'homme du péché* et *la prostituée* vêtue *de pourpre* et *d'écarlate*, dont il est fait mention dans l'Apocalypse, sont des noms que Dieu lui-

même a donnés au pape ; et l'on nous a appris en même temps à considérer le culte de l'Église catholique comme *idolâtre*, et ses doctrines comme *damnables.*

Qu'il nous soit permis maintenant de nous adresser à nous-mêmes et à ces docteurs une ou deux questions, et bientôt nous apprécierons à leur juste valeur la modestie, la sincérité et la bonne foi, de ces impitoyables détracteurs de la religion catholique. Ils n'essaieront pas sans doute de nier qu'elle a été la seule professée par les chrétiens pendant un espace de quinze cents ans qui s'écoula après la mort de J.-C., car ils ne le pourraient pas. Ils prétendront peut-être que, pendant les trois premiers siècles après la mort de J.-C., il n'y eut pas de siége papal à Rome. Mais il avait existé pendant une période de douze cents ans ; et durant cet espace de temps toutes les nations de l'Europe, ainsi qu'une partie de l'Amérique, avaient embrassé le christianisme, et reconnaissaient le pape pour leur chef en matière de religion ; en un mot, il n'existait pas *d'autre* Église chrétienne sur la surface de la terre, et on n'avait jamais songé qu'il pût en exister une autre. Comment croire, en effet, que le Christ, qui mourut pour sauver les pécheurs, qui répandit la connaissance de son Évangile comme un moyen de salut, eût permis que les hommes ne connussent pendant si long-temps qu'une *fausse* religion chrétienne? Ces modestes agresseurs de la foi de nos ancêtres oseront-ils bien affirmer qu'il n'y eut point de véritables chrétiens au monde pendant une période de plus de douze cents ans? Nous diront-ils que J.-C., qui avait promis d'être jusqu'à la fin des siècles avec les apô-

tres de sa doctrine, les a entièrement abandonnés, et a permis que des centaines de millions d'hommes fussent conduits à la perdition éternelle par celui que ses disciples inspirés avaient nommé *l'homme du péché* et *la prostituée vêtue de pourpre et d'écarlate ?* Oseront-ils bien nous dire que, pendant douze siècles, J.-C. avait entièrement abandonné les hommes à l'antéchrist ? Oui, ils maintiendront cet impudent blasphème : car, sans cela, ils seraient forcés de s'avouer coupables de la plus noire calomnie envers la religion catholique.

Mais parlons maintenant de ce qui s'est passé chez nous et nous touche de près. Nos ancêtres devinrent chrétiens environ six cents ans après la mort de Jésus-Christ ; et comment le devinrent-ils ? Qui prononça le premier le nom du Christ sur cette terre lointaine ? Qui nous convertit, nous autres païens anglais, au christianisme ? Sans doute quelque saint *protestant ?* Hélas ! non. Cet œuvre fut commencé, continué et achevé par les papes. Ce fut un d'eux qui envoya dans ce pays des moines dont nous aurons occasion de parler plus bas, et qui s'établirent à Cantorbéry. Grâce à leurs pieux efforts, la religion chrétienne se répandit promptement dans l'île. Ainsi, quelles qu'aient pu être les opinions des autres parties de l'univers sur le christianisme avant que le pape fût généralement reconnu comme chef de l'Église, toujours est-il incontestable que l'Angleterre ne connut jamais d'autre christianisme que celui dont le pape était le chef, et que cette religion y fut exclusivement professée pendant neuf cents ans.

Et viendra-t-on nous dire encore que ce fut *la prostituée vêtue d'écarlate* et l'antéchrist qui intro-

duisirent les bienfaits de l'Évangile en Angleterre? Prétendra-t-on que les millions d'Anglais qui sont morts pendant cette période de neuf cents années moururent tous sans avoir la moindre chance de salut? que tous nos aïeux, à la piété desquels nous sommes redevables de la construction de nos églises, et dont la chair et les os forment la terre de nos cimetières, gémissent maintenant au milieu des sombres demeures de l'esprit immonde? On frémit à cette idée aussi horrible qu'impie; et voilà néanmoins quel doit être le langage de ces hommes présomptueux, à moins qu'ils ne consentent à se reconnaître pour de lâches calomniateurs lorsqu'ils traitent le pape d'antéchrist, lorsqu'ils appellent le culte catholique *idolâtre* et ses doctrines *damnables*.

Que si, maintenant, nous reportons notre pensée au temps où nous vivons, et jetons les yeux autour de nous, nous verrons qu'aujourd'hui même les *neuf dixièmes* de ceux qui professent le christianisme sont *catholiques*. Quoi donc! Jésus-Christ aurait-il souffert que l'antéchrist régnât aussi paisiblement jusqu'à ce jour? Est-ce lui qui a fondé l'Église protestante? est-ce lui qui a suggéré la *réforme?* souffrirait-il donc enfin que les disciples de l'antéchrist dépassassent le nombre de ses propres disciples dans la proportion d'*un* à *dix?* Alors combien le clergé de notre Église protestante, établie par la loi, ne doit-il pas en vérité s'estimer heureux! Le troupeau confié à ses soins n'est pas la *cinq-centième* partie de celui du clergé catholique, et cependant il perçoit plus de revenus à lui tout seul que le clergé de toutes les nations catholiques, et même que le clergé de toutes les nations chrétiennes de la terre, catholiques ou

protestantes. Son Église se pare du titre d'*établie par la loi*, et elle a grand soin de ne jamais oublier cette formule. Elle s'appelle *sainte*, *divine*; elle traite ses ministres de *révérends*, et son culte ainsi que ses doctrines d'*évangéliques*; elle parle incessamment de sa confiance en l'appui de son fondadeur (J.-C.); mais en déduisant ses titres et qualités, elle ne manque jamais de les corroborer de la formule si imposante, *établie par la loi!* Cette loi a néanmoins souvent besoin de baïonnettes pour se maintenir; et il n'est pas rare de voir les ministres de la religion, devenus *juges de paix*, se mettre à la tête d'un piquet de soldats pour recueillir la dîme.

En résumant ce que je viens de dire, adressons à nos *révérends* les questions suivantes : Nous faut-il donc croire que jusqu'à ce jour notre Seigneur ait abandonné les *neuf dixièmes* des nations de l'Europe à la domination de l'antéchrist? Si cette religion établie par la loi est réellement celle du Christ, et que la catholique soit celle de l'antéchrist, comment arrive-t-il qu'après deux siècles d'existence le nombre de ses membres ne soit encore que dans la proportion d'*un* contre *cinq cents* catholiques? Et puis, qu'ils répondent autrement que par de plates injures et d'absurdes calomnies, dont l'unique objet a toujours été de s'assurer la paisible possession des dépouilles de l'Église catholique et de celles des pauvres : car je me propose de démontrer dans peu à mes lecteurs que les pauvres furent dépouillés par ces réformateurs de ce qui leur appartenait en même temps que l'Église.

Je rapporterai d'abord quelques exemples de l'admirable fixité d'opinions qui caractérise les détrac-

teurs de l'Eglise catholique, et ferai voir comment, dès le principe, les protestants se divisèrent en un nombre infini de *sectes*, dont chacune condamnait l'autre aux flammes éternelles. Je me contenterai d'ailleurs de ne prendre mes exemples que dans l'Eglise anglicane établie par la loi.

Nous autres protestants, nous croyons ou nous faisons du moins profession de croire que le *Nouveau Testament*, tel qu'on l'imprime et qu'on le distribue parmi nous, contient la vraie *parole de Dieu*, les *paroles de la vie éternelle*, qu'il nous offre le seul moyen de nous sauver de l'éternelle perdition. Mais qui nous a procuré ce Nouveau Testament? de qui tenons-nous la vraie parole de Dieu, ces paroles de la vie éternelle? Ces questions sont importantes : car, si le Nouveau Testament est le seul livre qui contienne les instructions nécessaires au salut de notre âme, il est évident que nous avons le plus grand intérêt à savoir de qui il nous vient, et quelles preuves nous avons de son authenticité.

O Josué Watson! marchand de vin et d'eau-de-vie, toi qui es à la tête d'une *Société pour la propagation de l'instruction chrétienne*, toi que l'évêque de Winchester appelle le *fidèle interprète de la vérité évangélique* et le ferme appui de notre Eglise établie par la loi! ô docte Josué Watson! toi qui enseignes au peuple d'Angleterre cette admirable religion qu'il paie huit millions sterling par an (1), conviens qu'il est révoltant pour nous autres protestants d'être redevables de cette vraie parole de Dieu, de ces paroles de la vie éternelle, au pape et à

(1) Deux cents millions de francs.

l'Eglise catholique, tandis que, toi et ta Société pour la propagation de l'instruction chrétienne, vous publiez dans ce moment et répandez par tous les moyens en votre pouvoir au moins dix-sept traités différents, destinés à prouver que le pape est la *prostituée de Babylone*, et que le culte et les doctrines de l'Eglise catholique sont *idolâtres* et *damnables*.

Il s'écoula une longue période d'années avant que l'Evangile fût présenté sous sa forme actuelle; on le *prêcha* dans beaucoup de pays, et beaucoup d'églises furent construites dans ces mêmes pays longtemps avant que l'Evangile fût bien connu, ou du moins qu'il servît de *guide* aux Eglises chrétiennes. *Quatre cents ans* environ après la mort de J.-C., les Evangiles écrits furent soumis à *un concile de l'Eglise catholique*, présidé par le pape. Mais, outre les Evangiles de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean, il en existait encore plusieurs attribués à d'autres apôtres : c'est ainsi qu'on en a quelques-uns des premiers disciples de J.-C. Ils furent tous soumis à l'examen d'un concile catholique, qui décida quels étaient les seuls véritables. Il ne reconnut comme authentiques que ceux des quatre évangélistes ci-dessus dénommés, décida que ceux-là seuls méritaient d'être conservés, et que les autres devaient être rejetés; de sorte que *Josué Watson* et consorts n'ont d'autre Evangile, d'autre parole de Dieu, d'autre guide pour la vie éternelle, que celui qui a été transmis par cette Eglise que la Société pour la propagation de la doctrine chrétienne appelle *idolâtre*, et dont elle traite le chef de *bête*, d'*homme du péché*, de *prostituée vêtue d'écarlate* et d'*antéchrist*. Mais ce n'est pas encore tout, et nous allons

encore voir bien d'autres inconséquences. Notre Eglise anglicane *établie par la loi* a une liturgie empruntée pour la plus grande partie au culte catholique ; un *calendrier* est annexé au *livre de prières* dont elle fait usage, et l'on y trouve à chaque jour de l'année le nom d'un saint ou d'une sainte, ce qui a pour but d'engager le peuple à observer religieusement leurs anniversaires. Or, quels sont ces *saints* et ces *saintes?* Peut-être des *saints protestants?* Non, ce n'est ni *saint* Luther, ni *saint* Cranmer, ni *saint* Edouard, ni même la *sainte vierge* Elisabeth ; c'est une longue liste de papes, d'évêques, d'hommes et de femmes canonisés par l'Eglise catholique. Il paraîtra singulier au premier abord que ce calendrier ait été sanctionné par *acte* du *parlement;* la vérité est que, pour empêcher le peuple de se mutiner et pour lui faire adopter par degrés la nouvelle religion, on fut obligé de conserver quelques-uns des noms pour lesquels il avait toujours eu jusque là la plus grande vénération. Ainsi voilà notre *livre de prières* adopté et publié par ordre de la loi, qui offre à notre respect une série de papes et d'autres hommes appartenant à l'Eglise catholique, dans le même temps que ceux qui nous apprennent à lire et à répéter le contenu de ce même livre ne cessent de nous représenter tous les papes comme autant d'*antéchrists*, et d'affirmer que l'Eglise et le culte catholique étaient et sont encore idolâtres. Nous ferons voir, quand il en sera temps, de quelle singulière manière ce livre de prières fut originairement composé, et comment il a été depuis refondu à diverses époques.

Mais il est encore un autre dilemme à opposer

ces détracteurs de la religion catholique. Nous prêtons serment sur le livre des quatre évangélistes, lequel nous a été transmis par le soin du pape et de l'Eglise, dont il est le chef visible; de sorte que, si le pape est l'antéchrist, c'est-à-dire si ceux qui nous ont appris à injurier et à haïr les catholiques ne sont pas les êtres les plus faux et les plus pervers qui aient jamais existé, il se trouve que nous prêtons serment sur un livre qui nous vient de l'antéchrist; et, comme si les inconséquences et les absurdités qui découlent de toutes ces calomnies *protestantes* ne devaient pas avoir de fin, le *christianisme* (qui, suivant les juges eux-mêmes, est le principe fondamental de la loi du pays) n'étant autre chose que ce que nous enseigne ce Nouveau Testament, il s'ensuit que, si vous le mettez de côté, il ne reste plus rien dans la loi. Que devenons-nous donc alors? Ce n'est pas tout : on sait qu'il y a deux *Credo*, celui de Nicée et celui d'Athanase. Le premier fut promulgué par un concile de l'Eglise catholique et par le pape, et le second fut adopté et ordonné, pour l'usage des fidèles, par un autre concile de la même Eglise, auquel présidait encore un pape. N'y a-t-il donc pas, je le demande, plus que de l'impudeur à un ministre de notre Eglise établie par la loi à oser traiter ce pape d'*antéchrist* et l'Eglise catholique d'*idolâtre*, quand ce qu'il enseigne ne repose pas sur un autre fondement que les livres dont il doit la conservation à ces mêmes papes et à cette même Eglise?

En voilà bien assez, je pense, et même plus qu'il n'en faut, pour nous faire vivement regretter d'avoir été si long-temps dupes de ces rusés et avides détracteurs de la religion de nos pères. Pour peu que

nous ouvrions les yeux, et que nous approfondissions ce sujet, nous serons honteux de notre crédulité; mais, depuis une douzaine d'années environ, la vérité a fait de grands progrès en Angleterre, et on ne réussit plus à en imposer aux hommes sages et sensés par les seuls cris de *à bas le papisme!* ou *l'Eglise est en danger!* Il existe même parmi le peuple anglais une foule d'individus qui ne se font pas scrupule de déclarer ouvertement que les catholiques ont été cruellement maltraités, et qu'il est temps enfin de leur rendre justice.

Je conviendrai toutefois qu'un préjugé encore généralement répandu parmi les protestants, c'est que la religion catholique est peu favorable à la *liberté civile* ainsi qu'à l'*exercice des talents et aux progrès du génie*. Quant au premier point, j'aurai occasion de prouver dans le cours de mon livre, par des exemples pris dans notre propre histoire, pour que l'on puisse les apprécier, que ce ne fut que tant qu'y domina la religion catholique que l'Angleterre ne connut point l'esclavage civil, et que, du moment où elle perdit la protection du pape, ses rois et ses nobles devinrent autant d'horribles tyrans, en même temps que la population tomba de plus en plus dans l'abjection du despotisme. Quant à cet autre préjugé, encore répandu dans certaines classes, que la religion catholique est peu favorable *à l'exercice du talent et aux progrès du génie*, non-seulement je vais prouver qu'il est mal fondé, mais encore absurde et ridicule. Commençons d'abord par remarquer qu'il a la même source que tous ceux qui règnent encore parmi les gens peu éclairés, au sujet des catholiques.

Ignorance et *superstition* des moines, voilà des mots que vous rencontrez à chaque page dans les historiens protestants qui ont écrit depuis le règne de la *vierge* Elisabeth jusqu'à ce jour; ils sont devenus avec le temps une espèce de dicton populaire, comme le sont ces mots : *notre glorieuse révolution, notre heureuse constitution, notre bon vieux roi, notre puissant empire, l'envie des nations étrangères*, et autres semblables. Les faiseurs de la réforme ont eu leurs raisons pour cela, comme le font encore aujourd'hui les champions de l'Eglise établie par la loi. Blackstone, par exemple, dans ses Commentaires sur les lois d'Angleterre, ne laisse jamais échapper une occasion de lancer des brocards sur *l'ignorance et la superstition* des moines. Quel tact admirable! En écrivant ses Commentaires pour les étudiants d'Oxford, il savait bien qu'il vivait des dépouilles de l'Eglise catholique, et que ceux qui assistaient à ses leçons étaient pour la plupart dans le même cas que lui. Ces considérations suffisaient donc seules pour l'engager à vomir des *invectives* contre l'Eglise catholique, et à affecter de ne regarder qu'avec mépris l'époque où le catholicisme florissait parmi nous.

Il serait difficile de trouver des hommes qui aient jamais surpassé en effronterie les premiers fauteurs de la réforme; et Blackstone semble avoir hérité de cette précieuse qualité, en ligne directe, de quelque pillard d'églises du règne d'Edouard VI, ce jeune *saint* protestant. Si, au moment où il écrivait, Blackstone n'avait pas eu réellement sur la conscience les dépouilles des catholiques, il n'aurait pas oublié que ces institutions qu'il préconise, celles de

la *grande Chartre*, du *jury*, des *shérifs*, des *juges de paix*, des *constables*, etc., datent de ces temps d'*ignorance* et de *superstition* monacales ; que Fortescue et Lyttleton, le plus célèbre de nos avocats, naquirent et moururent dans ce temps de *barbarie* et d'*obscurité*. Comment aurait-il pu sans cela paraître ignorer que l'édifice qu'il habitait au moment où il vomissait ses injures contre nos ancêtres catholiques avait été construit par ces mêmes ancêtres? En jetant les yeux sur les nobles monuments qui, en dépit du temps, auquel rien ne résiste, attestent encore aujourd'hui ce que furent nos aïeux, comment ne sentait-il pas qu'il n'était qu'un nain auprès de ceux dont il avait l'impudeur de ravaler le mérite?

Quand quelque juif, quelque orangiste (1) ou quelque ministre juge de paix s'avise de venir nous parler de l'ignorance et de la superstition des moines, un silence méprisant est la seule réponse que nous daignions leur faire ; mais nous sommes forcés d'en agir autrement avec un homme de la trempe de Blackstone. Ce fut à Oxford qu'il composa ses Commentaires, et qu'il en fit la lecture à ses élèves. Or, il savait bien que la plupart des colléges qui composent cette université avaient été fondés et améliorés non-seule-

---

(1) On appelle *orangistes* les hommes qui, en Irlande, emploient toutes les intrigues et même toutes les violences en leur pouvoir pour opprimer les catholiques, et qui s'opposent en toute occasion à leur émancipation politique. Ce nom leur vient de la couleur qu'ils ont adoptée comme signe de ralliement. Ce sont eux qui sont la cause de tous les troubles qui désolent cette malheureuse contrée.

ment dans *le temps des* moines, mais encore le plus souvent par *les moines mêmes*. Il savait bien que les abbayes étaient autant d'écoles publiques où plusieurs personnes s'occupaient uniquement de l'*éducation de la jeunesse du voisinage*, sans que les parents eussent jamais besoin de faire des frais quelconques ; que chaque grand monastère avait des *bourses* dans les différentes universités ; il n'ignorait pas non plus qu'au temps des moines on comptait à Oxford près de *trois cents colléges* et *écoles particulières*, tandis que vers le milieu du dix-septième siècle, c'est-à-dire cent ans après la réforme, il n'en restait plus que huit. Aujourd'hui, en 1826, il n'en existe plus, dit-on, que *cinq*, et toutes les écoles particulières ont disparu.

Conciliez maintenant, si vous le pouvez, ces faits si positifs et si convaincants avec le reproche que vous adressez à la religion catholique d'être peu favorable au *génie*, au *talent*, ou, pour me servir de l'expression à la mode, au *développement des facultés intellectuelles!* Ceux qui ont l'insigne effronterie de lui faire ce reproche ne nous font pas la grâce de nous déduire leurs motifs pour penser de la sorte. Ils se contentent d'émettre hardiment leur opinion, et ne supposent même pas qu'on puisse la réfuter. Dans une discussion où il leur semble que celui qui crie le plus fort doit nécessairement avoir l'avantage, ils se croient sûrs du triomphe. Cependant examinons un peu.

La réforme fut à peu près terminée en Angleterre vers l'an 1600. A cette époque, l'*ignorance* et la *superstition monacales* avaient entièrement disparu. Les monastères mêmes étaient pour la plupart démo-

lis ; les sujets de *saint* Édouard VI avaient pillé et dévasté les autels ; et la *vierge-reine* (Élisabeth) avait achevé leur ouvrage. En un mot, tout était alors en Angleterre aussi protestant qu'on pût le désirer. La France, au contraire, reste jusqu'en 1789 ensevelie dans les ténèbres de l'*ignorance* et de la *superstition monacales*, c'est-à-dire encore pendant cent quatre-vingt neuf ans après que l'heureuse Albion eut reçu l'éclatante lumière du protestantisme. Eh bien ! comparons le nombre d'hommes remarquables par leur génie, leurs talents et leurs connaissances, produits par l'Angleterre et la France pendant cette période de cent quatre-vingt neuf ans : le résultat de cet examen nous mettra peut-être à même d'apprécier véritablement les effets des deux religions sur le développement des connaissances humaines.

Oh ! non, vont dire les partisans de la réforme. La France est beaucoup plus grande et plus peuplée que nos trois royaumes réunis : ainsi la partie n'est pas pas égale. Eh bien ! composons, j'y consens. Notre royaume uni contient vingt et un millions d'habitants, et la France en compte trente. Maintenant, je vous passe un tiers pour la différence ; et si, même après cette déduction, je ne prouve pas que la France compte *trois* hommes célèbres contre nous *deux*, alors je serai forcé d'avouer que l'*Église établie par la loi*, avec toute sa famille de *muggletoniens*, de *caméroniens*, de *sauteurs*, de *trembleurs*, d'*unitaires*, et le reste de la clique protestante, est plus favorable au développement du génie et à l'avancement des sciences que l'Église catholique.

Pour constater le nombre des uns et des autres, j'aurai recours à un ouvrage qui se trouve dans tou-

tes les bibliothèques du royaume, au *Dictionnaire universel, historique, critique et bibliographique.* On le regarde partout comme faisant *autorité*, et il renferme la liste des individus de toutes nations qui se sont rendus célèbres par leurs ouvrages. Il est de plus reconnu de chacun que pour figurer dans cette nomenclature il a fallu avoir réellement *du mérite* et être digne de l'attention publique. Je ne crois pas nécessaire de choisir entre plus de huit ou neuf arts ou sciences. Peut-être même ferais-je bien de porter en ligne de compte dans mon énumération les Italiens aussi bien que les Français : car nous savons tous que non-seulement ils ont vécu dans ces temps dégoûtants d'*ignorance* et de *superstition*, mais qu'ils ont même le malheur d'y vivre encore de nos jours, et surtout sans avoir jamais été dépouillés de leurs biens. Notez bien que les Iles Britanniques, au contraire, eurent le bonheur d'être éclairées, pendant la période que je comprends dans l'état ci-après de 1600 à 1789, par le foyer de lumières vivifiantes émanées du cerveau des Luther, des Cranmer, des Knox et de leurs sectateurs.

	Angleterre, Irlande, Écosse.	France.	Italie.
Publicistes	6	51	9
Mathématiciens.	17	52	15
Médecins et Chirurgiens	13	72	21
Naturalistes	6	33	11
Historiens	21	139	22
Auteurs dramatiques	19	66	6
Grammairiens	7	42	2
Poètes	38	157	34
Peintres	5	64	44
	132	676	164

Est-ce là l'*échelle* à laquelle faisait dernièrement allusion un écrivailleur écossais, lorsque, dans un langage ampoulé, il disait que les protestants sont placés à un degré beaucoup plus élevé sur l'*échelle de l'entendement* que les catholiques, et que ceux-ci sont plus intelligents quand ils vivent près des protestants que ceux qui en sont éloignés? Je crois fermement que, pour confondre de pareilles impostures, il suffit de jeter les yeux sur la liste qui précède. Défalquez un tiers du nombre des Français à cause de la supériorité de leur population, et il leur restera encore quatre cent cinquante et un hommes ou femmes célèbres, contre nous cent trente-deux; en sorte qu'ils ont eu, d'après ce calcul, trois fois plus d'intelligence et d'esprit que nous, bien qu'ils aient été ensevelis dans l'*ignorance* et les *superstitions* monacales, et qu'ils n'aient pas eu de voisins protestants à qui ils pussent emprunter des lumières. L'Italie même nous a surpassés sous le rapport de l'*intelligence :* car sa population est inférieure à la nôtre, et cependant le nombre des hommes de génie qu'elle a produits dépasse de beaucoup le nôtre. Peut-être, il est vrai, suis-je dans l'erreur et ai-je mal compris l'écrivailleur écossais; peut-être a-t-il entendu par *intelligence*, non pas l'art de faire des livres et des tableaux, mais celui de faire *des mandats, des lettres de change, des obligations, des billets de l'échiquier, des billets de banque inimitables*, etc.; ou bien encore l'art de *spéculer sur les emprunts, l'agiotage, les polices d'assurances, les annuités à dix pour cent*, et cette foule d'autres *transactions intellectuelles* qui se font à la bourse de Londres. Dans ce cas, je suis forcé de convenir qu'il a raison, et

que les protestants occupent un rang fort distingué *sur cette échelle;* je serais même porté à croire par analogie qu'un catholique ne peut pas vivre dans leur voisinage sans devenir plus intellectuel, c'est-à-dire plus juif et plus fripon.

J'espère maintenant être parvenu à ouvrir les yeux de mes lecteurs sur la manière grossière dont ils ont été trompés pour la plupart dès leur enfance, à leur démontrer non-seulement l'injustice, mais encore l'absurdité des injures que des hommes intéressés à les induire en erreur ont accumulées contre la religion de nos pères, à les convaincre qu'il n'y avait aucun motif juste et plausible pour changer la religion de notre pays; et à faire naître en eux le désir de savoir comment s'est opérée cette étrange révolution. Je me propose dans mes lettres subséquentes de faire tous mes efforts pour le remplir, et pour leur prouver en même temps que cette révolution a appauvri et dégradé la masse du peuple anglais, qu'elle a entièrement banni de notre sol cette vieille hospitalité anglaise qui n'y est plus connue que de nom, et enfin qu'elle nous a précipités dans un effroyable abîme de misère et de pauvreté.

LETTRE II.

Origine de l'histoire catholique. Histoire de l'Eglise d'Angleterre jusqu'à l'époque de la réforme opérée par Henri VIII.

Ce fut moins une *réforme* qui eut lieu en Angleterre au seizième siècle qu'une *dévastation complète.*

En effet, à l'époque de ce désastreux événement, ce pays était le plus heureux que l'on eût encore vu, et je me propose, comme objet principal, de prouver dans la suite de cet ouvrage que la prétendue réforme qu'on y opéra n'eut d'autre résultat que d'appauvrir et de dégrader la masse du peuple. Mais pour la présenter à mes lecteurs sous son vrai point de vue, et leur inspirer contre les dévastateurs la juste indignation qu'ils méritent, il faut que je commence par faire un tableau fidèle des circonstances qui l'accompagnèrent.

La plus grande partie des livres qu'on publie sous le titre d'*Histoire d'Angleterre* ne valent guère mieux que des romans. Ils traitent de batailles, de négociations, d'intrigues de cour, d'amours de rois, de reines et de nobles; ils rapportent les commérages et les scandales des anciens temps, et se bornent à peu près à cela. Il y a bien des histoires d'Angleterre à l'usage de la jeunesse, comme celle du docteur Goldsmith, par exemple; mais les jeunes gens n'en sont guère plus instruits après les avoir lues qu'auparavant. Le but principal de l'histoire, c'est de nous apprendre comment se formèrent les lois et les institutions d'un pays, les effets qu'elles eurent sur le peuple, et de quelle manière elles ont contribué au bonheur public. Or, c'est là justement ce dont s'inquiètent le moins ceux qui se disent historiens.

Quant à moi, je parlerai d'abord de l'Église catholique en général, et ensuite de l'Église d'Angleterre plus particulièrement. Je comprendrai sous ce titre les paroisses et les monastères, les dîmes et les autres revenus de l'Église. Quand on saura quelle en fut l'origine, on sera plus à portée de bien appré-

cier les dévastations de Henri VIII et des autres réformateurs. Je suis même convaincu qu'après avoir lu mon opuscule mes compatriotes en sauront plus sur l'histoire de leur pays que ne leur en aurait jamais appris la lecture de quelques centaines de ces ouvrages volumineux que l'on appelle histoires d'Angleterre.

L'Église catholique tire son origine de J.-C. lui-même. Il mit Pierre à la tête de son Église. Le nom de cet apôtre était Simon; mais son divin maître l'appela Pierre, ce qui signifie un *rocher*, une *pierre*, et il dit : « Sur cette *pierre* je bâtirai mon Église. » (S. Mathieu, XVI, 18, 19; S. Jean, XXI, 15 et suivants.) Les textes sont formels : il faut donc ou nier la vérité des saintes Écritures, ou reconnaître que J.-C. promit un chef spirituel à toutes les générations à venir.

S. Pierre mourut martyr à Rome environ soixante ans après la naissance de Jésus-Christ; mais il fut remplacé par un autre, et il est de la dernière évidence que depuis cette époque jusqu'à nos jours cette chaîne de succession n'a jamais été rompue. Lorsque j'ai dit dans ma première lettre qu'on pouvait m'objecter que pendant les trois premiers siècles il n'y avait pas eu de pape sur le siége de Rome, je n'ai jamais entendu convenir de ce fait; j'ai voulu seulement prévenir un prétexte qui, dans tous les cas, ne saurait s'appliquer à l'Angleterre : car ce royaume fut converti au christianisme par des missionnaires envoyés par un pape, successeur d'autres papes qui avaient déjà siégé à Rome pendant une longue suite de siècles. La vérité est qu'à cause des persécutions que l'Eglise eut à souffrir pendant les

trois premiers siècles, les évêques-primats successeurs de saint Pierre n'eurent pas toujours les moyens de maintenir ouvertement leur suprématie; mais ils n'en existèrent pas moins sans interruption; il y eut constamment un *évêque-primat*, et sa suprématie fut toujours reconnue par l'Église, c'est-à-dire par l'universalité des chrétiens.

On a appelé depuis cet évêque-primat *pape*, en latin *papa*, abréviation des deux mots *pater patrum*, le père des pères. De là est également dérivé le nom de *papa* que les enfants de toutes les nations chrétiennes donnent à leur père, et qui dénote le plus haut respect et l'affection la plus tendre et la plus sincère. Tous les papes qui se succédèrent sur le saint siége devinrent par cela même chefs de l'Église; et leur suprématie fut reconnue, comme je l'ai dit au commencement de ma première lettre, par tous les évêques et par tous les prédicateurs chrétiens, chez toutes les nations où l'on professait la religion chrétienne. Le pape était et est encore assisté par un corps dont les membres sont appelés *cardinaux* ou grands conseillers; et, à diverses et même nombreuses époques, il a été tenu des conciles de l'Église à l'effet de discuter et régler ce qui regardait l'unité et la prospérité de l'Église. Il a été tenu de ces conciles dans tous les pays de la chrétienté, et même plusieurs en Angleterre. Les papes ont été indifféremment choisis parmi les hommes de toutes les nations chrétiennes : Adrien IV était Anglais, et le fils d'un pauvre laboureur de notre pays. D'abord frère lai dans un monastère, il y reçut de l'éducation, et devint moine plus tard; dans la suite il se rendit célèbre par ses talents, sa science

et sa piété, et finit par devenir chef de l'Église.

La *papauté* ou dignité du pape survécut à toutes les grandes révolutions qui renversèrent tour à tour tous les trônes et tous les empires. On vit l'empire romain, parvenu dès le premier siècle de l'ère chrétienne à l'apogée de la gloire et de la puissance, fléchir d'abord sous le poids de son immensité, puis tomber en lambeaux; la papauté seule resta ferme et inébranlable; et à l'époque où commença ce système de pillage et de dévastation qu'on a décoré du titre de *réforme*, deux cent soixante papes s'étaient succédé sur le trône pontifical pendant une période de quinze siècles.

L'histoire de l'Église d'Angleterre jusqu'à cette époque calamiteuse sera pour nous un sujet de la plus haute importance : car un simple aperçu des principaux faits qu'elle rapporte suffira pour démontrer la fausseté, l'injustice et l'ingratitude de ceux qui ont cherché à avilir l'Église catholique, ses papes, ses moines et ses prêtres. Quelques écrivains, s'appuyant sur des autorités fort respectables, avancent que la religion chrétienne fut introduite en Angleterre dès le second siècle de l'ère chrétienne; ce qu'il y a d'avéré à ce sujet, c'est qu'elle y fut prêchée avec succès en l'an 596, c'est-à-dire 923 ans avant que Henri VIII eût commencé à la détruire.

L'Angleterre obéissait alors à sept rois, et cet état politique est connu dans l'histoire sous le nom d'heptarchie. Les habitants de cette contrée étaient païens; ils adoraient des dieux faits de leurs propres mains, et sacrifiaient des enfants sur l'autel de leurs idoles. Tel était l'état de notre pays à l'époque où le pape Grégoire Ier y envoya quatre moines sous la direction

d'Austin ou Augustin, prêcher l'Évangile à nos pères. En jetant les yeux sur le calendrier de notre livre de prières, on trouve le nom de Grégoire-le-Grand sous la date du 12 mars, et celui d'Augustin sous celle du 26 mai. Il est probable que c'est à la première de ces époques que le pape donna ses ordres à Augustin, et que c'est à la dernière que celui-ci débarqua dans le comté de Kent; mais il est également possible que ces deux jours soient les anniversaires de la naissance de ces deux grands bienfaiteurs de l'Angleterre.

Je viens de dire que l'introduction de la religion chrétienne dans notre patrie eut lieu en 596. Les auteurs protestants ont été étrangement embarrassés pour prouver que l'Église catholique resta pure jusqu'à cette époque ou environ, et que depuis elle se corrompit. Ils louent le caractère du pape Grégoire, ils approuvent ses actes; ils rendent la même justice à Augustin; ils n'ont pas pu s'empêcher d'inscrire leurs noms dans le calendrier, et cependant ils s'efforcent de prouver qu'il n'y eut plus de christianisme *pur* du moment où le pape devint le chef visible et reconnu de l'Église, et qu'il fut revêtu de l'autorité suprême en matière de foi. Mais quand ceci advint-il? On a de la peine à en trouver deux qui soient d'accord sur ce point. Les uns disent que ce fut trois cents, les autres quatre cents, d'autres cinq cents, d'autres enfin six cents ans avant que l'Église catholique cessât d'être la véritable Église du Christ. Toutefois il n'en est pas un seul qui nie ou essaie de nier que ce fut la religion catholique, telle qu'on la professait alors à Rome, qui fut introduite en Angleterre avec tous ses dogmes, ses rites, ses cérémonies et ses pratiques reli-

gieuses, tels qu'ils continuèrent d'exister jusqu'à l'époque de la réforme, et qu'ils existent encore aujourd'hui. Il suit évidemment de là que, si l'Eglise catholique était corrompue à l'époque de la réforme, ou que si elle l'est aujourd'hui, elle l'était nécessairement aussi en 596, et par conséquent que nos pères, à la piété desquels nous sommes redevables de la construction de nos églises, et dont la chair et les os forment la terre de nos cimetières, gémissent maintenant au milieu des sombres demeures de l'esprit immonde.

Que mes lecteurs ne perdent pas de vue que ce fut la foi catholique, telle qu'on la professe aujourd'hui, que Grégoire-le-Grand introduisit en Angleterre; et que, bien pénétrés de ce fait, ils examinent quels en furent les résultats; comment, en dépit des guerres, des invasions et des oppressions sans cesse renaissantes, cette croyance parvint en peu de temps à jeter de profondes racines.

A son arrivée en Angleterre, saint Augustin s'adressa au roi saxon, dont les états comprenaient ce que l'on appelle aujourd'hui le comté de Kent. Il obtint de prêcher parmi le peuple, et ses succès furent aussi grands que prompts; il convertit le roi lui-même, qui le prit en grande faveur ainsi que ses frères, et leur fournit des habitations à Cantorbéry, ainsi que tout ce dont ils avaient besoin. Saint Augustin et ses frères, étant *moines*, vivaient en commun; et de leur habitation commune ils se répandaient dans l'intérieur du pays pour y prêcher l'Évangile. Comme leur communauté diminuait par le décès des membres, on en ordonna de nouveaux pour les remplacer; et par la suite même leur nombre augmenta

considérablement. On bâtit une église à Cantorbéry, et saint Augustin en devint naturellement l'évêque ou primat. D'autres évêques lui succédèrent. A mesure que le christianisme fit des progrès dans l'île, d'autres communautés semblables à celle de Cantorbéry se formèrent dans d'autres villes, telles que Londres, Winchester, Exeter, Worcester, Norwich, York et plusieurs autres, où il existe maintenant des *cathédrales* ou des évêchés. De là provinrent dans la suite ces édifices nobles et majestueux dont nous nous enorgueillissons comme étant l'ouvrage de nos aïeux, tandis que nous sommes assez fous, assez injustes et assez inconséquents pour flétrir la mémoire de ces mêmes aïeux, et pour les taxer d'ignorance, de superstition et d'idolâtrie.

A cette époque le clergé subsistait au moyen de dons volontaires et quelquefois de la dîme, que les propriétaires de terres payaient eux-mêmes ou faisaient payer par leurs tenanciers, bien que l'obligation de la payer ne devint générale que longues années après l'arrivée de saint Augustin. Le clergé anglican vécut pendant long-temps dans cet état de communauté. Dans la suite, à mesure que les propriétaires de terres embrassèrent la religion chrétienne, ils voulurent avoir des prêtres établis auprès d'eux, fixés sur les lieux et capables par là de célébrer en tout temps les divins mystères de leur religion. La terre était alors la propriété d'un très-petit nombre, et le reste de la population se composait ou de vassaux ou de tenanciers. Les propriétaires construisirent donc des églises sur leurs domaines, tout près de leurs habitations, pour leur avantage et celui de leurs vassaux ou tenanciers; voilà pourquoi aujourd'hui

même nous voyons encore beaucoup d'églises de campagne contiguës à la maison du seigneur de l'endroit. En construisant une église, ils bâtissaient aussi une maison pour le prêtre, et c'est ce qu'on appelle maintenant *le presbytère*. Quelquefois même on y joignait un champ ou un pré à l'usage du prêtre ; c'est ce qu'on appelait *sa glèbe*, mot qui signifie dans son sens littéral, la terre de dessus soulevée par la charrue. En outre les propriétaires des terres, suivant un usage généralement établi dans les autres pays chrétiens, faisaient don aux églises de la *dixième partie du produit de leurs domaines*.

Voilà l'origine des *paroisses*, mot qui équivaut à ceux de juridiction du clergé : le domaine du seigneur devint donc de la sorte une paroisse. Il se réserva le droit de nommer le prêtre lorsque la cure viendrait à vaquer ; mais il n'avait pas le droit de le déplacer une fois qu'il l'avait nommé. La dotation entière devenait la propriété de l'église, et ne dépendait plus aucunement de son autorité. Ce ne fut que long-temps après, deux siècles et peut-être davantage, que cette coutume devint une loi générale dans le royaume ; et ce ne fut pas non plus sans être soumise à de certaines conditions fort importantes que l'Eglise devint maîtresse de ses propriétés. Or c'est précisément sur ces conditions qu'il nous faut aujourd'hui porter une attention toute particulière : car jamais nous ne comprîmes mieux combien ces conditions étaient mal remplies. En Angleterre, les propriétaires terriers prenaient soin de leurs vassaux et des individus qui étaient sous leur dépendance ; mais lorsque le christianisme, dont la base principale est la *charité*, fut établi dans le royaume, le clergé fut spécialement

chargé de prendre soin des indigents. Au premier abord il paraît monstrueux qu'on ait donné une maison, une petite métairie et la dixième partie du produit d'un domaine considérable à un prêtre, qui ne pouvait avoir de *femme*, et, par conséquent, point d'*enfants;* mais le fait est que les donations avaient un autre but, outre celui de l'entretien du clergé. Le produit du bénéfice devait être employé de la manière suivante : « Les prêtres recevront la dîme du peuple, et tiendront un compte exact de toutes les sommes qui seront versées entre leurs mains; ensuite ils en feront la distribution en présence de personnes pieuses, conformément à l'autorité canonique. Ils consacreront la première partie aux réparations et aux ornements de l'église; ils distribueront la seconde de leurs propres mains, avec miséricorde et humilité, parmi les pauvres et les étrangers, et ils réserveront la troisième pour leurs propres besoins. » Tels furent les ordres d'un évêque d'York dans un mandement qu'il publia. On adopta des réglements un peu différents à diverses époques et sous divers évêques; mais il y eut constamment *deux quarts* au moins du produit annuel du bénéfice réservé pour les indigents et pour les réparations, ainsi que pour les ornements de l'église.

Ainsi le soulagement des pauvres devint un des grands devoirs et une des premières coutumes de l'Église: Avant son établissement, les propriétaires étaient chargés de remplir ce devoir. Ils devaient nécessairement l'être : car, ainsi que Blackstone l'observe, « l'indigent a le droit de demander à la partie la plus opulente de la communauté de quoi fournir à ses besoins; c'est un droit *dicté par les principes de*

la société. » Cette tâche ne pouvait être confiée plus convenablement qu'aux prêtres : car, en remplissant leurs devoirs envers Dieu, ils accomplissaient l'œuvre de charité ; ils donnaient à manger à ceux qui avaient faim, et des vêtements à ceux qui étaient nus ; ils assistaient les malades, consolaient la veuve, et étaient l'appui de l'orphelin. C'est ainsi que la main sûre, charitable et impartiale, d'un homme dont la résidence était fixe, qui n'avait point de famille, et qui était chargé d'administrer des secours corporels et spirituels aux pauvres, aux malheureux et aux étrangers, fut substituée à la charité précaire et capricieuse du riche.

J'aurai plus tard l'occasion de montrer à mes lecteurs quelle était alors la condition des pauvres, et comment toutes les classes de la nation commencèrent à s'appauvrir et à se dégrader du moment où la dîme et les autres revenus de l'Eglise passèrent entre les mains d'un clergé protestant et vivant hors du célibat, et de leur faire voir la barbarie sans exemple avec laquelle on traita le peuple irlandais à cette époque. Mais je n'ai pas encore parlé d'une autre partie importante de l'Eglise catholique : je veux dire des institutions monacales, sujet plein d'intérêt, et digne sous tous les rapports de la plus grande attention. Les calomnies les plus odieuses et les traits les plus empoisonnés viennent toujours se placer comme naturellement sous la plume des écrivains protestants lorsqu'ils ont à parler de *moines* et de *religieuses*. Nous avons vu tout-à-l'heure Blackstone parler de leur *ignorance* et de leur superstition, et tous les jours nous avons occasion d'entendre nos ministres et nos évêques protestants tourner agréablement en

ridicule ce qu'ils appellent si spirituellement la *moinerie*, traiter de *bourdons* les habitants des monastères, et représenter en un mot toutes ces antiques et respectables institutions comme faites pour avilir et dégrader la nature humaine; et à toutes ces invectives se joignent encore celles de trente ou quarante sectes métisses, dont les trompettes bruyantes sont placées à chaque coin du royaume. Sans m'attacher pour le moment à réfuter toutes ces calomnies, et à démontrer combien sont injustes et pitoyables ces plaisanteries sur les moines et les couvents, je me contenterai de tracer succinctement l'histoire de ces institutions, d'apprendre quel était leur objet et quel développement elles parvinrent à prendre en Angleterre.

Le mot *monastère* veut dire *résidence* de moines; quant au mot *moine*, il vient du grec, et signifie une personne *isolée* ou vivant dans la solitude. Il y avait des moines, des religieux mendiants et des nonnes. La réunion de plusieurs individus du même sexe, vivant selon la même règle, formait ce que l'on appelle une *communauté*; leur résidence s'appelait *monastère*. Les monastères étaient divisés en *abbayes* et en *prieurés*, distinction qui provenait de ce que les premiers avaient des priviléges plus étendus que les seconds. Les monastères appelés *abbayes* avaient à leur tête un *abbé* ou une *abbesse*; les autres, un *prieur* ou une *prieure*. Il y avait aussi plusieurs *ordres* de *moines*, de *religieux* et de *nonnes*, qui observaient des *règles* différentes dans leur gouvernement intérieur et dans leur conduite de vie, et qui se distinguaient aussi par leur habillement. Nous ne nous occuperons pas ici de ces diverses distinctions,

car nous verrons bientôt tous ces corps enveloppés dans une commune dévastation.

Les individus appartenant à un monastère vivaient en *commun* sous un *même toit*. Ils ne pouvaient posséder individuellement aucune propriété; une fois entrés dans un couvent, ils renonçaient entièrement au monde, et faisaient un vœu solennel de célibat; ils ne pouvaient rien léguer par testament : chacun d'eux n'avait qu'une simple jouissance viagère des biens de la communauté, et rien de plus. Il y avait parmi les *moines* des prêtres, et la principale occupation de la communauté était de dire des messes, de réciter des prières et d'exercer l'*hospitalité* et la *charité*.

Des individus qui s'isolaient entièrement du monde, vivant dans une solitude complète, employant toutes leurs journées à prier, se vouant entièrement au service de Dieu, auxquels on donnait le nom d'*ermites*, et qui inspiraient au peuple le plus grand respect par leur conduite exemplaire, furent l'origine première de toutes ces institutions. Par la suite des temps, ces ermites ou les hommes qui avaient le même goût se réunirent en *sociétés*, convinrent de vivre sous le même toit et de tout posséder en commun. La piété et l'austérité de ces individus, et surtout leurs œuvres de charité, les rendaient l'objet d'une grande vénération; et ils ne tardèrent pas à devenir les intermédiaires de la bienfaisance des riches envers les pauvres. Des rois, des reines, des princes, des princesses, des nobles et des seigneurs, fondèrent des monastères, et leur assignèrent certaines terres pour leur entretien. Poursuivis par les remords de leurs péchés, d'autres firent donation,

pendant leur vie ou à leur lit de mort, de terres, de maisons ou d'argent comptant aux monastères, de sorte que ces institutions devinrent à la longue propriétaires de domaines considérables, surtout en Angleterre, où les ordres monastiques furent de tout temps en grande vénération, en souvenir de l'introduction du christianisme dans ce pays par une communauté de moines.

Afin de donner à mes lecteurs une idée aussi exacte que possible de ce que c'était qu'un monastère, je leur ferai, autant que me permettra la force de ma mémoire, la description d'un édifice de ce genre que je vis en France en 1792, au moment où les ordres religieux furent expulsés de ce pays, et où leurs biens allaient être mis à l'encan. Sa circonférence, marquée par un mur de vingt pieds de haut, était environ de huit ares anglais, et formait un carré oblong. A une des extrémités se trouvait un portail pour donner passage aux voitures; on avait eu soin de pratiquer dans la porte cochère qui en formait l'entrée une porte plus petite à l'usage des piétons. Ce portail conduisait à une cour spacieuse et bien pavée, à l'extrémité de laquelle étaient situés la cuisine, les logements des domestiques, un réfectoire particulier à leur usage et à celui des étrangers et des pauvres, des écuries, des remises et divers autres bâtiments; de l'autre côté de la cour, on remarquait une porte qui conduisait aux logements des religieux. C'était un bâtiment carré, au milieu duquel se trouvait une autre cour servant de cimetière; c'est dans ce bâtiment qu'étaient situés les dortoirs ou chambres à coucher des religieux. Chacun d'eux avait deux pièces pour son usage, une chambre à coucher et un cabinet de travail et d'orai-

son ; une porte pratiquée dans la chambre de derrière donnait sur un petit jardin d'environ trente pieds de large sur quarante de long. D'un autre côté du cloître, se trouvait encore une grande porte qui servait d'entrée au réfectoire, où l'on remarquait une chaire du haut de laquelle un moine faisait la *lecture* pendant que les autres mangeaient en *silence*, conformément à la règle des *chartreux*, auxquels ce couvent avait appartenu. Une autre porte latérale conduisait au jardin potager, qui était parfaitement entretenu, et où l'on apercevait une grande quantité d'arbres fruitiers. Enfin une quatrième porte latérale que l'on remarquait en entrant dans le cloître était celle de l'église, laquelle, bien que petite, était une des plus jolies que j'aie jamais vues. Les gens de la campagne ne parlaient des anciens habitants de cette demeure qu'avec le plus grand respect, et regrettaient beaucoup leur perte. Ces religieux possédaient de grandes propriétés, et fournissaient entièrement à tous les besoins des indigents qui demeuraient à plusieurs milles à la ronde.

L'Angleterre était peut-être le pays de l'Europe où ces institutions étaient le plus communes et le plus richement dotées; on y comptait plus de vingt établissements de ce genre par comté. Quelle riche proie pour un horrible tyran, avec qui d'ailleurs messieurs de la réforme devaient bien espérer partager ! N'était-ce pas en vérité de quoi engager tous les voleurs *en grand* à jeter les hauts cris contre l'*ignorance* et la *superstition des moines?* Comment pourrait-on s'étonner que les Cranmer, les Knox et consorts, ne fussent pas émus de compassion en jetant les yeux sur toutes les fermes, sur tous les fiefs et sur tous les ornements

d'or et d'argent appartenant à ces communautés? Nous ne tarderons pas à voir avec quelle joie ils les pillèrent et les détruisirent; comment, sous les plus vils prétextes, ils saccagèrent depuis les autels des riches églises paroissiales jusqu'aux plus modestes chapelles. Ce qui doit maintenant nous occuper est la recherche des motifs qui portèrent Henri VIII à exploiter leur rage dévastatrice.

Ce monarque succéda en l'an 1509 à son père Henri VII, et reçut de lui un royaume grand et florissant, des trésors considérables et un peuple heureux et content, qui s'attendait à retrouver dans le fils la sagesse du père, exempte du seul défaut qu'on pût lui reprocher l'avarice. A la mort du roi son père, Henri VIII était âgé de dix-huit ans; il avait eu un frère aîné appelé Arthur, lequel, dès l'âge de douze ans, avait été fiancé à Catherine, quatrième fille de Ferdinand, roi de Castille et d'Aragon. Lorsque Arthur eut atteint sa quatorzième année, la princesse fut amenée en Angleterre, et l'on célébra le mariage; mais Arthur, faible et maladif, mourut avant la fin de l'année sans que le mariage eût été consommé. Henri témoigna le désir d'épouser Catherine, et les parents respectifs y donnèrent leur agrément; le mariage toutefois n'eut lieu qu'après la mort de Henri VII. Dès que le jeune roi fut monté sur le trône, il prit des mesures pour se marier. Comme Catherine était la veuve de son frère, quoique nominalement, il fallut obtenir du pape, chef de l'Eglise, une dispense qui validât le mariage aux yeux de la loi canonique. Aucun obstacle légal ne s'opposant à ce que cette dispense fût accordée, on l'obtint facilement, et le mariage fut célébré au mois de juin 1509, aux acclama-

tions de la nation entière; il y avait à peine deux mois que le roi était monté sur le trône.

Henri vécut dix-sept ans avec cette princesse, qui avait été belle dans sa jeunesse, et qui possédait toutes les qualités de l'âme. Il en eut trois fils et deux filles; mais un seul de ces cinq enfants survécut : ce fut Marie, qui plus tard devint reine d'Angleterre. Après dix-sept ans de mariage, le roi, âgé alors de trente-cinq ans, tandis que la reine en avait quarante-trois, jeta les yeux sur une des dames d'honneur de sa femme, nommée Anne Boleyn, et feignit tout-à-coup de croire qu'il vivait dans le péché parce qu'il avait épousé la veuve de son frère, bien que ce mariage, ainsi que nous l'avons déjà dit, n'eût jamais été consommé, que les parents des deux parties eussent donné leur assentiment au second mariage, que le conseil du roi lui-même l'eût unanimement approuvé, que le pape, chef de l'Église, l'eût sanctionné, et enfin que les cérémonies et les pratiques religieuses eussent été régulièrement observées.

Mais les passions du tyran avaient été soulevées : il résolut donc de satisfaire sa brutale incontinence au prix de sa réputation, et quoi qu'il en pût coûter de sang ou d'argent. Il commença par adresser une demande en *divorce* au pape, dont il était fort aimé, et auprès duquel il était très-puissant; mais l'injustice de cette requête était si évidente, il y aurait eu tant de cruauté envers une vertueuse reine à l'accorder, que le pape ne put ni ne voulut jamais y consentir. Cependant, dans l'espoir que le tyran se désisterait avec le temps, le chef de l'Église ordonna à Wolsey et à son légat en Angleterre de présider un tribunal où la question serait débattue et résolue. La vertueuse

reine refusa de s'abaisser à paraître devant cette cour, que le légat ne tarda pas à dissoudre, en renvoyant la décision de la question au pape, lequel refusa de nouveau son consentement au divorce. Dans sa fureur, le tyran résolut aussitôt de détruire la puissance du pape en Angleterre, et de se constituer lui-même chef de l'Église, afin de pouvoir faire par lui-même tout ce qui était nécessaire pour satisfaire sa concupiscence et assouvir sa vengeance.

En se rendant chef suprême de l'Église, Henri VIII, qui avait à ses ordres la potence et les bourreaux, se rendit en même temps maître de tous les biens de l'Église, et même de ceux des monastères. Les courtisans et les conseillers du monarque pressentirent aussitôt les suites de cet événement; et, comme on prévit qu'une *confiscation en masse* ne tarderait pas à avoir lieu, le parlement crut ne pas devoir rester en arrière pour seconder de si nobles desseins, chacun de ses membres espérant avoir sa bonne part du pillage. Cette assemblée débuta par la promulgation d'actes législatifs qui ôtaient au pape tout pouvoir et toute autorité sur l'Église, et donnaient au contraire au roi toute espèce de pouvoir en *matières ecclésiastiques*. Le principal instigateur de ces mesures fut Thomas Cranmer, homme digne d'une éternelle exécration, et dont on ne prononcerait jamais le nom sans douter, pour ainsi dire, de la justice divine, si on ne savait pas que ce scélérat expira au milieu des flammes qu'il avait tant contribué à allumer.

Devenu de la sorte *pape* et *roi* à la fois, le tyran nomma Cranmer à l'archevêché de Cantorbéry, qui était venu à vaquer sur ces entrefaites. Il restait cependant encore un obstacle: le roi continuait toujours

de faire profession de foi de la religion catholique, et le nouvel archevêque, devant être consacré d'après les formes en usage, devait par conséquent être obligé de *jurer obéissance au pape*. Ceci donna lieu à un arrangement qui suffira pour nous faire voir d'un seul trait ce que c'était que les fauteurs de la prétendue réforme. Avant de se présenter à l'autel pour y recevoir la consécration, Cranmer passa dans une chapelle voisine, et *jura* que par le serment qu'il allait être obligé de prêter, et qu'il ne prêterait que pour la *forme*, son intention n'était nullement de s'engager à faire quoi que ce soit qui pût tendre à empêcher le roi d'opérer les réformes qu'il jugerait utile à l'Église d'Angleterre. Ce trait si caractéristique me rappelle celui d'un fripon du comté de Cornwall qui, ayant prêté sciemment un faux serment devant un comité de la chambre des communes (ainsi qu'il l'avoua en particulier), et interrogé sur les motifs qui avaient pu le décider à rendre un pareil témoignage, répondit qu'avant de sortir de chez lui dans la matinée, il avait fait serment de se parjurer tout le long de la journée. Il est assez probable que cet homme partageait les principes d'un archevêque dont le nom occupe aujourd'hui le rang le plus distingué dans le *martyrologe protestant* de Fox.

Fort de l'appui d'un juge aussi éclairé en matières théologiques, le monarque s'empressa de lui *découvrir* l'embarrassante situation dans laquelle il se trouvait et de lui demander justice. N'était-il pas en effet pénible d'être obligé de vivre avec une femme de quarante-trois ans, quand il ne lui devait coûter, pour en avoir une de dix-huit, que la peine de la demander! Les détails que je vais présenter à mes lecteurs

sur la scandaleuse conduite de cet archevêque et de quelques autres individus impliqués dans cette sale intrigue sont tellement dégoûtants qu'ils suffiraient peut-être pour leur faire tomber mon livre des mains; il leur faudra cependant surmonter ces répugnances bien naturelles s'ils veulent apprendre à connaître l'histoire de la réforme, conserver autant que possible leur sangfroid, et imposer silence pour un moment à la nature, que révoltent malgré elle tant d'horreurs et tant d'atrocités.

Le roi et son digne confident Cranmer avaient en tête le fameux projet de divorce depuis quatre ou cinq ans, pendant lesquels le monarque s'était borné à *entretenir* Anne Boleyn, ou, pour me servir d'une expression moderne, à la garder *sous sa protection* (1).

Ces désordres duraient depuis trois ans, lorsque Anne devint enceinte pour la première fois. Il était urgent d'en faire une honnête femme : un mariage secret eut donc lieu en 1533; mais la grossesse ne pouvant plus à la longue se cacher, il fallut bien avouer le mariage. On pressa donc vivement l'affaire du divorce : car il aurait paru singulier même aux hommes

(1) Observons d'ailleurs, en passant, que, dans sa Vie de l'évêque Fischer, le docteur Bayley assure, en termes précis, que cette Anne Boleyn était une fille naturelle de Henri VIII, et que, lorsque ce prince fut au moment de l'épouser, sa mère, lady Boleyn, lui dit; « Sire, pour l'amour de Dieu, songez à » ce que vous faites, car votre conscience doit vous avertir » qu'elle est aussi bien votre fille que la mienne. » A quoi le roi répondit : « Peu importe de qui elle soit la fille, elle n'en sera » pas moins ma femme. » Je crois, pour ma part, à l'authenticité de ce fait; je ne le présenterais pas cependant comme irréfragable.

de la réforme que le roi vécût dans la bigamie. Cranmer commença dès-lors le rôle infâme qui a éternellement flétri sa mémoire. Sa première démarche fut d'écrire au roi, au mois d'avril 1533, une lettre dans laquelle, il le suppliait, au nom de la nation et du salut de son âme, de lui accorder la permission d'examiner la question du divorce, en lui représentant quel danger il y aurait pour lui de vivre plus long-temps dans l'inceste. Vit-on jamais, je le demande, une hypocrisie pareille?

Le roi consentit de la manière la plus gracieuse à prendre en considération cet avis du pieux primat de son royaume. Dans sa vive inquiétude pour le salut de son âme royale, et en sa qualité de chef de l'Église, il crut devoir accéder sans délai aux prières de son père spirituel Cranmer, lequel avait *une femme à lui*, contre le vœu solennel qu'il avait fait en entrant dans les ordres. Cette circonstance est une de celles qu'il est bon de noter, quelque peu de rapport qu'elle paraisse d'ailleurs avoir avec le sujet qui nous occupe. La reine Catherine, qui avait reçu l'ordre de quitter la cour, habitait alors Ampthill, dans le Berfordshire, à peu de distance de Dunstable; ce fut là que Cranmer vint établir son tribunal. Sommée de comparaître, la reine ne répondit à cette insolence qu'avec le mépris profond qu'elle méritait. Cranmer et ses acolytes passèrent outre; et lorsque le tribunal eut été tenu pendant le nombre de jours requis par la loi, intervint un jugement par lequel on déclara *radicalement nul* le mariage du roi avec la reine, après quoi le tribunal se sépara.

Cranmer, de retour à Londres, fit part au roi du résultat du procès, et le supplia gravement avec le

ton d'hypocrisie qui le caractérisait de se résigner à la volonté de Dieu, qui lui faisait connaître la décision de la cour spirituelle, rendue conformément aux lois de la sainte Église. Henri VIII était déjà, comme on le pense bien, tout résigné d'avance. Cranmer tint ensuite une autre cour de justice à Lambeth, dans laquelle il déclara que le roi était légalement marié à Anne de Boleyn, et où il confirma ce mariage en vertu de l'autorité qu'il tenait du *successeur des apôtres*. Nous verrons bientôt ce même archevêque déclarer en vertu de la même autorité que le second mariage du monarque était radicalement nul et de nul effet, et que le fruit en était illégitime. Mais n'anticipons pas sur le récit de ces dégoûtantes contradictions, et poursuivons jusqu'à la fin le fil de l'histoire de cette Anne de Boleyn, que tous les écrivains ont pris à tâche de blanchir autant qu'il dépendait d'eux.

Huit mois après son mariage elle mit au monde une fille, qui fut depuis la reine Elisabeth. Le roi, qui désirait un fils, fut mécontent de cette naissance, et ne le cacha pas à la mère. Toutefois trois années s'écoulèrent encore, pendant lesquelles les époux continuèrent à vivre en paix, phénomène dont nous aurons lieu d'être surpris, si nous réfléchissons au nombre infini d'obstacles que le vice oppose toujours au repos et au bonheur. Mais Henri ne restait pas oisif pour cela; sa qualité de *chef de l'Église* lui donnait en effet beaucoup de besogne. Occupé à refaire une nouvelle religion, à composer de nouveaux articles de foi, de nouveaux réglements de discipline, il employait en outre ses loisirs à faire *décapiter*, *pendre* ou *écarteler* les hommes les plus

recommandables de son royaume. Il avait aussi déjà commencé, comme nous le verrons bientôt, le grand œuvre du pillage, des confiscations et des dévastations; de sorte qu'il n'avait réellement presque pas de temps à perdre en querelles domestiques. Si Henri n'avait pas le temps de se chamailler avec sa femme, il n'en avait pas non plus assez pour la *surveiller*, chose qui n'est pourtant pas à négliger lorsqu'on épouse quelqu'un de moitié plus jeune que soi. Anne Boleyn avait d'ailleurs le plus grand besoin d'être l'objet constant de sa vigilance maritale; ses manières libres, pour ne pas dire dissolues, si différentes de celles de la vertueuse reine qui avait été, pendant de longues années, l'orgueil et le modèle de la cour et de la nation, scandalisaient les personnes sensées, excitaient les railleries, et faisaient jaser.

La reine Catherine mourut au mois de janvier 1536. Cette princesse infortunée avait été bannie d'une cour dont elle avait été si long-temps l'ornement; elle avait vu son mariage *annulé* par Cranmer, et sa fille, le seul de ses enfants qui eût survécu, déclarée illégitime par acte du parlement. Le roi, auquel elle avait donné cinq enfants, avait eu la barbarie de la retenir loin de sa famille, et de ne pas lui permettre de la voir depuis son bannissement de la cour. Catherine mourut comme elle avait vécu, chérie et révérée par tout ce qu'il y avait de bon et d'honnête dans le royaume. On l'enterra dans l'église de Peterborough, au milieu des sanglots et des larmes d'une foule immense qui était accourue assister à ses funérailles. Henri, dont le cœur d'airain avait été attendri, à ce qu'il paraît, par la lettre touchante

qu'elle lui avait adressée de son lit de mort, ordonna aux personnes qui l'entouraient de porter le deuil le jour de son enterrement. Anne Boleyn, au contraire, affecta ce jour-là de se parer de ses vêtements les plus élégants et les plus somptueux, et s'écria, dans l'excès de sa joie, qu'enfin elle était réellement reine d'Angleterre. La malheureuse ne se doutait pas alors qu'elle ne survivrait à Catherine que trois mois et seize jours! Mais celle-ci était morte dans son lit, vivement regrettée de toutes les âmes droites, tandis qu'elle périt sur un échafaud, sous la triple accusation de *trahison*, d'*adultère* et d'*inceste*, et en vertu d'un arrêt signé de la main de son propre mari.

A un tournoi donné à Greenwich, au mois de mai 1536, et auquel elle assistait avec le roi, Anne fit par mégarde un signe d'affection à un des combattants, qui était son amant. Cette distraction suffit pour confirmer dans l'esprit de Henri des soupçons qu'il avait déjà conçus. Le roi, sans perdre de temps, part pour Westminster, ordonne que l'on enferme le soir même sa femme à Greenwich, et qu'on la mène le lendemain à la Tour. Le jour suivant, un ordre de la conduire à la Tour survint chemin faisant; et, comme par une juste punition de la part si active qu'elle avait prise au malheur de la feue reine, Anne Boleyn fut emprisonnée dans l'appartement même où elle avait passé la nuit qui avait précédé son couronnement.

Sa conduite alors fut loin d'être celle d'une femme qui croit n'avoir rien à se reprocher. Accusée d'adultère, de complicité avec *quatre seigneurs* de la maison du roi, d'*inceste* commis avec son frère,

lord Rochford, et, par suite, de *haute trahison*, tous ses complices furent déclarés coupables et mis à mort, et elle ne vit retarder son supplice que pour donner le temps au *vertueux* Thomas Cranmer de remplir une petite formalité que l'on jugea nécessaire dans cette occasion. Henri lui ordonna de rassembler de nouveau le tribunal dont nous avons déjà parlé, pour prononcer son divorce d'avec Anne; et le même, qui trois mois auparavant avait déclaré légal le mariage du roi avec Anne, qui l'avait validé en vertu de l'autorité qu'il avait reçue du *successeur des apôtres*, ne rougit pas de se mettre en contradiction manifeste avec lui-même, et ne balança pas à l'annuler. Ici les réflexions se présentent en foule à l'esprit; mais poursuivons notre récit.

Cranmer somma le roi et la reine de comparaître devant *son tribunal*. Cette sommation portait que leur mariage avait été *illégal*, qu'ils avaient vécu dans l'*adultère*, et que pour le *salut de leurs âmes* ils eussent à paraître et à exposer à la cour les motifs qu'ils pourraient alléguer pour ne pas se séparer. (Notez bien qu'ils allaient l'être : car ceci se passait le 17 mai; et Anne, condamnée le 15, devait être exécutée le 19.) Ils obéirent à cette sommation, et se firent représenter l'un et l'autre par procuration. Cranmer, pour couronner cette scène d'impiété, ne craignit point de déclarer, *au nom du Christ* et *pour l'honneur de Dieu*, que le mariage était et avait toujours été *nul* et *non avenu*. Ici je me sens forcé de m'arrêter : car l'indignation que me font éprouver de pareils blasphèmes m'entraînerait plus loin que je ne voudrais.

On déclara illégitime l'enfant né de l'union de

Henri VIII avec Anne Boleyn. Cette sentence fut rendue par l'homme qui avait prononcé la validité du mariage de sa mère, et qui avait même engagé le roi à le contracter. Mes lecteurs supposeraient-ils que le protestant Burnet a pourtant eu l'impudence de dire que ce scélérat de Cranmer paraît avoir agi *en bonne conscience* dans toute cette affaire? Je ne crois pas avoir besoin d'ajouter que cet écrivain mérita l'évêché de Salisbury par le zèle qu'il mit à défendre la réforme. Si la mauvaise foi qui parle à chaque instant dans les apologies eût été mieux déguisée, il n'aurait pas été assez payé comme cela : car sa tâche était bien difficile.

Anne fut décapitée le 19 dans la Tour; on déposa son corps dans un cercueil d'ormeau, et on l'enterra dans le même endroit. Quand l'heure de son exécution fut arrivée, elle ne *protesta point de son innocence :* il y a donc lieu de croire qu'elle se reconnaissait coupable de quelques-uns des délits qu'on lui imputait. Cependant, si, comme le disait son jugement, son mariage avec le roi avait toujours été *nul* et *non avenu*, en se livrant à d'autres hommes elle n'avait par suite jamais pu se rendre coupable de *trahison*. On la condamne le 15 comme *épouse du roi;* le 17 on déclare qu'elle *ne l'a jamais été*, et le 19 elle est exécutée pour avoir été *infidèle!* Quelle contradiction! On assure que, la veille de sa mort, elle pria la femme du lieutenant de la Tour d'aller trouver la princesse Marie, et de la supplier de lui pardonner les torts qu'elle avait eus envers elle. L'infortunée en avait aussi de bien grands envers d'autres personnes. C'était elle qui avait causé la mort de la reine Catherine, qui avait fait verser

le sang de Fischer et de More, qui avait protégé Cranmer auprès du roi et l'avait aidé dans toutes ses machinations. Pour montrer le peu de cas qu'il faisait d'elle, et peut-être en punition de la conduite qu'elle avait tenue le jour des funérailles de la reine Catherine, Henri s'habilla *de blanc* le jour de son exécution, et célébra le lendemain ses noces avec lady Seymour, au château de Marewell, dans le Hampshire.

LETTRE III.

Continuation du même sujet.

Tout Anglais vraiment digne de ce nom a dû rougir pour son pays au récit des actes odieux d'hypocrisie et d'injustice que j'ai rapportés dans ma lettre précédente, et avoir honte en quelque sorte d'être le compatriote d'êtres tels qu'un Cranmer et un Henri VIII. Toutefois, quelle que soit l'indignation qu'il éprouve déjà, elle s'accroîtra encore bien davantage en jetant les yeux sur la scène de désolation et de brigandage qui va se présenter à lui.

Tout avilie qu'était alors la nation par les membres du parlement, qui espéraient pouvoir participer au pillage des biens de l'Église et des pauvres, quelque vile et intéressée que fût la conduite des courtisans, il se trouva néanmoins des *hommes* qui osèrent élever la voix contre l'illégalité révoltante du divorce de Catherine, et contre cette mesure avant-coureur sinistre des spoliations qui devaient la suivre, je veux dire contre cet attentat du roi sur les droits de *supré-*

matie du pape. A l'exception *d'un seul* évêque, que nous verrons tout à l'heure préférer périr sur l'échafaud plutôt que de sacrifier sa conscience, tous les autres prélats, contraints par la terreur, donnèrent leur adhésion à ces actes de tyrannie, ou du moins les sanctionnèrent par leur silence. Mais, dans le clergé séculier et dans les divers ordres religieux, il se rencontra encore une foule d'hommes assez courageux pour manifester hautement leur désapprobation. Ils firent connaître la vérité au peuple ; et, s'ils ne réussirent pas à prévenir les malheurs qui allaient fondre sur notre nation, ils lui épargnèrent du moins la honte de s'être soumise en silence.

Le devoir le plus sacré d'un historien est de signaler à l'estime et à l'admiration de la postérité les hommes qui osent embrasser la défense de l'innocence contre les méchants armés du pouvoir. Je ferai donc ici une mention particulière de la conduite de deux religieux nommés Peyto et Elstow. Le premier, prêchant un jour à Greenwich devant le roi, quelque temps après son mariage avec Anne Boleyn, et prenant pour texte le passage du premier livre des Rois dans lequel Michée prophétise contre Achab, qui était entouré de flatteurs et de prophètes imposteurs, ne craignit point de dire : « Je suis Michée. Vous me détesterez, parce que je suis forcé de déclarer que ce mariage est illégal. Je n'ignore pas que je mangerai le pain de l'affliction et que je boirai l'eau de la douleur ; mais puisque le Seigneur m'a mis cette vérité dans la bouche, je la dirai : vos flatteurs sont les quatre cents prophètes dont l'esprit mensonger cherche à vous tromper. En vous laissant séduire, prenez garde de ne pas

» subir un jour le châtiment d'Achab, dont les chiens » burent le sang. » Le roi parut ne faire aucune attention à ce reproche ; mais, le dimanche suivant, un certain Curwin prêcha dans le même lieu, devant le roi, et traita Peyto de *chien*, de *calomniateur*, de *vil moine mendiant*, de rebelle et de traître, ajoutant qu'il s'était enfui *de honte* et *de peur*. Dans ce moment, Elstow, qui était présent et qui appartenait à la même congrégation que Peyto, apostrophant Curwin à haute voix, lui dit : « Mon bon » monsieur, vous savez aussi bien que qui que ce » soit que Peyto est allé assister à un synode pro- » vincial à Cantorbéry, et que ce n'est pas la crainte » que vous ou tout autre lui inspirez qui l'a fait fuir, » car il reviendra demain. Mais, en attendant, me » voici comme un autre Michée, prêt à sacrifier ma » vie pour soutenir, devant Dieu et tous les juges » impartiaux, ce qu'il a avancé d'après les saintes » Écritures ; et c'est toi, Curwin, que je défie à ce » combat, car tu es un des quatre cents faux pro- » phètes dont l'esprit mensonger s'est emparé, et » qui cherchent à établir par l'adultère une succession » qui devra conduire le roi à l'éternelle perdition. »

Stowe, qui rapporte ce fait dans sa Chronique, dit qu'Elstow s'échauffa tellement qu'on ne parvint à lui imposer silence qu'en lui en donnant l'ordre formel au nom du roi. Le jour suivant, les deux religieux furent mandés devant le roi et son conseil. Henri les réprimanda fortement, et leur dit qu'ils mériteraient d'être mis dans un sac et précipités dans la Tamise. « Réservez de semblables menaces, re- » prit Elstow en souriant, pour les riches et les » gourmands vêtus de pourpre, qui font bonne chère

» et mettent tout leur espoir dans ce bas monde. » Quant à nous, loin d'en faire aucun cas, nous nous » réjouirons d'avoir été chassés d'ici pour avoir fait » notre devoir. Au reste, et Dieu en soit loué! nous » savons que le ciel nous est ouvert, soit que nous y » arrivions par terre ou par mer. »

On ne saurait, en vérité, trop admirer la conduite de ces deux religieux. Si les évêques, ou seulement le quart d'entre eux, avaient montré autant de courage, le tyran aurait été arrêté au milieu d'une carrière où il allait se précipiter de crimes en crimes. Mais la résistance de ces deux pauvres religieux fut la seule qu'éprouva sa volonté de fer, circonstance qui devrait suffire pour nous engager à hésiter avant de parler de *l'ignorance* et de *la superstition* des moines. Dans la conduite de Peyto et d'Elstow il n'y avait pas de fanatisme; ils n'étaient que les défenseurs de la morale, dans la cause d'une personne qu'ils n'avaient jamais personnellement connue; ils étaient certains d'encourir les peines les plus sévères, peut-être même la mort, et cependant ils ne balancèrent pas un seul instant. Je ne crois pas, en vérité, que l'histoire ancienne ou moderne offre un trait d'héroïsme qui l'emporte sur celui-ci.

Je vais maintenant avoir à parler de l'abolition de la *suprématie* du pape en Angleterre, révolution qui fit répandre des torrents de sang.

On déclara crime de haute trahison le refus de reconnaître la suprématie du pape en matière de religion. Ce refus était constaté par cette seule circonstance qu'on n'avait pas prêté le serment exigé à cet effet. Sir Thomas More, qui était lord chan-

celier, et Jean Fischer, évêque de Rochester, furent condamnés à mort pour s'y être refusés. C'étaient les deux hommes les plus célèbres de l'Angleterre par leur savoir, leur intégrité et leur piété. Ils étaient également recommandables par les longs et importants services qu'ils avaient rendus à Henri VIII et au feu roi. Ce ne serait déjà pas une trop faible présomption en faveur de la suprématie du pape que de voir deux hommes de cette trempe faire tous leurs efforts et employer tous leurs talents pour la maintenir, et porter leur tête sur l'échafaud plutôt que d'en sanctionner l'abolition par un serment sacrilége. Mais, comme nous savons de plus que c'est le refus constant des catholiques de prêter *ce serment* qui est la cause de tous les horribles traitements qu'endure depuis si long-temps la nation irlandaise, et dont elle cherche à s'affranchir avec tant de courage et de persévérance, et que la réflexion nous démontre que, si une guerre nouvelle venait à éclater, le sort de l'Angleterre dépendrait de la décision que l'on va prendre à cet égard [1], ce nous est en quelque sorte une obligation d'approfondir avec soin cette question, afin de nous bien assurer si la suprématie du pape est favorable ou contraire à la vraie religion et à la liberté civile.

Les saintes Écritures nous disent que l'Église de Jésus-Christ doit être *une*. En répétant le *Credo* des apôtres, nous disons : « Je crois en la sainte Église » catholique. » *Catholique*, comme nous l'avons vu,

[1] Au moment où l'auteur écrivait, en 1824, toute l'Angleterre était agitée par la question de l'émancipation des catholiques, que le parlement résolut négativement quelques mois plus tard.

signifie *universel*. Et comment pouvons-nous croire en une Église universelle sans croire que cette Église est *une* et sous la direction d'*un seul chef?* Dans l'Évangile de saint Jean, ch. 10, v. 16, J.-C. dit : « Je suis le bon Pasteur, et il y aura un seul troupeau » et un seul berger. » Ensuite il députe Pierre pour être berger à sa place. Dans le même Évangile, ch. 17, v. 10 et 11, J.-C. dit : « Et tout ce qui est » mien est tien, et tout ce qui est tien est mien, et je » suis glorifié en eux. Et maintenant je ne suis plus » au monde; mais ceux-ci sont au monde, et je viens » à toi, Père saint; garde-les en ton nom ceux que tu » m'as donnés, afin qu'ils soient *un* comme nous le » sommes. » Saint Paul, dans la seconde épître aux Corinthiens, dit : « Au reste, mes frères, réjouissez-» vous; tendez à vous rendre parfaits, soyez consolés, » soyez tous d'*un* consentement. » Le même apôtre, dans son épître aux Éphésiens, ch. 4, v. 3, dit: « Étant soigneux de garder l'*unité* de l'esprit par le » *lien* de la paix... il y a un *seul* corps et un *seul* esprit, » comme aussi vous êtes appelés à une *seule* espérance » de votre vocation; un *seul* Seigneur, *une foi*, *un* » *baptême*, un *seul* Dieu et père de tous. » Puis, dans sa première épître aux Corinthiens, ch. 1, v. 10 : « Or, je vous prie, mes frères, par le nom de Jésus-» Christ, que vous parliez tous un même langage, et » qu'il n'y ait point de partialités parmi vous; mais » que vous soyez bien unis en un même sens et en un même avis. »

Il serait vraiment monstrueux qu'il pût y avoir deux croyances véritables; cela ne saurait être : il faut nécessairement que l'une des deux soit fausse. Mais nous en avons maintenant des milliers, et cha-

que homme parmi nous se fait à peu près la sienne. Qui oserait donc soutenir la justice d'une mesure dont l'effet a été de nous procurer une foule de croyances différentes au lieu d'une seule? Si notre salut est fondé sur notre croyance en la vérité, convenait-il de forcer les gens à avoir plusieurs croyances? et n'était-ce pas les y forcer que de leur enlever le chef de l'Eglise? Comment la foi de toutes les nations peut-elle continuer à être *une* s'il y a dans chaque nation un chef de l'Eglise, auquel on recourra en dernier ressort pour la décision de toutes les questions et de toutes les contestations? Mais comment alors n'y aura-t-il qu'*un seul* troupeau et *un seul* berger, *une seule* foi et *un seul* baptême? Comment préserver l'*unité* de l'esprit par le *lien* de paix?

Donner la suprématie au roi, c'est, chez nous, l'accorder quelquefois à une femme, et même à un enfant. En effet, nous la verrons passer tout-à-l'heure sur la tête d'un garçon de neuf ans; et, en nous reportant à l'époque où nous vivons, supposons un instant que le roi régnant et ses deux frères [1] vinssent à mourir demain (et ils sont mortels!), nous verrions passer cette suprématie sur la tête d'une petite fille de cinq ans. Elle serait par conséquent le berger *unique;* et, d'après le *Credo* que nous répétons chaque dimanche, elle deviendrait le chef de la sainte Eglise catholique. Elle aurait un conseil de régence; par contre, il y aurait alors toute une troupe de bergers *uniques*, et, par une conséquence naturelle, une admirable *unité* d'esprit et un beau *lien* de paix.

Quant aux empiètements du pape sur l'autorité du

[1] Georges IV, le duc d'York et le duc de Cumberland.

roi ou de l'état, le seul prétexte qu'on eût alors et qu'on ait encore aujourd'hui consistait à craindre que le pape ne partageât le gouvernement avec le souverain, qui est le chef suprême de tout ce qui concerne l'intérieur de son royaume. Cette doctrine, si elle était poussée un peu loin, exclurait Jésus-Christ lui-même de la terre, et ferait d'un roi un objet d'adoration. L'autorité spirituelle est très-distincte de l'autorité temporelle, et il en doit être ainsi, non-seulement pour l'avantage de la religion, mais encore pour le bien de la liberté civile. Il est assez curieux d'ailleurs de voir que les sectaires protestants, tout en se réunissant de cœur au clergé anglican pour déclamer contre le pape, qui usurpe l'autorité du roi, et contre les catholiques qui encouragent cette usurpation, ont un soin particulier de nier que ce même roi puisse exercer aucune suprématie spirituelle sur eux-mêmes. Les presbytériens ont leur synode, les méthodistes leur conférence, et tous les autres métis bigarrés un chef ou autre de leur choix. Il n'est pas jusqu'aux doucereux et cupides sectateurs de George Fox qui n'aient leurs anciens et des assemblées annuelles. Tous ces chefs exercent un pouvoir absolu sur leurs membres. Ils donnent ou refusent leur sanction à la nomination des clabaudeurs ; ils les déplacent ou les cassent à volonté. Nous avons tout récemment vu le synode d'Ecosse ordonner à un prédicateur nommé Fletcher de cesser de prêcher à Londres. Il paraît qu'il n'a pas obéi, mais il paraît aussi que toute la congrégation a été mise en confusion par suite de cette désobéissance. Il est assez étrange, ou plutôt assez impudent, que ces sectes refusent de reconnaître toute suprématie spirituelle dans la personne du roi,

tandis qu'elles déclament contre les catholiques de ce qu'ils ne veulent pas prêter un serment par lequel ils en reconnaîtraient une. N'est-ce donc pas une chose monstrueuse de voir que les membres de ces diverses sectes soient aptes à siéger au parlement et dans le conseil du roi, à devenir généraux, amiraux ou juges, tandis que les catholiques sont exclus de ces emplois et de beaucoup d'autres, et cela par la seule raison que leur conscience, leur honorable adhésion à la religion de leurs pères, ne leur permet pas de reconnaître cette suprématie, ou plutôt qu'elle leur ordonne de se réunir dans *un seul* troupeau et *un seul* pasteur, et de ne reconnaître qu'*un* Seigneur, *une* foi et *un* baptême?

Mais le pape, disent encore nos hypocrites, était un étranger qui exerçait en Angleterre un pouvoir spirituel, il est vrai, mais toujours dégradant pour le roi et la nation. C'était là prendre John Bull [1] par son faible : car il a et semble avoir toujours eu une aversion décidée pour les étrangers. On objecterait bien encore que le pape pourrait être anglais, et l'on en a eu des exemples. Mais raisonnons un peu : comment une chose qui subsistait à l'égard de toutes les autres nations pouvait-elle être dégradante pour la nôtre? Le roi Alfred et toute la longue série des rois qui régnèrent pendant neuf cents ans sur l'Angleterre furent-ils donc des êtres dégradés? Ceux qui firent véritablement la conquête de la France, et non au moyen de subsides et de corruption, n'eurent-ils donc pas assez de bon sens pour s'apercevoir qu'ils

[1] Sobriquet du peuple anglais; traduit littéralement, il signifie *Jean Taureau*.

se laissaient dégrader? Le roi de France et son peuple ne sont-ils pas encore aujourd'hui à même d'en juger? La souveraineté de ce monarque et la liberté des Français en sont-elles moins parfaites parce qu'ils reconnaissent la suprématie du pape, et n'ont jamais cessé de la reconnaître? Et si le synode d'Ecosse peut exercer sa suprématie en Angleterre, en Irlande et dans les colonies, sans dégrader le roi ou le peuple, comment croire que la suprématie du pape pourrait avoir pour l'un et pour l'autre de tels résultats?

Oui, ajoute-t-on, mais il s'agissait surtout d'argent. Les trésors de l'Angleterre passaient chez le pape. Les papes, j'en conviens, ne peuvent, pas plus que les autres hommes, maintenir une cour, des ambassadeurs et un grand état, sans argent. Une partie de notre argent passait chez le pape; mais une partie de l'argent des autres nations chrétiennes ne prenait-elle pas aussi la même direction? Au reste cet argent n'était pas perdu; il servait à préserver l'unité de la foi, à maintenir la paix, à faire des œuvres de charité, et à conserver les mœurs. Certes, je doute fort que l'argent qu'on a été obligé de payer pour étouffer les troubles qui résultèrent de la réforme ait été aussi bien employé; et je suis même convaincu que M. Perceval [1] a donné plus d'argent à des étrangers en une seule année que les papes n'en reçurent de nos ancêtres pendant quatre siècles. Nous nous sommes prosternés pendant long-temps devant un Hollandais [2] qui n'avait pas plus de droits à la couronne que le dernier vagabond de nos hôpitaux, et qui n'a-

[1] Un des lords de la trésorerie.

[2] Guillaume III, usurpateur du trône de Jacques II en 1688

vait pas même une goutte de sang anglais dans les veines ; et aujourd'hui encore nous envoyons chaque année à des Hanovriens ou autres étrangers plus d'argent en demi-solde qu'on n'en a jamais envoyé autrefois à Rome en vingt ans. Depuis l'époque de notre glorieuse révolution de 1688, nous n'avons cessé de payer deux mille livres sterling par an aux héritiers du maréchal Schomberg. Et on ose encore nous parler de la dégradation et de la perte d'argent qui résultaient pour l'Angleterre de la suprématie du pape! C'est un fait notoirement connu que, pendant la dernière guerre, nous n'aurions pas eu besoin d'un seul soldat allemand sans les troubles qui mirent l'Irlande dans un si grand danger. Nous avons payé déjà depuis long-temps et nous aurons encore probablement à payer pour long-temps plus de cent mille livres sterling par an aux officiers de ces troupes aujourd'hui à demi-solde, somme que nous eussions épargnée en n'exigeant pas des catholiques le serment de suprématie. Chacun a son goût; pour moi, j'avoue que, si j'avais à payer des étrangers pour maintenir l'ordre chez moi, j'aimerais mieux payer des deniers au successeur de saint Pierre que des livres sterling aux grenadiers hessois. Les couvents étrangers établis en Angleterre pour y attirer les savants des divers pays ont encore été pendant long-temps une abondante source de plaintes et de déclamations. Sans m'efforcer de prouver ici l'utilité de ces institutions, je dirai simplement que, pour moi, je préfère des couvents étrangers à des armées étrangères, ce fléau de notre patrie depuis la lamentable époque où la réforme détruisit tous les établissements religieux. Que l'on me permette d'ajouter encore que je préfère les

cloîtres aux casernes, le chant des matines au réveil du tambour, le capuchon au casque orné de crin et de cuivre, la tonsure à la moustache, le rosaire au baudrier et à la giberne; et surtout que j'aime mille fois mieux la pénitence que la baïonnette.

D'après ce que je viens de dire, toute personne sensée doit concevoir maintenant qu'il ne s'agit plus d'argent dans la question de nos rapports avec le pape. Personne ne pense à lui en donner; seulement les catholiques croient que l'unité de leur Eglise serait détruite, qu'ils *cesseraient même d'être catholiques*, s'ils abjuraient la suprématie du saint siége. C'est cette alternative qui est le motif de leur constant refus à la repousser; or, je le demande, en quoi leurs opinions à l'égard du pape diffèrent-elles des prétentions des presbytériens à l'égard de leur synode?

Il nous reste à examiner les conséquences de la suprématie du pape pour la liberté civile, que bientôt nous verrons étouffée par les mains de ceux-là mêmes qui prétendaient la consolider par la destruction du pouvoir pontifical. Mais adressons-nous d'abord les questions suivantes : D'où nous est venue la liberté civile? D'où nous sont venues les lois admirables qui constituent le droit de tout Anglais, et au bénéfice desquels il est appelé dès sa naissance? Est-ce le protestantisme qui nous les a données? Est-ce le protestantisme qui a introduit dans l'administration de la justice cette admirable économie à laquelle l'Angleterre est redevable d'une partie de sa gloire et de sa puissance? Oh! non, toutes ces institutions remontent à l'époque *ténébreuse* où la suprématie du pape était le plus en vigueur. Elles ne furent un don ni des banquiers écossais ou hollan-

dais, ni des grenadiers du landgrave de Hesse, ni des luthériens, ni des calvinistes; elles nous ont été léguées par nos ancêtres catholiques, qui, malgré leur ignorance et leur superstition, s'entendaient fort bien en législation.

Je consens cependant à faire abstraction de la sagesse et de l'expérience de nos ancêtres, et je demande comment on peut jouir de la liberté civile lorsque le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel sont réunis dans les mains d'un même individu. Car, de deux choses l'une, ou il sera despote, ou bien son pouvoir sera détruit par l'oligarchie ou toute autre cause. Si, aux États-Unis, le président ou le congrès exerçaient une suprématie spirituelle, leur autorité ne tarderait pas à devenir tyrannique, bien qu'ils n'aient pas de bénéfices à donner, ni de dîmes à recevoir. Montesquieu observe avec sa sagacité ordinaire que, sans le pouvoir de l'Église, seul frein opposé en Espagne et en Portugal à l'arbitraire, les peuples de ces contrées deviendraient bientôt de véritables esclaves. Cependant depuis combien de temps ne nous étourdit-on pas en faisant retentir à nos oreilles ces mots: *usurpation* et *tyrannie* du pape? Or, je le demanderai à toute personne de bonne foi, comment les papes pouvaient-ils usurper le pouvoir du roi ou exercer la tyrannie en Angleterre! Avaient-ils à leurs ordres des flottes, des armées, des juges, des shérifs, des juges de paix? Non, ils n'avaient pas même un constable ou un simple bedeau, et il est incontestable qu'ils n'exerçaient réellement d'autre pouvoir que celui qu'ils tenaient de la libre volonté du peuple, qui, dans leurs contestations avec les rois, se rangea le plus souvent de leur côté, parce qu'en maintes circonstances ils

défendirent sa liberté contre les entreprises des tyrans. Sans la suprématie du pape sur le spirituel, tout roi eût pu devenir un arien; et nous aurons dans Henri VIII un assez triste exemple de ce que nous disons là.

Il est donc prouvé désormais que rien au fond n'était plus salutaire que le pouvoir exercé par les papes, que c'était le seul frein opposé au despotisme, et que, de plus, il était indispensable pour maintenir cette *unité de foi* sans laquelle il ne saurait exister d'Église catholique. Abolir cette suprématie était un véritable acte d'apostasie, un lâche abandon des droits du peuple. Exiger le serment qui consacrait cette abjuration était violer ouvertement la grande Charte et toutes les lois du pays; et mettre à mort tout individu qui refusait de le prêter était évidemment un meurtre que rien ne saurait justifier.

D'un autre côté, il convient d'observer qu'on n'eût jamais atteint le but qu'on se proposait sans commettre des meurtres et sans répandre le sang de l'innocent; il en fallait absolument. Sir Thomas More et l'évêque Fischer furent les premières victimes de cet épouvantable système. L'un avait été pendant long-temps grand-chancelier du royaume, et ses contemporains, ainsi que tous les historiens, l'ont dépeint comme un homme aussi parfait qu'il a été donné à un mortel de l'être. C'était le plus grand jurisconsulte de son siècle, un des plus fidèles serviteurs de la couronne, et la nouvelle de sa mort attrista l'Europe entière. Fischer était aussi distingué par son savoir que par sa piété et son intégrité. C'était le seul membre survivant du conseil privé du feu roi. La mère de ce monarque (grand'mère de Henri VIII)

lui avait survécu ; et à son lit de mort elle avait conjuré son petit-fils de prêter une attention toute particulière aux avis de ce vénérable prélat. Tant que les sages conseils de Fischer réussirent à contenir les passions de Henri, ce prince se plaisait à répéter souvent qu'un souverain ne pouvait assez se glorifier de posséder parmi ses sujets un homme comparable à Fischer. Il n'était pas rare au conseil de voir le roi le prendre par la main et l'appeler son père ; de son côté, le bon prélat témoignait sa reconnaissance pour l'affection que lui portait son roi par un zèle et par un dévoûment qui n'avaient d'autres bornes que les devoirs imposés par Dieu et par la patrie. Ces devoirs lui commandaient de s'opposer au divorce du roi et aux tentatives qu'il faisait pour s'emparer de la suprématie spirituelle : aussi le tyran, oubliant et ses nombreux services, et son attachement bien connu, après l'avoir fait languir pendant quinze mois dans un cachot, l'envoya à l'échafaud, où ce vénérable vieillard resta exposé comme un vil malfaiteur. Voilà pourtant quel était l'exécrable monstre que Burnet a l'audace de nous dire avoir été *nécessaire à la réforme !*

Ce fut alors que le sang commença à couler de toutes parts. Tous ceux qui refusèrent de prêter le serment de suprématie, ou, pour mieux dire, d'*apostasie*, furent déclarés coupables de trahison et traités comme tels. Les cruautés qui eurent lieu à cette époque sont à peine croyables aujourd'hui, et l'on frémirait d'horreur si j'en rapportais tous les exemples que me fournit l'histoire de cette calamiteuse révolution. Je me contenterai de citer ici le traitement atroce que l'on fit éprouver à Jean Hough-

ton, prieur de la chartreuse de Londres. Conduit à Tyburn [1], à peine fut-il attaché au fatal gibet qu'on coupa la corde, et qu'il tomba à terre tout vivant. On le dépouilla alors de ses vêtements, et on lui arracha le cœur et les entrailles pour les jeter au feu. Ensuite on sépara sa tête du corps, qu'on coupa en quartiers pour le faire bouillir, et dont on suspendit les divers membres dans différentes parties de la ville. Un de ses bras fut cloué au mur, au-dessus de l'entrée principale de son couvent.

J'ignore si ce sont là les moyens qui, au dire de Burnet, étaient *nécessaires* pour introduire le *protestantisme* en Angleterre; en tous cas, ils différaient beaucoup de ceux qu'avaient employés le pape Grégoire et saint Augustin pour y introduire la *religion catholique!* Mais avant d'aller plus loin, voyons d'abord quelle fut l'*origine* du protestantisme, et ce qu'il était à l'époque dont nous parlons.

Dans ma première lettre, j'ai rapporté l'étymologie du mot *protestant*, nom qu'on donna à tous ceux qui se *déclarèrent* ou *protestèrent* contre l'Eglise universelle. Cette manie de protester, qui prit naissance en Allemagne vers l'an 1517, fut mise en vogue par un moine appelé Martin Luther, qui appartenait à un couvent d'augustins dans l'électorat de Saxe. Le pape venait alors d'ordonner qu'on annonçât en chaire certaines *indulgences*, et avait chargé de ce soin l'ordre des dominicains, et non celui dont Luther faisait partie, ainsi que cela s'était toujours pratiqué jusqu'alors. Cette circonstance, en apparence si futile, fut un des motifs les plus puissants qui portèrent

[1] Lieu où l'on exécutait autrefois les criminels.

Luther à lever l'étendard de la révolte contre le saint siége. Ce moine ambitieux fit part de ses projets à son souverain, le duc de Saxe, qui, à ce qu'il paraît, était aussi porté au pillage que notre grand Henri VIII et ses courtisans. Tous les auteurs s'accordent d'ailleurs à représenter Luther comme un homme perdu de débauche. A l'époque dont il s'agit, les sectaires que ses prédications avaient séparés du sein de l'Eglise s'étaient répandus en Allemagne, et avaient pénétré en Suisse, ainsi que dans quelques autres états du continent. On sera sans doute curieux de savoir de quelle manière le roi d'Angleterre traita ceux de ces sujets qui embrassèrent les hérésies du moine saxon, mais on sera bien surpris d'apprendre qu'il ne devint pas tout d'abord un zélé protestant. Luther avait commencé à *réformer* quinze ans trop tôt pour Henri VIII, qui, en 1517, n'était encore marié que depuis huit ans avec sa première femme, et qui jusqu'alors n'avait encore songé à aucun projet de divorce. S'il avait commencé douze ans plus tard, le roi d'Angleterre, en le voyant accorder, de sa pleine autorité, au landgrave de Hesse la permission d'avoir deux femmes à la fois, serait devenu sur-le-champ un des plus fermes champions de ses doctrines. Une religion aussi *douce*, aussi *tolérante*, eût été certainement fort à son goût; malheureusement son inventeur la prêcha douze ans trop tôt, ainsi que je viens de le dire; et Henri la combattit non-seulement comme roi, mais encore comme *auteur*, ce qui ne laissait pas d'être assez sérieux. Il publia en 1521 un gros livre contre les novateurs; et bientôt son amour-propre fut tout à fait engagé dans une querelle où Luther, oubliant toutes les conve-

nances, traita le monarque-auteur de *cochon*, d'*âne* et de *fumier;* où il l'appela *semence de couleuvre*, *basilic*, *imposteur*, *bouffon habillé en roi*, *fou enragé dont la bouche est pleine d'écume*, *et dont la figure est celle d'une prostituée*, et où il lui dit encore : « *Tu mens, roi stupide et sacrilége.* » Ces gentillesses protestantes ne furent pas d'abord du goût de Henri, auquel son livre contre Luther valut le titre de *défenseur de la foi*. Il ne pouvait donc devenir protestant sans se mettre en contradiction choquante avec lui-même, et son orgueil naturel ne lui permettait pas de se déclarer le prosélyte d'un homme qui, sans égard pour son royal caractère, avait l'audace de le traiter publiquement de cochon, d'âne, de fou et de menteur.

Mais, d'un autre côté, il ne pouvait pas s'accommoder des doctrines catholiques; il lui fallait une religion à sa *manière*, sauf à la faire ensuite adopter par son peuple au moyen de la toute-puissance de *la loi*. Il se mit donc, de concert avec son vil parlement, à faire des lois qui déclaraient *hérétiques* et condamnaient aux flammes ceux qui ne se conformeraient pas strictement à la foi et au culte de son invention, et rendus obligatoires en vertu de l'autorité que lui donnait son titre de chef suprême de l'Eglise. Or, parmi les dogmes auxquels il prétendait qu'on se conformât, non-seulement par des actes, mais encore par des professions de foi solennelles, il y en avait qui répugnaient tout autant aux protestants eux-mêmes qu'aux catholiques. Le roi, pour en finir, les envoya les uns et les autres à l'échafaud; quelquefois même, pour leur torturer en même temps l'esprit et le corps, il faisait lier côte à côte un catholique et un

protestant sur une même claie, et les faisait traîner ainsi au bûcher. Mes lecteurs se refuseraient sans doute à croire que de pareilles atrocités aient été non-seulement déguisées, mais encore justifiées, par Burnet et d'autres *théologiens* protestants, si on n'en trouvait pas la preuve dans leurs ouvrages.

Cranmer, primat de la nouvelle religion, favorisait, sanctionnait et encourageait ces massacres de protestants et de catholiques, dans le temps même où, selon Hume, Tillotson, Burnet et consorts, il était lui-même au *fond du cœur* un protestant *sincère*, ou que du moins ils lui font un mérite de cette épouvantable duplicité. Au reste, nous ne tarderons pas à le voir reconnaître publiquement les dogmes dont il envoyait auparavant les partisans au bûcher, sans distinction d'âge ni de sexe. Les progrès rapides que fit ce monstre dans la carrière de l'infamie sont tels que nous nous refuserions à les croire si nous n'en avions pas des preuves certaines. Il s'était d'abord marié; puis, après avoir reçu l'ordre de la prêtrise, il avait fait serment de vivre dans le célibat; ensuite, se trouvant en Allemagne, il se fit protestant, et épousa une seconde femme du vivant même de la première. Devenu, sur ces entrefaites, primat de la nouvelle Eglise établie par Henri, et qui interdisait non-seulement le mariage au clergé, mais le forçait de plus à prêter serment de vivre dans le célibat, il fit transporter sa seconde femme en Angleterre, dans une *caisse* percée de trous, afin qu'elle y pût respirer. Cette caisse, qui était destinée pour Cantorbéry, fut débarquée à Gravesend; mais les matelots, qui ignoraient ce qu'elle contenait, la posèrent à contre-sens, et la malheureuse, dont la tête se



trouvait ainsi en bas et les pieds en haut, faillit avoir le cou rompu. Quel scandale! une Allemande, avec un bagage de marmots anglais et allemands, vivant clandestinement dans l'endroit même qui avait servi de berceau au christianisme en Angleterre, où avait résidé saint Augustin, et où Thomas Becket avait scellé de son sang son opposition à un tyran dont le dessein était de détruire l'Eglise et de spolier le peuple! De quel dégoût ne doit-on pas se sentir involontairement saisi en lisant le récit de pareilles abominations! Et cependant ce même primat, que nous voyons vivre sous le même toit avec une femme et des enfants, massacrait sans pitié des protestants qui prêchaient le mariage des prêtres! Au spectacle de tant d'hypocrisie, flétrissons à jamais, non la mémoire de ce misérable Cranmer, dont la mesure de forfaits est déjà comblée, mais tous ces soi-disant *théologiens* qui se font ses apologistes, qui assurent qu'il agit constamment en *bonne conscience*, et qui ne rougissent pas de mettre quelquefois ce scélérat en parallèle avec sir Thomas More. La seule ressemblance qu'il y eût entre ces deux hommes était la similitude de leurs noms : tous deux s'appelaient Thomas; mais, hors de là, il y avait entre eux autant de différence qu'entre le ciel et l'enfer.

Je ne vois rien dans les annales de la dépravation humaine que je puisse comparer à l'infamie de Cranmer envoyant au bûcher des hommes dont le crime était de soutenir des principes que lui-même avoua dans la suite avoir toujours professés. Cet homme ne saurait en vérité être comparé qu'à son digne maître Henri VIII, qui continuait à prendre le titre de *défenseur de l'église catholique*, en même temps que,

ıt d'une hache sacrilége les fondements de ce ble édifice, il espérait dans son délire impie ır à l'ébranler et même à le détruire. Il y a cette érence entre ce prince et tous ceux qui lui ont succédé depuis, et qui toujours ont eu grand soin de se parer du même titre, que ce fut le pape qui lui donna directement le titre de défenseur de la foi, en récompense de l'écrit qu'il avait publié contre les erreurs de Luther, et pour être porté à jamais par sa postérité. Léon X le lui accorda par une bulle qui commence par ces mots : « Léon, serviteur des serviteurs du Seigneur, à son très-cher fils Henri, roi d'Angleterre, défenseur de la foi, salut et honneur. » La bulle s'étend ensuite sur la défense de la foi catholique prise par le roi dans son livre contre Luther, et en considération de laquelle Sa Sainteté et son conseil ont résolu de lui décerner, ainsi qu'à ses successeurs, le titre de défenseur de la foi. « Nous, dit la bulle, séant sur le saint siége, avons, après une mûre délibération avec nos frères, résolu d'un commun accord d'accorder à Votre Majesté, et à ses héritiers et successeurs, le titre de *défenseur de la foi*, ce que nous confirmons par les présentes, avec ordre à tous les fidèles de donner ce titre à Votre Majesté. »

Maintenant, que penser d'un homme qui continuait à se parer de ce titre en même temps qu'il faisait représenter devant lui une farce où le pape et son conseil étaient indignement bafoués, et qu'il faisait brûler ou éventrer par centaines des hommes dont le crime était de rester fidèles à cette foi dont il avait encore l'effronterie de se dire le défenseur?

Au reste, je n'ai pas encore tout dit au sujet de ce titre de défenseur de la foi, auquel on a jusqu'à pré-

sent paru attacher une importance dont je ne sau deviner les motifs. Je veux encore faire remarqu qu'Édouard VI (ou plutôt ses deux *protecteurs*, q nous verrons d'ailleurs bientôt porter leur tête sur l'é chafaud), ce prince au nom duquel la religion catho lique fut abolie *par la loi* et remplacée par la religio protestante avec le secours des troupes étrangères, qu'Édouard VI, dis-je, continua à s'en glorifier. Elisabeth, pendant toute la longueur de son règne de crimes et de misère, en fit autant, et cependant elle déploya la même activité, le même zèle à persécuter, ruiner et assassiner ceux qui professaient la foi dont elle se disait *le défenseur*, dans laquelle elle était née elle-même, et à laquelle elle resta attachée tant que son intérêt le lui ordonna. Ce titre dérisoire fut encore porté par Jacques Ier, cette chétive créature dont le règne ne fut qu'une suite de vils complots et de cruelles persécutions contre tous ceux qui professaient la foi catholique. Mais, sans pénétrer pour le moment plus avant dans un sujet sur lequel nous aurons occasion de revenir plus tard, remarquons en passant que, de tous les monarques qui se sont succédé sur le trône d'Angleterre, depuis le règne de Marie, notre feu roi Georges III et son fils Georges IV, notre souverain actuel, ont été les seuls *véritables défenseurs de la foi :* le premier en consentant à abolir une partie du code pénal auquel étaient soumis ses sujets catholiques et en instituant une commission spéciale pour juger, condamner et exécuter les chefs de cette populace féroce ameutée, en 1780, aux cris d'*à bas le papisme!* et qui cherchait à incendier Londres pour la plus grande gloire du protestantisme; le second, en envoyant, en 1814,

un corps de troupes anglaises servir de garde d'honneur au pape lors de sa réinstallation sur le trône pontifical. Espérons que *sa défense de la foi* ne s'arrêtera pas en si bon chemin, et qu'à lui est réservée la gloire d'être le véritable *défenseur de tous* ses sujets et de cicatriser les plaies profondes qui, depuis deux cents ans, affligent une si grande et si loyale partie de son peuple!

Quand on réfléchit à ces étranges contradictions, il semblerait que nos rois ne devraient pas beaucoup tenir à leur titre de *défenseurs de la foi;* et cependant il se trouve en tête de tous les traités, de tous les actes, de tous les contrats, et même du moindre rescrit municipal! On oublie sans doute qu'ils en sont redevables à l'*homme du péché*, à l'*Antéchrist*, à la *prostituée* vêtue de pourpre et d'écarlate, comme disent nos éloquents théologiens.

Mais les prédécesseurs du roi actuel ne portaient-ils pas encore le titre de *rois de France*, qui était d'une date bien plus ancienne que celui de défenseur de la foi? Oui, et ce titre magnifique, dont nos ancêtres étaient si fiers, ne fut acquis ni par les luthériens, ni par les presbytériens, ni par les cent autres sectes métisses qui couvrent la surface de notre pays, mais bien par nos braves ancêtres catholiques au panache *à trois plumes*. Ils le conquirent pendant qu'ils étaient *courbés* sous l'*avilissante* suprématie du pape, tandis que la confession, l'absolution, les indulgences, la messe et les monastères existaient en Angleterre, dans des siècles obscurs d'*ignorance* et de *superstition;* et ce fut sous un ministre protestant (M. Pitt*)

* Traité d'Amiens conclu en 1803.

que nos rois y renoncèrent. Il avait été acquis par la valeur, on l'abdiqua par crainte.

Ma prochaine lettre me donnera l'occasion de présenter à mes lecteurs le récit du *pillage* qui eut alors lieu, et des malheurs effroyables qui en furent la suite.

LETTRE IV.

Horrible tyrannie. Assassinat de la comtesse de Salisbury. Célibat du clergé. L'évêque de Winchester. Accusation de Hume et réponse de l'évêque Tanner.

Lorsque nous avons laissé le roi et Cranmer occupés de leurs sanglantes exécutions, nous étions en 1536 et à la vingt-septième année du règne de Henri. En 1528 on avait rendu une loi qui *dispensait* le roi de payer les dettes qu'il avait contractées; plus tard on en fit encore une autre dans le même but, et des milliers d'individus furent de la sorte complètement ruinés. En 1537 la nouvelle reine Jeanne Seymour donna au roi un fils qui régna dans la suite sous le nom d'Edouard VI. Sa mère perdit la vie en lui donnant le jour, et, s'il faut en croire sir Richard Baker, on fut obligé d'avoir recours à l'opération césarienne pour sauver l'enfant. Le grand réformateur ne se démentit jamais; ses actions furent toujours en harmonie avec ses sentiments; jamais on ne le vit compatir aux souffrances d'autrui, et sa fille Elisabeth hérita de lui ce caractère farouche.

Maintenant que Henri se voyait un fils pour successeur, il fit passer dans son parlement une loi qui

déclarait d'abord illégitimes ses deux filles Marie et Elisabeth ; et ensuite que, dans le cas où le roi décéderait sans héritier légitime, il pourrait disposer de la couronne en faveur de qui bon lui semblerait ; et ce, par simples lettres-patentes ou acte de dernière volonté. Peu de temps après, et comme pour combler la mesure de la tyrannie, il fit rendre une loi par laquelle il fut ordonné que, sauf les cas de droit privé, les ordonnances royales auraient *la même force* que les actes du parlement. Les lois et la justice se trouvèrent donc à la discrétion d'un homme qui ne les regardait que comme de vains mots.

Mes lecteurs concevront facilement qu'il était impossible que la fortune et la vie des particuliers fussent en sûreté pendant qu'un tel homme était armé d'un pouvoir aussi monstrueux. Aussi la grande Charte ne tarda-t-elle pas à être ouvertement foulée aux pieds, et de simples contraventions à des ordonnances aussi absurdes qu'arbitraires furent-elles qualifiées de crimes de haute trahison. Les procédures, devenues d'abord dérisoires, tombèrent peu à peu en désuétude ; et l'on condamna les prévenus à mort non-seulement sans les entendre dans leurs moyens de défense, mais le plus souvent même sans qu'on se donnât la peine de constater leur culpabilité, et sans qu'on daignât les informer des crimes pour lesquels on les envoyait au supplice. Les victimes de la cruauté du *fils aîné de la réforme*, ainsi que Burnet appelle Henri VIII, étaient ordinairement, comme on doit bien le penser, choisies parmi les hommes les plus recommandables de la nation par leurs vertus publiques et privées ; car c'était justement là les hommes qu'il devait le plus redouter. On vit des familles entières périr sous les

coups de ses bourreaux. Quand on lui avait désigné un individu comme trop intègre pour approuver ses actions, il n'était ni âge ni sexe qui pût trouver grâce à ses yeux. Un simple regard suffisait pour attirer ses soupçons et pour être envoyé à la mort. Avant ce règne de sang, on comptait à peine en Angleterre trois criminels par comté jugés aux assises annuelles, et à cette époque il y eut pendant un moment jusqu'à plus de soixante mille personnes emprisonnées à la fois. Pour tout dire en un mot, la cour de Henri n'était qu'une véritable boucherie de chair humaine.

Le détail de tous ces massacres révolterait mes lecteurs; je ne saurais cependant passer sous silence le meurtre de la mère du cardinal Pole et de ses autres parents. Dans sa jeunesse, le cardinal avait joui de la plus grande faveur auprès du monarque; il avait même étudié et voyagé aux frais du trésor royal. Mais quand l'affaire du divorce vint sur le tapis, il désapprouva hautement la conduite du roi; et, celui-ci eut beau le rappeler en Angleterre, il refusa d'obtempérer. C'était un homme aussi distingué par ses lumières que par ses talents et par ses vertus, et ses opinions avaient un grand poids en Angleterre. Sa mère, la comtesse de Salisbury, issue du sang royal des Plantagenets, était le dernier rejeton de cette longue dynastie de nos rois. Le cardinal, que le pape avait élevé à ce poste éminent dans l'Église à cause de son grand savoir et de ses hautes vertus, se trouvait donc de la sorte être, par sa mère, le proche parent de Henri VIII; son opposition au divorce projeté par ce monarque suffit pour exciter au plus haut degré le désir de la vengeance dans son cœur. Toutes les ruses et tous les artifices furent mis en œuvre pour s'empa-

rer de sa personne; mais on eut beau prodiguer l'or, on n'y put parvenir, et Henri résolut alors de faire retomber le poids de sa colère sur les parents du vénérable prélat. Thomas Cromwell, autre scélérat à gages dont nous aurons bientôt occasion de parler plus amplement, commença par accuser la mère d'avoir *engagé ses tenanciers à ne pas lire la nouvelle traduction de la Bible*, et d'avoir reçu des bulles de Rome, que le dénonciateur prétendit avoir trouvé dans le château de la comtesse, dans le comté de Sussex. Il produisit encore une bannière qui, disait-il, avait servi à des bandes de rebelles dans le nord, et qui avait également été trouvée chez elle. Ces divers chefs d'accusation étaient si absurdes qu'il ne fut pas même possible de faire le procès de la comtesse. On demanda alors aux juges si le parlement ne pourrait pas la *convaincre*, c'est-à-dire *la condamner sans l'entendre;* et ils déclarèrent que, pour ce qui les regardait, ils ne pourraient jamais agir ainsi, et que le parlement n'y consentirait sans doute pas. On leur demanda ensuite si cette action serait valide aux yeux de la loi, en cas que le parlement consentît à s'y prêter; et ils répondirent affirmativement. C'en fut assez, et l'on proposa aussitôt au parlement un bill en vertu duquel la comtesse de Salisbury, la marquise d'Exeter et deux seigneurs, parents du cardinal, furent condamnés à mort. Ces deux derniers furent effectivement exécutés; mais la marquise obtint sa grâce. Quant à la comtesse, on la renferma dans une prison, où elle fut gardée en otage pour la conduite que tiendrait son fils. Cependant la tyrannie du roi ayant, au bout de quelques mois, excité une insurrection, on l'attribua aux machinations du cardinal, et sa malheureuse mère

alla expier sur l'échafaud le crime qu'on imputait à son fils. Quoique âgée de plus de soixante-dix ans, et courbée sous le poids du malheur plutôt que sous celui de la vieillesse, elle soutint jusqu'au dernier instant la noblesse de sa naissance et de son caractère. Quand le bourreau lui ordonna de pencher sa tête sur le billot : « Non, dit-elle, jamais ma tête ne fléchira devant » la tyrannie : si tu la veux, tâche de l'abattre comme » tu pourras. » A ces mots, le bourreau lui asséna un violent coup de hache, qui toutefois manqua son effet. La malheureuse comtesse, égarée par la douleur, ses longs cheveux blancs flottant sur ses épaules, se mit à courir autour de l'échafaud; mais le bourreau la poursuivit et ne fit sauter sa tête qu'après l'avoir frappée de sa hache à plusieurs reprises. Quelle horrible scène! Tout Anglais doit rougir en réfléchissant qu'elle se passa dans son pays.

Mais il m'est impossible de continuer plus longtemps le récit de toutes ces cruautés dignes d'Alger et de Tunis : c'est au bourreau qu'il appartient de l'écrire, et je passe à l'histoire du *pillage* et des *spoliations*. J'ai dit que ce fut surtout là le grand mobile des novateurs, et que, s'il n'y avait eu rien à *voler*, ils n'eussent jamais songé à *réformer*; j'espère réussir à le prouver.

On se rappelle quelle fut l'origine des monastères, et on n'a sans doute pas oublié la description que j'ai faite de ces institutions. Il en existait à cette époque en Angleterre six cent quarante-cinq, outre quatre-vingt-dix colléges, cent dix hôpitaux et deux mille trois cent soixante-quatorze chapelles. Tout cela fut confisqué et adjugé au roi, pour être ensuite distribué par lui entre ses créatures et ses complices. Chacun

de ces établissements possédait de vastes propriétés territoriales, dont le revenu n'était pas destiné au seul entretien des moines et des corporations religieuses; la plus grande partie au contraire en refluait directement sur la *masse du peuple;* et l'on peut dire, sans crainte d'être démenti par les faits, que, si les brigands réformateurs ne les avaient pas livrés au pillage, on ignorerait encore en Angleterre ce que c'est que la *taxe des pauvres*, ce chancre rongeur de notre prospérité apparente, et qui tôt ou tard amènera la ruine de cet empire.

La plupart de mes lecteurs ont sans doute encore présents à l'esprit les sarcasmes et les ridicules qu'ils n'ont cessé d'entendre lancer contre la vie monastique. Dès leur plus tendre enfance on leur a dit que les moines et les religieux étaient des *fainéants*, qu'ils menaient une vie *inutile*, *dissipée*, sans produire aucun bien; on leur a surtout répété à satiété combien il était cruel de forcer des hommes et des femmes à vivre dans le célibat et de les exposer à devenir parjures s'ils rompent leurs vœux de chasteté. La question considérée sous ce point de vue moral, est de la plus haute importance : nous allons donc faire tous nos efforts pour la résoudre, afin d'avoir une opinion bien fixée sur ce sujet avant d'aller plus loin. Nul doute que pour embrasser l'état monastique on ne fût obligé de faire vœu de célibat : parlons donc de la nature de ces vœux et de leurs conséquences inévitables avant de commencer le pénible récit de la destruction des monastères.

Et d'abord commençons par observer que l'Eglise catholique ne force personne à prononcer ce vœu; elle dit seulement qu'elle n'admettra au sacerdoce ou

dans les monastères aucun individu qui refuserait de le faire. Saint Paul recommande fortement le célibat à tous les instituteurs chrétiens; l'Eglise l'établit comme règle, et cela pour ce motif, que ceux qui ont des troupeaux à soigner, ou, pour me servir de l'expression des protestants, à qui on a confié le soin des âmes, doivent être libres de tous soins, et plus particulièrement de ceux qu'entraîne la surveillance d'un ménage. Quel est en effet le prêtre qui, ayant femme et enfants, ne portera pas de préférence son affection sur ces êtres chéris? Sera-t-il alors aussi empressé à faire l'aumône et à donner des secours aux pauvres que s'il n'avait pas de famille à soutenir? Ne sera-t-il jamais tenté de s'écarter de ses devoirs pour procurer des protecteurs à ses fils et à ses gendres? Repoussera-t-il avec le même courage l'oppression du seigneur ou de l'intendant de son village, et flétrira-t-il leurs vices avec la même hardiesse que s'il n'avait pas à espérer de leur protection un meilleur bénéfice, ou bien un grade dans l'armée, ou une sinécure pour quelqu'un de ses enfants? Les bavardages et les querelles de sa femme avec ses paroissiens, ses petites animosités, ne l'engageront-ils jamais à être partial envers eux ou bien à agir contrairement à ses devoirs? Et sans parler de mille autres motifs également puissants que je pourrais également citer, le prêtre marié sera-t-il aussi empressé à se rendre auprès d'un patient atteint d'une maladie contagieuse que le prêtre qui a fait le vœu de célibat? C'est surtout alors que son devoir de prêtre devient plus impératif, et c'est précisément dans cette circonstance que le prêtre marié, cédant à la voix de la nature, restera sourd à celle de ses devoirs. Je n'en

citerai ici qu'un exemple sur mille. Pendant la guerre de 1776, le château royal de Winchester servit de prison aux Français que le sort des armes avait fait tomber entre nos mains. Une fièvre contagieuse, d'une violence extraordinaire, s'étant déclarée parmi eux, il en mourut un grand nombre. Presque tous étaient catholiques, et les deux ou trois prêtres de leur croyance qui résidaient dans la ville les assistèrent à leurs derniers moments; mais il y avait aussi des *protestants* dans le nombre, et ceux-ci réclamèrent l'assistance de leurs ministres. C'étaient les *curés* et les *vicaires* des paroisses de Winchester, le *diacre* et tous les *prébendiers* du chapitre. Aucun d'eux n'alla consoler les *protestants* agonisants, et, par suite de cette coupable indifférence, plusieurs de leurs malheureux coréligionnaires s'adressèrent aux prêtres catholiques, et moururent *catholiques*. C'est le docteur Milner qui rapporte ce fait. « Voici, dit-il, ce » qu'ils (les ministres protestants) répondirent : » Comme *hommes* nous ne craignons pas plus la » mort que les prêtres catholiques; mais nous ne pou- » vons pas nous exposer à rapporter le poison de la » contagion au sein de nos familles. » Non, sans doute; mais, ou ils négligèrent leurs devoirs les plus sacrés en laissant des protestants se jeter à leurs derniers moments dans les bras des prêtres catholiques, ou bien le célibat auxquels ceux-ci se soumettent, et contre lequel leurs adversaires ont déclamé et déclameront toute leur vie, est en définitive nécessaire *au soin* des âmes dont ils se disent chargés et pour lequel ils reçoivent des *honoraires considérables*.

Quelque suffisantes que soient ces raisons, quelque concluants que soient ces arguments, je rempli-

rais mal la tâche que je me suis imposée si je m'arrêtais là : car, pour ce qui concerne le clergé séculier, ne voyons-nous pas, ou pour mieux dire, ne sentons-nous pas que s'il a une famille, ou s'il s'attend à en avoir une, il ne lui reste que peu à offrir à son troupeau? Ne savons-nous pas d'ailleurs que les *prêtres mariés*, le *paupérisme* et la *taxe des pauvres* datent dans notre pays de la même époque? Quel était le résultat du célibat observé par le clergé? C'est ce que nous allons examiner.

Un évêque, par exemple, qui n'avait ni femme, ni enfants, dépensait naturellement ses revenus dans son diocèse; il en employait une partie pour le service de sa cathédrale, et d'une manière ou d'autre, ils refluaient toujours sur le peuple. Si Guillaume de Wickham avait été marié, les ministres protestants n'auraient pas eu de collége à Winchester. Il en eût été de même à Éton, à Westminster, à Oxford et à Cambridge, si les évêques des anciens temps n'avaient pas gardé le célibat. Et puis d'ailleurs, je le demande, est-il dans la nature humaine qu'un évêque ayant femme et enfants ne consulte que les intérêts de l'Église et de la religion dans la distribution des bénéfices de son diocèse? Il ne faut pas attendre d'un homme quelconque rien de surhumain; mais il est du devoir du législateur d'intervenir et de veiller à ce que la communauté ne souffre pas trop de la faible nature d'individus dont les vertus privées, quelque recommandables qu'elles puissent être, ne tendent pas toujours à l'augmentation du bien public. Je ne veux pas dire pourtant que la conduite de nos évêques mariés soit *toujours* répréhensible, car je ne les connais pas assez pour assurer ce fait; mais, en jetant les yeux

sur le diocèse où je suis né (Winchester), je ne puis m'empêcher d'observer que, si *notre dernier évêque* avait vécu dans les temps catholiques, d'abord il n'aurait pas eu de *femme* lui-même, ensuite une *belle-sœur*, qui épousa M. Edmond Poulter; et dans ce cas il est permis de croire que M. Poulter n'aurait pas quitté le *barreau* pour la *chaire*, et par suite qu'il n'aurait pas eu les *deux cures* de Meon-stoke et Soberton, outre une *prébende;* que son fils Bronwlow-Poulter n'aurait pas eu les *deux cures* de Buriton et de Petersfield; que son fils Charles Poulter n'aurait pas eu les *trois cures* d'Alton, de Binstead et Kinhsley; que son gendre Ogle n'aurait pas eu la *cure* de Bishop's Waltham, et que son gendre Haygarth n'aurait pas eu les *deux cures* d'Upham et Durley. Si cet évêque eût vécu dans le temps des catholiques, il n'aurait pas eu un fils, Charles-Auguste North, qui jouirait des *deux cures* d'Alvertock et Havant, outre une *prébende;* il n'aurait pas eu un second fils, François North, qui jouirait des *quatre cures* de Old-Alresford, Medstead, New-Alresford et Southampton de Sainte-Marie, outre une *prébende* et la *maîtrise* de *Sainte-Croix;* il n'aurait pas eu une fille à donner en mariage à M. Guillaume Garnier, qui possède les *deux cures* de Doxford et Brigtwell-Beldwin, et est en outre *prébendier* et *chancelier;* il n'aurait pas été allié avec M. Thomas Garnier, frère de son gendre; le premier n'aurait pas joui alors des *deux cures* d'Aldinghourn et de Bishop's-stoke; il n'aurait pas eu une seconde fille à donner en mariage à M. Thomas de Grey, qui possède les *quatre cures* de Calbourne, Fawley, Merton et Rounton, et de plus une *prébende* et un *archidiaconat*. Enfin, si notre dernier évêque

avait vécu dans le temps où nous étions catholiques, il est difficile de croire que ces *vingt-quatre cures, cinq prébendes, une chancellerie, un archidiaconat et une maîtrise*, produisant ensemble un revenu annuel de plus de *vingt mille livres sterling* (cinq cent mille fr.), eussent été concentrés sur les dix individus sus-mentionnés. Et n'est-il pas raisonnable de supposer que cet évêque, au lieu de laisser une succession, comme les journaux l'ont assuré, d'environ trois cent mille livres sterling (sept millions et demi de francs) en argent, s'il n'avait eu ni fils ni petit-fils, eût employé une partie de cet argent à réparer l'ancienne et magnifique cathédrale de sa métropole, dont la voûte a été, ces jours derniers sur le point de s'écrouler; ou bien qu'il aurait érigé quelque monument pour le bien public ou pour l'honneur de la nation; ou enfin qu'il aurait été un protecteur puissant et libéral des pauvres, et que, dans aucun cas, il n'aurait souffert *qu'on vendît de la petite bière dans son palais épiscopal à Farnham*, et cela même avec une licence de l'octroi? A Dieu ne plaise que je dise ou que je veuille donner à entendre qu'il se fît un trafic illégal dans son palais, ou même que je prétende censurer ce qui s'y passait! Non, un homme qui a une *grande famille* à soutenir et à pourvoir doit connaître mieux que tout autre les moyens à employer pour atteindre ce but : ainsi, si le prélat avait une plus grande provision de *petite bière* qu'il ne lui en fallait, il était naturel qu'il la vendît pour acheter de la viande, du pain et autres provisions nécessaires à l'entretien de sa famille. Je dis seulement que je ne crois pas que Guillaume de Wikham *ait jamais vendu de la petite bière* en gros ou en détail, et j'affirme dans les termes les plus précis que

tout ce que je viens d'annoncer s'est passé dans le *palais épiscopal de Farnham*, durant tout le temps que le dernier évêque a occupé le siége de Winchester. Guillaume de Wikham, qui prit ce surnom d'un petit village du Hampshire, ne fut pas évêque de Winchester la moitié du temps que le fut le dernier, et cependant il trouva le moyen de prendre sur ses revenus de quoi construire et doter un des colléges d'Oxford, ainsi que celui de Winchester, et faire en outre un grand nombre d'autres actes de la plus grande munificence. Il suivait en cela l'exemple de ses prédécesseurs sur le siége de Winchester, et il eut des imitateurs tant que la religion catholique fleurit en Angleterre.

Il est impossible de parler de *petite bière* et de *maître de Sainte-Croix* sans penser au changement déplorable que la réforme a produit dans cet antique établissement. *Sainte-Croix*, situé dans une prairie, à environ un demi-mille de Winchester, est un hospice ou *maison de refuge* fondé et doté par un évêque de cette ville, il y a environ *sept cents ans*. Depuis, des évêques du même diocèse ajoutèrent à ces dotations, jusqu'à ce qu'enfin il fut en état de loger et d'entretenir d'une manière convenable *quarante-huit vieillards*, avec des prêtres, des gardes malades et un nombre suffisant de domestiques, et de donner chaque jour à dîner à *cent* pauvres habitants de la ville. Ils se rassemblaient tous les jours dans une salle appelée la *salle des cent hommes*, où on leur donnait un pain, trois pots de petite bière, et *deux plats*, avec la permission d'emporter chez eux ce qu'ils ne pouvaient manger à table. Que voit-on *maintenant* à l'hospice de Sainte-Croix? Hélas ! *dix* pauvres créatures se traîner de long en large dans l'intérieur de ce noble

édifice, et *trois* pensionnaires externes; et c'est un procureur de Winchester qui leur apporte ou leur envoie chaque semaine quelques *deniers* qu'on leur alloue; mais cela n'empêche pas que la place de *maître* de Sainte-Croix ne soit d'un très-bon revenu. Je n'en connais précisément pas le montant; mais puisque cette charge a été donnée à un des *fils de l'évêque*, le lecteur supposera naturellement que *ce n'est pas une bagatelle*. Il y existe encore néanmoins un usage qui, suivant la remarque du docteur Milner, est probablement le dernier vestige de la *vieille hospitalité anglaise*: car tout voyageur qui y va et frappe à la porte pour demander du secours, reçoit *gratis* une pinte de bonne bière et un gros morceau de bon pain. Le feu lord Henri Stuart m'assura qu'il s'y était présenté un jour, et qu'il avait reçu l'un et l'autre.

Mais j'allais presque oublier de dire qu'il y a encore aujourd'hui un évêque à Winchester. Et que fait-il? Je n'ai pas entendu dire qu'il ait fondé ou qu'il ait envie de fonder des colléges et des hospices. Tout ce que j'ai appris de lui sur ce qui a rapport à l'*éducation*, c'est que, dans son premier mandement au clergé de son diocèse, il l'a engagé à faire circuler parmi ses ouailles les pamphlets d'une *société* établie à Londres à la tête de laquelle se trouve M. Josué Watson, marchand de vin et d'eau-de-vie dans *Mincing-Lane*; et quant à des œuvres de *charité*, tout ce que je sais de lui, c'est qu'il est *vice-président* d'une société qui s'est formée d'elle-même sous le nom de *Société philanthropique* du Hampshire, ayant pour but de prélever des souscriptions parmi les pauvres pour les *soulager* en cas de besoin, ou, en d'autres termes, pour engager les pauvres ouvriers à économiser sur le pro-

duit de leur travail de quoi s'entr'aider lorsqu'ils deviennent malades ou vieux, *sans avoir recours à la taxe des pauvres*. Grand Dieu ! Guillaume de Wickham, l'évêque Fox, l'évêque Wynefleet, le cardinal Beaufort, Henri de Blois, et tous les autres évêques de Winchester jusqu'à Swithin lui même, eurent-ils jamais recours à un pareil moyen pour soulager les pauvres? Celui qu'ils employaient pour répandre l'enseignement était de fonder et de doter des colléges et des écoles ; celui qu'ils employaient pour faire fleurir la religion était de bâtir et de doter des églises et des chapelles ; enfin celui qu'ils mettaient en usage pour soulager la misère et les souffrances des indigents était de fonder et de doter des hospices, et cela, *à leurs propres frais* et du produit de *leurs propres revenus*. Pour expliquer la vérité évangélique à leurs ouailles, jamais aucun d'eux ne songea à référer son clergé à une société ayant à sa tête un marchand de vin et d'eau-de-vie. Jamais aucun d'eux ne conçut la sublime pensée d'avoir recours aux pauvres eux mêmes pour les assister. Ah! oui; mais j'oubliais que ces prélats vivaient dans les *siècles obscurs* de l'*ignorance* et de la *superstition* des moines. Il n'est pas étonnant dès-lors qu'ils ne pussent pas comprendre que les pauvres sont les êtres les plus propres à soulager les pauvres. Ils n'avaient d'ailleurs ni femmes ni enfants qui pussent leur sourire et attendrir leur cœur. S'ils en eussent eu, leurs sentiments conjugaux et paternels leur auraient appris que charité bien ordonnée commence par *soi-même*, par conséquent qu'il vaut mieux vendre de la *petite bière* que de la donner.

Il est impossible d'abandonner ce sujet sans adresser un mot au *ministre* Malthus. Cet homme est non-

seulement protestant, mais encore *ministre de notre Église;* croirait-on pourtant qu'il désirait voir *forcer une grande partie de la classe ouvrière à s'abstenir* du mariage, afin de parvenir à une diminution de la taxe des pauvres? Le ministre Malthus n'appelle pas ceci recommander le *célibat*, mais seulement une *restreinte morale*. Et qu'est-ce que le *célibat*, sinon une *restreinte morale?* En sorte que voilà des hommes qui insultent à l'Église catholique parce qu'elle exige de ceux *qui veulent* devenir prêtres ou religieux des vœux de célibat, et qui, d'un autre côté, proposent de *forcer* les classes ouvrières de vivre dans le célibat, ou de courir évidemment le risque de *périr de faim*, eux et leurs enfants. Doit-on traiter cette contradiction d'impudence et de folie? C'est à la fois l'impudence la plus étrange et la folie la mieux caractérisée. Ils affectent de croire que le vœu du *célibat exigé du clergé catholique est ridicule*, parce qu'il est *contraire à la nature*. Mais s'il en est ainsi à l'égard d'une classe d'hommes qui ont reçu de l'éducation, auxquels la religion ordonne l'abstinence, le jeûne, et des prières pour ainsi dire continuelles, et un nombre infini d'austérités; s'il en est ainsi à l'égard de ces hommes liés par un vœu solennel dont la violation les expose à l'infamie; s'il en est ainsi, dis-je, avec de tels hommes, et qu'il y ait par conséquent de la *cruauté*, non pas, remarquez bien, *à les forcer* de faire de semblables vœux, mais seulement à souffrir qu'ils les fassent *volontairement*, que sera-ce si l'on *force* de jeunes hommes et de jeunes femmes de la *classe ouvrière* de vivre dans le célibat, ou de s'exposer à mourir de faim? La réponse est claire : c'est une contradiction des plus manifestes. Les autres pro-

jets relatifs aux pauvres, non moins cruels que mal conçus, doivent être entièrement imputés à la *réforme*, cette véritable source de la pauvreté, de la misère et de la dégradation, et qui a depuis pesé sur la grande masse du peuple anglais (1). La *réforme* a dépouillé la classe ouvrière de son patrimoine, elle lui a enlevé ce que la nature et la raison lui avaient assigné, elle l'a privée d'un secours qui lui appartenait par un droit imprescriptible que les lois divines et humaines avaient confirmé. Elle a établi à la place de ce droit un système qui tend à créer une haine continuelle entre les pauvres et les riches, au lieu de les unir, ainsi que le faisait le système catholique par les liens de la charité chrétienne. Mais, de toutes les conséquences les plus pernicieuses de la *réforme*, celle du mariage des prêtres est sans contredit la plus funeste. Elle a établi parmi nous un ordre qui procrée journellement plusieurs milliers de pauvres créatures qui retombent ensuite à la charge de l'État : car n'ayant par elles-mêmes aucune espèce de moyen de subsister, il faut que, d'une manière ou d'autre, on les entretienne aux dépens du peuple. Il faut absolument leur procurer des places civiles ou militaires, des sinécures ou des pensions, quelque moyen de vivre sur les revenus des riches ou du fruit du travail des pauvres. Si l'on ne peut trouver de *prétexte*, si l'on n'a aucun service public à faire valoir, ou si enfin la liste des pensions se trouve épuisée, alors ils de-

(1) On a calculé que près de la moitié de la population de l'Angleterre se trouvait maintenant à la charge de l'autre pour sa subsistance. La taxe des pauvres empêche de mourir de faim plus de deux millions de familles.

viennent une charge directe pour le peuple; et c'est de cette manière que, depuis environ vingt ans, nous avons vu le parlement voter *seize cent mille livres sterling* (40,000,000 de francs) sur les taxes, pour venir au secours du *pauvre* clergé de l'Église anglicane. Et en même temps qu'on accordait cette *prime* annuelle pour la procréation de quelques milliers de *fainéants*, le parlement était assommé de projets tendant à forcer la *classe ouvrière* à se vouer au célibat.

Je crois maintenant qu'il ne doit plus rester à personne le moindre doute sur cette grande question, et qu'en considérant la règle de l'Église catholique qui prescrivait l'observation du célibat à ceux qui, de leur plein-gré, se vouaient à l'état ecclésiastique ou monastique, ou sous le point de vue moral et religieux, ou sous le point de vue civil et politique, on devra arriver à cette conclusion qu'elle était fondée sur la prudence et la sagesse, que ses résultats pour le bien-être de la masse du peuple étaient immenses, et qu'on ne saurait assez en regretter l'abolition. Je regarde donc à présent la question du célibat comme résolue, et je ne vais plus qu'ajouter quelques observations générales à ce que je viens de dire, pour repousser les accusations élevées par les historiens protestants, et particulièrement par quelques écrivassiers écossais, contre les monastères. En effet, si je laissais sans réponse ce qu'ils ont dit, on pourrait peut-être en conclure, comme ils se sont toujours efforcés de nous le faire croire, qu'au fond il n'y avait pas grand mal à commettre les vols et les spoliations dont j'aurai tout à l'heure occasion de rendre compte. Je citerai d'abord Hume, qui dit à la page 160 du tome IV de son Histoire, en parlant des rapports faits par Thomas Crom-

well et ses satellites... : « Il vaut mieux croire que
» ces vices étaient naturellement inhérents à *l'institution*
» de la vie monastique; par conséquent *ajouter foi*
» aux rapports faits par les commissaires sur
» l'existence des *factions* et des *querelles* aussi cruelles
» qu'invétérées entre des hommes qui, se trouvant
» claquemurés ensemble, ne peuvent jamais oublier
» leurs animosités mutuelles, et qui, étrangers
» aux *liens les plus doux de la nature*, *ont* en général
» *le cœur plus dur*, le caractère plus hargneux,
» plus inflexible, que les autres hommes. Les *actes*
» *frauduleux de piété* auxquels ils ont recours pour
» exciter la dévotion et les libéralités du peuple peuvent
» être considérés *comme avérés*, dans un ordre
» fondé sur l'*illusion*, sur le *mensonge* et sur la *superstition*.
» D'un autre côté, la *lâcheté* et la *paresse*,
» accompagnées de l'*ignorance profonde* qu'on reprochait
» aux moines, *n'admettent aucune espèce*
» *de doute*. Quelle *science utile* ou *agréable* pouvait-
» on en effet attendre d'une classe d'hommes qui,
» condamnés à une vie ennuyeuse et monotone, et
» privés de toute émulation, étaient entièrement in-
» sensibles à tout ce qui peut élever l'esprit ou nourrir
» le génie? »

Je doute fort que jamais moine ait écrit des phrases plus incorrectes que celles-ci; mais, quant aux faits, quoique très-*croyables*, très-*certains*, très-*indubitables*, au dire de Hume, ils sont évidemment pour la plupart un tissu de perfides mensonges. Sur quoi, en effet, des hommes qui menaient une vie si oisive, qui n'avaient aucune espèce d'ambition, pouvaient-ils fonder leurs factions ou leurs querelles? Dans le parallèle que nous avons établi entre la *cha-*

rité des évêques catholiques et protestants, on a pu voir combien le cœur des ecclésiastiques non mariés est *plus dur* que celui des ecclésiastiques mariés. Est-il *croyable* que des hommes perdus dans une *oisiveté passive* commissent des *fraudes* pour se procurer un argent que leur position même les empêchait de garder ou de léguer, et qui étaient absolument dépourvus d'*émulation?* On voit que la méchanceté de Hume ne lui a pas permis de s'apercevoir que dans une phrase il fournissait de fortes présomptions contre la vérité de la phrase suivante. Cependant, comme son livre a été et est encore beaucoup lu, et comme ce qu'il contient m'a induit en erreur, ainsi que des milliers d'autres, je vais en appeler à diverses *autorités* toutes *protestantes*, et qui cependant réfutent les calomnies. J'observerai d'ailleurs, en passant, qu'il n'eut jamais lui-même ni *femme* ni *enfants ;* que de son vivant, il était gros, gras et nourri en grande partie *aux frais du public*, sans l'avoir mérité par aucun service personnel.

Comme dans le cours de son Histoire il ne cite pas moins de deux cents fois *Tanner*, qui était évêque de Saint-Asaph sous le règne de Grégoire II, c'est le témoignage de cet écrivain que je vais invoquer ; nous verrons alors comment Hume s'accorde avec lui sur un des points les plus importants et les plus intéressants de notre histoire. D'ailleurs, au moment de commencer le douloureux récit des spoliations de toute espèce, des violations sans nombre des lois, de la justice et de l'humanité, qui furent le résultat de la réforme, de montrer à mes lecteurs des milliers d'individus dépouillés en un instant de leurs biens, arrachés à leurs foyers, réduits à la mendicité ou

condamnés à mourir de faim, j'éprouve le besoin de leur faire mieux connaître les hommes qui furent victimes de ce déchaînement de toutes les passions honteuses, de cette conspiration de l'enfer contre le ciel, de les leur représenter d'après un tableau que nous en a laissé un *évêque protestant*, dans un ouvrage dont le but spécial est de faire connaître l'état des *abbayes, prieurés, couvents et monastères qui existaient jadis en Angleterre*, et que j'opposerai à celui que nous en fait un ennemi déclaré, non-seulement de la *religion catholique*, mais encore du *christianisme.* Je prierai en outre mes lecteurs de ne pas perdre de vue que Hume, qui cite Tanner plus de deux cents fois dans le cours de son ouvrage, se garde bien, dans cette question, de s'appuyer de son témoignage, et je les engagerai à ne pas oublier les expressions dont il s'est servi en parlant des moines et des couvents, et que j'ai rapportées un peu plus haut.

Voici ce que dit l'évêque Tanner sur ce sujet : — « Il y avait dans chaque abbaye considérable une grande salle, désignée par le nom de *scriptorium, dans laquelle plusieurs écrivains étaient exclusivement occupés à transcrire des livres à l'usage de la bibliothèque.* Quelquefois, il est vrai, ils tenaient les livres relatifs aux dépenses de la maison, et copiaient des missels et *autres livres qui servaient à l'office divin ;* mais, en général, c'étaient d'autres ouvrages, tels que les *Pères de l'Eglise*, les *classiques*, les *historiens, etc., etc.* Jean Whethamsted, abbé de Saint-Alban, *fit transcrire plus de quatre-vingts livres* de cette manière (on ne connaissait pas *encore l'art de l'imprimerie)* pendant qu'il fut abbé. Un abbé de Glastonbury en *fit transcrire cinquante-huit*

autres, et tel était le *zèle* des moines pour ce genre d'occupation, que souvent on leur assigna des terres et des églises pour la confection de ce travail. Dans les abbayes considérables il y avait en outre des personnes chargées de noter *les événements les plus remarquables qui survenaient dans le royaume*, et de les *rédiger en annales* à la fin de chaque année. Ils conservaient soigneusement dans leurs registres tout ce qui avait rapport à leurs fondateurs ainsi qu'à leurs bienfaiteurs, l'an et le jour de leur naissance, de leur mort, de leur mariage, de leurs enfants et de leurs successeurs, de manière que souvent on y avait recours pour constater l'âge des individus et les généalogies des familles. Il y a néanmoins sujet *d'appréhender que quelques-unes* de ces généalogies n'aient été tracées que par pure tradition; et que, dans plusieurs circonstances, les moines ne se soient montrés aussi favorables à leurs amis que sévères envers leurs ennemis. On faisait *enregistrer dans les abbayes* les constitutions du clergé décrétées par les synodes nationaux et provinciaux, et, après la conquête, les *actes mêmes du parlement*, ce qui me conduit à rappeler l'*utilité* et les *avantages de ces maisons religieuses* : car on y conservait les annales et les documents les plus précieux du royaume. On envoya dans une abbaye de chaque comté une copie de la charte des libertés accordées par Henri I[er] (*magna Charta*). On déposa dans le prieuré de Bodmin des chartes et des enquêtes relatives au comté de Cornwall, et l'on conserva dans l'abbaye de Leicester et dans le prieuré de Kenilworth un grand nombre de documents jusqu'à l'époque où Henri III les en fit retirer. Le roi Edouard I[er] *fit faire des recherches dans*

toutes les maisons religieuses, et feuilleter tous leurs registres et toutes leurs chroniques, à l'effet de découvrir *ses titres à la couronne d'Ecosse*, et les moyens de les constater de *la manière la plus authentique*. Lorsqu'il fut reconnu roi d'Ecosse, il envoya des lettres pour *être insérées* dans les chroniques de *l'abbaye de Winchomb*, dans le *prieuré de Norwich*, et vraisemblablement dans plusieurs autres endroits semblables. Et, lorsqu'il eut fait décider la dispute relative à la couronne d'Ecosse, qui existait entre Robert Bruce et Jean Baliol, il écrivit au doyen du chapitre de Saint-Paul, à Londres, pour lui enjoindre d'enregistrer dans leurs chroniques la copie qu'il leur envoyait de cette décision. C'est des registres monastiques que le savant M. Selden a tiré les preuves les plus authentiques des *droits de la souveraineté de la Grande-Bretagne sur les petites mers*. Souvent on envoyait dans ces maisons les *titres et l'argent* des familles pour y être mis en sûreté. A la mort des *nobles*, on y déposait *leurs sceaux*, et la *cassette même du roi fut plus d'une fois confiée à leurs soins*. Il y avait en outre chez eux des écoles d'enseignement et d'éducation; et chaque couvent avait une ou plusieurs personnes désignées pour cet objet. Tous les *hahitants des alentours qui le désiraient pouvaient y envoyer leurs enfants pour apprendre la grammaire et le plain-chant, sans la moindre rétribution*. Dans les couvents de religieuses, les jeunes personnes *apprenaient à travailler à l'aiguille, à lire l'anglais, et quelquefois le latin*. De telle sorte que, non-seulement les filles de la basse classe dont les parents étaient trop pauvres pour fournir aux frais de leur éducation, mais même

celles des nobles et des gentilshommes étaient élevées dans ces maisons.... Tous les monastères étaient, à proprement parler, de *grands hospices*, dont la plupart étaient obligés d'entretenir *tous les jours un certain nombre de pauvres*. Il y avait également des maisons qui donnaient l'*hospitalité à presque tous les voyageurs*. La noblesse elle-même, lorsqu'elle était en voyage, allait dîner dans un couvent, loger dans un autre, et ne s'arrêtait jamais, ou bien rarement, dans les auberges. En un mot, leur *hospitalité était telle* que dans le prieuré de Norwich on consommait tous les ans plus de quinze cents quarts (quarters) de drèche, plus de huits cents quarts de blé, et tout le reste dans la même proportion. Au moyen des bourses, les nobles et les bourgeois trouvaient un asile dans ces maisons, non-seulement pour leurs vieux serviteurs, mais même pour leurs *jeunes enfants*, ou pour *des amis tombés dans l'indigence*... Ces maisons étaient d'un *avantage réel pour la couronne* elle-même, 1° en ce qu'à la mort d'un abbé ou d'un prieur, elle retirait un grand profit de l'élection, ou plutôt de la confirmation de son successeur; 2° par les fortes sommes qu'elles payaient pour la confirmation de leurs libertés; 3° par le grand nombre de bourses qu'elles accordaient aux vieux serviteurs de la couronne, ainsi que des pensions aux clercs et aux aumôniers du roi, jusqu'à ce qu'ils eussent de l'avancement.... Ces maisons étaient d'un grand avantage pour les villes et les villages dans le voisinage desquels elles étaient situées, 1° parce qu'elles y attiraient beaucoup de monde, et parce qu'*elles leur accordaient le privilége de tenir des foires et des marchés*; 2° en les *affranchissant des lois forestières*;

3° en *affermant leurs terres à bas prix*. Enfin elles étaient autant d'ornements pour le pays, car la majeure partie étaient des édifices magnifiques ; et, bien qu'ils ne fussent ni si grands ni si élégants que les hôpitaux de Chelsea et de Greenwich, ils n'en étaient ni moins admirables ni moins admirés de leur temps. Plusieurs églises des abbayes étaient égales, pour ne pas dire *supérieures*, à nos *cathédrales actuelles ;* et leur aspect, ainsi que les frais de construction et de réparation qu'elles exigeaient, étaient tout au moins aussi favorables au pays que peuvent l'être aujourd'hui les châteaux et les maisons de campagne des grands seigneurs et des gentilshommes. »

Ainsi donc, indigne calomniateur, au lieu de cette *indolence passive* dont vous nous parlez, nous voyons l'amour le plus constant et le plus prononcé pour le travail ; au lieu de votre *ignorance profonde*, nous trouvons dans chaque couvent une école où la jeunesse reçoit toute espèce d'instruction gratuitement ; au lieu de ce manque de toute *science utile et agréable*, nous voyons qu'on étudie, qu'on enseigne, qu'on copie, qu'on conserve tous les auteurs classiques ; au lieu de l'*égoïsme* et des *fraudes pieuses* que vous leur reprochez, nous trouvons des hospices pour les malades, des médecins, des gardes-malades pour les soigner, et l'*hospitalité* la plus noble, la plus généreuse, et surtout la plus désintéressée ; au lieu de cet esclavage que, dans cinquante parties de votre Histoire d'Angleterre, vous affirmez avoir été entretenu par les moines, nous les voyons *affranchir le peuple des lois forestières*, et *préserver* avec un soin religieux *la grande Charte de la liberté anglaise ;* et vous savez aussi bien que moi qu'à l'époque où cette *Charte* fut

renouvelée par le roi Jean, on dut ce renouvellement aux soins et à la persévérance de l'*archevêque Lungton*, qui excita les barons à le demander, après avoir retrouvé, ainsi que Tanner le remarque, ce document précieux *déposé dans une abbaye*.

LETTRE V.

Opinion de divers auteurs sur l'influence des institutions monastiques. Avantages qui en résultaient. Haute sagesse qui avait présidé à leur création. Cromwell, nommé *vicaire général* de la nouvelle Eglise *établie par la loi*. Méthode qu'il emploie dans l'œuvre du pillage et de la dévastation.

Si, en terminant ma dernière lettre, je me contentai de rapporter l'opinion d'un évêque protestant sur les institutions monastiques, pour l'opposer aux allégations mensongères de Hume, ce n'est pas que je n'eusse encore pu citer une foule d'autorités non moins suspectes; mais le défaut d'espace m'en a empêché. Comme le sujet par lui-même est d'une importance réelle, et d'autant plus grande que nous allons avoir à nous occuper de la destruction de ces vénérables institutions, je choisis encore les témoignages de quatre ou cinq écrivains étrangers ou nationaux, mais appartenant tous à la communion protestante.

MALLET, *Histoire de la Suisse*, vol. I, p. 105 : « Les moines, par l'*instruction* qu'ils donnaient au peuple, adoucirent la *férocité* de ses mœurs, et tempérèrent heureusement par leur influence la tyrannie des nobles, lesquels, à charge à tous leurs voisins, ne connaissaient alors d'autre occupation que la

guerre. Ce fut là le motif pour lequel on préféra leur gouvernement à celui de la noblesse. Le peuple *les établissait juges de ses différends;* et un proverbe populaire disait qu'il valait mieux être gouverné par la crosse de l'évêque que par le sceptre du prince. »

Drake, *Heures littéraires*, vol. II, p. 435 : « Les moines de Cassin, observe Wharton, brillaient non-seulement par *leurs connaissances scientifiques*, mais encore par *leur amour et leur zèle* pour les *belles-lettres*, et par *l'étude approfondie des auteurs classiques*, à laquelle ils se livraient. Leur savant abbé Disidrius fit une collection des meilleurs auteurs grecs et latins. Les membres de cette communauté religieuse composèrent non-seulement de savants traités sur la musique, la logique, l'astronomie et l'architecture, mais encore s'occupèrent à transcrire Tacite et d'autres auteurs. Aux onzième et douzième siècles la plupart des monastères d'Angleterre imitèrent cet exemple si louable avec une ardeur d'émulation au-dessus de tout éloge. »

Turner, *Histoire d'Angleterre*, vol. II, p. 332 et 361 : « Jamais *tyrannie* ne fut plus notoirement établie du *consentement général*, et même par *les efforts de toute une population*. Jamais on ne vit une plus heureuse réunion des intérêts privés et du bien public que dans les encouragements accordés aux institutions monastiques. »

Bates, *Rural philosophy*, p. 322 : « Tandis que les papistes montrent tant d'ardeur à fonder dans ce pays des couvents de femmes et d'autres associations religieuses, on doit regretter que quelques *bons protestants* ne soient pas portés à imiter leur exemple, et à créer des établissements destinés à élever et proté-

ger de jeunes personnes d'un caractère grave et mélancolique, lesquelles, sans de pareilles retraites, sont abandonnées de tout le monde, et qui y trouveraient au contraire un asile momentané, où elles recevraient une instruction solide sur les principes de la religion et sur les arts utiles ; de telle sorte que celles d'entre elles qui auraient quelque penchant à rentrer dans le monde y pussent ensuite remplir honorablement les devoirs de la vie commune. C'est ainsi qu'au *grand avantage de la société*, on pourrait assurer *le bien-être* d'une foule de personnes, et qu'on parviendrait à *paralyser* les efforts du papisme, en lui empruntant ses principes. »

QUARTERLY REVIEW, décembre 1811 (1) : « Le monde ne dut jamais à une classe d'hommes particulière plus de reconnaissance qu'au célèbre ordre monastique des bénédictins. Les historiens, en énumérant les *maux* causés par les moines, omettent trop souvent de faire mention du *bien* qu'ils opérèrent. Ce qu'il y a de moins éclairé parmi les personnes qui lisent a entendu parler à coup sûr du célèbre thaumaturge saint Dunstan, tandis que nos compatriotes les plus instruits se rappellent à peine les noms des hommes qui, après être sortis d'Angleterre, devinrent les apôtres du nord. Les îles de Tinian et de Juan Fernandez ne sont pas, dans la mer du Sud, des sites plus enchanteurs que ne l'étaient, au temps de l'heptarchie, Malmesbury, Lindisjarne et Jarrow. Ces associations d'hommes pieux, adonnés à l'étude de la littérature et à la pratique des arts utiles, ressemblent en quel-

(1) La *Revue trimestrielle*, un des ouvrages périodiques les plus estimés d'Angleterre.

que sorte à ces oasis que l'on rencontre au milieu des déserts de l'Afrique. On dirait des étoiles qui, par une nuit sombre, nous éclairent d'une lumière douce et brillante. Si jamais homme dut être appelé vénérable, ce fut sans contredit Bede (et on ne manque jamais non plus d'ajouter cette épithète à son nom), lui qui passa toute sa vie à instruire les diverses générations qu'il vit s'élever autour de lui, et à préparer pour la postérité des monuments littéraires. Dans ces temps de désolation, l'Eglise seule offrait un asile assuré contre cette foule de maux de toute espèce auxquels étaient en proie tous les pays; elle jouissait seule d'une douce paix au milieu de guerres continuelles; des hommes qui, tout en se haïssant mutuellement, craignaient et adoraient le même Dieu, la considéraient comme un royaume sacré. Si des ambitieux et des mondains abusaient quelquefois de son nom, si trop souvent les artifices du méchant et les erreurs du fanatique la déshonoraient, elle n'en offrait toujours pas moins un refuge aux hommes dont la jeunesse avait été sage, ou qui, parvenus à un certain âge, comprenaient le néant de l'existence et se sentaient fatigués de la société de leurs semblables. Le sage, le faible et le mondain, y trouvaient également un asile calme et certain au milieu des tourmentes continuelles qui bouleversaient alors à chaque instant la face du monde. »

Ce passage ne manque pas d'une certaine élégance; remarquons toutefois en passant que, de même que le *protestantisme* de Turner lui fait donner le nom de *tyrannie* à un ordre de choses qu'il avoue avoir été le résultat de *la volonté du peuple*, et avoir dû son existence à *l'heureuse fusion des intérêts privés et*

du bien public; de même le *protestantisme* des rédacteurs de la Revue les porte à parler de maux causés per une classe d'hommes à laquelle le monde doit *plus de reconnaissance* qu'à toute autre. Au reste, c'en est assez pour répondre péremptoirement à cette nuée d'écrivailleurs qui ont essayé de distiller le venin de leur plume sur les institutions monastiques, et pour les réduire au silence.

Après avoir rapporté ces divers témoignages, ces preuves irrécusables de la charité et de la bienveillance vraiment chrétienne qui distinguaient essentiellement la religion de nos pères, on éprouve une profonde indignation contre les êtres qui s'efforcent de nous persuader dès notre plus tendre enfance que la religion catholique, professée par nos pères, produisait parmi eux un repoussant égoïsme et une odieuse dureté de cœur, qu'elle inspirait au clergé l'avarice, et qu'elle l'empêchait de ressentir aucune pitié pour les souffrances du pauvre. Quelque avéré qu'il soit que la *réforme* dépouilla les pauvres de leur légitime patrimoine, quelque évident qu'il soit qu'elle en augmenta le nombre et qu'elle ôta aux classes élevées de la société tout sentiment de compassion pour leurs souffrances, on a cependant réussi à nous faire accroire tout le contraire. Mais aussi que d'efforts et de machinations n'a-t-il pas fallu pour obtenir ce résultat! Les hommes qui nous ont aussi grossièrement trompés ne se seraient certainement pas donné plus de peines ni plus d'embarras s'ils avaient vraiment eu en vue le salut de nos âmes. L'objet constant de leurs efforts a été d'inculquer leurs rapports erronés dans l'esprit de la jeunesse. Voilà bientôt trois siècles que nos presses gémissent sous le poids des livres à bas

prix que l'on imprime tous les jours pour y parvenir; entre autres exemples, je citerai ici une fable que l'on trouve dans l'abécédaire d'un certain Fenning, généralement répandu en Angleterre depuis une longue suite d'années. Cette fable, intitulée « le Prêtre et le Plaisant, » dit qu'un homme alla trouver un prêtre catholique-romain, et lui demanda l'aumône. Il commença par lui demander une guinée, et descendit ensuite jusqu'à un *liard;* mais le prêtre refusant toujours, le mendiant lui demanda sa bénédiction, que celui-ci *s'empressa aussitôt de lui donner.* « Eh! » si elle valait *seulement un liard*, repartit le men- » diant, vous ne me l'auriez pas donnée. » Cette historiette de si bon goût nous fait voir qu'en hommes habiles nos réformateurs ont fait armes de tout.

Revenant maintenant aux recherches auxquelles je me livrais tout-à-l'heure sur l'influence des institutions monastiques, je ferai encore remarquer à mes lecteurs l'extrême importance des témoignages que j'ai rapportés plus haut. On a pendant trop long-temps ajouté foi aux mensonges du protestantisme. Voilà trois cents ans que l'égoïsme hypocrite, soutenu par des violences de toute espèce, par la tyrannie et la cruauté, ne cesse de tout mettre en œuvre pour fasciner les yeux du peuple anglais. Il était naturel que les hommes qui s'étaient enrichis des dépouilles de l'Église et des pauvres, et qui désiraient en jouir paisiblement, fussent portés à ne rien négliger pour persuader au peuple que ceux qu'ils avaient dépouillés étaient indignes de sa pitié, que les institutions qui leur avaient fait acquérir tant de propriétés étaient au moins *inutiles*, que ces anciens propriétaires n'étaient que des fainéants, des ignorants et des lâches, répandant

partout les ténèbres de l'ignorance, et dévorant des produits originairement destinés à faire vivre des gens plus dignes qu'eux d'un tel sort. Quand dans un pays toutes les *presses* et toutes les *chaires* font chorus, quand elles jouissent de l'appui spécial du gouvernement, lorsque le parti vaincu est réduit au silence par une terreur difficile à décrire, on ne doit sans doute pas être surpris que l'attaque réussisse, et que la masse du peuple croie bonnement ce qu'on lui ordonne de croire. Mais heureusement la VÉRITÉ est immortelle; et, bien qu'on parvienne à la faire taire pendant quelque temps, elle finira nécessairement par recouvrer ses droits, et par triompher du mensonge.

Il est, ô mes compatriotes, plus que jamais temps de réfléchir et de raisonner sur notre position. Votre pays ne présente à nos regards qu'un horrible tableau de misère, de fanatisme et de crimes de toute espèce. On dépeint journellement l'*augmentation* de la population comme une *calamité;* on nous fait part de projets tendant à arrêter *la propagation* de l'espèce humaine; des *écrivailleurs* écossais parcourent notre sol en tous sens, faisant à nos artisans des lectures pour les initier dans *la science d'empêcher leurs épouses de devenir mères;* on a même poussé l'atrocité jusqu'à *décrire* dans un livre imprimé le *procédé que l'on doit employer à cet effet!!!* L'instant n'est-il pas arrivé où force nous est de rechercher les causes qui ont produit un état de choses aussi monstrueux? Nous les trouverons dans la pauvreté et la dégradation de la masse du peuple, pauvreté et dégradation qu'en remontant de cause en cause nous serons forcés d'attribuer à la *réforme*, dont une des premières conséquences fut la destruction des institutions monastiques.

Que si, refusant de s'en rapporter aveuglément aux autorités que j'ai invoquées au commencement de cette lettre pour démontrer la bienfaisante influence de ces institutions, on interroge la raison, on verra qu'elle rejette dédaigneusement les absurdes calomnies répandues à ce sujet depuis si long-temps. Les monastères florissaient en Angleterre depuis neuf cents ans; objets constants de l'affection de la multitude, ils furent tout-à-coup détruits par la violence, aidée du pillage et du meurtre. Vit-on jamais quelque chose de vicieux en soi-même, ou de désastreux dans ses résultats, être pendant si long-temps l'objet de la vénération de tout un peuple? De nos jours le peuple espagnol s'est levé en masse pour défendre ses monastères; et nous voyons des *écrivailleurs* écossais lui prodiguer les injures et les calomnies, parce qu'il n'a pas consenti à ce que les propriétés de ces monastères passassent entre les mains de juifs anglais. S'il était vrai que les institutions monastiques exerçassent une si funeste influence sur la prospérité de notre nation, comment auraient-elles pu être protégées pendant si long-temps par tant de rois, de législateurs et de juges sages et vertueux? Notre roi ALFRED fut peut-être un des plus grands hommes qui aient encore existé; tous les écrivains, poètes, jurisconsultes et historiens, sont d'accord pour faire son éloge, et pour le considérer comme le plus grand, le plus sage et le plus vertueux des rois, des guerriers et des législateurs. Comment donc raisonnablement supposer qu'un monarque sans cesse occupé à rendre son peuple riche, honnête, vertueux et heureux, ait pu être le bienfaiteur généreux d'institutions vicieuses et funestes? On pourrait même dans ce moment faire abstraction de leur influence possi-

ble, et se borner à énoncer ces deux faits, qui en disent plus que beaucoup de raisonnements : c'est que les monastères furent l'objet constant de la sollicitude d'ALFRED et de SAINT WITHIN son tuteur, et qu'ils furent détruits par l'horrible tyran appelé HENRI VIII, et par son digne ministre THOMAS CROMWELL.

Mes lecteurs seraient sans doute curieux d'apprendre ce qu'on répond à un argument aussi fort : qu'ils écoutent donc parler M. MERWIN ARCHDALL, dans son Histoire des monastères d'Irlande : « Lorsqu'on considère combien était général le zèle religieux qui arrachait des milliers d'individus à l'*élégance* et aux *agréments* de la société, et les engageait à se condamner volontairement à la solitude et à toutes sortes de macérations ; quand on voit les hommes les plus *puissants* et les plus *sages* de ces temps *barbares* être dupes d'une si fatale illusion, l'*avare* lui-même *renoncer* à ses *trésors* pour participer à la félicité de la vie ascétique ; et, lorsqu'on considère après cela d'un autre côté les excès d'un funeste enthousiasme diminuer, et la *sobre raison*, revenue de son délire, chercher à effacer jusqu'aux moindres vestiges *de la frénésie des siècles passés*, on a pris une rapide esquisse de l'histoire du monachisme, et l'on a devant soi de nombreux exemples de cette *faiblesse* et de cette *versatilité* d'esprit, caractère distinctif de l'espèce humaine. On n'étudie ces phénomènes du monde moral qu'avec un *certain orgueil*, qui prend sa source dans la conscience d'une *supériorité marquée* de facultés intellectuelles et de civilisation. En effet, une comparaison continue, tellement à l'avantage des *temps modernes*, excite notre *vanité*, et nous anime à faire de pareilles recherches. » Est-ce bien possible, Mon-

sieur Archdall? Où trouverons-nous donc les preuves de cette *supériorité marquée*, et de cette compaparaison continue, tellement en faveur des temps modernes? Sera-ce dans les ruines de tant de nobles édifices, du pillage et de la dévastation desquels vous nous faites le récit? Sera-ce dans cette loi qui ordonne aux malheureux Irlandais de ne pas sortir de leurs masures depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever? ou bien dans cette foule de combats partiels, où l'on a vu des *ministres* réformés faire, le pistolet à la main, la collection de leurs dîmes? ou dans la famine et la misère qui assiégent continuellement la plus grande partie de la population de l'Irlande, dans l'affreuse mortalité qui décimait sa population à la suite d'une famine, au moment même où ses ports étaient encombrés de vaisseaux qui venaient y charger les riches productions de son sol, et quand on entretenait à *ses dépens* une armée destinée à maintenir l'ordre et la tranquillité parmi des hommes mourant de faim? Serait-ce là, je vous le demande, les preuves que vous m'allégueriez pour soutenir votre prétendue comparaison tellement à l'avantage des temps modernes? Avec quelle orgueilleuse satisfaction ne considériez-vous pas, au *bal* de l'opéra donné à Londres en 1822, pour venir au secours d'une nation entière en proie à la famine, la salle de danse *ornée* d'un transparent représentant *des Irlandais expirant de faim!!!* Comment ne rougissez-vous pas d'appeler *dupes* les hommes les plus *sages* et les plus *puissants* de leur temps; de prétendre qu'ils étaient *dupes* d'une *fatale* illusion quand ils fondaient des établissements qui rendaient inutiles le secours d'un *bal d'opéra* donné par *souscription*

en faveur de malheureux affamés? Consultez votre Histoire des monastères d'Irlande, et répondez-moi, si vous l'osez.

Je ne passerai pas non plus sous silence cette *hospitalité* exercée par les monastères, et cette foule d'autres résultats avantageux dont l'évêque protestant Tanner fait mention. J'approfondirai au contraire ce sujet, afin de rendre à ces institutions tant calomniées la justice qui leur est due.

Il faut que la terre appartienne à quelqu'un ; ceux qui en sont propriétaires doivent avoir la *distribution* de ses revenus. Que si ces revenus sont principalement distribués entre le peuple, qui les produit par son travail, alors la communauté est heureuse ; que si, au contraire, la plus grande partie de ces revenus est *aliénée*, si on les transporte à de grandes distances pour les dépenser parmi des gens tout-à-fait étrangers à leur production, la masse de la communauté doit inévitablement être malheureuse ; et c'est alors qu'on voit s'élever des *dépôts de mendicité* et des *casernes*. Un des grands avantages des monastères était qu'une grande partie des revenus territoriaux du royaume étaient dépensés là même où ils étaient produits. Les *hôpitaux* et autres établissements de ce genre avaient les mêmes résultats. Il y en avait de petits et de grands, et le nombre ne s'en élevait pas à moins de *cinquante* par comté ; de telle sorte, comme on voit, que la majeure partie du revenu territorial du pays s'écoulait immédiatement parmi la masse du peuple. Qui ne sait combien déchoit une paroisse dans laquelle le gentilhomme ou bien le grand propriétaire abandonnent leurs terres pour aller s'établir ailleurs, et combien en souffrent les pauvres

qui habitent cette paroisse? Il est généralement reconnu aujourd'hui que la non-résidence des membres du clergé et de la noblesse dans leurs propriétés est la source principale des maux qui affligent notre pays ; et l'un des meilleurs arguments, que je sache, allégués en faveur de la rigueur de nos lois sur la chasse, c'est que cet exercice engage les nobles et les grands propriétaires à résider dans leurs terres. Quels heureux effets ne devaient donc pas avoir sur le bien-être des habitants des campagnes ces *vingt* monastères au moins qui existaient dans chaque comté, et qui dépensaient constamment la majeure partie de leurs revenus sur les lieux mêmes? Si, par exemple, l'Irlande avait encore aujourd'hui les *sept* ou *huit cents* monastères qu'elle comptait avant la réforme, elle serait riche et heureuse; on n'aurait dans ce malheureux pays ni *typhus* ni *famines périodiques*; on n'y aurait pas cette loi atroce qui défend à tout paysan de sortir de sa masure depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever ; on n'y connaîtrait point les *capitaines Rock* (1); il serait inutile d'y faire des projets pour *empêcher* le peuple d'augmenter en nombre, ni pour *se débarrasser* d'un *excédant de population*; et l'horrible pauvreté qui menace de faire un jour de ce pays un désert, un moyen puissant de destruction de la puissance anglaise, y serait totalement inconnue. Il faut nécessairement, venons-nous de le dire, que les terres soient la propriété de quelqu'un. Maintenant la question est de savoir lequel est

(1) Nom imaginaire donné aux chefs d'insurrection en Irlande, et qu'eux-mêmes ne manquent jamais de prendre.

le plus avantageux à la communauté, qu'elles soient possédées par des gens qui vivent et sont même obligés de vivre constamment au milieu de leurs propriétés, ou bien qu'elles appartiennent à des individus qui peuvent toujours vivre et vivront en effet le plus souvent loin du pays, et en dépenseront par conséquent les revenus ailleurs.

Quelques écrivains appellent les moines des *bourdons;* l'évêque Tanner nous a fait voir ce que nous devions en penser. Mais en supposant même qu'il en fût ainsi, un *bourdon en capuchon* ne vaut-il pas tout autant qu'un *bourdon en chapeau et en bottes?* Car je dois croire que par ce mot ces spirituels écrivains ont voulu désigner des *gens qui ne travaillent pas;* mais, je le demande, est-il ordinaire que les propriétaires *travaillent?* Le grand propriétaire laïque et sa famille dépensent d'une manière inutile au peuple une bien plus grande partie de leurs revenus que ne le pouvaient faire les monastères. Mais, à part la charité et l'hospitalité qu'on y exerçait, à part le *droit* que la masse du peuple avait en certains cas de partager directement ou indirectement leurs revenus, considérons-en maintenant les habitants comme *propriétaires.*

Tous les historiens s'accordent à les représenter comme des propriétaires *humains;* à dire qu'ils affermaient leurs terres à bas prix, et qu'ils faisaient des baux à long terme, de telle sorte qu'au rapport de Hume lui-même, les *fermiers* se regardaient comme des espèces de propriétaires, et qu'ils avaient toujours soin de renouveler leurs baux bien avant qu'ils fussent expirés. D'ailleurs les moines, ne pouvant pas posséder de propriétés particulières, ne

pouvant par conséquent ni thésauriser ni rien léguer, n'étaient que simples usufruitiers de leurs biens, vivant en dépensant leurs revenus en commun. Les historiens nous assurent qu'ils étaient des propriétaires *humains;* mais cela était inutile, puisqu'il fallait nécessairement qu'ils le fussent. Combien notre nation ne se trouverait-elle pas heureuse aujourd'hui d'avoir une telle classe de propriétaires ! Quels cris de joie parmi nos fermiers, si on pouvait les leur rendre dès demain pour les délivrer d'un seigneur avare et rapace, et de son intendant encore plus avare et plus rapace !

Je vais encore considérer les institutions monastiques sous un autre point de vue, peut-être le plus important de tous : je veux dire cette *fixité,* âme des bonnes mœurs et cause si puissante de la prospérité publique et particulière. Un monastère était, si je puis m'exprimer ainsi, un propriétaire qui ne *mourait jamais;* ses maisons et ses terres ne passaient jamais en d'autres mais; ses fermiers n'étaient par conséquent assujettis à aucune de ces innombrables incertitudes qui pèsent sur les autres fermiers. Ses chênes n'avaient jamais à craindre la hache d'un héritier dissipateur, ni ses manoirs un changement de maître. Ses paysans naissaient tous et étaient tous élevés sous ses yeux, d'où il résultait qu'on attachait le plus grand prix à former leurs mœurs, et qu'on y donnait la plus sérieuse attention. Un monastère était dans une contrée un centre auquel venaient aboutir tous ceux qui avaient besoin de secours, de conseils ou de protection ; il renfermait un corps d'hommes et de femmes, qui n'avaient jamais à penser à eux-mêmes, qui possédaient la sagesse nécessaire

pour guider des gens sans expérience, et assez de richesses pour venir au secours de ceux qui étaient dans le besoin. Hypocrites réformateurs, répondez-moi : quel *bien* a donc pù résulter du pillage et de la destruction de ces nobles établissements ?

Il me reste à considérer les monastères sous un dernier point de vue, c'est-à-dire comme une ressource toujours offerte *aux cadets* et *aux filles nobles*, et comme un moyen pour le gouvernement de résister à leurs clameurs et à leurs insatiables besoins. Il ne peut pas y avoir d'*aristocratie* utile si le gouvernement n'a pas les moyens d'empêcher ce corps de tomber dans le mépris qui est et doit être inséparable de la noble misère. On m'objectera peut-être ici qu'il serait facile de se passer d'un tel corps; mais je prie de remarquer que c'est tout-à-fait une autre question. Le fait est que nous en avons un, que nous l'avons depuis plus de *mille années* (à l'exception d'un court espace de temps au bout duquel nos aïeux le reprirent encore de bon cœur); et je répéterai d'ailleurs, dans cette occasion, ce que j'ai dit mainte et mainte fois : nous *perdrions* beaucoup plus que nous ne gagnerions à nous débarrasser de notre aristocratie (1). Puisque nous avons une aristocratie, il faut nécessairement que d'une manière ou d'une autre nous pourvoyions à ce que les branches puînées de ce corps ne tombent

(1) Le gouvernement le plus vif et le plus corrompu que j'aie encore vu, ou dont j'aie jamais entendu parler, est le gouvernement de la Pensylvanie*, qui est bien le plus tyrannique que l'on puisse imaginer. Il est vil et corrompu depuis les extrémités jusqu'aux sommités sociales.

* Une des Provinces des États-Unis de l'Amérique septentrionale.

pas dans le mépris inséparable de la pauvreté. Dans les temps catholiques, les couvents nous épargnaient ce soin en recueillant dans leur sein un grand nombre de nobles des deux sexes : les *pensions* et les *sinécures* étaient donc entièrement inutiles, et, par suite, les taxes moins élevées. Ces secours n'humiliaient nullement ceux qui en étaient l'objet, et n'occasionnaient parmi le peuple ni mécontentement ni murmures, parce qu'ils n'étaient pas arrachés à son labeur. Un autre avantage de cette manière de pourvoir les branches cadettes de la noblesse, c'était de mettre le pouvoir à l'abri du danger de *donner des places* à des personnes *indignes* de les remplir. Jetez en effet les yeux sur la liste des *pensions* et des *sinécures*, sur celles des personnes qui sont revêtues de *commandements*, ou qui possèdent d'autres places *généreusement salariées*, et vous apercevrez aussitôt les heureux résultats qui provenaient de l'existence d'institutions qui laissaient au gouvernement *liberté entière* dans le choix de ses commandants, de ses ambassadeurs, de ses gouverneurs de provinces et de ses autres fonctionnaires. Elles tendaient en même temps à empêcher la trop grande multiplication des familles nobles, et à les rendre par conséquent moins dépendantes de la couronne, en les mettant à même de se passer de l'assistance du pouvoir pour ceux de leurs proches qui étaient malheureux, et enfin à rendre d'un autre côté le peuple moins dépendant de la noblesse qu'il ne l'est aujourd'hui.

Qu'on me permette encore quelques réflexions sur ce sujet; aussi bien trouvent-elles ici tout naturellement leur place. Les moines bâtissaient et écrivaient pour la postérité. Il résultait de cet esprit de *fixité*

et de *continuité* qui présidait à leurs institutions, que dans toutes leurs entreprises on faisait toujours abstraction du temps. Dans leurs constructions et dans leurs plantations, ils donnaient le généreux exemple d'une bienveillante sollicitude pour les plaisirs, la gloire, les richesses et la puissance des générations à venir. Tout ce qu'ils exécutaient, leurs jardins, leurs réservoirs, leurs fermes, tout était également bien fait. Dans toute leur économie on entrevoyait un but constant, celui d'embellir leur pays, d'en faire un objet d'orgueil pour leur nation, et de la rendre vraiment grande et puissante. Parcourez tel comté que ce soit, et examinez aujourd'hui même les ruines de vingt abbayes ou prieurés qui s'y trouvaient, et demandez-vous à vous-mêmes ce que l'on a fait *pour les remplacer*. Allez visiter l'ancien reste d'un riche couvent; considérez ce cloître transformé par un misérable fermier en un endroit qui lui sert de resserre pour ses fagots, son fourrage, et pour entasser son fumier; cette grande salle où, pendant une longue suite de siècles, la veuve, l'orphelin, le vieillard et l'étranger trouvaient toujours une table servie. On démolit aujourd'hui le seul pan de murailles qui subsiste encore, pour construire une étable; les autres murs l'ont déjà été pour servir à la construction des *manufactures*. Reconnaissez dans cette grange une partie de l'ancienne et magnifique chapelle; et si, enchaîné sur ces lieux par vos méditations mélancoliques, le cri du hibou, en retentissant sous ces arches silencieuses, vous avertit que la nuit approche, rappelez-vous qu'autrefois, à la même heure, ces voûtes qui ont en vain résisté pendant des siècles aux orages

et aux tempêtes retentissaient des chants pieux et harmonieux des moines rassemblés à la chapelle pour les vêpres. Alors, si vous sentez qu'il vous faut chercher des aliments, un abri et un lit, levez les yeux sur l'élégante maison blanche située sur la colline, et qu'on vous dit être celle du *Seigneur;* puis, quittant cette scène de désolation en rappelant à votre esprit *la vieille hospitalité anglaise*, gagnez l'auberge la plus voisine, où, dans une chambre à moitié chauffée et éclairée, vous éprouverez une réception calculée sur les moyens de votre bourse; asseyez-vous, et écoutez le récit des hypocrites prétextes, des motifs vils et bas, des moyens atroces et sanguinaires dont on se servit pour effectuer cette dévastation, et qui ont banni pour toujours l'hospitalité de notre pays.

Après avoir demandé pardon à mes lecteurs des nombreuses digressions que je me permets dans ces lettres (car je cède peut-être trop facilement au mouvement d'indignation qui m'entraîne malgré moi et me porte à stigmatiser du sceau de l'infamie les scélérats hypocrites dont j'ai à rapporter les crimes), je reviens maintenant à mon sujet, c'est-à-dire au pillage et à la destruction des monastères par Henri VIII et ses dignes affidés.

Quand des hommes ont le pouvoir et le dessein de commettre des injustices, ils ont bientôt trouvé des *prétextes*, et il ne leur reste plus qu'à se procurer des agents souples et adroits. Pour dépouiller de légitimes propriétaires de la plus grande partie de leurs biens, pour détruire des institutions jusqu'alors l'objet constant de l'affection et du respect des peuples, pour violer à la fois toutes les lois divines et

humaines, et tous les principes sur lesquels repose la propriété, le plus sacré des droits, pour dépouiller le pauvre et le nécessiteux de leurs moyens de subsistance, pour bouleverser entièrement le pays et en faire un monceau de ruines, il fallait un homme d'une trempe peu commune. Le tyran le rencontra dans *Thomas Cromwell*, dont le nom devrait être tracé partout en lettres de sang avec celui de Cranmer. Ce Cromwell, fils d'un forgeron du comté de Surrey, avait commencé par être une espèce de valet au service du cardinal Wolsey, et avait ensuite gagné les bonnes grâces du roi par la perfidie avec laquelle il s'était conduit vis-à-vis de son ancien maître. Henri, qui, lorsqu'il était devenu *chef de l'Eglise*, et qu'il exerçait cette *suprématie* dans toute son étendue, avait eu le tact de choisir *Cranmer* pour primat de son royaume, eut encore celui de s'attacher ce *Cromwell*, homme non moins vil et non moins impie que Cranmer, qui le surpassait peut-être en lâcheté et à coup sûr en scélératesse. On n'eût peut-être pas pu trouver dans le monde entier un homme aussi digne et aussi capable de devenir *vice-gérant royal* et *vicaire général* de la nouvelle Eglise d'Angleterre *établie par la loi.* Tel fut en effet le titre nouveau et bizarre dont fut revêtu ce forgeron féroce et brutal. Sa mission était, suivant sa charte de nomination, d'exercer toute l'autorité spirituelle appartenant au roi dans les affaires ressortissant de la juridiction ecclésiastique; de redresser toutes les erreurs en matière de foi, toutes les hérésies et autres abus qui se glisseraient dans l'Eglise. On le créa pair du royaume; il avait au parlement préséance sur le primat, dans les as-

semblées du clergé sur tous les évêques, et dans toutes les occasions, lors même qu'il n'était pas dans l'exercice de ses fonctions, sur tous les membres de la noblesse; en un mot, il marchait presque l'égal du tyran. Notre forgeron *vice-régent royal* commença la *réforme* qu'il méditait par une tournée générale dans les monastères. Quelle tournée, grand Dieu! Cependant, malgré sa rare activité, il s'aperçut bientôt qu'il ne pouvait faire toute la besogne à lui seul : aussi envoyait-il là où il ne pouvait pas aller des *délégués* chargés de le représenter. On divisa le royaume en *districts*, pour chacun desquels il y eut deux *délégués*, dont la mission fut de recueillir des sujets d'accusation contre les religieux et les religieuses. Il est facile, pour peu qu'on y réfléchisse, de se représenter quelle espèce de gens on choisit pour délégués : c'étaient, pour tout dire en un mot, des subalternes dignes de leur chef; c'étaient les hommes les plus corrompus et les plus tarés d'Angleterre; quelques-uns d'entre eux avaient été repris de justice, et d'autres venaient tout récemment de subir la peine infamante de la marque; et il est à parier qu'il ne s'en trouvait pas un seul qui n'eût déjà mérité la corde à plusieurs reprises. Que mes lecteurs se représentent donc maintenant, s'ils le peuvent, des familles respectables, pieuses et paisibles, assaillies tout-à-coup par une bande de brigands, qui portent le crime empreint sur le visage, et qui exigent qu'on leur remette immédiatement l'argent, les joyaux et les titres que l'on possède; qu'ils se représentent, dis-je, une pareille scène, et ils auront une idée des visites faites par ces monstres, n'entrant jamais nulle part qu'avec le nom du tyran

sur les lèvres, menaçant toujours leurs victimes d'une accusation de haute trahison, et écrivant dans leurs rapports *non ce qui était*, mais ce que voulaient les scélérats qui les soudoyaient.

Les habitants des monastères, auxquels il n'était jamais venu à l'idée qu'un jour viendrait où, malgré leurs titres de citoyens anglais, ils cesseraient de jouir du bénéfice de la grande Charte et des autres lois protectrices de leur pays, et que le genre de vie qu'ils menaient avait rendus incapables d'opposer la moindre résistance à leurs oppresseurs, tombèrent sous les coups de ces scélérats comme les timides agneaux se laissent dévorer par les loups avides de carnage. Les rapports faits par les *délégués* ne furent l'objet d'aucune épreuve contradictoire, et l'on refusa à ceux qu'ils inculpaient tout moyen de se défendre. Les accusés ne comparurent donc devant aucun tribunal, et quand même on eût observé cette formalité, auraient-ils osé se plaindre ou se disculper? N'avaient-ils pas été témoins de l'affreux résultat de la hardiesse de ceux qui s'étaient hasardés à exprimer leur dissentiment sur les dogmes religieux décrétés *lois fondamentales* du royaume par le tyran, et qui avaient été ou écartelés ou brûlés vifs? Hume lui-même est obligé de convenir que le but de la mission de ces *délégués* de Cromwell et de leurs rapports était d'abolir les monastères, et de mettre le roi en possession de leurs biens : sachons-lui gré de cet aveu.

D'ailleurs il n'ose pas dire que ces *rapports* fussent vrais, car on a des preuves trop fortes du contraire; seulement il s'efforce de les commenter à sa manière. Ainsi, à l'en croire, « il serait bien probable que l'a-

eugle soumission du peuple eût rendu à cette époque les moines et les religieuses moins circonspects et plus dissolus que ne le sont ceux qui existent aujourd'hui dans les pays catholiques. » Mais que ne nous dites-vous pourquoi cette soumission du peuple était plus aveugle autrefois qu'aujourd'hui? N'est-ce pas toujours la *même religion*, les mêmes règles? Pourquoi des peuples jadis *aveugles* ne le sont-ils plus aujourd'hui? En vérité, il me semble qu'il serait tout-à-fait singulier que les moines et les religieuses fussent devenus *plus circonspects*, quand au contraire la dissolution de mœurs est devenue plus profonde et plus générale que jamais. Au reste, je ne crois pas nécessaire de pousser la discussion plus loin, puisque Hume, par ses aveux involontaires, fait justice complète des calomnies prodiguées aux institutions monastiques.

Cependant ce furent ces rapports des *délégués* qui, en mars 1536, engagèrent le parlement à passer un acte consacrant la suppression, c'est-à-dire la confiscation de trois cent soixante-dix monastères, et donnant tous leurs biens réels et personnels au roi et à ses héritiers. Sa très-gracieuse majesté s'empara donc incontinent de la vaisselle plate, des joyaux, des images et des ornements d'or ou d'argent qui s'y trouvaient. Quelque corrompu et dégradé que fût déjà le parlement à cette époque, cet acte de tyrannie monstrueuse ne passa pas sans difficulté. Hume dit bien qu'*aucune opposition ne semble s'être élevée contre cette loi importante*, et corrobore son assertion en invoquant fréquemment le témoignage de *Spelman*; mais il se garde bien de citer l'Histoire du sacrilége par le même auteur, et où cet écrivain

protestant rapporte que « le bill fut long-temps débattu dans la chambre basse, et que déjà on désespérait de le voir passer, lorsque le roi ordonna aux membres des communes de se rendre le matin dans la galerie de son palais, où il les fit attendre jusque fort avant dans l'après-midi; après quoi, sortant de ses appartements, il fit deux ou trois fois le tour de la salle, regardant d'un air courroucé, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et finit par leur dire : *J'apprends que mon bill ne passera pas...*, *mais je vous réponds*, *moi*, *qu'il passera*, *ou bien il y aura quelques têtes de moins*. Puis il s'en retourna dans ses appartements sans plus de frais de rhétorique. Le bill passa, et les communes lui accordèrent tout ce qu'il voulait. »

J'entrerai, dans ma prochaine lettre, dans de plus grands détails au sujet de ce bill célèbre.

LETTRE VI.

Suite de la précédente. Le roi divorce de nouveau, et fait encore périr sa femme. Mort de Cromwell et de Henri VIII.

Mes lecteurs savent qu'on expose dans le préambule de tout acte législatif les motifs et les considérations qui y ont donné lieu. Or, comme c'est à ce bill passé en 1536 qu'il faut attribuer la ruine et la dégradation de la masse du peuple anglais et irlandais; que l'on doit le regarder comme la première sanction *légale* donnée au vol et au pillage des biens du peu-

ple, sous prétexte de réformer sa religion; que ce fut l'antécédent sur lequel s'appuyèrent dans la suite les voleurs publics, jusqu'à ce qu'ils eussent entièrement appauvri le pays; que ce fut le premier des moyens à l'aide desquels on parvint à réduire une population, naguère bien vêtue et bien nourrie, à ne plus porter que des haillons et à se nourrir misérablement: il m'a semblé important d'insérer ici en entier le tissu de mensonges et de calomnies qui lui sert de préambule. La plupart de nos compatriotes s'imaginent qu'il y eut toujours des pauvres en Angleterre, et que la législation spéciale qui régit ces malheureux a toujours existé. Qu'ils apprennent donc que pendant les neuf cents ans que notre nation professa la religion catholique, ces deux fléaux lui furent inconnus; et quand un gros et gras *pasteur* viendra leur crier aux oreilles : *Point de papisme!* qu'ils lui répondent : *Point de paupérisme.*

Je prie mes lecteurs de peser attentivement chacune des expressions de cet absurde factum :

« Le genre de vie vicieux, déréglé, charnel et abominable, journellement mené et commis dans tels prieurés, abbayes et autres maisons religieuses de moines, de chanoines et de nonnes rassemblés en iceux et en icelles au nombre de douze personnes, l'inconduite et le déréglement des chefs de ces établissements religieux, qui gaspillent, détériorent, détruisent et ruinent aussi bien leurs églises, monastères, prieurés, fermes, granges, terres, ténements et bestiaux, que les ornements de leurs églises, leurs meubles et immeubles, et cela au grand déplaisir de Dieu tout-puissant, au grand scandale de la religion et à la honte du roi et de son royaume, ont

fait songer à prendre des mesures propres à réprimer des abus aussi criants. Depuis deux cents ans, on s'est efforcé d'apporter quelques réformes honnêtes et charitables à une vie aussi inconvenante, aussi charnelle et aussi abominable, et cependant les améliorations que l'on a obtenues se réduisent à rien ou peu de chose. Au contraire, les vices qu'entraîne une pareille vie se sont encore augmentés; et, par une coutume aussi profondément vicieuse qu'atroce, un grand nombre de religieux de l'un et de l'autre sexe, formant ainsi de petites communautés, ont préféré apostasier que de se conformer aux préceptes de la religion. De sorte que, si on ne supprime point ces petites communautés, et si on n'a pas soin de transférer les religieux de l'un et de l'autre sexe qui les composent *dans quelques-uns des grands et honorables monastères de ce royaume*, et de les forcer à y vivre suivant les préceptes de la religion, et à travailler à la réforme de leur vie, on ne doit espérer aucune répression ni aucune réforme de ce côté. Après avoir pesé attentivement ces différentes considérations, sa majesté très-royale le roi, chef suprême sur terre, après Dieu, de l'Église d'*Angleterre*, étudiant journellement et considérant les progrès que la *vraie doctrine et la vertu* font dans ladite Église, *à la seule gloire de Dieu et à son honneur*, ainsi que pour *extirper et détruire totalement les vices et les péchés*, ayant connaissance de ces vérités, et s'étant bien informée de l'état des choses lors des dernières visites qu'elle fit dans ces monastères, et considérant aussi que *plusieurs des grands monastères du royaume, où (grâces en soient rendues à Dieu) on suit d'une manière exemplaire les préceptes de la religion,*

manquent du nombre de religieux qu'ils devraient avoir, a cru bon de faire aux pairs laïcs et ecclésiastiques, ainsi qu'à ses bien amés et féaux sujets les membres de la chambre des communes du parlement actuel, un exposé des avantages qui ne peuvent manquer d'en résulter. Sur quoi lesdits pairs et lesdits membres des communes, après mûre délibération, déclarent que Dieu ne pourra voir qu'avec plaisir que les propriétés de ces petits établissements religieux, dont les revenus sont maintenant dépensés et gaspillés sans autre but que le soutien du péché, soient appropriés à d'autres usages plus convenables, et que ces religieux de l'un et de l'autre sexe, dont la conduite est si abominable, soient forcés à changer leur manière de vivre. »

Viennent ensuite les dispositions législatives qui concèdent *au roi* et à *ses héritiers* la propriété de ces biens « *pour en faire ce que bon leur semblerait*, » ce qui, ajoute-t-on, ne peut manquer *d'être agréable à Dieu* et de tourner à l'avantage et à l'honneur du royaume. » Cet acte tyrannique donnait au roi, outre les terres et les maisons de ces couvents, les meubles de toute espèce, l'or, l'argent et les joyaux qui s'y trouvaient. Il est facile de voir qu'il y avait tout à la fois, dans cet acte, violation manifeste de la grande Charte, vol au préjudice des moines et des religieuses, spoliation du patrimoine du pauvre, de l'orphelin, de la veuve et de l'étranger. Et, comme pour mettre le comble à tant d'hypocrisie et d'atrocité, on eut soin d'interdire aux parties lésées le privilége si naturel de la défense. On ne se donna pas la peine de rédiger un acte spécial d'accusation contre un couvent quelconque en particulier; il était bien plus commode de

lancer une accusation générale pesant indistinctement sur tous ceux de ces établissements dont les revenus ne dépassaient pas une somme déterminée. Cette circonstance seule ne suffirait-elle pas pour infirmer les charges alléguées dans l'acte précité ? En effet, comment croire qu'elles fussent communes à tous les couvents dont les revenus n'atteignaient pas une quotité fixée, et qu'elles cessassent d'exister quand ils la dépassaient ? Le vrai est que l'on sentait le besoin d'allécher la grande et petite noblesse avant de tenter avec quelques chances de succès la spoliation des grands monastères. On commença donc, dans cette circonstance comme dans bien d'autres, par attaquer les faibles, pour avoir ensuite meilleur marché des forts.

Lorsque Henri VIII se vit possesseur de cette portion considérable des biens de l'Eglise, il se mit aussitôt à les partager entre ses *créatures* ou *ayants-cause*, pour me servir de l'expression si naïve de l'acte que je viens de citer. Les fauteurs de la réforme avaient hautement proclamé et promis que le roi cesserait de prélever sur ses peuples toute espèce de taxe s'il entrait jamais en possession des biens de l'Église. Il serait possible en effet qu'au premier moment on eût espéré pouvoir désormais se passer du produit des impôts; mais bientôt le roi s'aperçut qu'il ne pourrait pas garder tout le butin pour lui seul sans s'exposer à le perdre en entier, et qu'il lui fallait nécessairement *partager* avec tous ceux qui réclamaient leur part dans le produit du pillage. Ces individus, sachant de source certaine que le roi avait tiré d'excellents profits de cette affaire, ne lui donnèrent pas un instant de répit qu'il n'eût consenti

à les déclarer ses *ayants-cause*. Quatre ans après cette spoliation, le tyran était tout aussi à court d'argent qu'auparavant, à cause des largesses immenses qu'il avait été obligé de prodiguer pour se faire des créatures ou bien les conserver. Comment maintenant se procurer de nouveaux trésors? On ne crut pouvoir mieux faire dans ce but que de confisquer les biens des monastères qui subsistaient encore.

Dans l'autorisation donnée au roi par le parlement de confisquer à son profit les petits monastères, nous avons vu ce corps, après une amère diatribe contre ces fondations, déclarer que, grâce à Dieu, « les saints préceptes de la religion sont au contraire observés avec *une scrupuleuse* exactitude dans les grands monastères. » Comment donc maintenant trouver, après une déclaration aussi solennelle et aussi récente, des motifs plausibles pour les confisquer? Cromwell et ses satellites ne s'amusèrent même pas à en chercher. Ils commencèrent d'abord par s'emparer de la personne des différents chefs de ces établissements, et leur prodiguèrent ensuite, selon qu'ils le crurent plus avantageux, les outrages ou les caresses, les menaces ou les promesses. Ils se servirent en outre de moyens d'une infamie et d'une bassesse inimaginables pour obtenir une *cession volontaire* de quelques-uns de ces individus; mais, partout où ils rencontraient quelque velléité d'opposition, ils avaient tout aussitôt recours aux accusations les plus fausses et les plus atroces, et massacraient, sous prétexte de *haute trahison*, ceux qui étaient assez hardis pour leur résister le moins du monde. Ainsi périt l'abbé de Glastonbury, pendu et écartelé par ordre du tyran; son corps, haché en mille pièces par le bour-

reau, fut exposé dans ce hideux état aux yeux du peuple, vis-à-vis même de l'abbaye de Glastonbury. Toutes ces prétendues *cessions volontaires* ne ressemblaient pas mal, comme on voit, à celles qui ont lieu journellement sur les grands chemins.

Cromwell et ses acolytes trouvèrent à la longue qu'il était fastidieux de chercher des *prétextes*, et que ces vaines formalités n'aboutissaient qu'à entraver fort inutilement le pillage. La législature rendit donc sans plus de cérémonies un acte qui adjugeait au roi, à ses héritiers ou *ayants-cause* non-seulement les monastères volontairement cédés, mais encore tous les autres, de quelque nature qu'ils fussent, ainsi que les hôpitaux et colléges par-dessus le marché.

Ces mesures, d'une tyrannie aussi révoltante, produisirent l'effet qu'on en devait attendre; le peuple ne tarda pas à s'insurger sur différents points contre les cruels exécuteurs des volontés du roi; mais, privé de l'appui de ses chefs naturels, qui s'étaient rangés pour la plupart du côté des pillards et des brigands, et livré à ses propres ressources, ses efforts ne pouvaient guère réussir. Hume (comme font aujourd'hui nos *jongleurs journalistes* à l'égard des Espagnols) affecte une pitié vraiment comique pour l'*ignorance* dont le peuple anglais fit preuve à cette époque par son attachement aux institutions monastiques. En effet, quelle *crasse ignorance* que de regretter l'*abondance* et les *agréments* de la vie, que de ne pas préférer des propriétaires durs, impitoyables, comme le sont ceux de nos jours; que de ne pas admirer le beau système qui nous a donné le spectacle d'un *débit de petite bière* dans le *palais* d'un

évêque, et qui depuis a introduit parmi nous l'effrayant *paupérisme !.....*

Rien de plus commun dans l'histoire des nations, j'en conviens, que de malheureux sujets volés, dépouillés et persécutés par leurs princes; mais nous voyons partout, ou du moins jusqu'alors en Angleterre, observer encore certaines formes juridiques, même dans ces vols et persécutions. Il n'en fut pas ainsi dans cette circonstance. Le parlement, qui espérait avoir sa bonne part au pillage, et qui l'obtint en effet, octroya au tyran, ou plutôt s'adjugea à lui-même non-seulement les terres et les maisons des monastères, mais encore leurs meubles et revenus, ainsi que l'or, l'argent et les joyaux qui s'y trouvaient. Mes lecteurs pourront se faire une idée de l'affreux pillage qui s'ensuivit, en se rappelant que les plus pauvres couvents possédaient toujours quelques images ou vases d'or ou d'argent, et que les autels étaient en général enrichis de métaux précieux, et souvent même de joyaux du plus grand prix (1). On enfonçait les portes des monastères, on démolissait les autels pour en arracher l'or et les joyaux qui les ornaient, on pillait les armoires ou coffres particuliers des religieux, et on poussait même le vandalisme jusqu'à lacérer des reliures de livres lorsqu'elles étaient en-

(1) Il est bon d'observer en passant que, dans ces temps de fanatisme et d'ignorance, il y avait assez de moralité parmi le peuple pour que ces trésors restassent continuellement exposés aux yeux de tout le monde sans que jamais aucune tentative ne fût faite pour les soustraire. Essayez un peu aujourd'hui d'en faire autant, avec votre armée permanente et votre nuée d'agents de police, et vous verrez!

riches de métaux précieux. Tous ces livres étaient manuscrits; tels d'entre eux avaient demandé un temps infini à composer, à copier ou à embellir. Des bibliothèques que l'amour des sciences s'était plu à former et à rassembler pendant une longue suite de siècles furent dispersées après que ces monstres avaient eu le soin de voler les riches couvertures des livres qui les composaient. Jamais soldatesque abrutie, à qui on a permis le pillage d'une ville, ne commit de crimes assez honteux et assez abominables pour être comparés à ceux des *héros de la réforme*.

Henri VIII était, sans contredit, *le plus grand voleur* de tous. Cromwell lui envoyait tantôt vingt onces d'or, tantôt cinquante, tantôt des diamants, tantôt d'autres pierres précieuses. Hume, qui s'efforce toujours de calomnier la religion catholique, saisit toutes les occasions possibles pour faire d'une manière ou d'autre l'éloge ou l'apologie de ceux qui la détruisirent en Angleterre. Toutefois il était trop adroit pour aller louer la justice ou l'humanité d'un homme dont l'exécrable nom ne présente à l'esprit d'autre idée que celle des iniquités et des cruautés que l'homme peut commettre, dans la dégradation de son cœur: il se contente donc de parler de l'*élévation d'esprit* de Henri VIII, de sa magnificence et de sa générosité. Veut-on un exemple de cette *noblesse*, de cette *magnanimité* et de cette *générosité?* Un des nombreux *item* que l'on lit dans les pièces du temps est ainsi conçu : « *Item*, délivré le même jour entre les mains de S. M. quatre calices d'or avec quatre patènes de la même matière, et une cuiller également en or, le tout pesant cent six onces. — *Reçu*. — Henri, *roi*. »

Parmi les objets qui composaient la boutique de ce

royal recéleur se trouvaient des images de toute espèce, force chandeliers, bobêches, burettes, coupes, ciboires, gobelets, cuillers, diamants, saphirs, perles, bagues et pendants d'oreille, des pièces de monnaie de toute valeur, des plaques d'or et d'argent arrachées de la reliure de livres qui avaient appartenu aux bibliothèques des monastères ou été enlevées des autels de leurs chapelles (1). Une des parcelles qui vinrent grossir le trésor du roi valait à elle seule une somme qui représente aujourd'hui plus de 8,000 livres sterling, et ce ne fut certainement pas la centième partie des valeurs de toute espèce qui vinrent s'engloutir dans ses caisses. Qui pourrait croire d'ailleurs que les pillards aient été assez simples pour ne pas commencer par se faire une bonne part dans le butin? Et puis, les voleurs en sous-ordre tinrent-ils toujours un compte fort exact de *leurs hauts faits?* De son côté la noblesse réformatrice se mit à rançonner les églises cathédrales; et, comme il est facile de s'en douter, c'étaient toujours les plus riches qui excitaient sa rapacité. On ne devra donc pas être surpris que dès le commencement de leur noble et glorieuse entreprise les pillards se soient portés sur-le-champ à Cantorbéry, ville connue depuis long-temps pour être éminemment coupable de posséder de riches autels et tombeaux, des images d'or et d'argent, des diamants, des pierres précieuses et autres objets évidemment criminels. Berceau du christianisme en Angleterre, Cantorbéry possédait deux objets vers lesquels les

(1) Lorsque la boiserie des autels ou les crucifix étaient enrichis de quelque matière précieuse, on brûlait le bois pour avoir plus facilement le métal.

oiseaux de proie de la réforme se sentaient plus particulièrement attirés, le monastère de Saint-Austin et le tombeau de Thomas Becket. Le premier de ces hommes célèbres était regardé comme l'apôtre de l'Angleterre. C'était à ses prédications et à ses travaux désintéressés qu'elle était redevable de l'introduction du christianisme dans son sein. Sa châsse était conservée dans l'église qui lui était dédiée, et comme c'était un ouvrage d'une grande magnificence, elle offrait un magnifique butin aux pillards, qui, s'ils avaient rencontré le tombeau de J.-C. lui-même, et aussi richement orné, ne se seraient fait aucun scrupule de le briser. Néanmoins, quelque riche que fût cette châsse, celle de Thomas Becket, déposée dans l'église cathédrale, l'était encore davantage. Becket, archevêque de Cantorbéry sous Henri II, s'était opposé aux volontés de ce prince lorsqu'il avait manifesté l'intention de ravir à l'Église ses biens, et de dépouiller son peuple de ses richesses et de sa liberté. Il y avait plus de trois cents ans que son nom jouissait par toute la chrétienté de la plus haute considération, lorsque les bandits de la *réforme* assaillirent sa tombe. Mais c'était surtout en Angleterre que sa mémoire était vénérée. Le peuple regardait comme un martyr de sa religion et de ses libertés un homme qui avait été massacré de la manière la plus atroce par des scélérats soudoyés par le roi, et sans autre motif que la résistance qu'il avait sans cesse opposée aux tentatives du monarque pour violer la grande Charte. Chaque jour on venait en pélerinage à son tombeau; chaque jour il était couvert des offrandes de la piété. Des églises, des hôpitaux et d'autres établissements de piété ou de charité, avaient été placés sous son

invocation. Les offrandes faites à la châsse l'avaient rendue extrêmement riche et d'une prodigieuse magnificence. Un roi de France, entre autres, lui avait fait présent du plus précieux diamant qui existât alors en Europe (1). Son tombeau, qui était de bois,

---

(1) Hume, qui ne perd jamais de vue le double objet qu'il s'est proposé en écrivant son histoire (d'abord de rendre ridicule la religion catholique, et ensuite de dégrader la nation anglaise), attribue cette espèce de culte dont Becket était l'objet à *l'hypocrisie* des prêtres et à *la folie* et à *la superstition* du peuple. Il éprouve un chagrin et un mécontentement visible d'être obligé de rapporter qu'il y avait *souvent* à la fois à Cantorbéry plus de *cent cinquante mille* personnes venues en pèlerinage à la châsse de Becket. Est-ce bien possible !.... Convenez donc alors que, dans ces vieux temps de *barbarie* et d'ignorance, il y avait encore en Angleterre beaucoup de gens qui *ne mouraient pas de faim*, et qui même devaient avoir *quelques ressources* pour vivre. Et cependant dans ce livre mensonger, que l'Ecossais a l'impudence d'appeler notre histoire, il s'efforce sans cesse de peindre notre pays, à l'époque dont il s'agit, comme presque inhabité et ne présentant que le hideux aspect de la misère et de la mendicité ! Aujourd'hui Cantorbéry compte à peine onze mille âmes, hommes, femmes et enfants. Que feraient-ils aujourd'hui, ces pauvres gens ! pour loger cent mille personnes de plus. Il est d'ailleurs à remarquer que cette ville est située à l'une des extrémités de l'île, et que, par conséquent, ce ne pouvaient être que des personnes aisées qui entreprenaient alors un tel voyage. Ce fait seul doit suffire pour nous engager à réfléchir et à nous efforcer de trouver la vérité avant d'ajouter foi aux philosophes écossais, quand ils viennent nous parler de la richesse et de la population nationales. Quant à l'hypocrisie et à la superstition produites, suivant Hume, par ces pèlerinages, je bornerai ma réponse à ce peu de mots : Y avait-il donc de la superstition ou de l'hypocrisie à témoigner de la vé-

mais du travail le plus exquis, était entièrement couvert d'or, d'argent et de pierres précieuses. Quel appât pour les satellites de Cromwell! Que cet objet était digne d'attirer les regards de leur *piété réformatrice!* Si l'on voyait aujourd'hui une châsse pareille dans quelques unes de nos églises, oh! comme tous les voleurs et tous les filous dont abonde notre pays demanderaient à grands cris une nouvelle réforme! Pour faire juger approximativement la richesse de ce tombeau et de cette châsse, il me suffira, sans doute, de rapporter que les pierres précieuses, l'or et l'argent qu'on en retira, remplirent deux immenses coffres, et que pour le transport de chacun de ces coffres il fallut employer dix hommes! Quelle agréable *surprise* pour le *magnanime*, le *noble*, le *généreux* Henri VIII!

Le recit de toutes ces atrocités et de toutes ces injustices, de ces monstrueux abus de la force et de cette violation de tout ce qu'il y a de saint et de sa-

---

nération pour la mémoire d'un homme qui avait sacrifié sa vie de la manière la plus éclatante pour la religion, les droits et les libertés de son pays? N'était-ce pas plutôt faire preuve de sagesse et de reconnaissance? Le tyran sanguinaire qui avait envoyé Moore et Fischer à l'échafaud devait nécessairement détester la mémoire de Becket : aussi ordonna-t-il de jeter ses cendres au vent, et ne permit-il pas que son nom fût inséré dans le calendrier. Voilà pourquoi on ne le trouve pas non plus dans le livre de prières fabriqué par Cranmer. Cependant, ce qu'il y a d'assez curieux, c'est qu'il se trouve dans l'Almanach de Moore, et même dans celui de l'année 1825. C'est ainsi que, en dépit des ordres du tyran et des calomnies des réformateurs, le peuple anglais est toujours resté juste et reconnaissant envers la mémoire de cet homme célèbre.

cré parmi les hommes, dégoûterait peut-être le lecteur et l'empêcherait de poursuivre, si je ne me hâtais dès à présent de le prévenir qu'il aura bientôt la consolation de voir Cromwell, un des principaux instigateurs et exécuteurs des horreurs qui ensanglantent cette partie de notre histoire, porter sa tête criminelle sur l'échafaud. La confiscation des biens des monastères et le pillage des églises ne suffisaient pas encore pour assouvir la cupidité des réformateurs; ils résolurent de détruire de fond en comble ces nobles édifices construits pour durer des siècles, et les magnifiques jardins qui en dépendaient. C'eût été en effet comme autant de monuments qui eussent rappelé au peuple les cruautés et la rapacité du tyran et de ces complices; et d'ailleurs ces matériaux avaient toujours une valeur intrinsèque assez considérable (1). Nous aurons tout-à-l'heure occasion de voir comme on disposa des propriétés immobilières des couvents; et je me contenterai de rapporter ici un fait qui peint bien l'époque. Comme il avait été dit expressément que tous les édifices devaient être détruits indistinctement, et que le mode ordinaire de démolition eût exigé un travail immense, les démolisseurs eurent le plus souvent recours à la poudre à canon pour abréger leur peine. C'est ainsi que de magnifiques et imposantes constructions, qui avaient coûté des siècles à élever, se changèrent tout-à-coup en un amas de rui-

(1) Souvent les acquéreurs de ces biens étaient tenus de détruire les bâtiments pour empêcher le peuple de conserver l'espoir de voir renaître un jour l'ordre de choses qu'on proscrivait, et pour l'engager à passer des baux avec les nouveaux propriétaires.

nes, et ne présentèrent plus que l'aspect attristant qu'on leur voit encore aujourd'hui. C'est ainsi que notre pays perdit en peu de temps la physionomie qui lui était particulière. On eût dit une contrée envahie tout-à-coup par des hordes barbares qui ne savent que ravager, piller et détruire; et jusqu'à présent on n'a rien fait pour y remédier!

Il ne s'agit pas seulement de *religion*, mais encore de nos droits, de nos libertés, de nos véritables richesses, du bonheur et de la gloire de notre nation, qui ont péri à cette époque dans un naufrage commun. C'est là le point de vue sous lequel il nous faut envisager la question; et si je ne démontre pas d'une manière convaincante, dans la suite de cet ouvrage, qu'avant la prétendue *réforme* l'Angleterre était et plus puissante, et plus riche, et plus morale, et plus heureuse qu'elle ne l'a jamais été depuis, je consens à passer pour un vil calomniateur.

Il m'arrive quelquefois de considérer l'état actuel du comté de Surrey, dans lequel je suis né. A l'aspect de la misère effrayante qu'il me présente, je sens mon cœur se remplir d'une généreuse indignation contre les brigands qui le saccagèrent au seizième siècle. Le comté de Surrey n'a que fort peu de richesses physiques, et des landes sans fin occupent la majeure partie de sa superficie : tout est factice dans l'opulence qu'on y remarque partiellement, elle n'est que le résultat d'un système de déception. Autrefois cependant ce comté était de tous côtés orné et fécondé par des établissements créés par le catholicisme. Il serait trop long d'énumérer ici les couvents, les chapelles et les hôpitaux qu'on y trouvait avant la réforme; qu'il me suffise de dire que dans une

province pauvre et couverte de bruyères on ne pouvait jamais se trouver éloigné de plus de six milles sans rencontrer une maison dont la porte hospitalière s'ouvrait toujours pour accueillir le pauvre, le vieillard, l'orphelin, la veuve et l'étranger. Quel changement aujourd'hui! Il n'existe plus d'hospitalité en Angleterre, ou du moins le sens de ce mot y a été étrangement dénaturé. On n'accorde de nos jours l'hospitalité qu'à ceux qui sont en état de la rendre; on ne la leur donne que parce qu'on les connaît personnellement, et qu'ils n'en ont aucun besoin. En vérité, tout protestant devrait rougir à ces mots, *vieille hospitalité anglaise*. Un hôpital était autrefois un lieu où l'on pouvait entrer librement et recevoir toute espèce de secours; aujourd'hui un semblable établissement n'est consacré qu'au soulagement du malade, du boîteux ou de l'aveugle!... L'exemple de la généreuse hospitalité exercée par les monastères influait en outre autrefois sur toutes les classes de la société; la bienfaisance était alors le caractère distinctif de notre nation, et la vile passion de l'argent n'aurait pu jamais être à la mode à une époque où des institutions, objet de la vénération générale, donnaient des exemples qui en eussent été la plus éloquente condamnation.

Les partisans aveugles de la réforme me demanderont peut-être maintenant pourquoi, par exemple, les treize moines du couvent de Waverley jouissaient à eux seuls d'un revenu annuel de 196 livres 13 sch. 11 d., ce qui équivaudrait aujourd'hui à la somme de 4,000 liv. sterling. A cette question je me contenterai d'opposer cette autre: « Pourquoi auraient-ils dû ne pas l'avoir? » D'ailleurs faudrait-il donc à ce

compte que personne n'eût de propriétés? Mais, m'objectera-t-on, vos moines ne travaillaient point, ne faisaient rien pour contribuer au bien-être général : c'est ce que nous allons examiner.

Le sol des terres de Waverley, d'une contenance de quelques centaines d'arpents, était généralement ingrat; elles comprenaient une vingtaine d'arpents de prairies, un moulin et les bâtiments de l'abbaye, et étaient bornées de toutes parts par des montagnes sablonneuses. La rivière Wey, large d'environ vingt pieds, coulait au pied du mur extérieur du couvent, qui était en outre en possession des dîmes de la paroisse de Jarnham, ainsi que d'un ou deux étangs situés dans les communes voisines. Les biens-fonds des anciens moines de Waverley appartiennent aujourd'hui à un certain M. Thompson, qui réside sur les lieux mêmes, et les dîmes sont perçues au profit d'un M. Halvey, lequel demeure à quelque distance de la paroisse. Qu'on me permette maintenant de demander, sans vouloir au reste offenser le moins du monde aucun de ces messieurs, si les moines, autrefois propriétaires de leurs biens, ne travaillaient pas tout autant qu'eux, et si les revenus qu'ils percevaient au seizième siècle ne contribuaient pas tout autant à augmenter la masse du bien-être général que ceux de ces messieurs? Je n'ajouterai plus qu'une seule considération, laquelle me paraît d'un grand poids. Les indigents de la paroisse de Jarnham ne pouvaient-ils pas alors toujours s'adresser, dans leurs besoins, au couvent de Waverley pour obtenir ce qui leur manquait, et n'avaient-ils pas en outre pour proche voisin un évêque de Winchester, d'une bien autre espèce que celui qui, de nos jours, *vendait de*

la petite bière à la porte de son palais, qui n'avait pas besoin, pour les soulager, de la *taxe des pauvres*, et auquel le sens de cet effroyable mot était même inconnu? O mes concitoyens de Jarnham, vous qui, dans votre enfance, grimpiez avec moi sur les ruines couvertes de lierre de la vénérable abbaye de Waverley! vous qui alors contempliez avec moi ces murs imposants qui ont survécu aux dévastateurs de la réforme, mais non à la malice de ceux qui ont recueilli les fruits de la dévastation; vous que le seul mot d'*abbaye* surprenait si étrangement, et qui ne compreniez point comment il avait pu arriver qu'on la détruisît; c'est vous, ô mes amis, que je choisis pour juges dans toute cette discussion! Nous n'avons gagné à la *réforme* que la *taxe des pauvres* (1) et

(1) L'orgueilleuse Angleterre, ce colosse politique qui semble être aujourd'hui l'arbitre des destinées des deux mondes, recèle dans son sein le principe de la destruction de sa puissance : c'est le paupérisme. Ce germe de mort y fait chaque jour des progrès plus effrayants; la moitié de la population du pays vit de la charité publique, et peut à peine parvenir à se nourrir. Les terres appartenant à un nombre très-borné d'individus, les céréales n'ont jamais d'autre valeur que celle qu'il plaît à ces individus de leur imposer. Cette oligarchie territoriale trouve dans l'influence qu'elle exerce sur les deux chambres du parlement les moyens de prohiber l'importation des grains étrangers, dont la concurrence sur les divers marchés d'Angleterre diminuerait singulièrement les énormes revenus dont elle jouit. Le malheureux journalier est donc obligé de travailler sans cesse pour augmenter la masse de bien-être d'un nombre très-borné de riches propriétaires, et de se passer le plus souvent de pain à cause du prix élevé où est encore en Angleterre cet objet de consommation de première nécessité, bien que sur le reste du

celle des églises. Que chacun de vous se rappelle que, tant qu'exista la vénérable abbaye de Waverley, tant que nos évêques observèrent le célibat, ces deux horribles fléaux furent inconnus à notre nation. Personne n'osera sans doute nier un fait aussi incontestable : car l'Église partageait alors ses biens avec l'indigent et l'étranger, et ne disputait point au peuple ses modiques gains comme elle le fait aujourd'hui. S'il s'agit maintenant de *foi* et de *culte*, vous n'avez, ô mes amis, pour vous former une saine opinion à ce sujet, qu'à jeter les yeux sur cette abbaye! C'est là que, depuis douze cents ans, reposent nos pères, qui, pendant les trois quarts de cette période de temps, n'eurent d'autre foi et d'autre culte que ceux des moines de Waverley. Pourriez-vous, je vous le demande, vous résoudre maintenant à dire que ces bons religieux, à la bienfaisante libéralité et à l'hospitalité desquels nos ancêtres furent redevables d'ignorer la honteuse signification du mot mendiant, leur enseignaient *une religion idolâtre et damnable?*

Les détails que l'on vient de lire sur une localité spéciale se rapportent également à toutes les autres parties du royaume, avec cette différence toutefois

---

continent les grains soient partout à vil prix, et encombrent les greniers de tous les propriétaires. On conçoit qu'un pareil état de choses ne saurait durer long-temps ; cette population affamée devra tôt ou tard en finir avec ses oppresseurs ; et peut-être le jour n'est-il pas éloigné où Dieu, qui compte et pèse les crimes des nations, effacera celle-ci de dessus la terre. « L'Anglais voyageur cherche en vain aujourd'hui la place où fut Tyr *la commerçante*, Ninive *l'orgueilleuse* et Babylone *la prostituée*. »

que la proportion des bienfaits, des institutions monastiques était dans certaines provinces beaucoup plus considérable comparativement aux richesses et à l'importance des localités.

La physionomie particulière à l'Angleterre changea rapidement à la suite de ce système de pillage, que je continuerai toujours, par dérision, à appeler la *réforme*. Je crois en vérité que, s'il avait été possible d'assassiner de muets et insensibles édifices, le tyran et ses satellites s'en seraient bientôt débarrassés ; toutefois ils firent tout ce qui dépendait d'eux, démolirent et firent sauter avec de la poudre à canon le plus grand nombre de constructions qu'ils purent. Quoiqu'on dût s'attendre de la part de tels êtres à tous les actes de vandalisme imaginables, on espérait néanmoins que deux abbayes trouveraient grâce à leurs yeux ; l'une, située à Cantorbéry, était celle qui renfermait le tombeau de saint Augustin (déjà plus haut on a vu les détails de l'horrible profanation dont cette tombe avait été l'objet) ; elle fut démolie ; et, par un hasard singulier qui fournit un heureux rapprochement, on construisit de ses débris une ménagerie *pour les bêtes féroces et un palais pour le tyran*. L'autre abbaye, située à Winchester, avait été fondée par Alfred, qui y était enterré ; elle fut donnée, avec toutes ses dépendances, à Wriotesley, que le tyran créa par la suite comte de Southampton, et qui sut prendre sa bonne part du pillage. Quel est, pour peu qu'il ait reçu d'éducation, l'Anglais auquel la gloire de notre grand roi Alfred soit inconnue ? Où est le livre, même parmi ceux que l'on met entre les mains des enfants, dans lequel on ne trouve pas l'éloge de ce prince ? Prêtres,

moralistes, théologiens, historiens, philosophes, jurisconsultes, législateurs, tous le citent à l'envi comme un modèle de vertu, de piété, de sagesse, de talents et de patriotisme, et ne lui reprochent pas le plus léger défaut. Malgré des difficultés comme n'en éprouva jamais un autre prince, il réussit à délivrer son pays, déjà redevenu à moitié barbare, des hordes cruelles et sauvages qui l'avaient envahi et subjugué, et qui le forcèrent quelquefois lui-même à se cacher sous l'habit de berger pour échapper à une mort inévitable. De ce degré de misère et d'abjection, Alfred parvint cependant à élever rapidement ses peuples au faîte de la gloire et de la prospérité. Pourquoi son règne fut-il si court! Ce valeureux monarque livra, à la tête de sa flotte ou de ses armées, plus de cinquante batailles aux ennemis de l'Angleterre. Son exemple et ses préceptes apprirent à son peuple à être sobre, industrieux et brave; ami des lumières et de l'instruction, il favorisa généreusement le développement de toutes les connaissances humaines, et fonda l'université d'Oxford. C'est à lui que nous sommes redevables de la belle institution du jury, ce palladium de nos droits et de nos libertés; Blackstone lui-même l'appelle le fondateur de la loi commune. En un mot, c'est à lui que nous devons nos lois, nos droits, nos libertés et toutes nos admirables institutions politiques, qui ont créé et assuré la prospérité de ce puissant empire et la glorieuse prééminence qu'il exerce aujourd'hui sur le reste des nations. Si jamais peuple dut adorer la mémoire d'un de ses rois, les Anglais se trouvent à coup sûr dans ce cas pour leur immortel Alfred. Il m'est doux d'avoir à ajouter que nous ne sommes pas ingrats envers

ce grand prince, et je ne crains pas d'avancer qu'il n'est pas certainement un seul de nous, catholiques ou protestants, qui ne vînt de bon cœur en pèlerinage à son tombeau, de cent milles à la ronde.

Hélas! ce vénérable monument n'existe plus; les monstres de la réforme n'ont pas craint de le profaner. Il était situé dans le monastère appelé Hyde-Abbey, et fondé par le héros législateur lui-même, qui l'avait désigné pour recevoir ses dépouilles mortelles. Outre ces précieux restes, cette abbaye renfermait encore ceux de saint Grinsbald, moine bénédictin, attiré en Angleterre par les soins d'Alfred pour occuper la première chaire d'enseignement public ouverte à l'université d'Oxford. Les réformateurs, qui ne professaient que fort peu de respect pour la mémoire des bienfaiteurs du peuple, démolirent l'abbaye et profanèrent les tombeaux; on vendit, par leurs ordres, jusqu'au plomb des cercueils. Et ce qui n'indignera pas moins tout cœur anglais et généreux, c'est que les terres dépendant autrefois de cette abbaye, passant de main en main, sont aujourd'hui la propriété des BARING (1), de telle sorte que ces *faiseurs d'emprunts* se trouvent être aujourd'hui les successeurs immédiats du GRAND ALFRED!

Wriotesley obtint ensuite de la munificence royale les manoirs de *Micheldever* et de *Stratton*, lesquels, dans la suite, tombèrent par mariage dans la famille des *Russel;* c'est de cette famille que les *Baring* les achetèrent, il y a une trentaine d'années, et elles appartiennent aujourd'hui à l'honorable SIR THOMAS BARING, *baronnet* et *membre du parlement*. En

(1) Riches banquiers de Londres.

étudiant attentivement la marche de la prétendue réforme, on ne peut s'empêcher d'observer un enchaînement de circonstances singulières ; par exemple, si elle n'avait pas eu lieu, il n'y aurait jamais eu de mendiants à *Micheldever* ni à *Stratton ;* mais en revanche les Russel n'auraient jamais pu avoir ces terres, ni par conséquent les revendre ensuite aux *nobles* Baring. Il faut convenir aussi qu'il n'y aurait pas eu de *dette nationale* dans la réalité de cette hypothèse, et que par suite il ne se serait pas rencontré de *faiseurs d'emprunts* pour acheter ces biens à la famille Russel (1). Il est à croire également qu'il n'y aurait jamais eu de *maison de correction* construite sur les ruines mêmes de l'abbaye, et qu'on n'en aurait jamais éprouvé le besoin : c'est là, comme on voit, une bien triste compensation.

Après la mort de Jeanne Seymour, qui fut mère d'Edouard VI, et la seule de toutes les femmes du tyran qui eut assez d'esprit ou de bonheur pour *mourir reine*, et expirer dans son lit (1537), Henri VIII resta deux années entières à chercher une autre compagne. Il ne pouvait y avoir qu'une femme dépourvue de toute délicatesse qui consentît à épouser un homme encore tout couvert du sang qu'il avait versé. Il parvint néanmoins, en l'année 1539, à se faire accorder

(1) Chacun connaît aujourd'hui ce que c'est qu'un *emprunt*, cette ressource si commode pour les gouvernements. Il y a en Europe quatre ou cinq maisons de banque qui ont amassé des fortunes scandaleuses par les gains usuraires qu'elles ont retirés de ces opérations, qui ne consistent après tout qu'à prêter à un autre l'argent qu'on n'a pas soi-même et qu'on est obligé d'emprunter à des tiers.

en mariage Anne, sœur de l'électeur de Clèves. Lorsque cette princesse arriva en Angleterre, le roi ne se gêna point pour exprimer combien elle lui déplaisait; mais en attendant il crut toujours prudent de l'épouser, sauf à *divorcer* ensuite d'avec elle, ce qui arriva effectivement en 1540, après six ou sept mois de mariage, sans qu'il osât toutefois envoyer celle-ci à l'échafaud. Le roi n'aime pas sa femme, voilà le seul prétexte allégué pour autoriser ce scandaleux divorce. Cranmer, qui avait déjà aidé son maître à divorcer d'avec deux de ses femmes, ne se refusa pas non plus cette fois à briser ses nouvelles chaînes, et le roi et la reine redevinrent *libres* par ses soins. Henri avait déjà en vue une fort jolie femme, qui était la nièce du duc de Norfolk, et que l'on appelait *Catherine Howard.*

Le duc de Norfolk, ainsi que la plus grande partie des membres de l'ancienne noblesse, portait une haine mortelle à Cromwell : il saisit donc avidement l'occasion de se venger. C'était Cromwell qui avait négocié le mariage de son maître avec Anne de Clèves, et il était à présumer que, ses talents pour le brigandage n'étant plus nécessaires, le tyran trouverait *assez commode* de se débarrasser d'un homme qui, par ses emplois nombreux et lucratifs, ainsi que par le pillage des églises et la spoliation du bien des pauvres, était parvenu à amasser une fortune immense. Cromwell s'était adjugé une trentaine de terres magnifiques, qui avaient autrefois appartenu aux monastères ; sa maison, ou pour mieux dire son palais, était encombré des produits de ses vols et de ses brigandages. Il avait été créé *comte d'Essex,* avec la prééminence de rang à la cour sur tous les autres

courtisans ; souvent même il était chargé par le monarque de le représenter au parlement, de présenter à cette assemblée ses lois spoliatrices et attentatoires aux droits de tous, et d'en soutenir la discussion. On ne saurait se faire une idée des raffinements de cruauté et de barbarie dont il fit preuve envers des moines paisibles et d'innocentes religieuses ; il semble qu'il fallait un tel ministre pour que la mesure des crimes dont l'homme est capable fût comblée. Cependant Henri VIII n'en avait plus besoin, et déjà cet odieux scélérat avait trop vécu. Les ruines encore fumantes de milliers de monastères semblaient appeler sur sa tête la vindicte publique. Dans la matinée du 10 juin 1540, son pouvoir était encore sans bornes, et dans la soirée du même jour l'odieux visir languissait disgracié au fond d'un cachot, sous le poids d'une accusation de haute trahison ! Sa détention ne dura d'ailleurs que peu de jours, et il eut ainsi lieu d'éprouver lui-même ce qu'il y avait de bienfaisant et de consolant dans sa manière expéditive de terminer les affaires criminelles.

On se rappelle sans doute avoir lu dans ma dernière lettre qu'il était l'ingénieux inventeur d'un nouveau mode de procédure criminelle, qui consistait à envoyer les gens à l'échafaud ou à la potence, sans aucune forme de procès, en vertu d'un acte législatif qui les condamnait purement et simplement à la mort. Ce mode de jugement, bien digne du lâche et stupide despotisme qui y avait recours, avait été suivi dans l'affaire de l'infortunée comtesse de Salisbury ; et, comme par un effet des incompréhensibles desseins de la Providence, il était réservé au bourreau de cette innocente victime. Cromwell ne survécut que

quarante jours à la perte de son pouvoir ; et peut-être ce temps n'était-il pas encore suffisant pour détailler tous les vols et assassinats commis par lui ou par ses ordres. Au lieu de l'employer à se repentir et à implorer la miséricorde de Dieu, il le perdit à supplier bassement le tyran de lui faire grâce de la vie. Cet homme, naguère si superbe, et qui, dans le temps de sa prospérité et de sa puissance, avait déployé une si cruelle énergie, se montra dans sa disgrâce le plus vil et le plus abject des êtres. Au reste, le roi, qui le faisait accuser de haute trahison et d'hérésie, n'avait rien à lui reprocher, car il n'était pas plus hérétique que Henri lui-même ne l'avait été. L'accusation de haute trahison qu'on lui intentait n'avait pas plus de fondement que celle sous laquelle avaient succombé les abbés de *Reading*, de *Colchester* et de *Glastonbury*, et tant d'autres encore qu'il avait envoyés à la mort. De même qu'il ne les avait fait assassiner que pour s'emparer de leurs terres, on ne l'envoya à l'échafaud que pour s'approprier ses énormes richesses. Il avait été le principal moteur des profanations dont le tombeau de Thomas Becket avait été l'objet, et c'était lui qui n'avait pas craint de faire jeter ses cendres au vent. Il était réservé au peuple qui avait été témoin des horribles excès de ce monstre de voir son sang criminel inonder le pavé, où il fut léché par des chiens et par des pourceaux ; juste châtiment dû aux épouvantables forfaits qui avaient souillé sa vie ! Dès les premiers instants de sa captivité, Cromwell ne semble avoir eu en vue que de sauver sa vie ; il écrivit au roi à plusieurs reprises, et toujours en vain, pour en obtenir sa grâce. Ce scélérat imbécille ne voyait pas qu'il avait

accompli sa mission; qu'on n'avait plus besoin de lui; que déjà l'œuvre du pillage et de la dévastation touchait à sa fin; qu'il s'était fait une part trop grosse dans le butin, et que par conséquent le temps était venu où, suivant les vrais principes de la réforme, on devait nécessairement lui arracher ses richesses et la vie. Dans ses lettres au roi, il proteste de son innocence : était-il donc plus innocent que tous ces prêtres et tous ces moines, que tous ces milliers d'individus de tout âge et de tout sexe qu'il avait fait pendre, écarteler, brûler, éventrer ou voler ? Il cajole Henri et le flagorne de la manière la plus dégoûtante; il compare son front radieux et son sourire enchanteur à celui de la divinité; il le supplie de lui permettre de baiser encore une fois sa main *balsamique*, persuadé que le baume que ses lèvres y aspireront suffira pour cicatriser les plaies de son cœur. N'est-on pas, en vérité, tenté de dire que cet odieux et vil scélérat aurait mille fois mérité son sort, quand même il ne se serait rendu coupable que d'avoir écrit d'une manière aussi dégoûtante ?

Fox, le *martyrologiste* du parti, appelle Cromwell le *vaillant soldat de la réforme;* toutefois entendons-nous bien sur ce point. Je conviens que vous avez dû avoir peu de soldats qui fussent plus habiles que lui à piller et à dévaster; c'était un homme plein de *valeur* quand il s'agissait de *détrousser* des passants ou de massacrer des religieuses au pied même des autels, et de les traîner sur une claie pour leur arracher l'aveu de prétendues trahisons et conspirations; mais, de votre côté, convenez aussi qu'en face de la mort ce valeureux champion de la réforme se conduisit comme le lâche le plus consommé. Il est

peut-être inutile que j'ajoute que ce même homme est l'objet de la faveur particulière de Hume, qui déplore amèrement sa fin tragique, quoique jamais on ne trouve dans son récit la moindre expression de pitié pour les innombrables victimes de ce scélérat. Ainsi que tous les autres historiens protestants, il a grand soin d'omettre les expressions abjectes que l'on va lire, et qui se trouvent à la fin d'une lettre qu'il écrivit à son digne maître.

« Infortuné captif, je suis prêt à périr quand il plaira à Dieu et à Votre Majesté d'ordonner ma mort. Cependant la fragilité de la chair m'engage à implorer mon pardon et ma grâce, ainsi que l'oubli de mes offenses. — Écrit à la Tour, avec un cœur surchargé et d'une main tremblante, par le très-misérable captif et très-infortuné esclave de Votre Majesté. Miséricorde! miséricorde! très-gracieux prince! » Voilà le langage que tenait l'homme que l'on appelle *le vaillant soldat de la réforme!* Il est assez probable que Fox n'a pas entendu dire par là qu'il fût courageux en présence de l'ennemi ou sur l'échafaud, mais seulement qu'il était *brave* lorsqu'il s'agissait d'arracher des bagues des doigts d'une femme, de l'or ou des pierres précieuses de la couverture d'un livre : car chacun sait que ce fut toujours en cela que les réformateurs firent principalement consister leur valeur. L'hypocrite Hume dit quelque part que Cromwell méritait un *meilleur sort*. Y eut-il jamais un supplice plus juste que le sien? Quel zèle ardent n'avait-il pas déployé à exécuter tous les forfaits que lui commandait son maître? N'était-ce pas lui qui le premier avait imaginé de condamner et d'exécuter les gens *sans aucune* forme de procès? On ne vit

pas répandre de larmes à son exécution ; elle ne produisit sur les spectateurs d'autre effet que celui qu'on éprouve en voyant un grand scélérat expier ses crimes à la potence.

Pendant les sept années que le tyran survécut encore à son digne ministre, il se vit accabler de tourments et de tribulations de toute espèce. Après quelques mois de mariage, il s'aperçut qu'il avait retrouvé dans sa nouvelle femme, *Catherine Howard*, une autre Anne de Boleyn, et il l'envoya sans plus de cérémonie à l'échafaud avec ses parents et ses amants. Il se livra ensuite comme une véritable bête féroce à tous les excès de la rage la plus déréglée, établissant les lois les plus sanguinaires pour se garantir à l'avenir de l'impudicité de ses femmes, et se rendant ainsi un objet de mépris et d'horreur tout à la fois pour son peuple et pour le reste de l'Europe. Enfin il résolut de prendre femme encore une fois ; mais il ne trouva qu'une *veuve* qui consentît à affronter la rigueur des lois qu'il avait établies pour sa propre maison, et encore celle-ci n'échappa-t-elle qu'avec la plus grande peine au sort des autres.

Dans les dernières années de sa vie, les débauches habituelles de Henri l'avaient rendu d'une corpulence telle qu'il ne pouvait se mouvoir qu'à l'aide d'une mécanique qu'on inventa pour son usage particulier ; mais il n'en conserva pas moins son ancienne férocité et sa passion pour le sang. Déjà il était étendu sur son lit de mort que personne n'osait encore s'informer de son état, car la mort la plus prompte n'eût pas manqué de suivre cet avertissement. Il mourut donc avant d'avoir su qu'il arrivait au terme de sa vie, et laissant une foule de condamnations capitales qu'il n'eut pas le temps de signer.

Ainsi expira en 1547, à l'âge de cinquante-six ans, et dans la trente-huitième année de son règne, le plus injuste, le plus vil et le plus sanguinaire des tyrans qui eussent encore désolé l'Angleterre. Ce pays, qu'à son avénement au trône il avait trouvé paisible, uni et heureux, il le laissa déchiré par les factions et les schismes, et ses habitants en proie à la misère et à la mendicité. Ce fut lui qui y introduisit cette immoralité, ces crimes, ces vices et cette misère qui produisirent de si horribles fruits sous le règne de ses enfants, avec lesquels s'éteignirent, quelques années après, son nom et sa maison.

LETTRE VII.

Commencements du règne d'Édouard VI. Parjure des exécuteurs testamentaires de Henri VIII. La nouvelle Église établie par la loi. Spoliation des Eglises. Insurrection du peuple. Trahisons de Cranmer et de ses complices. Mort du roi.

Nous avons vu le tyran mourir à la suite de ses débauches, l'âme tourmentée par ses basses et viles passions, et dans une vieillesse prématurée. Un des derniers actes de son pouvoir avait été un testament par lequel il désignait pour son successeur immédiat son fils encore enfant, et, en cas que celui-ci mourût sans postérité, transférait la couronne à Marie sa fille, ou à Élisabeth sa seconde fille, si l'aînée venait également à mourir sans enfants. Mes lecteurs n'ont sans doute pas oublié qu'il les avait cependant fait déclarer illégitimes par acte du parlement, et que cette

dernière fille, Élisabeth, était née d'Anne de Boleyn, et du vivant même de sa première femme, mère de Marie. On choisit pour exécuter ce testament et pour gouverner le royaume jusqu'à ce qu'Édouard, alors âgé de dix ans, eût atteint sa dix-huitième année, seize exécuteurs testamentaires, parmi lesquels se trouvaient Seymour, comte de Hertford, et l'*honnête* Cranmer; ces seize dignes personnages commencèrent par jurer de la manière la plus solennelle qu'ils exécuteraient scrupuleusement les dernières volontés de leur défunt maître. Le second acte de leur autorité fut de rétracter leur serment en nommant tuteur du roi Hertford, frère de Jeanne Seymour, mère du jeune prince, bien qu'un pouvoir égal eût été accordé par le testament du roi à chacun de ses exécuteurs testamentaires; leur troisième acte politique fut de se distribuer entre eux de nouvelles créations de pairies; et leur quatrième, de faire avec l'argent du peuple d'abondantes largesses aux nouveaux pairs. Le cinquième consista dans l'omission d'un ancien usage des sacres des rois d'Angleterre, qui consistait à demander au peuple s'il acceptait le roi pour maître et s'il promettait de lui obéir. Le sixième fut d'assister à la célébration solennelle d'une grand'messe, et le septième de prendre, tout aussitôt après, une série de mesures tendant à l'anéantissement total de ce qui restait encore en Angleterre de la religion catholique, et propres à achever l'œuvre sanglante commencée par le vieil Henri.

Les monastères n'existaient plus, mais restaient encore les ornements ainsi que les vases sacrés des églises et chapelles. Il est probable que, pour peu que Henri VIII eût encore vécu, il eût fait main-

basse sur ce *riche butin;* cependant il est bon d'observer d'un autre côté qu'il n'eût pu le faire sans se déclarer ouvertement protestant; et, d'après les raisons que j'ai déjà rapportées plus haut, on ne peut s'empêcher de dire qu'un pareil changement lui était presque impossible. Le *défenseur de la foi* devenu ouvertement protestant, quelle scandaleuse contradiction! Hertford et ses honorables collègues n'avaient pas à redouter les mêmes obstacles que le *scélérat couronné* qui venait d'expirer, et les richesses que renfermaient les églises et les chapelles devaient naturellement exciter leur convoitise. Quelque petites qu'elles fussent, elles possédaient toutes des vases et des ornements d'or ou d'argent, et l'on s'était en général abstenu jusque là de profaner les autels des cathédrales et des églises paroissiales. En effet, si Henri VIII était parvenu à se débarrasser de la gênante suprématie du pape, son audace n'avait pu aller jusqu'à cesser de professer la foi catholique, et ce *pieux* monarque défendait encore envers et contre tous la messe, les sacrements et tous les dogmes de l'Église catholique, avec des échafauds et des bourreaux. Si donc les autels étaient restés intacts jusqu'à sa mort, il était impossible que l'or, l'argent et les autres matières précieuses qui les ornaient n'excitassent pas la cupidité des dignes personnages chargés d'exécuter ses dernières volontés.

La difficulté néanmoins était de trouver un prétexte assez spécieux pour déguiser tout ce qu'une pareille mesure avait d'odieux et d'illégal. Pouvaient-ils en inventer un plus commode et plus expéditif que de déclarer de prime abord que la religion catholique était *fausse et pernicieuse;* que, par conséquent, *il*

ne devait pas y avoir d'autels, et que l'or et l'argent qui les ornaient pouvaient être *mieux employés?* Je ne nierais pas cependant qu'il n'y eût alors *quelques fanatiques* intimement convaincus qu'il était nécessaire de changer une religion établie depuis neuf cents ans en Angleterre; j'accorderais encore qu'il y avait peut-être dans la foule quelques individus dont le pillage et la rapine n'étaient pas le seul but; mais je crois qu'en réfléchissant sur l'histoire de ces événements, sur cette déclaration si franche de *protestantisme*, tout homme de bon sens acquerra la conviction que ces deux motifs furent les seuls qui déterminèrent la conduite politique des neuf dixièmes des acteurs de ce grand et lugubre drame.

Une année s'était à peine écoulée depuis la mort de Henri VIII que déjà Cranmer, naguère le champion le plus zélé du catholicisme, avait presque entièrement complété un nouveau système de religion. Il avait d'abord publié, pour préparer les voies, un livre d'homélies et un catéchisme; vint ensuite un ouvrage où était enseignée la doctrine du mariage des prêtres. Quand enfin il crut tout disposé pour l'accomplissement de ses importants projets, parut son fameux *Livre de prières*, encore en usage de nos jours, et son Traité sur l'administration des sacrements. Gardiner, qui était alors évêque de Winchester, reprocha à Cranmer sa duplicité, lui rappela en termes d'une amère énergie le zèle qu'il avait mis à défendre le culte catholique tant qu'avait régné le feu roi. Toutefois ce nouveau système, loin de satisfaire complètement les fanatiques, ne tarda pas à éprouver de leur part une opposition si vive que Cranmer dut sentir combien était périlleuse la situation dans laquelle son

audace l'avait porté à se placer. Il fit publier à ce sujet une foule de proclamations conçues dans des termes pompeux et arrogants, mais où le ridicule le dispute à l'absurde, surtout comme elles étaient censées faites par un roi âgé seulement de dix ans. Il résulta de tout cela que la nation, naguère encore si heureuse et si unie, se vit tout-à-coup partagée en d'innombrables factions, de sorte qu'on ne sut plus ce qu'il fallait croire ou ne pas croire, ce qu'il était permis ou défendu de dire, et que bientôt on ne put plus distinguer ce qui était entaché d'hérésie de ce qui ne l'était pas.

L'hypocrite ministre de Henri, qui, du vivant de son maître, condamnait impitoyablement au feu ceux qui ne croyaient pas aux mystères de la transsubstantiation, condamna désormais au même supplice ceux qui l'admettaient. A la lecture de ces étranges et malheureusement trop sanglantes contradictions de l'esprit humain, l'homme qui étudie l'histoire pour y apprendre à mieux connaître ses semblables, ne sait ce qui l'indigne le plus, de la cruauté et de la profonde perversité des réformateurs, ou de l'hypocrisie habilement calculée des sophistes qui exploitent aujourd'hui aux dépens de la crédulité publique la grande révolution religieuse du seizième siècle dont ils exaltent et préconisent incessamment les résultats. J'ose espérer qu'après avoir lu cet opuscule, mes lecteurs seront à même de les sainement apprécier.

Nous avons vu que ce fut Luther qui le premier commença le grand œuvre de la réforme; ses prédications incendiaires trouvèrent des échos assez nombreux sur divers points du continent. Les docteurs de la nouvelle loi avaient mainte et mainte fois tenté

d'introduire leurs opinions en Angleterre, mais Henri VIII s'y était constamment opposé. Dès qu'il fut question d'ôter aux églises le peu qui leur restait encore, et de trouver des prétextes pour changer la forme du culte, on vit arriver par bandes des sectaires de toutes les couleurs, qui firent de l'Angleterre le théâtre des discussions religieuses les plus animées. Les uns soutenaient le *Livre de prières* composé par Cranmer, les autres proposaient d'y faire quelques changements, d'autres en demandaient la suppression à grands cris; et c'est à cette époque que remonte l'origine de cette innombrable quantité d'opinions religieuses, toutes ennemies les unes des autres, qu'on observe de nos jours dans notre pays. Cranmer employa la plus grande partie des revenus de l'état à nourrir et à engraisser ceux de ces prédicants vagabonds qui embrassèrent ses intérêts, et qui prouvèrent par là leur habileté à choisir le marché où ils pouvaient débiter leur doctrine avec le plus d'avantages. L'Angleterre fut alors inondée d'aventuriers de cette espèce, faisant de la religion métier et marchandise, et vendant leur conscience au plus offrant; notre nation, toujours si jalouse de son indépendance, dut courber la tête devant des étrangers du caractère le plus vil et le plus infâme. Jamais peut-être le monde ne vit dans un même siècle une collection de misérables et de scélérats tels que LUTHER, ZWINGLE, CALVIN, BÈZE et les autres coryphées du parti réformateur. Tous, de l'aveu même de leurs propres sectaires, étaient diffamés par les vices les plus honteux. Le seul point de doctrine sur lequel ils s'accordassent entre eux était l'*inutilité des bonnes œuvres;* et leur vie sert peut-être à démontrer combien ils

étaient conséquents dans l'application pratique de leurs principes : car il s'en trouve à peine un seul qui par ses attentats n'ait pas mérité toutes les rigueurs de la justice humaine. Il serait consolant de penser que Cranmer n'eut recours à des êtres aussi tarés que parce qu'il désespérait de trouver un nombre suffisant d'Anglais assez souples et assez corrompus pour en faire les instruments de ses affreux projets. Le protecteur Hertford (que nous appellerons désormais Somerset, parce que le roi-enfant le créa duc de ce nom), comprenant bien que l'abolition totale de la religion catholique était indispensable à l'accomplissement de ses desseins de fortune, se montra de son côté, en toutes occasions, le zélé défenseur de ces audacieux aventuriers.

L'action de ces diverses circonstances sur les mœurs du peuple fut telle qu'on devait l'attendre. Les historiens s'accordent à dire que jamais les vices et les crimes de tout genre ne furent plus communs qu'à cette époque ; les aveux des docteurs de la secte eux-mêmes confirment leur témoignage, et cependant nous n'en entendons pas moins tous les jours des protestants exalter ce règne comme celui de la *conscience* et de la *religion !*

Les calamités sans nombre que devait nécessairement entraîner à sa suite le nouveau système avaient été prévues par toutes les classes de la société, du vivant même du tyran. La mort du despote offrait une belle occasion de rentrer dans le bon chemin ; malheureusement les brigands qui étaient alors armés du pouvoir persévérèrent dans leurs plans de spoliation, parce qu'ils savaient bien qu'il restait encore de quoi piller. J'ai déjà dit que la réforme ne fut

l'œuvre ni de la vertu, ni du fanatisme, ni de l'erreur, ni de l'ambition, mais uniquement d'un invincible penchant au vol et au pillage : c'est ce que démontrera évidemment la suite de mon récit.

On avait vu quelquefois, sous le règne qui venait de finir, un favori obtenir du roi la permission de rançonner tel ou tel évêché pour établir sa fortune. A la mort du vieux despote, le pillage devint général, et ce fut le *protecteur* lui-même qui se mit à la tête du mouvement ; on volait tant dans un évêché, tant dans un autre ; quelquefois même on le supprimait tout-à-fait, comme il arriva à celui de Westminster. Les pillards étaient trop nombreux pour ne pas trouver bientôt le champ du brigandage trop borné. Un acte du parlement ordonna en conséquence le pillage des chanteries et chapelles libres (propriétés particulières s'il en fut jamais), ainsi que des biens appartenant aux hôpitaux et confréries, lesquels étaient certainement des propriétés aussi sacrées que peuvent l'être aujourd'hui ceux d'une société philanthropique quelconque. Et puis qu'on vienne nous dire maintenant que les biens *de l'Église établie par la loi* sont de nature si sacrée qu'aucun acte du parlement ne saurait les atteindre (1) ! Ne serait-il pas temps

(1) Accablée sous le poids d'une dette immense, l'Angleterre est périodiquement sujette à une crise financière, dont les secousses réitérées et prolongées ébranlent chaque fois la stabilité de son état politique et minent sourdement sa prospérité. On voit à ces époques difficiles paraître une foule de projets tendant à alléger le poids des impôts et à diminuer le capital de la dette publique. Les auteurs de ces rêveries politiques plus ou moins lugubres n'entrevoient le plus souvent le salut de l'État que

de les lui retirer par les mêmes moyens que ceux dont on s'est servi pour l'en doter ? Les biens dont elle jouit aujourd'hui ne furent-ils pas dans le principe enlevés à l'Église catholique ? ne composaient-ils pas le patrimoine de la veuve, de l'orphelin, de l'indigent et de l'étranger ?

Le prétexte qu'on mit en avant pour colorer cette usurpation fut que cette mesure était un moyen de faire revivre l'union parmi le peuple, et de détruire toutes les causes de dissensions. On reconnut à cette occasion et l'on proclama comme une vérité essentielle qu'il ne peut y avoir qu'*une seule religion véritable*, et cependant on en comptait dès-lors au moins vingt. Les docteurs de chacune de ces diverses religions s'anathématisaient déjà mutuellement, et déclaraient à l'envi que toutes les autres étaient fausses. Ne s'ensuivrait-il pas, logiquement parlant, qu'elles ne valaient pas mieux les unes que les autres ? Tel est le langage du *sens commun*, bien qu'il soit aujourd'hui si fort de mode de se déchaîner contre toute doctrine exclusive de salut. Je demande au pré-

---

dans la vente des immenses propriétés du clergé anglais et dans une ample réduction du salaire qui lui est alloué. Ils excitent de bruyantes clameurs dans toute la hiérarchie anglicane, qui alors serre ses rangs, offre au ministère le secours de son influence, et fait cause commune avec lui pour la défense des sinécures et des bénéfices. Il y a des évêques anglicans qui tirent de leur siége un revenu annuel de plus de 4,000 000 de francs. Comment ne s'opposeraient-ils pas à l'émancipation des catholiques, lorsque cette mesure devrait nécessairement avoir pour résultat d'engager la multitude à établir un parallèle entre eux et les évêques catholiques, dont la simplicité, vraiment apostolique, rappelle les beaux temps de l'Église primitive ?

tre *unitaire* pourquoi il se charge de ses fonctions, pourquoi il n'exerce pas plutôt un métier quelconque, ou ne travaille pas plutôt à labourer la terre : il me répond qu'il est plus utilement employé à enseigner. Je lui demande encore à quoi sert cet enseignement : il me dit, il est même obligé de me dire, que cet enseignement est nécessaire au salut des âmes. « Eh bien ! alors pourquoi ne pas laisser ce soin à l'Église *établie par la loi*, qui reçoit toutes les dîmes ? — Je ne le peux pas : car l'Église établie par la loi n'enseigne pas la véritable religion. — Qu'importe qu'elle soit fausse ou véritable, si elle sert à nous sauver ? » Je tiens alors mon homme au pied du mur, et il est forcé de m'avouer qu'il ne fait tout cela que pour mener une vie agréable et aisée, en flattant les passions ou les conceptions bizarres de quelques orgueilleux ou de quelques ignorants, ou du moins de me soutenir que *sa croyance et sa doctrine sont absolument nécessaires à notre salut*. Comme il est loin d'avouer la première proposition du syllogisme, il est forcé d'en soutenir la seconde ; et le voilà, après mille invectives contre l'intolérance des catholiques, obligé de soutenir la doctrine du salut exclusif.

Deux croyances véritables, deux religions véritables, différant l'une de l'autre et se contredisant mutuellement, nous présentent une impossibilité morale. Que penser donc de trente ou quarante croyances différant toutes entre elles ? Si le déisme ou l'athéisme sont en eux-mêmes quelque chose de si désolant, et en même temps de si exécrable par leurs effets, que, lorsqu'on ose en faire profession publique, on soit passible d'un emprisonnement de plusieurs années ; si, dis-je, il en est ainsi, que penser

d'une législation qui, tout en infligeant une peine aussi forte, tolère néanmoins et encourage même une multitude de croyances diverses, qui toutes, à l'exception d'une seule, doivent nécessairement être fausses ? Une législation qui ne reconnaît et ne tolère qu'une seule religion est conséquente avec elle-même en punissant le déiste et l'athée. Que si elle en reconnaît ou tolère plus d'une, il suit naturellement qu'elle en reconnaît ou tolère une fausse. Maintenant c'est aux théologiens à décider si une fausse religion n'est pas tout aussi pernicieuse que le déisme ou l'athéisme. D'ailleurs, y a-t-il de la justice à punir le déiste ou l'athée de leur manque de foi en la religion chrétienne, quand, sous ses yeux, les lois de son pays protégent un si grand nombre de religions différentes, qui toutes, je le répète, à l'exception d'une seule, doivent nécessairement être fausses ? Que doit penser un homme qui a constamment devant les yeux le singulier spectacle de vingt religions différentes, prétendant toutes être chrétiennes, toutes protégées également par les lois, et déclarant chacune de leur côté que leurs rivales sont dans l'erreur ? Le résultat naturel et même nécessaire de cette étrange contradiction ne doit-il pas être que cet homme croira qu'aucune de ces religions n'a la vérité de son côté, que toutes sont également fausses, et qu'elles n'ont toutes été inventées qu'au profit de ceux qui les enseignent ?

Ou la loi civile ne devrait reconnaître et tolérer qu'*une seule religion*, ou les matières de religion ne *devraient point* être de sa compétence. La loi catholique est conséquente avec elle-même : elle ne connaît qu'*une seule vraie* religion, et elle réprime, par des peines correctives, la hardiesse de ceux qui oseraient

professer toute opinion contraire. Il ne s'agit pas encore ici de rechercher si elle est ou non la véritable religion ; il suffit de remarquer que son antique existence parmi nous et parmi d'autres peuples est une forte preuve des heureux effets qu'elle produit sur les mœurs générales d'une nation, tandis que les divisions sans nombre qui ont toujours régné et règnent encore parmi les protestants sont une preuve non moins forte de *sa vérité*. Supposons, comme je l'ai déjà fait dans une autre occasion, quarante individus dont les ancêtres et leur postérité ont toujours jusqu'à ce jour professé une certaine croyance ; si sur ces quarante individus il s'en trouve trente-neuf qui finissent par dire que cette croyance était fausse et erronée, il nous sera permis de croire, ou du moins il sera assez naturel de notre part de supposer que la *vérité*, après avoir été long-temps cachée, a été enfin livrée au grand jour, quoiqu'un peu tard peut-être. Mais si ces trente-neuf individus commencent aussitôt à avoir trente-neuf croyances *toutes différentes les unes des autres* à la place de l'*ancienne*, le sens commun ne nous porte-t-il pas à penser que l'*ancienne* croyance doit être la seule véritable ? Pourrionsnous raisonnablement entendre ces trente-neuf individus protester tous ensemble contre l'*ancienne foi*, et ensuite protester chacun de leur côté contre la croyance adoptée par les trente-huit autres ; pourrions-nous, dis-je, penser que leurs protestations contre l'ancienne loi étaient justes ? Il faut nécessairement qu'il y en ait *trente-huit* d'entre eux qui soient dans l'erreur : comment donc croire après cela à l'exactitude de leur première décision sur une matière identiquement la même ? Si, en justice, au

sujet d'une pièce de terre que l'on aurait prouvé avoir été, de temps immémorial, d'une étendue de *vingt arpents*, un arpenteur jurait qu'elle contient véritablement vingt arpents, et si trente autres venaient jurer, l'un qu'elle n'a qu'*un arpent*, l'autre qu'elle en a *deux*, et ainsi de suite jusqu'à *quarante*, quels sont les juges et les jurés qui hésiteraient un seul instant à croire l'arpenteur qui affirme que la pièce de terre contient *vingt arpents*, et à rejeter le témoignage de tous les autres?

En supposant relativement à l'objet qui nous occupe, que les trente-neuf quarantièmes de la chrétienté eussent *protesté*, on réfuterait difficilement l'argument que je viens de poser. Mais ne perdez point de vue que jusqu'à présent il n'y a encore tout au plus que *deux cinquantièmes* de la chrétienté qui se trouvent dans ce cas; de sorte qu'au lieu de *trente-neuf* sur *quarante*, il se trouve au contraire que ce sont *trente neuf* sur *deux mille* qui ont *protesté* contre la foi jusqu'alors *commune* et que leurs pères avaient toujours professée. N'oubliez pas non plus que chacun de ces trente-neuf individus *proteste* énergiquement que les trente-huit autres n'ont *protesté* que sur de faux motifs. Comment croire ensuite que la protestation de ces trente-neuf personnes contre la foi des deux mille autres, appuyée sur une longue suite de siècles, ait en elle-même quelque chose de juste et de raisonnable? Devrions-nous en d'autres circonstances, décider de la sorte? Des hommes honnêtes et que la passion ou quelque motif vil et bas n'aveugle pas le pourraient-ils? D'ailleurs, s'il était vrai que la religion catholique fût aussi fausse qu'on le prétend, d'où vient qu'avant cette époque on n'ait

jamais songé à l'*extirper?* Je m'attends à ce que l'on me réponde que, lorsque les papes avaient un très-grand pouvoir temporel, lorsque les rois eux-mêmes étaient obligés de courber leur orgueil devant le saint Siége, personne n'eût osé employer les armes du raisonnement pour ébranler la foi catholique. Mais nous avons vu naguère le pape prisonnier sur une terre étrangère; nous l'avons vu manquant presque du nécessaire; nous avons vu la presse jouissant, dans la moitié du monde, d'une liberté illimitée pour l'attaquer, ainsi que l'Église dont il est le chef. En outre il y a déjà plus de *trois cents ans* que toutes les sectes protestantes travaillent de *concert* à détruire la foi catholique; et cependant ne voyons-nous pas qu'au bout de ces trois cents ans cette croyance est encore dominante dans la chrétienté? Ne voyons-nous pas bien plus qu'elle fait chaque jour de nouveaux progrès, et même dans ce royaume, où un clergé protestant reçoit huit millions sterling de traitement annuel, et où les catholiques sont sévèrement exclus de tout rang, de tout honneur, et quelquefois même privés de tous les droits politiques garantis aux autres citoyens, et cela sous l'empire d'une constitution établie par leurs ancêtres, catholiques comme eux? Se pourrait-il donc que cette religion fût fausse? Un tel culte pourrait-il être idolâtre? Y a-t-il jamais pu y avoir nécessité de les proscrire d'Angleterre, autant du moins que les lois le permettaient? Notre honneur et notre bien-être ont-ils jamais pu être intéressés à violer tous les droits de la propriété, à saccager le pays et à l'inonder de sang pour parvenir à changer notre religion?

Mais, pour en revenir à la réforme, remarquons que, dans toute cette discussion, c'est une erreur

commune et grave de ne considérer la question que sous le point de vue purement *religieux*. En effet, l'Église catholique ne bornait pas son influence à l'enseignement de la religion, à la célébration et à l'administration des sacrements, elle l'étendait encore aux intérêts *temporels* des peuples. Elle pourvoyait de la manière la plus abondante et la plus généreuse aux besoins du pauvre; souvent, en retour de ses bienfaits, l'avarice et l'usure lui abandonnaient les trésors qu'elles avaient honteusement accumulés, et elle les employait en œuvres de bienfaisance. Ses divers membres formaient un corps nombreux de propriétaires terriers, dont les revenus étaient toujours employés de la manière la plus profitable au peuple. Ce corps puissant et considéré, indépendant de l'aristocratie et de la couronne, en était le contrepoids naturel, et ses intérêts se confondaient toujours avec ceux du peuple. La charité et la bienveillance avec laquelle ils traitaient leurs fermiers et leurs vassaux adoucissaient ce qu'il y a de rigoureux dans le droit exclusif de propriété pour le nécessiteux; et ils le retenaient dans les limites de ses devoirs plutôt par les liens de la religion que par la crainte des lois. L'Église catholique, je le répète encore une fois, s'est toujours montrée la consolatrice des affligés, et n'a jamais cessé d'exercer envers l'indigent la plus généreuse hospitalité. C'était elle qui avait créé dans notre pays cette classe nombreuse de fermiers tenant leurs baux à vie et formant alors un des anneaux les plus importants de la chaîne sociale, parce que, sans être tout-à-fait indépendants du propriétaire du sol qu'exploitait leur industrie, ils précédaient immédiatement les simples fermiers et participaient à tous les droits

que confère la propriété. Cette classe si intéressante et autrefois si nombreuse en Angleterre a diminué par degré; elle est aujourd'hui remplacée par une foule de *mendiants* et quelques *rentiers* tout aussi misérables.

L'Église catholique déclare contraire à l'Évangile le prêt à intérêt; elle considère comme usuraires, et par conséquent comme illicites, les gains qu'on en retire. Sa doctrine est de prêter sans intérêt, et elle combat ainsi la détestable passion d'amasser des richesses par le moyen le plus prompt et le plus facile à la fois. Les *chrétiens* avaient ignoré ce que c'était que l'usure, jusqu'à ce que le tyran Henri VIII, assassin de sa propre femme, se fût jeté comme un loup vorace sur les propriétés de l'Église et sur celles des pauvres. Les principes de l'Église catholique ont leur source dans les plus purs motifs de générosité et de bienfaisance : c'est là son caractère distinctif, comme l'*égoïsme* est celui de notre Église *établie par la loi*.

La plus grande partie des richesses qu'elle possédait en Angleterre consistait en images, en encensoirs et en objets nécessaires à la célébration de la messe. Quoi de plus simple que d'*abolir* la messe et de décréter que dorénavant on n'aurait plus dans les temples qu'une *table* en guise d'autel? J'ai déjà dit plus haut que cette lumineuse et adroite conception se présenta tout d'abord à l'esprit des réformateurs; il ne me reste qu'à ajouter que les *fanatiquès* du parti s'amusèrent pendant assez long-temps à disputer pour savoir dans quelle partie de l'église on placerait cette table. Quand on fut tombé d'accord sur l'emplacement qu'elle devait occuper, on discuta gravement

sur la *forme* qu'elle devait avoir; si elle devait regarder plutôt le nord que l'ouest, l'est que le sud; enfin si le peuple devait *se tenir debout, s'agenouiller* ou *s'asseoir* devant ce morceau de bois. Pendant tous ces beaux débats, les meneurs, qui pensaient bien à toute autre chose, faisaient main-basse sur les objets de leur convoitise, tels qu'images, encensoirs, chandeliers et autres ustensiles nécessaires à la célébration du culte catholique. Pour disposer le peuple à adopter ces innovations, on avait eu soin de fabriquer une Bible qui offrait de perfides interprétations du texte original toutes les fois que les réformateurs l'avaient cru utile à l'accomplissement de leurs desseins. De tous les actes politiques de cette désastreuse époque, ce fut là peut-être le plus vil et le plus odieux; il sert admirablement à nous faire apprécier à leur juste valeur les *héros* de la réforme. Tout étant donc ainsi convenablement préparé à l'avance, un acte législatif, revêtu de la sanction royale, ordonna de commencer le pillage général; à ce signal les voleurs enlevèrent tout ce qui leur tomba de précieux sous la main, et jusqu'aux vêtements mêmes des prêtres.

Le *protecteur* Somerset ne s'oublia point dans tout cela. Après avoir pillé quatre ou cinq évêchés, il lui prit fantaisie d'avoir un *palais* à Londres, que l'on construisit dans le Strand, et que l'on appela *Somerset-House*, nom que cet édifice a conservé jusqu'à ce jour. Il s'empara des maisons de ville de trois évêques, et les fit abattre en même temps qu'une église paroissiale, pour avoir l'emplacement nécessaire au plan qu'il avait adopté. Les matériaux pro-

venant de la démolition de ces édifices étaient insuffisants pour la construction de son palais : il fit démolir une partie des bâtiments appartenant à la cathédrale de Saint-Paul ; l'église Saint-Jean, près de Smithfield ; Barking-Chapel, près la Tour ; l'église collégiale de Saint-Martin-le-Grand, l'église de Saint-Ewen, ainsi que les églises paroissiales de Saint-Nicolas et de Sainte-Marguerite à Wetsminster. Mais, rapporte le docteur Heylyn, « à peine les ouvriers eurent-ils établi leurs échafaudages qu'on vit accourir sur eux un grand nombre d'habitants de ces différentes paroisses, les uns armés d'arcs et de flèches, et les autres de bâtons et de fourches, ce qui répandit tellement l'effroi parmi les ouvriers qu'ils se sauvèrent fort surpris, et qu'on ne put jamais les engager à reprendre leurs travaux. » Ainsi s'éleva *Somerset-House*, qui de nos jours sert de temple au dieu du fisc. Ce palais fut construit, dans l'origine, avec les décombres des églises ; il a toujours conservé le même nom, et c'est de là que partent aujourd'hui ces ordres qui nous enlèvent le fruit de nos travaux pour acquitter les intérêts d'une *dette publique*, conséquence naturelle et immédiate de la *réforme*.

Je me réserve de faire, dans ma dernière lettre, le tableau de l'appauvrissement et de la dégradation qui résultèrent pour le peuple anglais de toutes les atrocités commises par les *protestants* de cette époque, et, dans des temps plus rapprochés de nous, par leurs dignes successeurs. Je me bornerai ici à faire observer que la grande masse du peuple haïssait aussi profondément les tyrans *réformateurs* que les actes de leur pouvoir, et qu'il régnait à cette

époque en Angleterre un mécontententement général dont les explosions amenèrent dans diverses circonstances des insurrections armées.

La manière dont Hume, en faisant l'histoire de ces temps de désolation, cherche à excuser les *brigandages* de la *réforme* ne laisse pas d'être assez curieuse. Son but constant, comme l'on sait, est de calomnier les institutions catholiques, et surtout le caractère et la conduite du clergé catholique. Il lui était cependant impossible de taire ce mécontentement du peuple et les soulèvements auxquels il donna lieu; et comme il fallait nécessairement que cette disposition des esprits eût une *cause* quelconque, il était forcé ou de l'attribuer à ce que ce *changement* renfermait en lui-même de pernicieux, ou à toute autre cause quelconque. Que fait alors notre historien? Il s'efforce, d'une manière étudiée, de faire croire à ses lecteurs que le peuple *se trompait* alors sur la *tendance* de la révolution qui se préparait. Il a soin d'ajouter qu'on aurait peine à imaginer une institution *moins favorable* aux intérêts de l'humanité que la religion catholique; et cependant il ajoute que, comme cette religion ne laissait pas de présenter au peuple *quelques avantages* qui cessèrent lors de la suppression des couvents, le peuple la *regretta vivement*. Il décrit ensuite les bienfaisants résultats des institutions monastiques, et ajoute que, comme les moines résidaient sans cesse dans leurs biens, ils répandaient autour d'eux une grande somme de bienfaits; que, *n'ayant aucun motif qui pût les pousser comme les autres hommes vers l'avarice*, ils étaient en même temps les meilleurs maîtres et les propriétaires les plus humains; puis il

fait voir que, lorsque les biens du clergé devinrent propriétés particulières, les fermages augmentèrent de prix, et qu'en même temps on alla dépenser au loin le revenu de ces mêmes propriétés : d'où il résulta que les fermiers se trouvèrent exposés à la rapacité d'un intendant impitoyable, que de vastes étendues de terre restèrent sans culture, que les fermiers furent expulsés de leurs fermes, et que les paysans furent dépouillés des communes où ils avaient le droit de faire paître leurs troupeaux ; que la *population* du royaume *diminua* sur tous les points, que son *ancienne prospérité* déchut sensiblement ; que les monnaies, après avoir déjà subi *de fortes altérations* sous le règne de Henri VIII, furent altérées encore davantage par ses successeurs ; que tout l'argent au titre légal fut ou *accaparé* ou *exporté à l'étranger;* que la grande masse du peuple perdit par là une partie de ce qu'elle avait acquis par son travail et son industrie, et que l'explosion des murmures et des plaintes fut générale sur tous les points du royaume.

A présent, je le demande encore une fois, cette révolution était-elle avantageuse ? Voyons donc quelles excuses cet ennemi officieux du catholicisme nous alléguera. D'abord il prétend que la *charité* et l'*hospitalité* exercées par les moines encourageaient la *fainéantise*, et s'opposaient en même temps au développement et à l'accroissement des richesses publiques ; il ajoute que, le peuple ne pouvant subsister qu'au moyen d'une augmentation de travail, cette augmentation de travail se trouve être la conséquence de la *situation actuelle*, d'où résultent des avantages incalculables pour la société. Qu'a donc voulu dire

notre *philosophe* par ces mots, « situation actuelle »? sans doute la situation politique où se trouvait notre pays au moment où il écrivait. Mais si à cette époque la réforme n'avait point encore produit toute cette masse de *misère*, de *paupérisme*, de *dette publique* et d'*impôts*, que nous voyons aujourd'hui peser sur le peuple anglais, on ne saurait à coup sûr nier qu'elle ne fût en bon chemin pour y arriver. Hume, forcé d'avouer que l'existence des institutions catholiques empêchait la masse du peuple d'éprouver *cette foule de besoins*, suite de la misère, a soin d'ajouter que d'un autre côté ces institutions entravaient le développement et l'accroissement des *richesses publiques*. Il eût été important, je le répète, de nous faire connaître avant tout le sens de ces mots si pompeux, « richesses publiques. » Le bonheur du peuple ne doit-il pas être en définitive le but de tout gouvernement et de toute institution politique ou religieuse? Personne à coup sûr n'hésitera à résoudre affirmativement cette question; et cependant notre historien, avec Adam Smith (1) et quelques autres écrivains de l'école écossaise, paraît croire qu'il peut exister une grande somme de *richesses publiques* avec une extrême misère individuelle. On dirait en vérité que le peuple

---

(1) Auteur de l'ouvrage intitulé : *Richesse des nations*. Il y a quelques vérités utiles dans ce livre, qui a sans doute beaucoup servi à imprimer une meilleure direction à cette science moderne que l'on appelle économie politique, mais dans lequel l'auteur, visant continuellement à la profondeur, n'est le plus souvent que lourd et creux. La théorie de la division du travail, développée par Adam Smith, et qui sert de base à tout son système, produit dans l'application les plus heureux résultats.

n'est aux yeux de ces gens-là qu'un vil troupeau chargé de travailler pour un être abstrait qu'ils appellent *bien public*. Il ne s'agit pas, à les en croire, de savoir si le peuple, dont le bonheur doit être le but unique de tout gouvernement, est heureux, mais seulement si l'*état* gagne ou perd de l'argent. Peu importe après cela si le peuple peut ou non subsister. Qu'il y a de génie et de profondeur dans une semblable politique!...

On se flattait que le Livre de prières de Cranmer mettrait fin à toutes les dissensions; mais à son apparition et au commencement des spoliations qui en furent la conséquence nécessaire, une insurrection ouverte éclata dans plusieurs comtés. Elle fut suivie de plusieurs batailles et de nombreuses exécutions. Quoique tout le royaume ressentit plus ou moins les secousses d'une aussi violente commotion, les comtés de Devon et de Norfolk furent les principaux foyers de l'insurrection. Les insurgés, supérieurs en nombre aux troupes qui leur étaient opposées, prirent bientôt une attitude menaçante et vinrent mettre le siége devant Exeter, ville du comté de Devon. Le gouvernement envoya contre eux lord *Russel*, qui les défit au moyen d'un renfort de *troupes allemandes* reçu à propos. On exécuta alors en masse ceux des insurgés dont on parvint à s'emparer, conformément aux lois militaires; et le *brave* général se couvrit de gloire en faisant pendre un vénérable prêtre au haut du clocher de son église. Dans le comté de Norfolk, l'insurrection, qui avait pris un caractère non moins alarmant, fut également comprimée par le secours des troupes étrangères; et cette province devint à son tour le théâtre des plus sanglantes exécutions. Le docteur Heylyn,

théologien protestant, rapporte lui-même que les griefs allégués par la population du Devonshire étaient les *altérations* subies par la religion, l'oppression à laquelle quelques membres de la noblesse prétendaient soumettre le tiers-état, né libre et indépendant, l'abolition de la sainte liturgie observée par leurs pères, et l'établissement d'un *nouveau culte*, étranger à leurs mœurs. Il ajoute qu'on demandait à grands cris le rétablissement de la messe et des couvents, et que le mariage fût interdit aux prêtres comme avant la révolution. On entendait bartout de pareilles plaintes et de semblables demandes, mais le *Livre de prières* de Cranmer et *l'Église établie par la loi* finirent cependant, grâces au secours des troupes étrangères, par triompher de tous ces obstacles.

Mes lecteurs se rappellent sans doute qu'en 1549 Somerset avait fait périr son propre frère sur l'échafaud, parce que celui-ci s'était opposé à ses usurpations (tous deux étaient cependant des brigands également audacieux). Après avoir commis toutes les atrocités que je vous ai rapportées, cet homme de sang alla à son tour porter sa tête criminelle sur l'échafaud. Dudley, comte de Warwick, homme non moins vil et non moins scélérat que Somerset, mais plus adroit, parvint à soulever contre lui le conseil, et fut le principal instigateur d'un supplice si bien mérité. Il serait tout-à-fait inutile et sans intérêt pour nous de chercher à saisir les fils de cette sanglante intrigue; il nous suffit de savoir qu'il faisait partie d'une réunion d'hommes de sang, qui s'épiaient continuellement les uns les autres, et s'entre-détruisaient quand ils en trouvaient l'occasion. Nous remarquerons cependant que parmi les innombrables crimes imputés

à ce grand coupable se trouve celui d'*avoir introduit des troupes étrangères dans le royaume*. Les ingrats ! N'était-ce pas pourtant à l'aide de ces troupes qu'ils étaient parvenus à établir leur nouvelle religion ? Il paraît que nos pieux réformateurs avaient intérêt à faire périr un chef auquel ils étaient redevables d'une bonne partie de leurs succès ; et il est probable que la division qui éclata entre eux n'avait d'autre cause que la fixation de la part que chacun devait retirer du pillage. Somerset s'en était adjugé une plus forte que celle de ses confrères, et il se faisait en outre construire un palais. Nul doute que, s'il avait été possible à chacun de ces brigands d'en faire autant, la paix et la concorde n'eussent continué à régner entre eux. Le roi *Édouard*, ce prince *canonisé* par le protestantisme, à peine alors âgé de quinze ans, signa d'autant plus facilement l'arrêt de mort de son oncle qu'il avait déjà eu cette *complaisance* pour un autre de ses oncles, mis à mort par suite d'intrigues de famille.

Warwick, devenu *protecteur* par la mort d'Hertford (Somerset), se fit créer duc de Northumberland, et s'adjugea les propriétés immenses qui avaient appartenu à l'antique famille dont il prenait le nom, et qui, depuis long-temps, étaient tombées dans le domaine de la couronne. C'était peut-être un *protestant* plus zélé que son prédécesseur ; c'est-à-dire qu'il était encore plus débauché, plus cruel et plus rapace.

Le pillage et la dévastation des églises continuèrent sous son administration jusqu'à ce qu'il ne restât plus rien à voler. On réunit alors un grand nombre de paroisses en une seule, que l'on fit desservir par un seul prêtre. Aussi bien ne restait-il dans le clergé aucun homme véritablement digne de ce nom. Tout ce qu'il

y avait de savant et de vertueux dans ce corps avait été massacré ou réduit soit à périr de faim, soit à s'expatrier. Le règne de la terreur avait tellement diminué les revenus de ceux qui avaient sacrifié leur conscience à leur place, qu'ils étaient souvent obligés de travailler, pour subvenir à leurs besoins, comme charpentiers, serruriers, maçons, etc., et même d'entrer comme *domestiques* au service des gentilshommes, de telle sorte que cette Eglise d'Angleterre *établie par la loi* (et surtout par les *troupes allemandes*) devint en peu de temps l'objet du mépris général de la nation et des autres peuples d'Europe.

Le roi, encore enfant et jouissant d'une santé extrêmement débile, semble n'avoir eu de distinctif dans son caractère que la haine vigoureuse qu'il portait aux catholiques et à leur culte, haine soigneusement entretenue par les leçons du pieux Cranmer. Comme on pouvait déjà présumer qu'il ne fournirait pas une longue carrière, Northumberland, son tuteur, songea aux moyens de faire passer la couronne dans sa famille : projet digne à coup sûr d'un *héros de la réforme*. Il maria donc l'un de ses fils, lord Guilford Dudley, à lady Jeanne Grey, héritière présomptive du trône après les princesses Marie et Élisabeth, et engagea le roi à faire un testament qui instituait cette même Jeanne Grey son héritière directe, à l'exclusion de ses deux sœurs. Les écrivains qui se sont faits les apologistes de tous les crimes de la réforme, et qui, par suite, exaltent incessamment l'enfant-roi sous lequel prit naissance l'Église *établie par la loi*, nous racontent, sur la manière dont se prit Northumberland pour engager *saint* Edouard à commettre cet acte d'injustice si révoltant, de longues histoires qui

ont tout l'air de ne pas contenir un seul mot de vrai. Ce qu'ils rapportent peut se réduire à ceci : « Lady Jeanne était sincèrement attachée aux doctrines du protestantisme. Edouard le savait ; c'est à son vif désir de voir la nouvelle religion se consolider qu'il faut attribuer le consentement qu'il donna à la proposition de Northumberland. »

Cet arrangement éprouva de grandes difficultés auprès des *gens de loi* auxquels on le soumit : on sait en effet que ces messieurs ont toujours à cœur de se mettre à l'abri de tout danger. Sous le règne précédent, les juges, lorsqu'ils se trouvaient forcés de donner leur avis sur quelque violation de la loi commise par le vieil Henri, ne manquaient jamais de renvoyer la solution de la question au parlement. Dans cette occasion, les juges, le lord chancelier, les secrétaires d'état et les membres du conseil privé, hésitèrent tous à apposer leur signature au bas d'un acte qui disposait de la couronne d'une manière si étrange en intervertissant entièrement l'ordre de successibilité. Les scrupules disparurent cependant peu à peu, surtout quand on vit Cranmer contresigner hardiment le testament. Il avait pourtant juré de la manière la plus solennelle, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de Henri VIII, d'exécuter ses dernières volontés, qui appelaient au trône les princesses Marie et Elisabeth, en cas qu'Edouard vînt à mourir sans postérité. Marie était donc de droit l'héritière du trône ; mais Cranmer n'avait pas oublié que c'était lui qui avait rédigé l'acte de divorce de la mère de cette princesse avec le feu roi ; il avait à redouter qu'elle ne l'eût pas oublié de son côté, et il n'ignorait pas en outre qu'elle était inébranlablement attachée à la re-

ligion catholique. Il lui était facile de prévoir que l'avénement au trône de Marie porterait un coup mortel à son pouvoir et à *son Église;* ces diverses circonstances, réunies à la crainte de perdre son évêché, le portèrent à commettre, sans hésiter, le plus grand crime qu'ait prévu notre législation.

Abandonné à la discrétion de Northumberland et entouré des créatures de cet ambitieux, le jeune roi signa tout ce qu'on voulut, et l'on prévit dès-lors *qu'il ne lui restait plus long-temps à vivre.* Il mourut en effet le 6 juillet 1553, à l'âge de seize ans, dans la septième année de son règne. Ces sept années furent la période la plus fertile en calamités dont notre histoire nationale ait conservé le souvenir. On eût dit en vérité que le fanatisme et la friponnerie, l'hypocrisie et l'esprit de brigandage, s'étaient partagé entre eux notre territoire pour l'exploiter à leur profit. Ce que le peuple eut à souffrir à cette époque dépasse les bornes de l'imagination. Une misère excessive vint tout-à-coup remplacer cette abondance dans laquelle il avait toujours vécu dans les temps catholiques; et le gouvernement, pour réprimer l'effrayante mendicité, conséquence naturelle de cette révolution, promulgua des lois d'une barbare sévérité qui interdisaient à tout indigent, fût-il même sur le point d'expirer de besoin, d'implorer la pitié publique. La nation déchut en outre sensiblement de cette haute considération dont elle avait joui jusqu'alors dans l'opinion des peuples étrangers : c'est ainsi que Boulogne, conquis jadis par la valeur d'Anglais *catholiques*, fut rendu aux Français par de lâches ministres protestants.

Pour peu qu'on réfléchisse aux faits que je viens de rapporter sous le règne éphémère de l'enfant-roi, que

les apologistes de la réforme ont en quelque sorte *canonisé*, on devra comprendre difficilement comment ils ont pu ainsi s'enthousiasmer à froid sur le compte d'un jeune prince pour le moins insignifiant. Hume prétend que *tous* les historiens anglais s'étendent avec *plaisir* sur les excellentes qualités d'Edouard, sur *les belles espérances* qu'il faisait concevoir et qui lui avaient valu l'attachement *le plus tendre et le plus sincère* de la part de ses sujets. « Son caractère, dit-il, était d'une *douceur évangélique*, et il avait un attachement prononcé pour les règles de la justice et de l'équité. Mes lecteurs ont eu lieu d'apprécier cette douceur angélique, quand ils l'ont vu faire brûler vifs non-seulement les catholiques, mais encore les protestants qui ne *protestaient* pas comme il l'entendait, et signer la condamnation à mort de deux de ses oncles. Ils se confirmeront dans leur opinion à cet égard en se rappelant qu'il voulut intenter un procès criminel à sa *sœur* Marie parce qu'elle n'adoptait pas des croyances qu'elle regardait comme blasphématoires, projet que les menaces de l'empereur, cousin de la princesse, l'empêchèrent seules de mettre à exécution; et le testament qui dépouillait ses deux sœurs de leur légitime héritage leur sera une preuve sans réplique de son *ardent attachement aux règles de la justice et de l'équité*. Ces nombreuses insurrections qui éclatèrent de tous côtés pour repousser ses ordres, ces demandes si énergiques qu'on lui adressa de tous les points du royaume pour le rétablissement de la religion à la destruction de laquelle tendaient tous les actes de son administration, sont aussi pour eux d'éloquents témoignages de *ce tendre et sincère attachement* que lui portaient ses sujets.

Le docteur Heylyn, que personne à coup sûr ne pourra nier être *un* de ces historiens anglais à l'autorité desquels Hume s'en réfère continuellement pendant le cours de son ouvrage, le docteur Heylyn, dis-je, est d'ailleurs loin de s'étendre avec *plaisir* sur les *excellentes* qualités d'Édouard. Voici ce qu'il en dit dans la préface de son ouvrage : « Je ne saurais envisager la mort de ce roi comme un malheur pour l'Église d'Angleterre. Ce jeune prince avait apporté en naissant *le germe de tous les vices*. Entièrement dénué de *principes*, il aurait fait tout le mal qu'on lui aurait suggéré ; s'il avait vécu plus long-temps, il n'aurait pas été étonnant, au train dont allaient les choses, que tous nos évêchés eussent éprouvé les uns après les autres le sort de celui de Durhâm, et que notre *malheureuse Église* fût devenue aussi pauvre que lorsqu'elle parut au monde pour la première fois et dans toute sa nudité. » Je suis porté à croire que c'est justement là ce qui, aux yeux de Hume, constituait le mérite d'Édouard VI.

Le testament souscrit par le jeune roi avait été tenu secret ; on laissa ignorer sa mort au peuple pendant trois jours. Lorsque Northumberland avait vu qu'elle était imminente, il avait eu soin, de concert avec Cranmer et les autres membres du conseil, de faire venir les deux princesses dans les environs de Londres, sous prétexte de les rapprocher de leur frère malade. Le véritable but de cette démarche était d'avoir plus de facilités pour appréhender leur personne, et les jeter en prison aussitôt que le roi aurait rendu le dernier soupir. Mais les scélérats de toute espèce ont cela de commun entre eux qu'ils sont toujours prêts à se trahir les uns les autres, dès qu'ils y trou-

vent leur avantage particulier ; et c'est ce qui arriva dans cette circonstance. Le comte d'Arundel, membre du conseil, et qui, comme Dudley et ses autres collègues, s'était rendu le 10 juillet près de lady Jeanne pour lui présenter ses hommages et la saluer reine, avait eu la précaution d'expédier, dans la nuit du 6, un courrier à Marie pour la prévenir de la mort de son frère, et lui dévoiler le complot formé contre son autorité. Sur cet avis, la princesse, qui était déjà arrivée à Hoddessen, monta à cheval accompagnée d'un petit nombre de fidèles serviteurs, et se dirigea vers Konninghall (dans le Norfolkshire), et de là sur Hamlingham (dans le Suffolkshire). Quand elle fut arrivée dans cette ville, elle envoya aux membres du conseil l'ordre de proclamer son avénement au trône, en leur donnant en même temps à entendre qu'elle était instruite de leurs perfides projets. Malheureusement pour nos conspirateurs, ils avaient fait proclamer le même jour lady Jeanne comme reine légitime d'Angleterre. Ils avaient d'ailleurs pris toutes les précautions possibles pour assurer le succès de leur entreprise. L'armée, la flotte, le trésor et toute la force administrative se trouvaient entre leurs mains. Leur réponse à Marie fut un ordre de se soumettre en *fidèle et loyale sujette* à sa reine légitime ; le nom de Cranmer était le premier de ceux qu'on apercevait au bas de cet acte étrange.

Tout homme ayant le cœur droit et aimant sincèrement la justice éprouvera sans doute une véritable satisfaction à considérer l'embarras cruel où fut réduite quelques heures après cette bande d'audacieux scélérats. La noblesse et la bourgeoisie étaient spontanément accourues se ranger sous les étendards de

Marie; et le peuple de Londres lui-même, quoique infecté depuis long-temps des doctrines pestiférées apportées en Angleterre par des vagabonds étrangers, avait encore assez de droiture dans ses sentiments pour désapprouver hautement l'injustice que l'on voulait faire souffrir à cette princesse. Ridley, évêque protestant de cette capitale, prononça dans l'église de Saint-Paul, en présence du lord-maire et d'une nombreuse assistance, un sermon dans lequel il engagea de la manière la plus pressante ses auditeurs à prendre les armes pour défendre la cause de lady Jeanne. L'auditoire resta muet. Le 13 juillet, Northumberland sortit de Londres à la tête de quelques troupes, pour aller attaquer la reine, qui était déjà escortée par plus de vingt mille hommes, tous *volontaires* et refusant de recevoir une *solde quelconque*. Northumberland n'était pas encore arrivé à Bury-Saint-Edmond que déjà il désespérait du succès de ses entreprises. Il se dirigea de là sur Cambridge, d'où il écrivit à ses complices pour en recevoir des renforts. L'épouvante et la trahison se manifestèrent bientôt parmi les siens ; et les mêmes hommes qui quelques jours auparavant avaient solennellement juré de défendre lady Jeanne lui ordonnèrent de licencier ses troupes, et proclamèrent Marie reine d'Angleterre, aux applaudissements d'une multitude ivre de joie. Le chef de la conspiration licencia son armée, ou plutôt ses soldats l'abandonnèrent avant qu'il en eût reçu l'ordre. C'était alors, comme on se le rappelle, le siècle de la *réforme* ou de la bassesse. On ne devra donc pas être étonné de voir Northumberland s'avancer sur la place publique de Cambridge, et là annoncer l'avénement de Marie au trône, en agitant, à ce que rapporte Stowe,

son chapeau dans l'air, en signe de sa *joie* et de sa *satisfaction*. Il fut arrêté néanmoins quelques heures plus tard sur un ordre de la reine, et par son complice, ce même comte d'Arundel, qui avait été *un des premiers à saluer reine* lady Jeanne. Non jamais dans aucun pays et sous aucun règne on ne vit, je crois, une hypocrisie, une bassesse et une perfidie semblables à celles des hommes qui détruisirent en Angleterre la religion catholique et y fondèrent l'Église protestante! Ce même Dudley qui, pendant tant d'années, avait fait métier de piller les églises, qui avait été un des instigateurs de toutes les mesures atroces prises contre ceux qui persistaient dans la foi de leurs pères, qui avait essayé d'intervertir l'ordre de succession au trône, parce que, disait-il, l'avénement de Marie au pouvoir pouvait mettre la religion protestante en péril, ce même homme enfin, quand il vint recevoir le digne châtiment de ses crimes sur l'échafaud, *se confessa dans la foi catholique*, et même exhorta le peuple *à rentrer dans le sein de l'Église catholique*. Le docteur Heylyn rapporte qu'il exhorta les Anglais à conserver la foi de leurs ancêtres et à rejeter la nouvelle religion, cause de toutes les calamités qu'ils avaient eues à souffrir pendant les trente dernières années. Il ajouta que, « s'ils voulaient se présenter purs et sans tache devant Dieu, s'ils étaient véritablement désireux du bien de leur pays, ils devaient chasser *ceux qui venaient leur prêcher la religion réformée.* » Quant à lui, dit-il ensuite, sa conscience était chargée et sa sentence juste. Fox, le *martyrologiste* de la réforme, dont nous aurons souvent occasion d'apercevoir la fausseté et les mensonges, rapporte que Dudley ne fit cette profession de foi que parce qu'on

lui avait promis sa grâce. Mais en marchant à l'échafaud, ne devait-il pas voir qu'il n'y avait plus de pardon à espérer pour lui? D'ailleurs n'a-t-il pas lui-même déclaré le contraire au moment de son supplice? n'a-t-il pas dit expressément que personne ne l'avait engagé à faire cette déclaration, et qu'il ne la faisait dans aucun espoir d'obtenir sa grâce? Au reste nous allons bientôt voir Cranmer lui-même renoncer à son apostasie et rentrer dans le sein de l'Église primitive, et la bande entière des pillards réformateurs se prosterner devant le légat du pape, confesser *leur hérésie et leurs sacriléges, et recevoir l'absolution de leurs crimes*. L'histoire de cette époque est riche en instructions pour quiconque voudra apprendre à connaître par lui-même les hommes qui bouleversèrent notre pays, et changèrent la foi de ses habitants; les préjugés dans lesquels il a été bercé s'effaceront peu à peu, et il acquerra l'intime conviction de la vérité de toutes mes assertions.

LETTRE VIII.

Marie monte sur le trône. Lois douces et bienfaisantes qu'elle établit. La nation anglaise réconciliée avec le saint Siége. Piété exemplaire de la reine. Sa générosité. Elle épouse Philippe d'Espagne. Martyrologe de Fox.

Je commence le récit d'un règne sous lequel on vit une réaction politique et religieuse amener à sa suite des peines et des supplices qui, jusqu'à ce jour, ont fourni un vaste sujet de déclamations aux ca-

lomniateurs du catholicisme ; d'abord on les a grandement exagérés, et ensuite on a tout fait pour les imputer à la religion catholique, en se gardant bien toutefois de dire un seul mot des cruautés et des atrocités de toute espèce commises dans le royaume par des *protestants*. Je ne viens pas ici me faire l'apologiste de la *cruauté*, sous quelque bannière religieuse qu'elle ait été momentanément exercée, ni pour l'atténuer en rien, et je déclare que mes principes sont entièrement opposés à l'application d'aucune peine corporelle ou pécuniaire quelconque en matière de religion. Je repousse donc d'avance l'accusation que l'on pourrait m'intenter de chercher à faire l'apologie des exécutions judiciaires qui eurent lieu sous le règne de Marie, quand les développements de ma narration m'amèneront à prouver : 1° qu'on les a monstrueusement exagérées; 2° qu'il serait beaucoup plus facile de les excuser, en raison de la crise politique dans laquelle on se trouvait alors, qu'il ne le serait d'atténuer par le même motif l'atrocité et la barbarie des supplices infligés en matière de religion par des protestants ; 3° que les exécutions qui eurent lieu sous le règne de Marie sont à peine dans la proportion d'un à mille, si on les compare à l'innombrable quantité de meurtres juridiques commis par les partisans ou les mniistres de l'*Église établie par la loi*, depuis sa création jusqu'à nos jours; enfin, que c'est en tout cas abuser étrangement du raisonnement que de les imputer à la religion catholique, et que d'ailleurs la reine fut l'une des femmes les plus vertueuses de son temps ; que les malheurs de son règne ne provinrent nullement de ses errements en politique, mais bien des désordres de toute

espèce que lui avait légués la violente commotion opérée dans tout l'état par les mesures imprudentes de ses deux prédécesseurs. On verra en effet que telle était la situation du pays, à l'époque de son avénement au trône, qu'il lui fallait ou déployer une grande sévérité, ou bien encourager les progrès de l'hérésie, de l'esprit de pillage et de sacrilége, et même s'y associer. Les hommes qui font métier de nous tromper nous ont appris à ne jamais désigner le règne de cette vertueuse princesse que comme celui de LA SANGUINAIRE MARIE, et eux-mêmes ont toujours soin, en parlant de celui de la sœur de cette reine, de se servir de cette emphatique expression, *l'âge d'or de notre bonne reine Élisabeth*; et ils se gardent bien d'ajouter que, pour chaque *goutte* de sang répandue par Marie, la *bonne* Élisabeth en fit couler des flots; que l'une renonça généreusement à tous les biens que lui transmirent ses prédécesseurs, et qui provenaient des confiscations protestantes, et que l'autre les ressaisit de nouveau, et arracha encore aux pauvres le peu qu'on leur avait laissé par pure inadvertance; que la première resta inébranlablement attachée à la religion de ses pères, tandis que la seconde, née catholique, embrassa plus tard le protestantisme, et l'abjura ensuite, pour apostasier une seconde fois.

On a vu dans ma dernière lettre que la reine se trouvait à Hamlingham, dans le comté de Suffolk, au moment où s'opérait si facilement l'heureuse révolution qui la remettait en possession de ses droits légitimes. Elle partit immédiatement pour Londres, et y arriva le 31 juillet 1553, saluée, sur tous les points de son passage, par les acclamations de la

multitude. A mesure qu'elle approchait de sa capitale, la foule des personnes qui accouraient au devant d'elle augmentait; et Élisabeth, qui jusque là avait cru prudent de garder le silence, vint elle-même grossir son cortége. Les deux sœurs firent à cheval leur entrée dans la Cité, dont toutes les maisons étaient décorées et les rues jonchées de fleurs. La reine se fit ensuite sacrer suivant le rituel catholique; ce fut Gardiner, dont on se rappelle sans doute la vive opposition à l'établissement de l'*Église* de Cranmer, et qu'elle avait trouvé languissant dans les cachots de la Tour de Londres, après avoir été expulsé du siége épiscopal de Winchester, qui célébra cette imposante cérémonie. Nous verrons d'ailleurs cet évêque devenir bientôt l'un des principaux moteurs de la réaction politique qui rétablit la religion catholique en Angleterre. La joie du peuple était sans bornes; jamais on n'avait vu de couronnement aussi magnifique, et de réjouissances aussi vives et aussi sincères. Tous les historiens sont d'accord sur ce point, et l'on ne sait en vérité comment qualifier les assertions de Hume, qui prétend que les principes de la reine étaient odieux à son peuple. Quand bien même l'irréfragable témoignage de l'histoire ne serait pas là pour corroborer mes assertions, le simple raisonnement ne suffirait-il pas pour en démontrer la vraisemblance? N'était-il pas naturel en effet qu'une population qui, trois années auparavant, s'était soulevée en masse sur plusieurs points du royaume contre la nouvelle *Église*, vît avec joie l'avénement au trône d'une princesse dont elle connaissait l'aversion décidée pour les innovations religieuses des deux règnes précédents?

Des actes de justice et de bienfaisance signalèrent l'aurore du règne de Marie, qu'un généreux oubli d'elle-même et de ses besoins les plus impérieux engagea à retirer de la circulation les monnaies falsifiées par son père et surtout par son frère. Elle acquitta ensuite intégralement toutes les dettes de la couronne, et opéra en même temps une forte réduction dans les impôts. Toutefois, ce qu'elle avait le plus à cœur, c'était le rétablissement de cette antique religion qui pendant tant de siècles avait fait le bonheur et la puissance de l'Angleterre, et dont la destruction avait été pour le pays le signal de l'invasion de la discorde, de la misère et de tous les genres de calamités. Elle avait à surmonter de puissants obstacles, car si les pernicieux principes des *réformateurs* allemands, suisses et hollandais, n'avaient encore fait que peu de progrès parmi le peuple (celui de Londres excepté, les aventuriers affamés et fanatiques ayant choisi cette ville pour leur base d'opération), restait toujours la tourbe des pillards dont l'attitude était menaçante. Ils étaient si nombreux et si influents, il y avait si peu de grandes familles dont quelque membre ne se fût pas compromis dans le pillage des églises et la spoliation des biens ecclésiastiques, que l'entreprise de la reine paraissait presque impraticable. La destruction de l'*Église* créée par Cranmer et *établie* par la loi présentait moins de difficultés; et si l'on ne pouvait restituer l'or et l'argent volés aux églises pendant le règne du jeune saint protestant, les murs de ces antiques édifices étaient encore restés debout, et rien n'était plus aisé que de les rendre à leur destination primitive. Aussi les *tables* qu'on avait substituées aux autels, et les prêtres *mariés*, en disparu-

rent-ils presque aussitôt. L'émotion de Hume, quand il est obligé de faire le récit de ces bruques changements, ne laisse pas d'être assez curieuse. « Si là où domine la superstition, dit-il, on pouvait écouter ce que demandent la loi, la justice et la raison, on n'eût jamais expulsé de leurs places des prêtres dont le crime était d'avoir contracté mariage pour obéir à la loi. » N'est-il pas surprenant, en vérité, qu'il ne soit jamais venu à l'esprit de ce profond penseur de faire une semblable observation au sujet des *moines* et des *religieuses* dépouillés de leurs propriétés malgré la garantie de toutes les lois de l'État? Il applaudit bruyamment à la destruction des institutions monastiques ; mais, s'agit-il de cette *nouvelle Église* dont l'existence ne datait encore alors que de trois années, et qui avait été établie sous le règne d'un enfant-roi, soumis aux volontés de deux régents décapités dans la suite à bien juste titre, et à l'influence d'un conseil privé composé d'hommes convaincus d'avoir ouvertement conspiré contre leur souverain légitime; s'agit-il de ces prêtres mariés qui, à l'exemple des *Luther*, des *Cranmer*, des *Knox*, des *Hooper*, et autres grands réformateurs de la même force, s'étaient aperçus que le vœu de chasteté qu'ils avaient fait autrefois était absurde, et qu'il était bien plus commode de s'en débarrasser par un parjure : oh! alors, il change bien vite de ton, et il n'y a plus de loi, quelque nuisible qu'elle soit au bien-être général, que l'on puisse abroger. On conçoit facilement que la reine Marie était incapable de s'élever jusqu'à ces sublimes conceptions de la philosophie; elle expulsa tout bonnement des temples du Seigneur ces prêtres apostats, à la grande satisfaction du peuple, qui se

ouvenait encore d'avoir été impitoyablement sabré par les troupes allemandes pour avoir demandé dans e temps que le célibat leur fût prescrit comme par e passé. On rétablit dans leurs siéges les évêques qui en avaient été dépouillés par Cranmer, qui fut bientôt après honteusement expulsé de celui qu'il avait occupé, et même jeté en prison sous le poids d'une accusation de haute trahison : juste punition de tous les crimes commis par ce scélérat. Le sacrifice de la messe fut de nouveau célébré sur tous les points du royaume; on ne vit plus marquer du sceau de l'infamie et condamner à l'esclavage des malheureux coupables d'avoir demandé l'aumône. On crut en un mot que l'abîme des révolutions qui venaient de bouleverser l'Angleterre était comblé, et chacun espéra dès-lors voir renaître l'antique prospérité de la terre par excellence de l'hospitalité et de la charité.

Mes lecteurs, impatients sans doute de connaître le résultat des négociations entamées avec les pillards, vont être témoins d'une scène qu'ils regarderaient comme une pure fiction si elle n'était pas aussi avérée.

Le même parlement qui avait légalisé le divorce de Catherine, prononcé par Cranmer, et qui avait bâtardisé Marie, la reconnut de la manière la plus solennelle pour légitime héritière du trône d'Angleterre. Après avoir proscrit la religion catholique pour élever sur ses débris le culte protestant, cette assemblée brisa son propre ouvrage et consacra de nouveau la foi catholique en la rendant obligatoire pour tous les sujets anglais. Tant de versatilité de la part d'un corps délibérant surprendrait à coup sûr, si l'on n'avait soin

de remarquer que, dans cette circonstance, il lui était impossible de suivre une autre ligne de conduite : il avait en effet tout à craindre du peuple, qui se prononçait d'une manière décidée sur cette importante matière, et secondait puissamment les intentions de la reine. Au reste, rien de plus admirable que la promptitude et la célérité que l'on déploya dans ces circonstances. Edouard VI, comme on s'en souvient, était mort dans le courant de juillet ; à cette époque, la révolution religieuse commencée par son père et ses ministres avait atteint son plus haut degré de force ; et cependant il suffit de moins de cinq mois pour renverser ce frêle échafaudage élevé par l'esprit de révolte et de mensonge. Le mois de novembre de la même année n'était pas encore entièrement écoulé que déjà les actes de procédure du procès de *divorce* intenté par Cranmer à la vertueuse reine Catherine étaient annulés, et que le culte imposé à la nation n'existait plus que pour mémoire. Quoique le parlement eût dans le temps sanctionné ces mesures politiques, il s'empressa de les rapporter par deux bills, dont l'un légitimait de nouveau le mariage de Henri VIII avec Catherine, sa première femme, et déversait tout l'odieux du divorce sur Cranmer, en le désignant même personnellement comme le principal acteur de cette intrigue. L'autre bill déclarait que l'*Église établie par la loi* n'était qu'une innovation produite par les bizarres opinions de quelques individus isolés, sans s'embarrasser le moins du monde de l'étrange contradiction que présentait cette déclaration avec celle par laquelle, quelques années auparavant, le parlement avait reconnu que la nouvelle Église provenait directement du Saint-Esprit. Cranmer, dont

e génie *sublime* avait conçu et créé cette *grande* institution, n'eut pas du moins la douleur d'être témoin de la ruine de son propre ouvrage : lorsque les deux lois dont nous venons de parler furent promulguées, il se trouvait renfermé à la Tour de Londres par suite d'une déclaration incendiaire (1) qu'il avait publiée en apprenant du fond de son palais de Lambeth, où il était condamné depuis quelque temps à une simple réclusion, que le sacrifice expiatoire de l'Agneau sans tache avait été de nouveau célébré dans son église cathédrale. Au reste, l'instant s'avançait où ce scélérat devait, à l'instar de son digne acolyte Dudley, recevoir le juste châtiment de ses odieux forfaits. Observons au reste en passant qu'il n'était nullement besoin d'un acte législatif pour détruire la *nouvelle Église*, puisque depuis long-temps l'opinion publique avait fait tacitement justice de cette monstrueuse création. On l'avait imposée à la nation, la nation la repoussa; elle tomba d'elle-même et de son propre poids, tandis que, pour en opérer le rétablissement, il fallut, sous le règne d'Élisabeth, verser des flots de sang. Hume, qui dans cette circonstance se fait l'écho de Fox, auteur du Martyrologe protestant, déclame amèrement contre le mépris dont la cour fit preuve pour *les lois du pays*, en faisant célébrer à l'ouverture du parlement la messe en latin, conformément à l'ancienne liturgie, mais *contrairement* aux actes récemment émanés du parlement, et qui abolissaient entièrement l'ancien rit. Il y a, j'en conviens, quelque vérité dans cette assertion; mais Cromwell et ses fanatiques complices étaient aussi parvenus à détruire le gouverne-

(1) Il la rétracta plus tard.

ment royal à coups de baïonnette et d'actes de parlement. Charles II attendit-il donc, pour remonter sur son trône, que les prétendues lois qui en avaient expulsé son malheureux père eussent été rapportées? Ceux qui plus tard nous gratifièrent du *libérateur* Guillaume III attendirent-ils, pour l'introduire en Angleterre, qu'un acte législatif les y eût autorisés (1)?

Les pillards réformateurs, qu'on avait jusque là laissés fort tranquilles, tremblèrent pour la conservation de leur butin, quand le gouvernement de la reine s'occupa de savoir s'il convenait de rétablir la *suprématie* du saint Siége, abolie sous le règne de Henri VIII. En effet, le rapt des biens de l'Église étant un quasi-sacrilége, il était possible que, si le pape ressaisissait son ancienne influence, il en exigeât la restitution. Depuis dix-huit années que la majeure partie des propriétés ecclésiastiques avait été arrachée à ses légitimes propriétaires, elles avaient été divisées et subdivisées à l'infini; et dans beaucoup d'endroits la classe commune du peuple était devenue dépendante des nouveaux propriétaires, soit en affermant leurs terres, soit par l'établissement insensible d'autres

---

(1) Le langage des révolutionnaires ou réformateurs est toujours et partout le même. C'est ainsi que nous entendons journellement en France des hommes, sourds à la voix de leur conscience ou à celle de l'expérience, invoquer à grands cris, contre l'application des principes monarchiques aux affaires publiques, les horribles décrets de la Convention; s'imaginant, souvent de bonne foi, que la législation de sang émanée du sein de cette assemblée de factieux n'a pu être abolie ni de droit ni de fait par la restauration du pouvoir tutélaire de la légitimité.

rapports directs d'intérêts. Le peuple d'ailleurs ne pouvait pas concevoir aussi aisément comment la pureté de sa foi était intéressée à la reconnaissance de la suprématie du pape, qu'il saisissait la liaison intime qui existait entre la conservation de la foi et la célébration de la messe, ainsi que l'observation des préceptes et des doctrines catholiques. Quelque vif donc que fût le désir de la reine d'éviter toute occasion de sanctionner directement ou indirectement les brigandages de la réforme, il lui fallait ou risquer une guerre civile pour la suprématie du saint Siége, ou ne point réconcilier son peuple avec le vicaire de J.-C., et garder alors le titre odieux de *chef de l'Église*, ou bien encore entrer en *arrangement* avec les pillards. Elle choisit cette dernière alternative, quoiqu'il ne soit rien moins que certain que la guerre civile eût été moins avantageuse au pays, en supposant même qu'elle eût été décidée en faveur des réformateurs; chose d'ailleurs peu probable. J'engagerai ceux de mes lecteurs qui seraient portés à voir de l'irrésolution et de la faiblesse dans cette ligne de conduite adoptée par Marie à réfléchir sur la position où elle se trouvait. On comptait à peine dans toute l'étendue du royaume un seul noble ou grand propriétaire qui n'eût pas participé à la spoliation des biens de l'Église. Les évêques eux-mêmes, malgré le rang élevé qu'ils occupaient dans la hiérarchie, avaient tous donné leur assentiment (il faut toutefois excepter Fischer de ce nombre) à la suppression de la suprématie du saint Siége en Angleterre; Gardiner, grand-chancelier de la reine, et qui plus tard avait été dépouillé de son évêché et renfermé dans la Tour pour s'être opposé aux autres projets de Cranmer, l'avait dans le temps

également approuvée : n'était-il pas naturel que ces personnages craignissent de se mettre en contradiction avec eux-mêmes ; et, dans une affaire d'une aussi haute importance, la reine pouvait-elle prendre une détermination opposée à l'avis de ses conseillers ?

Néanmoins, comme la reine, dont le zèle égalait la pureté d'intention, avait véritablement à cœur le rétablissement de la religion, l'arrangement *à l'amiable* passé avec les pillards produisit encore des résultats assez avantageux. Ainsi le monde entier put se convaincre dans cette occasion, et notre nation en particulier, qui avait tant souffert des suites de la révolution que l'on avait si imprudemment appelée *réforme*, vit alors que la soif du pillage avait été le seul motif de cette prétendue réforme ; que toutes les vociférations des *réformateurs* contre l'autorité du pape, que toutes leurs accusations contre les institutions monastiques et les prétendus abus de l'Eglise catholique, toutes leurs confiscations et tous leurs massacres, que tous leurs crimes, en un mot, n'avaient eu d'autre motif et d'autre but que le pillage. On vit alors en effet ce même parlement qui, trois ou quatre années auparavant, avait, par son vote législatif, consacré l'Eglise *inventée* par Cranmer, qui l'avait déclarée *l'œuvre du Saint-Esprit;* on vit, dis-je, ces pieux réformateurs, après avoir préalablement passé un marché en vertu duquel ils conservaient ce qu'ils avaient volé, avouer (suivant les expressions de Hume lui-même) « qu'ils s'étaient rendus coupables envers la véritable Eglise d'une horrible défection, professer un sincère repentir de leurs fautes passées, et se déclarer prêts à rapporter toutes les lois qu'ils avaient rendues au préjudice de l'autorité du saint Siége ! »

Le cardinal Pole, dont j'ai déjà eu occasion de parler en rapportant les détails de l'horrible assassinat commis sur la personne de sa vénérable mère, la comtesse de Salisbury, prit à cette importante transaction une part trop grande pour que je ne le fasse pas reparaître ici sur la scène. Il se trouvait encore sur le continent à l'époque de la mort d'Edouard VI; le pape, jugeant qu'il pouvait désormais retourner en toute sûreté dans sa patrie, le nomma son légat ou représentant auprès du gouvernement de Marie, qui, en juillet 1554, avait épousé Philippe, roi d'Espagne, fils et héritier de l'empereur Charles-Quint; mariage sur lequel j'entrerai bientôt dans de plus longs détails.

Convoquée pour le mois de novembre de la même année, la session du parlement s'ouvrit par une procession solennelle des deux chambres, que le roi suivit à cheval, et la reine en litière. Les travaux législatifs commencèrent par l'abrogation du décret de proscription dont le cardinal Pole avait été frappé sous le règne du farouche Henri VIII. En même temps un grand nombre de nobles se rendaient à sa rencontre à Bruxelles pour le ramener en triomphe à Londres (il n'est pas inutile de remarquer que sir William Cecil, qui, sous le règne d'Elisabeth, fut l'ennemi le plus acharné des catholiques et de leur religion, figurait parmi ces gentilshommes). Le cardinal fut accueilli à Douvres par les démonstrations de la joie la plus vive; avant d'arriver à Gravesend, d'où il s'embarqua pour se rendre à Westminster, les gentilshommes des environs étaient venus au nombre de plus de deux mille cavaliers grossir son cortége (1).

(1) Ce fait, entre mille autres, suffirait pour prouver le haut

Le 29 novembre, les deux chambres du parlement votèrent au roi et à la reine une adresse exprimant la sincérité et la vivacité des regrets qu'elles éprouvaient des torts dont elles s'étaient rendues coupables envers le saint Siége, et dans laquelle elles suppliaient leurs majestés, qui n'avaient point participé à ce *péché*, d'intercéder pour elles auprès du saint Père, afin d'en obtenir leur pardon et leur rentrée dans le bercail de Jésus-Christ. Le lendemain, l'évêque et grand-chancelier Gardiner lut cette adresse en présence de la reine, qui était assise sur son trône, ayant le roi à sa droite et le cardinal Pole à sa gauche. Le roi et la reine s'adressèrent alors au légat, qui, après avoir prononcé un discours assez étendu et analogue à la circonstance, donna, pour le pape, aux deux chambres et à toute la nation L'ABSOLUTION au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; à quoi les membres du parlement, respectueusement agenouillés, répondirent AMEN; et l'écho de la salle retentit pendant

---

degré d'opulence qui régnait alors en Angleterre, et combien elle était peuplée. Mais il est inutile d'insister sur ce point, car les écrivains de notre temps qui se sont occupés de recherches historiques, et particulièrement les économistes, ont fait justice pour nous de ces allégations mensongères sur l'état de la société au moyen-âge, empruntées aux déclamateurs philosophes du dix-huitième siècle, et répétées avec une suffisance si ridicule par tous ces écrivailleurs qui prétendent diriger l'opinion publique, et qui se font si bêtement un mérite de leur prétention à l'athéisme. Quoi qu'en disent ces publicistes de carrefour, il est généralement reconnu aujourd'hui que dans ces temps d'ignorance et de superstition, qu'on appelle le moyen-âge, toutes les contrées de l'Europe sans exception étaient deux fois plus riches, plus peuplées et mieux cultivées qu'elles ne le sont aujourd'hui.

quelques minutes du bruissement prolongé produit par l'expansion du son de la voix des nombreux spectateurs de cette scène imposante.

C'est ainsi que l'Angleterre redevint une contrée *catholique*, et qu'elle fut rétablie dans le *bercail du Christ!* Toutefois, avant de consentir à consacrer par son silence la spoliation des biens de l'Eglise, c'est-à-dire des moyens d'exercer la charité et l'hospitalité que possédait ce *bercail*, le pape avait long-temps hésité; le cardinal Pole, homme plein de droiture et de justice, avait encore hésité bien davantage; mais, ainsi que nous l'avons vu plus haut, Gardiner, premier ministre de Marie, et tous les autres membres du conseil, ne demandaient pas mieux que de transiger. Aussi nos *pieux* diseurs d'*Amen*, en même temps qu'ils confessaient avoir grandement péché par *cette défection* en vertu de laquelle ils se trouvaient en possession des propriétés de l'Eglise et des pauvres, en même temps qu'ils adressaient au Ciel de ferventes prières pour en obtenir *leur absolution*, qu'ils se joignaient à la reine pour entonner des *Te Deum* solennels d'actions de grâces, prenaient soin de faire en sorte qu'on ne pût jamais les forcer à restituer leurs vols, et décrétaient que tous ceux qui se trouvaient en possession des biens de l'Eglise les *garderaient*, et que quiconque entreprendrait de les molester ou de les troubler dans leur possession serait puni *conformément aux lois*.

Loin de moi la pensée de croire que la reine connût toute l'étendue de la faute qu'elle allait commettre en donnant sa sanction à un acte qui fut à coup sûr le plus blâmable de son règne, sans en excepter même

les bûchers allumés à Smithfield (1) par ses ordres, et que l'on a depuis si monstrueusement exagérés. J'ai déjà fait remarquer à mes lecteurs tout ce que la position de cette princesse vis-à-vis de ses conseillers, et en particulier vis-à-vis de Gardiner, avait de délicat et d'embarrassant, quoique celui-ci fût à coup sûr un ministre rempli de zèle et d'activité, et de plus un homme de grands talents. Qu'ils ne perdent point de vue d'ailleurs qu'on comptait à peine dans les classes influentes de la société un seul homme qui n'eût pas pris une part plus ou moins active aux spoliations commises sur les propriétés de l'Eglise. Je ne dissimulerai cependant pas que, quelque grandes que fussent les difficultés qu'elle avait à surmonter, elle eût, à mon avis, mieux fait de n'écouter d'autres conseils que ceux de son cœur, et d'en abandonner à Dieu les conséquences possibles.

Hâtons-nous au reste de dire que, si elle sanctionna imprudemment par son silence les spoliations des réformateurs, elle était bien résolue, pour ce qui la concernait personnellement, de ne rien garder du pillage. C'est ainsi qu'au mois de novembre 1555 elle restitua à l'Eglise les *dixièmes* et les *premiers fruits* de tous les bénéfices ecclésiastiques (2), qui, avec les *dîmes* dont ses prédécesseurs s'étaient également

(1) Marché de Londres où se faisaient autrefois les exécutions des individus déclarés coupables de sorcellerie, d'hérésie, etc. On trouvera plus bas l'explication du fait isolé rapporté ici allusoirement par l'auteur.

(2) On appelait ainsi la dixième partie du revenu annuel et le total de la première année du revenu des bénéfices, dont Henri VIII s'était emparé en sa qualité de chef de l'Église, et qu'a-

emparés, produisaient à la couronne un revenu net de plus de 63,000 livres sterl., somme qui aujourd'hui représenterait environ un million de notre monnaie (25,000,000 de fr.). Elle renonça également à jouir d'une grande quantité de biens composant, à son avénement au trône, le domaine de la couronne, mais originairement acquis au préjudice de l'Église, des hospices ou de quelques particuliers. Les scrupules de conscience qui portèrent Marie à renoncer à ces divers revenus sont d'autant plus louables, qu'à cette époque c'était la couronne elle-même qui, du produit de ses propres domaines, salariait tous ses officiers, comme ambassadeurs, juges ou autres, et qui fournissait les fonds nécessaires pour acquitter les pensions qu'elle accordait à d'anciens serviteurs. Marie régna d'ailleurs plus de deux ans et demi sans prélever sur son peuple un seul denier en taxes quelconques. (Aussi bien ignorait-on dans ces temps de superstition et d'obscurité ce que c'étaient que les *taxes :* il faut avouer que nous avons fait depuis de rapides progrès). L'abandon volontaire fait par cette princesse des *dixièmes* et *premiers fruits* ne fut donc que le résultat de sa haute piété et de la générosité naturelle à son cœur. Elle agit en cela contrairement aux remontrances de son conseil, et le bill voté dans cette circonstance par le parlement éprouva dans les deux chambres la plus vive opposition. On craignait en effet, et avec raison, qu'il ne réveillât la haine et

---

vait dévotement continué à percevoir *saint* Édouard, son fils et successeur. La *glorieuse* reine Élisabeth ne manqua pas de les saisir de nouveau aussitôt après son avénement au trône.

l'indignation du peuple contre les brigands de la réforme.

Marie ne borna pas à cette mesure le cours de sa justice réparatrice ; elle restitua bientôt après aux églises et aux couvents toutes celles de leurs terres et autres propriétés tombées depuis la révolution dans le domaine de la couronne. En général son désir était de les rendre autant que possible à leur primitive destination. Ainsi elle commença par l'abbaye de Westminster, dont la fondation remontait à l'année 610, à l'époque de l'introduction du christianisme en Angleterre par saint Augustin. L'église avait dans la suite été détruite par les Danois ; mais elle fut reconstruite plus tard, en 958, par le roi Édouard et par saint Dunstan, qui y établirent douze moines bénédictins. En 1049, sous le règne d'Édouard le Confesseur, elle devint une des abbayes les plus considérables du royaume ; et lorsqu'elle fut supprimée et pillée par Henri VIII, ses revenus montaient à 3,977 livres sterling, ou environ 80,000 livres sterling de notre monnaie d'aujourd'hui (2,000,000 fr.). Cependant, comme la majeure partie des terres produisant cet immense revenu avaient été morcelées et partagées entre les pillards des deux règnes précédents, il est probable qu'il n'en restait plus que peu de chose à la reine. Mais du moins restitua-t-elle ce peu, et l'abbaye de Westminster put-elle de nouveau recevoir dans ses murs une communauté de religieux bénédictins. Marie rétablit ensuite successivement le couvent de Greenwich, auquel avaient appartenu ces deux moines si courageux, nommés Peyto et Elstow, dont on se rappelle sans doute la conduite en face même du tyran ; les moines noirs de Londres, le couvent des fem-

mes de *Sion*, près Brentfort, et une foule d'hôpitaux et d'hospices qu'elle dota en outre fort richement. Comme l'exemple de la reine aurait naturellement produit beaucoup d'effet sur les esprits, il serait difficile de dire (ainsi que l'observe fort judicieusement le docteur Heylyn, écrivain protestant, et depuis ennemi déclaré de la mémoire de cette princesse) « jusqu'à quel point la noblesse l'aurait imitée, si elle avait vécu encore quelques années de plus. »

Il est tellement manifeste que ces divers actes de restitution étaient le résultat de l'esprit de justice, de générosité et de charité, qui distinguait si éminemment Marie, que l'on est tout naturellement curieux de savoir les remarques qu'ils ont suggérées à Hume. Ce perfide historien, qui laisse échapper une joie si visible en rapportant les précautions législatives par lesquelles les pillards s'assurèrent la tranquille jouissance de leur butin, traite d'*impudent* cet acte politique de la reine, et l'attribue entièrement à l'influence du nouveau pape, qui, à l'en croire, déclara à l'ambassadeur d'Angleterre à Rome que les portes du paradis ne seraient jamais ouvertes aux Anglais tant que les biens de l'Eglise n'auraient pas été restitués à leurs légitimes propriétaires. Malgré les autorités imposantes invoquées par Hume à l'appui de son récit, il est évident que tout cela n'est qu'un tissu d'indignes faussetés, surtout si on rappelle une circonstance qu'il ne cherche même pas à nier : c'est-à-dire que les *dixièmes* et les *premiers fruits* des bénéfices furent rendus aux *évêques* et aux *prêtres de l'Église d'Angleterre*, tandis qu'auparavant ils avaient toujours été payés au pape. On voit qu'il est difficile de mieux dénaturer les faits, et de les présenter sous un jour plus

faux. Il ajoute plus loin que les représentations du pape ne produisirent que peu d'effet sur l'esprit de la nation. Il a sans doute voulu dire par là *les brigands de la réforme*, car nous l'avons vu, quelques pages plus haut, avouer que pendant le règne d'Édouard le peuple demandait à grands cris sur tous les points du royaume le rétablissement d'une partie des monastères. Ne suit-il pas de ce fait que la nation devait nécessairement être satisfaite de voir sa souveraine entreprendre une restauration religieuse, objet de ses vœux les plus ardents ?

Néanmoins les événements ne tardèrent pas à prouver à cette reine juste et bonne, mais singulièrement infortunée, qu'elle aurait beaucoup mieux fait de s'exposer aux chances d'une guerre civile à soutenir contre les pillards que de sanctionner l'acte de la législature qui leur assurait la libre et paisible jouissance de leurs vols.

Elle ne régnait encore que depuis quelque mois, lorsque tout-à-coup une révolte ouverte s'éleva contre son autorité, à l'instigation de ces mêmes réformateurs qui avaient salué reine lady Jeanne Grey, et qui, entre autre choses nouvelles, avaient plus tard découvert que le gouvernement d'une femme était contraire *à la parole de Dieu*. Les rebelles furent défaits, et on envoya au supplice leurs chefs, ainsi que lady Jeanne elle-même, qui, convaincue du crime de haute trahison, avait jusqu'alors été retenue en surveillance, et dont on eût à coup sûr continué à épargner les jours s'il n'était pas devenu évident que cette infortunée serait toujours mise en avant par les traîtres et les rebelles pour troubler la tranquillité du pays. Au reste, comme tous les écrivains protestants

se sont réunis pour donner à Marie le surnom historique de *sanguinaire*, je demanderai à toutes les personnes de bonne foi si l'histoire d'aucune révolution présente un exemple d'une aussi longue magnanimité que celle dont cette princesse fit preuve à l'égard d'une sujette qui avait été assez hardie pour disputer à la souveraine ses titres à la couronne et même usurper son autorité.

De nouvelles rébellions furent encore étouffées aussi promptement; et elles furent également suivies du supplice des principaux traîtres, qui, dans leurs criminelles entreprises, étaient toujours appuyés par la faction protestante de France, peut-être même par le gouvernement de cette nation, que le mariage de la reine avec Philippe, prince espagnol, avait indisposé contre le cabinet anglais. C'est ce mariage, que j'ai déjà eu occasion de mentionner en passant, qui devint par la suite un vaste sujet d'invectives et d'accusations calomnieuses pour les protestants et pour les mécontents de toute espèce. J'avais promis à mes lecteurs d'entrer à ce sujet dans des détails circonstanciés; le déroulement successif des faits principaux du règne de l'infortunée Marie me permet maintenant de remplir mes engagements.

Peu de temps après son avénement au trône, le parlement l'avait engagée par une adresse respectueuse à se choisir un époux, exprimant en même temps le désir qu'éprouvait la nation de ne pas voir un *étranger* obtenir sa main (1). Après de longues et

(1) Les choses ont bien changé depuis, grâce à cette foule d'aventuriers étrangers de tout rang et de tout métier accourus

mûres délibérations, la reine jugea à propos d'épouser Philippe, fils aîné et héritier de l'empereur Charles-Quint. Ce prince, quoique déjà veuf d'une première femme et père de plusieurs enfants, était encore beaucoup plus jeune que Marie. Elle avait alors (en juillet 1554) trente-neuf ans, et Philippe n'en avait que vingt-sept. Les flottes combinées d'Espagne, d'Angleterre et de Hollande, l'escortèrent pendant sa traversée d'Espagne en Angleterre. Son mariage avec la reine fut célébré le 25 juillet 1554, dans l'église cathédrale de Winchester, par Gardiner, évêque titulaire de ce siége. Une foule de nobles accourus de toutes les parties de la chrétienté assistèrent à la célébration de cette cérémonie. Hume, avec son exactitude ordinaire, rapporte qu'elle eut lieu à Westminster, et ajoute à son récit plusieurs circonstances également fausses, tronquant d'ailleurs honteusement le témoignage des écrivains protestants eux-mêmes, toutes les fois qu'il ne s'accorde pas avec ses passions.

Dans la situation politique où se trouvait alors l'Angleterre, il ne pouvait y avoir rien de plus avantageux pour elle que ce mariage. En effet, l'héritier le plus proche de la couronne après Élisabeth était Marie Stuart, reine d'Écosse, mariée au dauphin de France, et qui pouvait un jour réunir les trois couronnes sur la même tête. D'ailleurs, en supposant même que cette dernière hypothèse n'eût jamais pu se réaliser, n'était-il pas évident qu'Élisabeth, ayant été bâtardisée par l'acte législatif qui déclarait son

---

de tous les coins de l'Europe pour vivre à nos dépens et jeter les fondements de ce glorieux édifice financier connu sous la désignation de dette nationale.

père légitimement uni avec Catherine, et rendait ainsi sa naissance adultérine en droit comme en fait, ne pouvait plus se porter héritière du trône d'Angleterre ? Au reste, à part même ces considérations, toutes les probabilités se réunissant alors pour faire craindre que les couronnes de France et d'Écosse ne fussent très-prochainement portées par la même tête, la simple politique d'Etat prescrivait impérieusement à l'Angleterre de prendre des mesures efficaces pour augmenter proportionnellement ses forces et sa puissance. Ce fut là, j'ose le dire, une des principales considérations qui militèrent en faveur de la conclusion de cette célèbre union, que les écrivains protestants, pour calomnier Marie plus à leur aise, ont attribuée aux motifs les plus vils et les plus odieux, se faisant ainsi les complaisants échos des traîtres et des factieux de l'époque dont ils traçaient l'histoire.

Il est temps de prouver au peuple anglais que jamais transaction politique ne fut plus glorieuse ni plus avantageuse à son pays, bien qu'elle ait servi de texte aux furibondes déclamations de ces entrepreneurs de révolutions aux gages du gouvernement français, instruments souvent aveugles de Cranmer et de sa bande de prêcheurs allemands et hollandais, lesquels réussirent dans cette occurrence à soulever quelques mécontents qui s'avancèrent jusqu'auprès de Londres. Marie se rendit alors à l'hôtel-de-ville, et déclara aux bourgeois rassemblés que, si elle croyait le moins du monde son mariage projeté *outrageant pour le peuple anglais* et *l'honneur de la couronne*, elle ne le contracterait pas, et qu'elle ne se marierait même pas du tout si le parlement le

jugeait convenable au bien de l'état. A cette déclaration, où respiraient à la fois cette dignité qui sied à une reine et l'amour de la patrie le plus pur, la salle retentit du bruit des applaudissements.

Lorsque les articles du contrat de mariage furent rendus publics, le peuple eut encore un nouvel exemple de la religieuse exactitude avec laquelle la reine tenait sa parole. Hume lui-même est obligé de convenir qu'il était impossible de prendre plus de précaution pour les *intérêts*, la *sûreté* et même la *grandeur* de l'Angleterre. Et alors pourquoi dites-vous que la nation en fut mécontente? N'est-il pas évident que vous commettez là un mensonge gratuit, et que votre remarque ne subsiste qu'à l'égard des *pillards* et des *fanatiques* réformateurs, qu'au reste dans votre roman vous nommez aujourd'hui la *nation ?* Ces articles portaient que, bien que Philippe dût avoir le *titre de roi*, l'administration du royaume resterait exclusivement entre les mains de la reine; qu'aucun *étranger* ne serait admissible aux charges et emplois du royaume; qu'on n'opérerait aucun changement dans les lois, coutumes et priviléges du peuple anglais; qu'un préciput de 60,000 livres sterling (*un million sterling* de notre monnaie d'aujourd'hui) serait constitué en faveur de la reine par l'Espagne, en cas qu'elle survécût à son mari; que l'enfant mâle issu de ce mariage hériterait avec l'Angleterre du duché de Bourgogne et des Pays-Bas, et que, si don Carlos, fils de Philippe d'un précédent mariage, mourait sans postérité, l'enfant que Marie aurait de lui hériterait de l'Espagne, de la Sicile, du Milanais et de toutes les autres possessions de Philippe en Europe et dans les Indes. Ce n'est pas tout : quelque temps

avant la célébration du mariage, un ambassadeur extraordinaire de l'empereur Charles-Quint, père de Philippe, vint remettre au chancelier d'Angleterre un acte par lequel il cédait à ce prince le royaume de Naples et le Milanais. Notre nation jouissait alors d'une telle considération dans l'étranger que l'empereur ne pensait pas qu'il fût de la dignité d'une reine d'Angleterre d'épouser autre qu'une tête couronnée.

Je le demande de nouveau à mes lecteurs, y eut-il jamais une transaction politique plus glorieuse pour une nation ? Quelle reine, quel souverain, se montrèrent jamais plus jaloux de la gloire de leurs peuples ? Toutefois, l'impartialité dont je me pique me force de convenir que, dans la masse du peuple, on éprouva au sujet de cette alliance avec l'étranger un sentiment de *jalousie nationale*, que je ne chercherai nullement à blâmer. Mais aussi, si je m'abstiens de reprocher à nos ancêtres *catholiques* ce sentiment de *nationalité* peut-être exagéré, comme *protestant*, je ne puis m'empêcher d'éprouver une honte profonde en songeant à ce qui s'est passé depuis que nous professons le protestantisme. Quand une autre Marie, une Marie *protestante* parvint au trône à une époque fatale de notre histoire, le parlement eut-il soin de lui réserver exclusivement l'administration du royaume et de ne conférer à l'*étranger* son époux que le titre purement honorifique de *roi ?* Stipula-t-il expressément que les *indigènes* seraient *exclusivement* admis à remplir les emplois publics ? Point : notre *Hollandais* prit impudemment en main la direction des affaires ; il nous amena avec lui des nuées d'étrangers, qui occupèrent les charges les plus importantes et les plus hautes di-

gnités de l'état ; et il leur distribua même, sans que le parlement y trouvât rien à redire, les biens de la couronne acquis pour la plupart par notre grand Alfred. C'est là cependant cette révolution dont les historiens protestants ne parlent jamais sans lui donner l'épithète de *glorieuse*, de même qu'ils appellent ignominieux le règne de Marie !

Au reste, je n'ai pas besoin de remonter si haut pour établir un point de comparaison entre l'alliance conclue par la reine avec Philippe d'Espagne et un autre mariage formé de même entre une princesse anglaise et un étranger. En me contentant d'appeler l'attention de mes lecteurs sur notre époque si *glorieusement* protestante, je leur demanderai s'il est à leur connaissance que le prince de Saxe-Cobourg (1) fût l'héritier de *vastes dominations ;* qu'à l'instar de Philippe il ait apporté dans notre pays *trente-neuf* caisses d'argent en lingots dont le transport à la cour ait exigé les forces réunies de quatre-vingt-dix chevaux ; qu'il ait jamais constitué de grands états et de puissants royaumes en préciput à sa femme ; qu'avant son mariage son père l'ait fait *roi*, dans la persuasion qu'il ne convenait pas à une reine d'Angleterre d'avoir pour époux une personne d'un rang inférieur ; qu'il ait fait à sa fiancée un cadeau de noce de plus d'un demi-million sterling (12,500,000 fr.) ; qu'il ait constitué en faveur de la princesse Charlotte un douaire d'un *million sterling* de revenu annuel ?

(1) Prince apanagé d'une branche collatérale et protestante de la maison ducale de Saxe, qui en 1817 épousa la princesse Charlotte, fille unique du roi actuel, et héritière directe du trône d'Angleterre ; elle mourut en couches, en 1819.

Tout au contraire, me répondra-t-on, le parlement fut obligé de doter ce *pauvre diable* de 50,000 liv. sterling (1,250,000 fr.) de rente, en cas que sa femme prédécédât ; laquelle somme nous lui payons avec une exactitude vraiment exemplaire au moyen des taxes énormes qu'on lève sur notre travail, et que, suivant toute probabilité, nous continuerons encore à lui payer pendant une quarantaine d'années au moins. Eh bien ! il faut convenir que le gouvernement de la *sanguinaire* Marie entendait un peu mieux nos intérêts que le ministère qui nous fait l'honneur de diriger nos affaires.

Si dans ma relation je n'ai pas toujours exactement observé l'ordre chronologique, c'est que j'ai pensé que cela aurait rompu l'unité de mon sujet. Je m'étais d'ailleurs réservé de prévenir mes lecteurs que l'alliance contractée avec l'Espagne fut ultérieure à la réconciliation de la reine avec le pape, à la cession volontaire qu'elle fit si généreusement des biens de l'Église et des pauvres, tombés injustement dans le domaine de la couronne, ainsi qu'aux rigueurs salutaires dont elle se vit obligée d'user à l'égard des hérétiques, sujet dont je vais maintenant m'occuper. Quoiqu'elles aient été monstrueusement exagérées par Fox et les autres *menteurs privilégiés* de son école, je ne crains pas de dire qu'elles ne furent rien en comparaison des horribles châtiments qu'Élisabeth fit à son tour subir aux catholiques, et surtout des torrents de sang catholique qui depuis trois siècles ont inondé l'Irlande. On doit toutefois les déplorer d'autant plus vivement que, contraires à l'esprit du catholicisme, elles ont servi depuis de prétexte

aux oppresseurs des catholiques pour les retenir dans l'esclavage.

J'ai déjà remarqué autre part que la proclamation des principes de la réforme avait été le signal de l'irruption en Angleterre d'une foule de religions et de sectes différentes, avec l'immoralité et les vices de tout genre, les haines et les discordes perpétuelles, résultat inévitable et nécessaire de l'anarchie religieuse. On devait donc s'attendre que la reine mettrait toute sa sollicitude à détruire la source de ces dissensions intestines et des calamités publiques ; il était naturel qu'après avoir inutilement essayé de tous les autres moyens en son pouvoir, elle eût recours à ceux que plaçait en ses mains la sévère législation de l'époque. Alors en effet tous les traîtres, tous les mécontents, tous les rebelles, affectaient de déguiser leurs criminels projets sous le voile du fanatisme religieux. Quoique leur nombre fût très-circonscrit, ils se subdivisaient en une foule d'affiliations ou sectes différentes, suppléant ainsi par leur malice au désavantage de leur position isolée au milieu de la nation, et faisant continuellement tous leurs efforts pour l'agiter, et même pour faire périr la reine. Un tel état de choses était incompatible avec la sûreté de l'État et appelait toute l'attention du gouvernement. En décembre 1554 (un an et demi après l'avénement au trône de Marie), le parlement comprit la nécessité de remettre en vigueur, par un nouvel acte législatif, les anciens statuts concernant le crime d'hérésie. Établis sous le règne de Richard II et de Henri IV contre les Lollards, ces statuts condamnaient au supplice du feu les hérétiques obstinés;

Henri VIII les avait modifiés de manière à s'en autoriser pour s'emparer des *biens* des hérétiques ; Édouard VI les avait révoqués, non par humanité, mais parce qu'ils définissaient le crime d'hérésie l'*expression* et la *propagation* de doctrines contraires à la *foi catholique*. Cette définition viciait radicalement les dispositions législatives dont on se proposait bien d'user largement. Elles furent donc abolies, et on déclara que le crime d'hérésie serait désormais punissable suivant la loi commune, en se gardant bien de préciser en quoi il consistait. Or, cette *loi commune* envoyait tout comme auparavant au brasier les hérétiques *obstinés*. Il en périt un grand nombre pendant le règne du jeune *saint :* c'étaient pour la plupart des *protestants* dissidents, que Cranmer envoyait aux flammes dans la chaleur de son zèle pour l'Église dont il était l'*inventeur*. La religion catholique étant redevenue celle de l'état, les anciens statuts furent tout naturellement remis en vigueur. Il n'y eut donc en cela rien d'innové. Il est bon d'ailleurs de remarquer que, lorsque l'astucieuse Élisabeth se fit protestante, elle ne les abolit de nouveau que pour en substituer d'autres à son usage, et qu'elle ainsi que son successeur firent périr philosophiquement par *le feu* un grand nombre d'hérétiques. Ils avaient néanmoins tous deux, comme nous le verrons bientôt, une manière beaucoup plus expéditive et surtout moins bruyante de se défaire des hommes assez constants pour croire à la religion de leurs pères.

Les exécutions ordonnées en vertu de ces statuts, et sur un jugement rendu par une cour spirituelle présidée par Bonner, évêque de Londres, avaient

lieu en la manière accoutumée. Des écrivains protestants se sont efforcés à cette occasion de charger la mémoire de Gardiner, grand-chancelier du royaume, des plus odieuses inculpations, sans les appuyer par aucune charge réelle. Nous savons que le cardinal Pole, qui venait d'être promu à l'archevêché de Cantorbéry, désapprouvait hautement les rigueurs déployées dans ces circonstances ; et c'est un fait irrécusable qu'un *moine espagnol, confesseur* de Philippe, prêchant un jour devant la reine, blâma énergiquement sa conduite peu modérée. Il est indubitable cependant qu'elle lui était dictée par l'opinion publique ; et, bien que le gouvernement français ne cessât de fomenter des révoltes contre son autorité, on n'entendit jamais les rebelles mettre au nombre de leurs griefs les *châtiments* infligés aux hérétiques. Leurs plaintes n'avaient d'autre motif que les *relations trop intimes* que la reine entretenait avec l'Espagnol, et *les bûchers de Smithfield* n'y entrèrent jamais pour rien, quoique dans ces derniers temps on ait réussi à nous faire croire que les insurrections qui troublèrent le règne de cette princesse n'eurent point d'autre cause ; et il est avéré que la plupart de ceux qui périrent de la sorte étaient des hommes du caractère le plus infâme, que presque tous avaient établi leurs repaires dans la capitale, et que le peuple les appelait par dérision *les évangélistes de Londres*.

J'accorde cependant que sur les deux cent soixante-sept individus (c'est le nombre auquel Hume, d'après Fox, évalue les victimes de Marie) qui périrent par le feu, comme coupables du crime d'hérésie, il se trouvât quelques hommes sincères et vertueux qui furent martyrs de leur attachement à leurs opi-

nions religieuses; mais il serait important de défalquer sur ce nombre tous les individus qui existaient encore à l'époque où parut le livre de Fox, et qui protestèrent expressément contre l'honneur qu'il voulait bien leur faire de les immortaliser dans son Martyrologe, et ensuite on compterait (1). Ce serait

---

(1) J'emprunte le fait suivant à Wood, écrivain protestant : Peu de temps après la publication du livre de Fox, un ministre anglican, s'appuyant du témoignage de cet habile martyrologiste, rapporta en chaire qu'un catholique, nommé Grimwood, ennemi acharné des évangélistes, avait été puni par un jugement de Dieu, et que ses entrailles étaient spontanément sorties de son corps. Or, non-seulement ce Grimwood existait encore, mais même se trouvait par hasard dans l'église lorsque ce sermon y fut prononcé. Il réclama aussitôt contre l'assertion du prédicateur, et l'attaqua en calomnie. Et puis croyez maintenant à la légende du protestantisme! Veut-on encore un autre exemple de l'exactitude de notre historien? le voici. Il rapporte (et Burnet le répète après lui) que le jour de l'exécution de Latimer et Ridley, Gardiner retarda son dîner jusqu'au moment où il reçut l'avis que la sentence de mort prononcée contre eux avait été exécutée; que le duc de Norfolk*, qu'il avait invité à dîner ce jour-là, lui exprima le mécontentement que lui faisait éprouver ce retard; mais que tous deux se mirent à table, transportés de joie, après avoir reçu la nouvelle officielle que le supplice avait eu lieu. Il ajoute que Gardiner fut le jour même subitement attaqué de dysurie, et qu'il mourut quinze jours après au milieu des plus horribles souffrances. Ce qui gâte tout-à-fait le piquant de cette anecdote, c'est que Latimer et Ridley furent mis à mort le 16 octobre; que le 20 du même mois Gardiner fit en personne l'ouverture du parlement, et qu'il ne mourut que le 12 novembre, des suites d'une attaque de goutte, et

* Pair d'Angleterre, dont les descendants sont toujours restés invariablement attachés à la religion catholique.

la meilleure manière de s'assurer de la véracité de Fox, et par suite du degré de croyance que méritent toutes les accusations banales de cruauté que, sur son autorité, on adresse encore journellement à Marie. On verrait alors que le plus grand nombre de ces prétendus martyrs étaient d'atroces scélérats, continuellement occupés à machiner la mort de la reine, et qui, sous le spécieux prétexte *de la liberté de conscience*, cherchaient à amener une nouvelle révolution qui leur donnât occasion de piller de nouveau la nation. C'étaient, tous sans exception, ou des *apostats*, ou des *parjures*, ou des *voleurs publics*. Faire une mention particulière de ces divers scélérats serait une tâche aussi pénible que fastidieuse : je me bornerai à dire qu'on comptait parmi eux deux *évêques* de la façon de Cranmer et CRANMER lui-même. Les trois autres personnages les plus *marquants* étaient Hooper, Latimer et Ridley, inférieurs, il est vrai, en scélératesse à leur digne chef, mais le cédant à bien peu d'autres.

Ce Hooper était un moine flamand, qui, après avoir rompu son vœu de chasteté, avait épousé une Flamande. Instrument aveugle et docile du protecteur Somerset, le dévoûment dont il avait fait preuve dans le pillage des églises lui avait valu deux évêchés, quoiqu'il eût écrit lui-même contre le cumul des bénéfices. Il avait pris une part active à toutes les cruautés dont le peuple était victime sous le règne d'Édouard, et s'était particulièrement distingué par son

---

non de dysurie. Quant au duc de Norfolk, il était déjà mort depuis plus d'une année à l'époque où l'on prétend que ceci se passait.

zèle à recommander l'emploi des *troupes allemandes* pour faire courber les têtes anglaises sous le joug du protestantisme. Latimer avait commencé sa carrière non-seulement comme *prêtre catholique*, mais encore comme l'un des plus rudes adversaires de la prétendue religion réformée. Son zèle à défendre la foi apostolique et romaine lui avait valu de Henri VIII l'évêché de Worcester. Il avait ensuite *changé d'opinion*, mais s'était toutefois bien gardé de *résigner son évêché*; au contraire, il l'avait conservé pendant vingt années consécutives, réprouvant intérieurement les principes de l'Église, et en vertu d'un *serment* qu'il avait prêté de s'opposer de tout son pouvoir aux dissidents de l'Eglise catholique. Pendant les règnes de Henri et d'Édouard, il avait fait brûler vifs des *catholiques* et des *protestants* dont le crime était d'avoir des opinions qu'il avait partagées, et qu'il partageait secrètement alors même qu'il les envoyait au bûcher. Enfin il était l'instrument principal dont s'était servi le protecteur Somerset pour envoyer son propre père, lord Thomas Somerset, à l'échafaud. Quant à Ridley, il avait été *évêque catholique* pendant le règne de Henri VIII, à l'époque où ce monarque envoyait indistinctement à l'échafaud les *catholiques* qui refusaient de croire à la transsubstantiation. Sous Édouard, il s'était fait *évêque protestant* et avait renié lui-même le dogme de la transsubstantiation, envoyant au bûcher les protestants qui différaient de *croyance* avec Cranmer. Il obtint sous ce règne l'évêché de Londres, en souscrivant à l'abominable condition qu'on lui imposa d'abandonner la majeure partie des biens de cet évêché aux ministres et aux courtisans rapaces de cette époque. Enfin il s'était rendu

coupable de *haute trahison* envers la reine, en exhortant publiquement et du haut de la chaire le peuple à se ranger du côté de l'usurpatrice lady Jeanne, cherchant par là à exciter la guerre civile et à causer la mort de sa légitime souveraine, pour rester en possession d'un évêché qu'il n'avait obtenu que par la *simonie* et le parjure.

Voilà en vérité un joli trio de *saints protestants*, tout-à-fait digne de *saint Martin Luther*, lequel, par parenthèse, rapporte lui-même, dans un de ses écrits, que ce fut à l'instigation du *démon* qu'il se fit protestant (notez qu'il ajoute que ce démon mangeait, buvait et dormait souvent avec lui); de ce Luther, que son disciple Mélanchton appelle un homme brutal, tout-à-fait dénué de piété et d'humanité, plutôt juif que chrétien; de ce fameux fondateur du protestantisme, religion *perfectionnée* qui a divisé l'univers en mille sectes différentes, toutes acharnées les unes contre les autres! Néanmoins, quelque scélérats qu'ils aient été, Cranmer les éclipse aussitôt qu'on les met en comparaison avec lui. Où ma plume et ma langue trouveront-elles les couleurs et les expressions nécessaires pour le peindre? Sur les soixante-cinq années de son existence, vingt-neuf furent employées à commettre une série de crimes auxquels on ne saurait rien trouver de comparable dans les annales de l'infamie humaine. Lorsqu'il n'était encore qu'agrégé d'un collége de Cambridge, et ayant par suite fait en cette qualité serment de ne point se marier (comme le font encore de nos jours les agrégés), il se maria secrètement, et continua à jouir de son agrégat. Il reçut bientôt après l'ordre de la prêtrise, quoique *déjà marié*, et fit vœu de célibat perpétuel. Il alla ensuite en

Allemagne, où il épousa *une seconde* femme, la fille d'un *saint* protestant; de sorte qu'il eut deux femmes à la fois, bien que ces vœux l'empêchassent d'en avoir du tout. Devenu plus tard archevêque de Cantorbéry, il tint la main à l'exécution rigoureuse de la loi concernant le célibat des prêtres, pendant que lui-même gardait secrètement sa *femme allemande* dans son palais archiépiscopal. En qualité de juge ecclésiastique, il prononça ensuite successivement le divorce de Henri VIII avec trois femmes, appuyant, dans deux de ces affaires, sa décision sur des motifs directement contraires à ceux qu'il avait lui-même mis en avant pour *légitimer ces mariages:* ainsi, dans l'affaire d'Anne de Boleyn, il déclara, en qualité de juge ecclésiastique, qu'Anne *n'avait jamais été la femme du roi*, et *vota sa mort* à la chambre des pairs, comme ayant été *adultère* et s'étant par là rendue coupable de *trahison* envers *son mari*. Élevé à la dignité d'archevêque par Henri (dignité qu'il reçut en prêtant de dessein prémédité un faux serment), il envoya au bûcher des hommes et des femmes dont le crime était de ne pas être *catholiques*, et des *catholiques* qui refusaient de reconnaître la suprématie du roi et d'imiter son parjure et son apostasie. Devenu protestant sous le règne d'Édouard, il se mit à professer les mêmes principes pour lesquels il avait fait brûler tant de ses semblables, et il fit ensuite brûler de ces coreligionnaires *protestants* dont les motifs *de protester* différaient des siens. Institué par son maître Henri exécuteur du testament par lequel celui-ci léguait sa couronne à ses filles Marie et Élisabeth (en cas que son fils Edouard mourût sans postérité), il se réunit à d'autres scélérats pour conspirer contre

les droits légitimes de ces princesses, et donner la couronne à lady Jeanne, cette reine de neuf jours, qu'il fit proclamer à l'aide de ses complices. Relégué pour toute punition, malgré l'énormité de ces crimes, dans son palais épiscopal de Lambeth, il paya la magnanimité de la reine en conspirant avec les traîtres soudoyés par la France pour renverser son gouvernement. Jugé enfin et condamné comme hérétique, il déclara vouloir se rétracter. On lui donna six semaines de répit, pendant lesquelles il signa six *rétractations différentes*, toutes plus absolues les unes que les autres. Ainsi, il déclara que la religion protestante était *fausse;* que la religion catholique était la *seule vraie;* qu'il croyait maintenant à tous les dogmes qu'elle enseignait, qu'il avait horriblement blasphémé contre les sacrements; qu'il était indigne de pardon; qu'il priait le peuple, la reine et le pape, d'avoir pitié de lui et de prier pour sa malheureuse âme; ajoutant qu'il avait fait et signé cette déclaration sans crainte et sans aucun espoir de pardon, uniquement pour soulager sa conscience et donner un bon exemple à son prochain.

On mit en question au conseil si on lui ferait grâce comme on l'avait déjà fait à d'autres individus qui s'étaient rétractés; mais on décida qu'il serait injuste de le soustraire au châtiment que méritaient ses crimes. On aurait encore pu ajouter qu'il n'aurait été rien moins qu'honorable pour l'Église catholique de voir un misérable chargé d'assassinats, de parjures, de vols et de trahisons, se réconcilier avec elle. Condamné à lire publiquement sa rétractation pendant qu'on le conduisait au supplice, et voyant que le bûcher était préparé, et qu'il ne lui restait plus qu'à

mourir, il trouva encore assez de force dans sa scélératesse pour *rétracter* sa *rétractation*, pour étendre lui-même au milieu des flammes la main qui l'avait signée, et pour expirer de la sorte en protestant de nouveau contre cette religion à laquelle, quelques heures auparavant, il s'était encore déclaré fermement attaché, prenant Dieu à témoin *de la sincérité de ses serments*.

LETTRE IX.

La reine déclare la guerre à la France, qui parvient à s'emparer de Calais. Mort de Marie. Élisabeth lui succède sur le trône. Lois de sang qu'elle établit en matières religieuses. Conduite perfide qu'elle tient à l'égard de la France. Ignominie qui en rejaillit sur l'Angleterre. Notre nation perd Calais pour toujours.

Le terme fixé par la divine Providence pour la durée du règne de Marie approchait, et le peu de jours qu'elle avait encore à vivre devaient être des jours d'amertume et d'affliction. La faiblesse naturelle de sa santé, que minaient continuellement des inquiétudes et des soucis sans nombre, faisait chaque jour pressentir davantage combien sa fin était prochaine; et la sûreté de son autorité était en outre incessamment compromise par les conspirations permanentes d'une faction aussi haineuse que perfide. Aussi nos effrontés pillards *réformateurs*, que nous venons de voir tout-à-l'heure rentrer avec tant de contrition et d'humilité dans le giron de l'Eglise, tournaient-ils déjà leurs regards vers celle qui était appelée à lui succéder, et

qui, bien que catholique extérieurement, devait nécessairement *protester* en montant sur le trône, puisqu'il était impossible que le pape consentît jamais à reconnaître la légitimité de sa naissance.

Mais n'anticipons pas sur les événements, et terminons le récit du règne de Marie. On a dû remarquer que je ne l'ai jusqu'à présent envisagé que sous le rapport de la politique intérieure. Que si l'on m'accuse de prolixité dans l'impartiale appréciation que je me suis permis d'en faire, qu'on ne l'attribue qu'au désir bien naturel dans un écrivain qui veut avant tout être vrai, de rétablir des faits que l'esprit de parti est parvenu à complètement défigurer; que l'on réserve plutôt ce reproche pour la partie de mon ouvrage où je parlerai du règne d'Élisabeth, et où je m'efforcerai de faire justice d'une de ces réputations usurpées d'autant plus éblouissantes que, comme ces grandes fortunes de nos jours, elles reposent entièrement sur le crédit, et de détruire une idole trop long-temps encensée au profit du système de mensonge dont je me suis fait l'historien. Je prends d'ailleurs l'engagement d'être aussi bref que possible dans ce qui me reste à dire sur tous les événements politiques du règne de la malheureuse Marie.

En 1557, elle se trouvait engagée dans une guerre formidable contre la France, par suite des machinations perpétuelles ourdies par cette puissance contre la sûreté de son trône. Philippe, auquel son père, l'empereur Charles-Quint, venait d'abandonner ses vastes possessions pour se retirer dans la solitude d'un couvent, et y trouver la paix et la tranquillité de l'âme si rares sur un trône, avait également rompu avec cette cour perfide, et c'était dans les Pays-Bas

et dans les provinces septentrionales de la France, théâtre naturel de la guerre, que cette grande querelle se décidait. Une armée anglaise vint se joindre à celle de Philippe, qui pénétra bientôt dans le cœur de la France et y remporta des avantages signalés. Toutefois les Français, commandés par le duc de Guise, profitant d'un instant où Calais se trouvait sans défense, s'emparèrent par un coup de main hardi de cette place importante, qui depuis plus de deux cents ans avait été sous la domination de l'Angleterre, ainsi que le pays circonvoisin, renfermant le comté d'Oye et les villes de Guisme, de Fanim et d'Arles. La possession de Calais, première étape de notre commerce avec le continent, était à la fois un monument glorieux qui nous rappelait sans cesse les hauts faits de nos aïeux, et un sujet continuel de regrets et de honte pour la France. Aussi le docteur Heylyn rapporte qu'un gentilhomme français, contemporain de Louis XI, avait coutume de dire qu'il consentirait de bon cœur à passer sept années en enfer pour que cette place fût reprise aux Anglais.

La nouvelle de cet échec affecta profondément la reine, et porta même un coup funeste à sa santé déjà chancelante. Il lui fut impossible d'y survivre; sentant de jour en jour sa fin s'approcher davantage, elle répétait souvent aux personnes qui l'entouraient qu'en faisant l'autopsie de son corps pour l'embaumer ses médecins trouveraient infailliblement Calais au fond de son cœur. Nous manquons de données certaines sur les causes de la perte de cette ville; il est cependant plus que probable qu'on doit en grande partie l'attribuer à l'ineptie, pour ne pas dire à la perfidie des conseils de Marie, bien que quelques his-

toriens aient profité de cette circonstance pour jeter de l'odieux sur le caractère de Philippe, qui, selon eux, aurait craint de voir cette place importante et si voisine de ses possessions de Flandre passer avec la couronne d'Angleterre entre les mains du successeur de son épouse. Il me suffira, pour repousser ces perfides assertions, de citer ici le témoignage du docteur Heylyn, qui rapporte lui-même que Philippe, voyant à quels périls on laissait Calais exposé en n'y entretenant qu'une très-faible garnison, fit à ce sujet des représentations pressantes à la reine, qui lui offrit même le secours de ses troupes pour mettre la ville à l'abri d'un coup de main; mais que le conseil, redoutant la politique de ce prince, rejeta ses offres de service et négligea ses avis. La place n'était gardée que par cinq cents hommes : on avouera qu'il est difficile de ne pas voir de la trahison dans un semblable manque de prévision. Nul doute, au reste, que, si la reine eût vécu plus long-temps, Calais ne nous eût été rendu. En 1558, quoique les hostilités continuassent toujours, des propositions de paix furent faites à l'Espagne par la France. La reddition de Calais à l'Angleterre était une des bases du traité projeté; cette condition avait été imposée par Philippe, que les défaites successives qu'il avait fait éprouver aux armes du roi de France rendaient arbitre souverain des négociations. La mort de Marie dut nécessairement avoir pour conséquence de changer entièrement les bases du traité, qui fut définitivement conclu entre les deux puissances; et Philippe n'eut plus alors de motifs pour insister sur une condition qui ne lui était pas personnellement avantageuse. Tous les historiens s'accordent à dire que la prise de Calais hâta la fin

prématurée de cette princesse ; et je ne sache pas qu'un seul d'entre eux ait rapporté que la perte de Boulogne (autre ville française que nous possédions également dans des temps d'*ignorance* et de *superstition*, et dont la reprise par les Français précéda celle de Calais) ait eu la même influence sur la mort de son frère Édouard. Ce jeune et pieux *réformateur* était sans doute trop occupé à détruire les autels et à piller les propriétés des communautés religieuses pour avoir le loisir de songer à l'honneur national. J'ajouterai même à cette réflexion un rapprochement qui la rendra plus sensible, et fera mieux comprendre ma pensée. A une époque encore peu éloignée, l'Angleterre eut à supporter une perte bien autrement importante que celle de Calais ; tout un hémisphère brisa un jour, aux cris de liberté et d'indépendance, les liens qui l'unissaient à la mère-patrie, et vint prendre place au rang des nations. Dès les premières années de son existence politique, ce peuple nouveau s'est montré le plus formidable des rivaux qui nous disputent l'empire des mers : a-t-on jamais ouï dire que ce désastreux événement ait beaucoup affligé le *glorieux* souverain sous le règne duquel il eut lieu ?

Marie expira le 19 novembre 1558, à l'âge de quarante-deux ans, après en avoir régné sept. Scrupuleusement fidèle à sa parole, sincère dans ses relations, patiente et résignée dans les contrariétés et l'adversité, généreuse et magnifique dans la prospérité, reconnaissante envers tous ceux qui l'obligeaient, elle léguait, avec le trône, à sa sœur Elisabeth, un admirable exemple de pureté d'actions, d'intentions et de paroles, que celle-ci se garda bien d'imiter. J'ai satisfait au premier devoir de ma conscience en démontrant

combien étaient fausses et calomnieuses les allégations à l'aide desquelles on est parvenu à flétrir la mémoire de cette princesse infortunée. La sévère impartialité avec laquelle j'ai fait le récit de ses fautes et de ses bonnes actions me permet d'espérer que j'aurai contribué à détruire bien des préjugés : ce serait pour mon cœur la plus douce des consolations. Si j'ai de beaucoup atténué les prétendues horreurs de Smithfield, on se rappelle sans doute que j'ai commencé par déclarer que je ne me faisais pas l'apologiste des bûchers, pour quelque motif d'ailleurs qu'on les dressât; en assurant que le nombre des individus qui périrent par le feu, sous le règne de Marie, a été monstrueusement exagéré; que ce n'étaient pour la plupart que des misérables qui avaient mille fois mérité leur sort; je crois avoir dit la vérité, et rien que la vérité. J'aurais pu ajouter que, de ce côté-là, les protestants n'ont pas le droit d'adresser le moindre reproche aux catholiques, parce qu'ils ont commis mille fois plus d'atrocités qu'eux, et qu'il est bien plus difficile de justifier leurs fureurs. Les catholiques n'ont qu'*une seule foi;* les protestants en ont *cinquante*. Toutes les fois qu'une des nombreuses secte qu'ils forment entre eux parvient à l'emporter sur l'autre, elle s'empresse de prodiguer aux dissidents les vexations, les amendes et les peines les plus tyranniques. Des documents récemment soumis à l'examen de la législature nous apprennent que, dans ces dernières années, il n'y a pas eu moins de cinquante-sept condamnations pour causes d'offenses envers la religion de l'Etat. Et quand ces condamnations ont-elles été prononcées? A une époque où il est libre à chacun de nier ouvertement la divinité de

Jésus-Christ, et où d'autres ont le droit de prêcher dans leurs synagogues *qu'il n'y a jamais eu de Christ* (1). Que les défenseurs naturels et officieux de l'Eglise établie par la loi ont bonne grâce à imprimer d'éloquentes déclamations contre la mémoire de la *sanguinaire* Marie, quand ils condamnent à un emprisonnement de six années, quelquefois même à vie, un homme dont le crime aura été, en voyant les lois protéger également vingt différentes espèces de chrétiens (ou du moins se prétendant tels), qui s'anathématisent mutuellement et se condamnent les uns les autres aux flammes éternelles, de conclûre de ces étranges contradictions que tous étaient également dans l'erreur, et qu'ils se disputaient pour une chimère !

Au reste, si mes raisonnements avaient par hasard paru peu concluants, je ne crains pas de dire que les faits que je vais avoir maintenant à présenter militent singulièrement en faveur de mes assertions. C'est encore par le déroulement successif des hideuses annales du protestantisme que mes lecteurs deviendront en état d'en justement apprécier la véracité.

Je suis amené par la marche de mon sujet à l'his-

---

(1) Au moment où l'auteur écrivait, on n'avait pas encore eu en Angleterre le hideux spectacle d'une société publiquement instituée pour prouver que tous les faits de l'ancien et du nouveau Testament sont faux et de pure invention, et que les personnes dont les Écritures font mention n'ont jamais existé. Voyez à ce sujet le manifeste publié par la Société de l'évidence chrétienne, et inséré tout au long dans la livraison de décembre 1825 du *Mémorial catholique* par les rédacteurs de ce précieux recueil, comme un document sur l'état religieux de l'Angleterre au XIX[e] siècle.

toire du règne de la *bonne* Élisabeth ; la suite de mon travail apprendra combien peu cette princesse méritait un surnom aussi emphatiquement affectueux.

Nous avons vu Élisabeth fervente protestante pendant le règne d'Édouard ; quand sa sœur monta sur le trône, elle avait édifié tout le monde par son zèle pour la religion catholique ; et quand Marie mourut, elle allait non-seulement à la messe, mais elle avait encore dans l'intérieur de ses appartements une chapelle ornée avec pompe et desservie par un prêtre catholique romain ; un confesseur était même officiellement attaché à sa personne. Cependant Marie avait toujours douté de la sincérité de ces démonstrations extérieures ; et, à l'article de la mort, elle avait poussé la sollicitude jusqu'à implorer de sa part un libre et franc aveu de ses opinions religieuses. L'hypocrite Élisabeth n'avait répondu à cette preuve si touchante d'attachement qu'en priant Dieu tout-puissant de permettre que la terre s'entrouvrît et l'ensevelît aussitôt, si elle n'était pas invariablement attachée de cœur et d'âme à la religion *catholique, apostolique et romaine*. Elle renouvela encore cette protestation au duc de Féria, ambassadeur d'Espagne ; et ce seigneur fut tellement dupe de sa duplicité qu'il manda à Philippe dans ses dépêches que, en montant sur le trône, la nouvelle reine *n'apporterait aucun changement à l'état de la religion en Angleterre*. Néanmoins, peu de temps après, elle faisait pendre, écarteler et éventrer ceux de ses malheureux sujets qui avaient le courage de ne pas renier la foi de leur pères !

On n'a sans doute pas oublié que le mariage de la mère d'Élisabeth avait été juridiquement déclaré nul

et non avenu : la naissance de cette princesse se trouvait donc illégitime aux yeux de la loi. L'acte de notification de son avénement au trône, adressé aux cours étrangères et rédigé suivant le protocole d'usage, portait qu'elle avait succédé à sa défunte sœur *par droit héréditaire et par le consentement exprès de la nation*. A cette pièce diplomatique la chancellerie du Vatican répondit que, le souverain Pontife ne pouvant pas reconnaître de droits héréditaires à une personne née hors mariage, le gouvernement de Sa Sainteté se voyait dans la nécessité de se borner à accuser réception de la communication du fait considéré isolément. Chacun de mes lecteurs prévoit sans doute déjà d'avance que, pour une personne d'une conscience aussi large et aussi facile qu'Élisabeth, une déclaration aussi peu déguisée de la part du saint Siége était un puissant motif pour la déterminer à protester. Toutefois, ce n'était malheureusement pas le seul : car Marie Stuart, reine d'Écosse, arguant et de l'illégitimité de la naissance d'Élisabeth et de sa qualité de plus proche descendant de Henri VIII, après la feue reine Marie, réclamait hautement la couronne d'Angleterre. Dans cette circonstance délicate, la reine comprit tout de suite qu'il n'y avait plus de salut possible pour elle que dans une nouvelle apostasie, et son parti fut bientôt pris. En effet, si elle restait catholique, il lui fallait se soumettre aveuglément aux décrets de Rome : or, ne pouvait-il pas arriver que le pape, suivant la ligne de conduite que lui traçaient impérieusement ses devoirs, déliât ses sujets du serment de fidélité, et, en vertu du pouvoir qu'il tient de Dieu même, comme successeur des apôtres, la fît descendre du trône, auquel elle n'a-

vait pas droit ? Et dans l'hypothèse où elle n'aurait pas voulu obtempérer à la décision du saint Siége, comment espérer de régner en sûreté sur une nation dont le chef spirituel aurait refusé de reconnaître la légitimité de la naissance et de la puissance du chef temporel ?

Tout en convenant que, dans cette occasion, le pape ne fit qu'obéir à ce que lui commandait la justice et la conscience, je ne puis m'empêcher d'ajouter qu'il me semble que la chancellerie du Vatican ne déploya pas assez d'habileté dans sa réponse à l'acte de notification de l'avénement d'Élisabeth au trône, et que, dans sa rude franchise, elle fit preuve d'un grand défaut de prévision. Les circonstances politiques étaient en effet des plus favorables au protestantisme. Le mariage contracté entre l'héritière présomptive du trône (Marie Stuart d'Écosse) et le dauphin de France, devait faire appréhender au peuple anglais que, si Elisabeth venait à mourir sans postérité, la vieille Angleterre ne devînt un jour une annexe de la France. Déjà la perte successive de Boulogne et de Calais avait singulièrement irrité l'amour-propre national, et l'idée de la réunion des trois couronnes sur une seule tête suffisait pour le révolter. Le peuple commença donc à rattacher à la cause d'Elisabeth son existence même comme corps politique indépendant ; et, dès que l'amour-propre national se crut intéressé dans la question, elle fut en quelque sorte décidée. Les catholiques eux-mêmes n'opposèrent au changement de religion de la nouvelle reine qu'une résistance d'inertie : car, en restant fidèles à la foi de leurs pères, ils ne pouvaient oublier qu'ils étaient Anglais, et la crainte du joug français

imposait silence à leurs scrupules. L'indépendance de la patrie, qui leur parut inséparable de la cause d'Elisabeth, l'emporta dans leur cœur sur toute autre considération. Toutes les opinions se rallièrent donc autour du trône pour le soutenir contre l'étranger, et c'est à cette circonstance qu'il faut attribuer ce grand nombre d'illustrations de tout genre qui embrassèrent chaudement la défense des prétentions de la fille naturelle de Henri VIII.

Je viens, comme l'on voit, de faire une part assez large aux exigences de la politique; mais si, par des considérations purement humaines, j'ai en quelque sorte justifié l'apostasie d'Elisabeth, je n'ai pas perdu le droit de m'élever contre l'horrible tyrannie qu'elle exerça sur le peuple anglais, et contre les violences et les cruautés qu'elle commit pour aider au plus grand développement de la nouvelle religion qu'elle embrassait, et qu'elle parvint peu à peu à lui imposer. Au contraire, je veux soulever le voile que la partialité de quelques écrivains ses coreligionnaires est parvenue à jeter sur cette partie honteuse de sa vie politique, et j'ose croire que je réussirai à éclairer l'opinion de mes concitoyens sur un règne qu'on leur représente sans cesse comme l'époque la plus glorieuse de leur histoire.

Il n'entre pas dans le plan que j'ai adopté de suivre pas à pas Elisabeth dans son retour aux doctrines du protestantisme, c'est une tâche que j'abandonne à l'historien qui aura le courage d'étudier après moi les annales de ces temps désastreux, pour en faire plus complètement jaillir la vérité. Un autre montrera donc comment le dessein formé par la nouvelle reine de changer la religion du pays devint peu à peu tel-

lement manifeste que les évêques refusèrent de la couronner, et comment celui qui se chargea d'accomplir cette cérémonie fut dupe de la vaine démonstration de catholicisme faite par Elisabeth dans cette circonstance. Il énumérera cette foule d'actes législatifs et administratifs qui servirent au gouvernement à démolir successivement l'antique édifice de l'Eglise, et à fonder sur ses débris le protestantisme. Quant à moi, je me bornerai à présenter à ce sujet quelques observations détachées qui me conduiront à parler de faits mal appréciés jusqu'à ce jour.

Je ne surprendrai certainement aucun de mes lecteurs en leur disant que ces hommes de la réforme, qu'ils ont vu recevoir si dévotement du cardinal Pole l'absolution de leurs méfaits, étaient tous disposés à se soumettre à l'autorité spirituelle de la nouvelle reine, qui fit publier de nouveau le *Livre de prières* de Cranmer. Ils n'ont sans doute pas oublié non plus que, dans l'origine, ce livre de prières avait été déclaré et reconnu l'œuvre du Saint-Esprit par un acte du parlement. On avait été obligé de le revoir et de le corriger sous le règne d'Édouard; tombé dans l'oubli sous celui de Marie, il reparut alors avec des additions et des corrections importantes, sans cesser pour cela d'être attribué à cette divine inspiration. Ces variations sont tellement inhérentes à l'esprit de la réforme que je croirais superflu de les signaler, si elles n'étaient pas malheureusement liées à un vaste système de proscriptions et d'assassinats juridiques, que les créatures de la nouvelle reine mirent à exécution avec un zèle incroyable. Élisabeth comprenait que le sang de ses sujets était nécessaire à la consolidation de son pouvoir; elle le fit couler par torrents. L'es-

prit du catholicisme répugnait à consacrer une usurpation : la religion catholique ne convenait plus dès-lors à ses peuples, et elle en conjura la ruine. Une législation spéciale, qu'on dirait faite par le bourreau, fut introduite à cet effet, et servit à augmenter le nombre de ces héros de la foi chrétienne qui, dans les jours de persécution, s'estimaient heureux de payer de leur mort leur vie éternelle (1).

Après avoir prescrit à tous ses sujets le serment de suprématie (2), en les plaçant entre l'alternative du supplice ou de l'apostasie, la digne fille de Henri VIII poussa bientôt sa frénésie anti-religieuse jusqu'à faire déclarer punissable de mort tout prêtre catholique qui célébrerait la messe dans l'étendue de ses états. Les bourreaux manquèrent bientôt aux victimes, et ma plume s'échappe de mes mains au moment où je me dispose à faire le récit de toutes les atrocités qui épouvantèrent alors l'univers. Comme pour mettre le comble à tant de forfaits, Elisabeth voulait encore violenter les malheureux catholiques jusque dans leur conscience : elle leur imposa, sous des peines terribles, l'obligation de fréquenter les temples de la nouvelle religion, où des tables en bois blanc tenaient lieu d'autels. Quel ingénieux moyen pour ajouter aux

(1) Consultez à ce sujet les documents authentiques publiés dans le quatrième volume du *Mémorial catholique* sous le titre de *Législation qui régit les catholiques d'Irlande*, et qui peuvent donner une idée assez juste de la tolérance si vantée du protestantisme.

(2) Ce serment consiste à reconnaître qu'au roi seul, en sa qualité de chef visible de l'Église établie par la loi, appartient le droit de décider en matières spirituelles.

vexations de toute espèce dont les catholiques étaient victimes, et qui, continuellement inquiétés ou tourmentés, ne pouvaient échapper à la mort qu'ils encouraient en refusant de se soumettre aux tyranniques réglements de la reine qu'en s'expatriant !

Détracteurs salariés du catholicisme, osez maintenant venir nous parler de cet esprit de persécution et de cruauté que vous prétendez être inhérent à la religion catholique ! Tâchez plutôt de parvenir à prouver que j'ai dénaturé ou exagéré les faits sur lesquels je viens d'appeler l'attention des hommes sensés de tous les pays. Vous vous en garderez bien, je le sais d'avance, et vous préférerez opposer à mes allégations de vaines récriminations que vous entassez péniblement, pour étayer l'échafaudage de mensonges et d'iniquités que vous vous êtes chargés de défendre.

Elisabeth, je le répète, fit mettre à mort en une seule année de son règne vingt fois plus de catholiques, pour les contraindre à renoncer à la foi de leurs pères, qu'il ne périt de misérables pendant les trois années que Marie resta sur le trône, pour avoir exploité tour-à-tour l'apostasie et l'assassinat aux dépens de leurs concitoyens. Je ne crains même pas de dire que, en comparant l'épouvantable nuit de la Saint-Barthélemy (dont les écrivains protestants tirent, comme on sait, un si merveilleux parti) à ces massacres continuels qui ensanglantèrent toute la durée du règne d'Élisabeth, on sera forcé d'avouer que l'horreur qu'inspire cette désastreuse affaire diminue par degrés pour se reporter tout entière sur les quarante-cinq années que dura la tyrannie de la reine-vierge. Les rigueurs dont les huguenots de France se virent l'objet à cette époque fournirent à

cette princesse une nouvelle occasion de donner des preuves de sa profonde hypocrisie : à la nouvelle de ce grand désastre, elle prit le deuil, et feignit d'être remplie d'horreur au récit des cruautés que l'on imputait à Charles IX.

Le massacre de la Saint-Barthélemy, arrivé à Paris en l'an 1572, occupe une place trop importante dans l'histoire des événements de l'époque dont je m'occupe pour que, dans un ouvrage destiné à faire apprécier l'esprit et la marche du protestantisme, je ne lui consacre pas quelques lignes. D'ailleurs, comme un des plus puissants arguments que connaissent les protestants est de rappeler incessamment le souvenir d'un désastre dont les catholiques sont les premiers à gémir, je pense qu'il est opportun de présenter les faits dans toute leur nudité, et je laissc à mes lecteurs de tirer de mon récit telles conclusions qu'il leur plaira.

Le venin de la réforme pénétra en France vers l'an 1530, et l'on y désigna les partisans des nouvelles doctrines sous le nom de *huguenots*. Les novateurs, d'abord faibles et en petit nombre, ne tardèrent pas à inspirer de l'inquiétude ; mais quand, sous le règne de Charles IX, deux rebelles ambitieux se mirent à leur tête, ils devinrent tout-à-fait formidables au gouvernement, et furent à la veille de se saisir du pouvoir. Charles, parvenu au trône à l'âge de dix ans, se trouvait placé sous la tutelle de sa mère, reine douairière. Cette princesse, opposant faction à faction, se jeta dans les bras du parti du duc de Guise. Condé et Coligny, qui avaient espéré pouvoir profiter d'une minorité pour se mettre à la tête des affaires, trompés cette fois dans leur attente, devinrent aus-

sitôt des huguenots ardents, en haine des Guise, qui soutenaient avec chaleur les intérêts catholiques. Peu de temps après, ils parvinrent à exciter une révolte menaçante, fomentée et soutenue par l'or et les intrigues de la reine d'Angleterre, dont la politique consistait à faire une guerre à mort à tout ce qui était catholique.

Nous venons de voir plus haut qu'à son avénement au trône elle avait trouvé l'état en guerre avec la France, et qu'elle s'était aussitôt hâtée de signer la paix avec cette puissance, sans même en exiger la restitution préalable de Calais. Les négociations avaient été ouvertes à Cateau-Cambrésis, entre l'Angleterre et l'Espagne d'une part, et la France de l'autre. Philippe, fidèle à ses engagements, avait refusé d'écouter toute proposition avant que son allié eût obtenu pleine et entière satisfaction pour Calais; il s'était même engagé à continuer les hostilités pendant six années consécutives, pourvu que de son côté la reine d'Angleterre s'engageât à ne point traiter sans lui avec l'ennemi. Élisabeth, qui avait besoin de la paix, parce que déjà elle commençait à vexer ses sujets pour leurs opinions religieuses, négocia secrètement avec la France, et conclut séparément un traité en vertu duquel elle consentit à l'occupation de Calais par les troupes françaises pendant huit années de plus, moyennant une indemnité de cinq cent mille couronnes (1). Par une clause spéciale, les deux parties contractantes convinrent réciproquement qu'en cas de violation le *traité deviendrait*

(1) Environ trois millions de francs.

nul, et que, si les torts venaient de la France, elle perdrait le droit de retenir Calais ; que si au contraire ils étaient du côté de l'Angleterre, celle-ci ne pourrait plus revendiquer cette place importante. Cette clause ne devait pas être inutile : à peine trois ans s'étaient écoulés depuis la conclusion de ce traité, qu'Élisabeth encourut la déchéance de ses droits sur Calais, en manquant de la manière la plus perfide à ses engagements.

Les machinations de Condé, de Coligny et de leurs huguenots, avaient réussi à allumer la guerre dans leur pays, et l'ambassadeur d'Angleterre près la cour de France assistait les rebelles de tout son pouvoir et de toute son influence. Vidame, agent de Condé et de Coligny, se rendit même secrètement à Londres pour y demander des secours en hommes, en argent et en vaisseaux. Il réussit dans cette négociation au-delà de ses espérances ; et la perfide Élisabeth, oubliant le traité solennel qui l'engageait envers le roi de France, fournit des troupes, de l'argent et des vaisseaux aux révoltés ; ceux-ci, de leur côté, pour reconnaître ses bons offices, s'engagèrent à lui livrer le Havre-de-Grâce en nantissement des sommes qu'elle leur avançait, et comme garantie de l'exacte reddition de Calais au terme fixé dans le traité de Cateau-Cambrésis.

L'ambassadeur français à Londres, étant parvenu à éventer ce qui se tramait entre les agents des rebelles et la reine, se rendit chez le secrétaire d'état Cécil, et, le traité à la main, demanda l'extradition des rebelles. Il rappela en outre au gouvernement anglais la clause qui, en cas de violation de sa part, le déclarait déchu de tout droit à réclamer Calais à

l'expiration des huit années convenues. Ses représentations ne furent point accueillies : Élisabeth avait trop contribué aux troubles politiques qui désolaient la France pour ne point en tirer parti.

Maîtres de la plus grande partie de la Normandie, les huguenots livrèrent Dieppe et le Havre-de-Grâce aux Anglais, qui inondèrent la province d'insidieuses proclamations, dans lesquelles l'hypocrite Élisabeth déclarait que ses intentions à l'égard de son bien-aimé frère le roi de France n'étaient rien moins qu'hostiles; que l'entrée de ses troupes sur le sol français n'avait d'autre motif que son désir de protéger ses coreligionnaires français contre la tyrannie des Guise, et qu'elle était assurée que son bien-aimé frère ne manquerait pas de lui savoir gré des sacrifices qu'elle faisait pour le rendre lui-même à la liberté et le soustraire à la domination d'un insolent sujet. Ces calomnies produisirent peu d'effet : les Français n'avaient pas encore oublié que c'était au vaillant et patriote duc de Guise qu'ils étaient redevables d'avoir chassé l'Anglais de Calais; leur indignation avait été sans bornes en voyant les factieux appeler l'étranger sur le sol sacré de la patrie et lui vendre deux places fortes.

On vit alors la noblesse accourir de tous les points du royaume à la défense de l'état et du trône en danger. La nation tout entière, blessée dans son honneur par la lâche perfidie des huguenots, ne semblait plus former qu'un seul corps, animé du même esprit. Dans sa juste horreur pour une secte factieuse qui lui préparait des chaînes, et espérait la soumettre au joug honteux de l'étranger, doit-on être surpris qu'elle appelât de tous ses vœux la proscription et

l'anéantissement d'une race d'hommes traîtres à leur Dieu, à leur roi et à leur patrie ?

L'armée royale, commandée par le connétable de Montmorency, qui avait le duc de Guise sous ses ordres, vint mettre le siége devant Rouen. L'armée des rebelles, commandée par Condé et Coligny, était soutenue par un corps de troupes anglaises, placé sous les ordres de Warwick, neveu de l'amant en titre de la reine-*vierge*, et de Dudley, dont j'aurai plus tard occasion de parler. Sir Édouard Poinings, à la tête d'un détachement de troupes de sa nation, s'était jeté dans la place *pour soutenir les fidèles enfants de l'évangile :* car dans cette guerre civile on pouvait être sûr de rencontrer partout l'étranger. La reine-mère, Catherine de Médicis, afin d'encourager par sa présence les soldats de l'armée royale, était venue assister au siége de Rouen avec le jeune roi son fils, alors âgé de douze ans, et avec le roi de Navarre, père de Henri IV. Ce prince y reçut une blessure mortelle, mais la ville fut prise d'assaut. On passa la garnison au fil de l'épée, et les renforts anglais éprouvèrent le même sort.

Cependant cet échec ne découragea pas les rebelles. Le frère de Coligny, qui, avec l'or de l'Angleterre, était parvenu à rassembler un corps de mercenaires allemands, parut en force dans les environs d'Orléans, ville qui était alors un des principaux points d'appui du parti huguenot. De son côté, Élisabeth ordonna de réciter, dans toute l'étendue de ses états, pendant trois jours consécutifs, des prières publiques pour implorer la bénédiction de Dieu sur la *cause de l'Évangile.* Ces prières furent, à ce qu'il paraît, peu efficaces : car nous voyons dans

les histoires du temps que l'armée catholique, ayant poursuivi les factieux, que l'intervention à main armée de l'étranger avait singulièrement enhardis, et qui avaient même fait mine de marcher sur Paris, les atteignit près de Dreux, et les battit complètement en faisant un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels figurait Condé lui-même.

Cependant Coligny n'en continua pas moins à tenir la campagne et à dévaster la Normandie. Il reçut quelques secours pécuniaires d'Élisabeth, mais la reine se garda bien de lui en prêter en hommes. Ses troupes étaient en sûreté au Havre, et elle craignait qu'en dégarnissant cette ville la possession n'en vînt d'un moment à l'autre à lui échapper, tandis que son intention était de ne la jamais rendre. Nous verrons qu'elle fut obligée dans la suite d'y renoncer.

Les catholiques allèrent sur ces entrefaites mettre le siége devant Orléans, qui, comme je viens de le dire, était alors l'un des repaires des huguenots. Ce siége est devenu fameux dans l'histoire par un assassinat qui couvrit d'opprobre la faction protestante. Un scélérat, nommé *Poltrot*, qui était à la solde de Coligny, feignit de déserter la cause de ce chef rebelle et vint prendre du service dans l'armée du duc de Guise. Peu de temps après, Poltrot, saisissant une occasion favorable, plongea un fer homicide dans le cœur généreux du vaillant et patriote général qui l'avait accueilli. Personne à cette époque ne chercha à nier que l'assassin eût été soudoyé par Coligny et excité par les prédications furibondes de Bèze, l'un des plus incendiaires *prêcheurs* de l'époque et l'un des plus *dignes* disciples de Luther. Or, remarquons en passant que ce fut l'argent d'Élisa-

beth qui servit à payer le service de Poltrot, de sorte qu'il faut rigoureusement en conclure qu'elle participa directement à l'assassinat du chevaleresque duc de Guise. Au reste, pour une femme de la trempe d'Élisabeth, un assassinat de plus ou de moins est une pure bagatelle, et mes lecteurs verront bientôt que Witaker (écrivain qui appartenait cependant à l'église anglicane) l'accuse d'avoir tramé froidement celui de son propre cousin, sans pouvoir cependant trouver un scélérat assez vil pour se charger de cet odieux forfait.

Il paraît que le caractère d'atrocité et de lâcheté que présentait l'assassinat du duc de Guise ouvrit les yeux de Condé sur l'infamie des hommes à la cause desquels il s'était attaché. L'ambition seule l'avait rendu rebelle à son roi, et il n'avait pas encore assez dépouillé tout sentiment de honte pour ne pas frémir à l'idée qu'il n'était qu'un chef d'assassins. Combien en effet ses réflexions ne devaient-elles pas être poignantes en songeant qu'un homme comme le duc de Guise, ayant rendu des services aussi éminents à la France, avait péri, à l'instigation de son collègue Coligny, sous les coups d'un scélérat tel que Poltrot! Aussi chercha-t-il dès-lors à rompre ses engagements avec les huguenots, et le voyons-nous dans le mois de février 1563 proposer une paix générale, et offrir de se soumettre à l'autorité de son légitime souverain, à condition qu'un généreux oubli serait accordé au passé. Ces propositions furent accueillies par le roi, qui accorda aux huguenots le droit de célébrer leur culte dans un temple par bailliage. On publia une amnistie générale, et la concorde fut momentanément rétablie en France.

Ce nouvel ordre de choses devait, comme on le pense bien, déplaire à la reine d'Angleterre : aussi se plaignit-elle amèrement que Condé eût violé une clause de leur traité réciproque, par laquelle il s'était engagé à ne pas conclure de paix sans son assentiment. Il lui convenait bien en vérité de se plaindre d'un manque de foi, elle qui avait si ouvertement violé le traité solennel qu'elle avait signé avec Charles IX, et qui avait fait cause commune avec les sujets révoltés de ce prince !

Le roi de France, qui désirait de ne pas être obligé d'avoir recours à la force pour faire évacuer le Havre par les troupes anglaises, et qui s'apercevait que l'intention d'Élisabeth était de conserver cette place en gage de la reddition de Calais à l'époque convenue, offrit de renouveler le traité de Cateau-Cambrésis par lequel Calais devait être rendu à l'Angleterre en 1567. La reine se garda bien d'accueillir cette ouverture ; convaincue de la justesse du dicton populaire : *Un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras*, elle s'en tenait à la possession du Havre, et n'était pas le moins du monde disposée à s'en dessaisir, ainsi qu'on doit en conclure du terme énergique dont elle accompagna sa réponse à la proposition du gouvernement français ; terme qu'au reste on eût plutôt attendu d'un soldat que d'une *reine-vierge*. Cependant, lorsque la *bonne* Élisabeth apprit que tous les partis s'étaient réunis en France pour expulser l'Anglais du territoire, elle transigea avec la nécessité, et autorisa son ambassadeur à Paris à rouvrir les négociations sur de nouvelles bases. Mais sans en attendre le résultat, l'armée française, sous les ordres de Montmorency et de Condé, marcha droit sur

le Havre, tant le roi de France était persuadé qu'avec une femme comme Élisabeth les voies diplomatiques étaient inutiles.

Toutefois ce n'était pas chose facile que de déloger les troupes anglaises du Havre, car on avait fait d'immenses dépenses pour mettre cette place en état de défense, des impôts extraordinaires avaient été levés sur le peuple pour y faire face, et l'on avait en outre déployé un luxe prodigieux en prières publiques pour le succès de la *bonne cause* et la conservation de la ville. Malgré tout cela, Montmorency et Condé avancèrent tellement, en très-peu de temps, les travaux du siége, qu'on pouvait déjà prévoir l'instant où ils s'en rendraient maîtres. Le roi et sa mère Catherine de Médicis, qui s'étaient rendus au camp pour encourager les troupes par leur présence, ne tardèrent pas à avoir la satisfaction de voir Warwick, commandant des forces anglaises, proposer très-humblement de rendre le Havre à son souverain légitime, sans faire le moins du monde mention de Calais, et sans autre condition que la faveur pour lui et les misérables restes de son armée de retourner en Angleterre. Je ne sache pas en vérité que notre histoire présente un autre exemple d'une capitulation plus humiliante pour l'orgueil national.

Mais de plus grandes mortifications étaient encore réservées à l'astucieuse Elisabeth. Il lui fallut descendre jusqu'à la prière pour obtenir la paix de ce même roi que naguère elle insultait, et dont elle avait secouru les sujets révoltés; ses ambassadeurs, quoique munis de passeports en règle, furent arrêtés et jetés en prison. En vain elle protesta de la manière la plus virulente contre cette violation inouïe des

usages diplomatiques, il lui fallut dévorer patiemment cet affront, souffrir en silence les dédains de la cour de France, et se soumettre à une foule de formalités avilissantes pour obtenir l'élargissement de ses ambassadeurs. Au reste, l'arrestation des plénipotentiaires anglais n'était qu'une juste représaille de la part de la France. En effet, conformément à un article du traité de Cateau-Cambrésis, quatre gentilshommes français avaient été envoyés à la reine Elisabeth comme otages, et devaient rester à sa disposition jusqu'à l'entier accomplissement du traité. La reine, ayant été la première à le violer, aurait dû renvoyer ces otages ; mais elle les avait au contraire toujours retenus, bien que, selon la lettre du traité, elle n'eût plus de droits à faire valoir sur Calais. Force lui fut donc de transiger. Elle consentit à relâcher les quatre otages français et accepta 125,000 couronnes pour la cession définitive de Calais à la France.

Ainsi, comme l'on voit, ce fut cette *glorieuse* reine qui vendit lâchement à la France l'un des plus précieux joyaux de la couronne d'Angleterre ! Mais les calamités que devaient attirer sur notre pays la perfidie et la duplicité d'Elisabeth ne se bornèrent malheureusement pas à la perte de cette place. La garnison anglaise qui avait été contrainte de capituler et d'abandonner le Havre avait ramené avec elle le principe d'une épidémie, qui bientôt se développa d'une manière terrible, et qui en moins d'une année fit périr plus de 20,000 personnes dans la seule ville de Londres. Un énorme surcroît d'impôts, la guerre et la peste, voilà donc au résumé ce que valurent à notre pays les premières années de ce règne si vanté !

; il dut encore supporter la cruelle humiliation de ›ir rendre Calais à la France, Calais, l'orgueil de Angleterre, Calais, l'une des deux clefs de la mer ı Nord, la glorieuse conquête de nos ancêtres ca- ıoliques !

Qui de nous ne comprend toute l'importance de ette place, et combien il serait à désirer que nous n fussions encore en possession aujourd'hui ? Quel st l'Anglais de bonne foi qui n'en regrette pas la ›erte, et qui refuse de l'attribuer uniquement à la ›olitique perfide et machiavélique d'Elisabeth, qui lui fit épouser la cause des sujets révoltés du roi de France ? Si cette princesse avait été douée d'un peu de prévision en politique, elle eût adopté une tout autre ligne de conduite dans cette circonstance : profitant habilement de l'embarras où se trouvait Charles IX par suite de la révolte de ses sujets, elle l'eût pressé d'évacuer Calais, et lui eût même offert une indemnité pour cette remise anticipée, et le roi de France eût été obligé d'y consentir, dans la crainte d'irriter par un refus un gouvernement peu disposé au maintien de la paix. Élisabeth, en agissant ainsi, n'eût pas compromis l'honneur national par l'envoi de troupes anglaises en France, qui capitulèrent ensuite à discrétion ; elle eût recouvré Calais, et ne se fût pas couverte d'ignominie en vendant cette ville à l'ennemi de notre pays. Veut-on savoir maintenant comment l'Écossais Hume tâche de pallier les bévues politiques de la reine ? voici ses propres expressions : « Outre l'intérêt général qu'elle prenait à la cause protestante, et la nécessité où elle se trouvait d'entraver les gigantesques projets du duc de Guise, son ennemi personnel, Élisabeth, en secourant les pro-

testants de France, obéissait encore à d'autres considérations non moins importantes. En signant le traité de Cateau-Cambrésis, elle prévoyait déjà que la France n'exécuterait jamais de gré la clause qui stipulait l'évacuation de Calais à une époque déterminée. L'événement justifia complètement dans la suite cette prévision, fortifiée dès le commencement par une foule de circonstances qui dévoilaient les véritables intentions du gouvernement français. C'est ainsi, par exemple, qu'il fit des dépenses considérables pour remettre les fortifications en état, qu'il afferma les terres dépendantes de la ville à de fort longs baux, et qu'il encouragea les habitants à s'établir et à élever de nouvelles constructions dans la ville, en leur donnant en même temps l'assurance formelle que jamais Calais ne serait rendu à l'Angleterre. La reine comprit que le meilleur moyen de forcer les Français à remplir leurs obligations était de s'emparer provisoirement et à tout événement du Havre-de-Grâce, place qui commande l'embouchure de la Seine et est d'une bien autre importance que Calais. »

On voit donc, par cet aveu si franc, qu'il n'était nullement question dans tout cela de la défense de *la cause sacrée de l'Évangile*, et que c'était par une rare *profondeur* de politique qu'Élisabeth violait sa foi solennellement engagée envers le roi de France. Je ne puis m'empêcher de faire encore une courte remarque sur le passage de Hume qu'on vient de lire. Si, dès les négociations de Cateau-Cambrésis, la reine prévoyait que la France ne remplirait pas ses engagements, alors pourquoi conclure le traité quand Philippe offrait son intervention pour obliger la

France à lui restituer préalablement Calais ? Et puis, n'avait-on pas stipulé qu'en cas que la France conservât Calais, elle paierait 500,000 couronnes à l'Angleterre ? Cette clause était-elle autre chose *de facto* que la cession définitive de cette ville ? Les otages fournis par la France n'étaient-ils pas envoyés en Angleterre comme garantie du paiement exact des 500,000 couronnes convenues à l'expiration des huit années ?

En voilà, je pense, plus qu'il n'en faut pour démontrer à tout lecteur impartial et judicieux que les torts étaient du côté d'Elisabeth, et qu'elle fit preuve dans cette circonstance d'aussi peu de bonne foi que d'habileté.

LETTRE X.

Massacre de la Saint-Barthélemy. Élisabeth fait couper le poignet à un homme pour le punir d'avoir traversé ses amours. Ses favoris et ses ministres. Elle fait assassiner Marie Stuart, reine d'Écosse.

Bien que le récit de la Saint-Barthélemy appartienne à l'histoire de France, les écrivains protestants ont exploité avec trop d'adresse le souvenir de cette fatale journée pour que je n'en dise pas ici quelques mots. Toutes les atrocités commises par les innombrables sectes qui divisent le protestantisme ont été légitimées par des historiens partiaux qui les ont toujours représentées comme les justes représailles d'un massacre partiel et purement local dont les catholiques

furent dans le temps les premiers à gémir, et qui jusqu'à présent a été partout le prétexte invoqué par les persécuteurs de leur foi. Il est temps de présenter ce triste événement sous ses véritables couleurs.

Coligny, en faisant lâchement assassiner le duc de Guise, n'avait fait qu'abattre le tronc d'un arbre majestueux; et déjà un fils, noble rejeton du héros, promettait de venger un jour la mort de son père. La paix et la concorde, momentanément rétablies en France par la sollicitude du roi, n'avaient fait qu'irriter encore davantage les passions haineuses qui fermentaient dans le cœur du chef huguenot. Fatigués du spectacle du bonheur et de la tranquillité dont le peuple jouissait depuis quatre ans qu'une amnistie pleine et entière avait réconcilié tous les partis, lui et ses partisans projetèrent un jour de s'emparer de la personne du roi alors en voyage, et de le tuer en cas de besoin. Le monarque n'échappa au guet-apens qu'on lui avait préparé qu'en courant à franc étrier pendant quatorze heures de suite, sans changer de cheval ni prendre de nourriture jusqu'à son arrivée à Paris. Cet audacieux attentat fut le signal d'une nouvelle guerre civile, terminée bientôt après par un nouvel édit de paix.

Le perfide Coligny, fidèle à son caractère, poussa la dissimulation dans cette circonstance jusqu'à feindre de rechercher les faveurs du jeune roi, et vint à Paris à l'occasion du mariage de la sœur de Charles IX avec le jeune roi de Navarre (qui fut depuis Henri IV), pour assister aux fêtes que l'on y préparait. Deux ou trois jours après son arrivée dans cette ville, on lui tira dans la rue un coup de mousqueton qui le blessa légèrement. Les huguenots accusèrent aussitôt à

grands cris le jeune duc de Guise de cet assassinat, sans pouvoir alléguer la moindre preuve de la vérité de ce qu'ils avançaient. En même temps ils se groupèrent d'une manière menaçante autour de celui qui, depuis la mort de Condé, était devenu le chef de la faction, et annoncèrent hautement l'intention de le venger. Dans ce danger si imminent, la cour et ses adhérents résolurent de prévenir les coups qu'on leur destinait, et l'on fit choix de la nuit du dimanche 24 au lundi 25 août 1572 pour exécuter les projets arrêtés. Ce ne fut qu'avec la plus grande peine qu'on parvint à obtenir le consentement du jeune monarque aux mesures de rigueur que l'on avait adoptées. Les sollicitations et les représentations de sa mère, de son frère le duc d'Anjou et du duc du Guise, purent seules le lui arracher. Aussitôt des ordres terribles sont donnés sur tous les points, et, à un signal convenu, le duc de Guise, dominé par un désir effréné de venger la mort de son père, court avec quelques-uns de ses serviteurs vers l'hôtel où demeurait Coligny, en brise les portes et fait jeter dans la rue le corps inanimé et percé de coups de son ennemi. Le peuple de Paris avait les huguenots en horreur; il se souvenait encore que Dieppe et le Havre avaient été livrés aux Anglais par l'infâme trahison de Coligny et de ses adhérents, qui, en même temps qu'ils introduisaient les anciens ennemis de la France sur le sol sacré de la patrie, faisaient assassiner le vaillant duc de Guise, le vainqueur de Calais, au moment même où il allait les en chasser. D'ailleurs on eût eu de la peine à trouver dans cette grande ville un seul habitant qui n'eût été plus ou moins victime des violences et des déprédations de toute espèce commises par des

bandes protestantes. Soulevées par la prétendue tentative d'assassinat commise sur la personne de Coligny, et dont les partisans de celui-ci rejetaient l'odieux sur le jeune duc de Guise, seul homme qui pût avoir intérêt à venger sur le chef des factieux les malheurs de la France, les passions dès-lors ne connurent plus de frein. Le cri sinistre de trahison retentit de tous côtés et vole de bouche en bouche; aussitôt on court sus aux partisans de Coligny, et tous ceux que l'on rencontre tombent victimes de la fureur et de l'indignation populaires. Quelque terribles qu'aient été les conséquences de cette échauffourée, ce serait un abus révoltant du raisonnement que de l'attribuer à la religion catholique. Le jeune duc de Guise est, aux yeux de l'histoire, seul responsable des funestes résultats d'une violence à laquelle il se crut autorisé par le lâche assassinat ourdi par Coligny, et par lequel son père avait péri quelques années auparavant; et il serait absurde de regarder l'Eglise romaine comme solidaire de tous les crimes que commettent ses membres.

Les ordres de la cour furent considérablement outrepassés à Paris : aussi le gouvernement se hâta-t-il aussitôt d'envoyer dans toutes les grandes villes de province les instructions nécessaires pour prévenir de semblables scènes de désordre; et, à l'exception d'un très-petit nombre d'endroits, il fut partout obéi. Quoique les écrivains protestants aient fait monter à cent mille le nombre des individus qui périrent dans cette occasion, un document publié en 1583, d'après les états recueillis dans les différentes villes du royaume et envoyés au gouvernement, ne l'évalue en tout qu'à sept cent quatre-vingt-six personnes.

Le docte et judicieux Lingard dit à ce sujet (note T, vol. V) avec sa sincérité ordinaire : « En doublant ce nombre, nous pouvons penser que nous sommes aussi près que possible de la réalité. » On avait d'abord compté cent mille personnes assassinées, plus tard il n'y en eut plus que soixante-dix mille, ensuite trente mille, puis vingt mille, quinze mille et enfin dix mille, mais toujours en nombres ronds.

Loin de moi, du reste, la pensée de vouloir justifier cette sanglante journée, et de chercher à en pallier les horreurs ; les catholiques eux-mêmes repousseraient hautement une apologie de la conduite de ceux de leurs coreligionnaires qui figurèrent dans ces scènes de désordre et de carnage, apologie qui tendrait indirectement à les rendre solidaires de crimes pour lesquels leur religion ne connaît point de pardon. J'ai seulement cru devoir présenter les faits tels qu'ils se sont passés, afin que les lecteurs attentifs ne se laissassent plus éblouir par ces déclamations philanthropiques et philosophiques qu'on leur jette à la tête de tous les côtés, et dans lesquelles le nom de la Saint-Barthélemy produit toujours un si admirable effet. Qu'ils se rappellent d'ailleurs qu'à l'époque dont nous parlons Elisabeth, parvenue alors à la quatorzième année de son règne, avait fait légalement assassiner un bien plus grand nombre de ses sujets, pour être restés fidèles à la religion de leurs pères, qu'il ne périt de huguenots dans l'échauffourée de la Saint-Barthélemy, et qu'ils admirèrent alors la rare hypocrisie dont cette princesse fit preuve en en recevant la nouvelle. Elle qui, tous les jours, faisait impitoyablement mettre à la torture des malheureux pour leur arracher des secrets imaginaires, qui fai-

sait éventrer des hommes et des femmes coupables d'avoir assisté à la célébration de la messe, lorsque l'ambassadeur de France vint au nom de son gouvernement lui donner des explications officielles au sujet de ce qui s'était passé à Paris dans la nuit du 24 au 25 août, elle affecta de le recevoir revêtue en grand deuil, ainsi que toutes les dames de sa cour, et de lui donner les marques les moins équivoques de son mécontentement. Ce n'est pas tout : elle adressa encore au roi de France d'énergiques protestations contre les rigueurs déployées envers ses coreligionnaires français ; à cette communication, pour le moins indiscrète, le gouvernement français se contenta de répondre ironiquement qu'il ne pouvait suivre, en matière de tolérance, d'exemple plus profitable que celui qu'elle donnait tous les jours dans sa conduite à l'égard de ses sujets dissidents.

Je passe maintenant à une série d'autres faits qui feront encore mieux connaître, j'espère, cette *glorieuse reine-vierge*. Le parlement et les membres du conseil, qui redoutaient beaucoup la princesse héritière présomptive du trône, et qui désiraient ardemment en priver la branche de la famille royale qui régnait en Ecosse, engagèrent à plusieurs reprises Elisabeth à contracter mariage ; mais leurs sollicitations restèrent toujours vaines. La passion de cette *vertueuse* princesse pour la virginité était telle qu'elle préféra toujours d'entretenir avec les hommes un commerce que je n'ai pas besoin d'indiquer d'une manière plus particulière. Ses amours avec Leicester, favori dont j'aurai plus tard occasion de parler, étaient chose connue de chacun ; elles ont fourni à un grand nombre d'historiens protestants, dont quel-

ques-uns furent même membres du clergé anglican, matière à de longues dissertations; et personne n'ignore qu'elles servirent de sujet à une pièce de théâtre représentée sous le règne de Charles II. A l'époque de la Saint-Barthélemy, Elisabeth était agée de trente-neuf ans, et il y avait déjà long-temps qu'elle vivait avec ce Leicester dans un commerce illicite. Dix années après, soit qu'elle eût remarqué que son favori avait vieilli, soit par tout autre motif, son amour pour la virginité parut se refroidir, et elle montra tout-à-coup un penchant décidé pour l'état conjugal. Elle avait alors *quarante-neuf ans* bien comptés; il était temps, comme on voit, qu'elle se hâtât de donner des héritiers à la couronne. Déjà, il est vrai, dans la seizième année de son règne, elle avait fait rendre une loi qui assurait la couronne à ses *enfants naturels*, quel que fût leur père; un paragraphe de cette étrange loi déclarait coupable du crime de haute trahison quiconque oserait révoquer en doute que des *bâtards* pussent légitimement hériter de la couronne. Cet acte, qui existe encore dans le livre des statuts (13 Elis., ch. I, p. 2), est un monument qui atteste jusqu'où une femme perdue de débauches peut pousser le cynisme; et je m'étonne qu'un acte législatif aussi infâme et aussi honteux pour toute la nation se trouve encore confondu avec les diverses lois qui composent le corps de notre droit civil et politique.

Élisabeth, parvenue, dis-je, à l'âge de quarante-neuf ans, résolut de goûter les joies de l'hyménée; et un des traits de ressemblance qu'elle eut de plus avec son digne père Henri VIII, c'est que, si celui-ci voulut toujours épouser de jeunes femmes, elle, de

son côté, ne voulut avoir pour son mari qu'un jeune homme. Son choix tomba sur le duc d'Anjou, frère de Charles IX; nouvelle preuve de la sincérité de l'horreur qu'elle avait témoignée dans le temps pour le massacre de la Saint-Barthélemy, puisque ce prince avait pris une part active à cette sanglante réaction. Ce n'était pourtant pas que le duc d'Anjou fût beau : il n'était que *jeune*, à peine âgé de vingt-huit ans; mais Leicester avait le tort d'en avoir cinquante. Les ministres et le peuple, qui prévoyaient à quels dangers cette union exposerait infailliblement l'indépendance du pays, s'y opposèrent de la manière la plus vive. Leurs représentations l'emportèrent dans l'esprit de la reine sur sa passion; mais elle n'en fit pas moins poursuivre un homme de loi qui avait publié un pamphlet contre ce projet de mariage. Le malheureux fut condamné à avoir *le poignet coupé* pour s'être efforcé, dans la chaleur de son zèle pour le bien public, de détourner une partie des maux dont les passions honteuses d'une vieille femme sans mœurs devaient accabler l'Angleterre. Ce qu'on avait dit du père, qu'il n'épargnait aucun homme dans sa colère, ni aucune femme dans sa brutale passion, on eût pu l'appliquer à sa digne fille en ne changeant que très-peu de mots. Au reste, c'est là un trait de ressemblance commun à tous les *héros* de la réforme.

Avant de fixer l'attention de mes lecteurs sur les trois grands actes politiques du règne d'Élisabeth, l'assassinat de Marie Stuart, la guerre déclarée à l'Espagne et les massacres ordonnés en Irlande, je crois qu'il convient de leur faire connaître les hommes qui aidèrent la reine de leurs conseils ou de leur coopération dans l'exécution de ces divers attentats : ils

auraient de la peine sans cela à envisager une foule de faits sous leur véritable point de vue.

Le favori *Leicester* était l'âme du conseil; son influence sur l'administration de l'armée était sans bornes. Voici ce que dit de lui le docteur Heylyn (*Histoire de la réforme*) : « Dès qu'Élisabeth fut montée sur le trône, elle conféra à sir Robert Dudley, fils puîné du duc de Northumberland (1), le titre de lord Denbeigh, duc de Leicester, etc., le nomma chancelier de l'université d'Oxford, chevalier de l'ordre de la Jarretière et grand écuyer. Elle lui donna en même temps le magnifique manoir de Denbeigh et l'élégant château de Kenilworth. Parvenu au plus haut degré de la faveur, Leicester accapara la distribution de tous les emplois, de tous les bénéfices, de toutes les récompenses. Tels étaient la noire malice de son âme, la brutale violence de ses passions, son profond mépris pour la vie et les propriétés de ses semblables, que l'on peut dire que *le petit doigt* de ce misérable pesa plus sur l'Angleterre que tous les favoris ensemble des deux derniers rois. Pour donner le change à l'opinion publique sur ses vices monstrueux, et étouffer les plaintes que l'on eût pu faire éclater, il sut se couvrir d'une apparence de zèle pour les intérêts de la *vraie religion*, et se mit même à la tête du parti puritain (2), qui

(1) Condamné à mort sous le règne précédent, pour crime de trahison.

(2) On sait que les puritains forment une secte nombreuse de l'Église anglicane. Ils se distinguent des sectateurs de l'Église établie par la loi en affectant une conduite plus austère. L'un de leurs principaux griefs contre l'Église dominante c'est d'être

épuisa pour lui toutes les ressources de la louange. Pour flatter la manie de ces dévots hypocrites, le favori affectait de ne faire usage dans ses discours et dans ses lettres que de phrases empruntées à l'Écriture. » Ce portrait n'est assurément pas avantageux ; mais les protestants eux-mêmes ne pourront point en nier la vérité, puisque c'est un de leurs docteurs qui l'a tracé.

Élisabeth avait plusieurs fois voulu épouser son favori ; les rapports que lui envoyaient ses ambassadeurs sur ce qu'on disait dans les cours étrangères touchant cette étrange affaire, et les remontrances de ses ministres l'empêchèrent de former cette honteuse union. Cependant Leicester, dévoré de l'ambition d'épouser sa souveraine, fit, selon le bruit public, mourir sa propre femme pour faciliter ce mariage. Higgons, historien distingué par ses talents et sa véracité, le rapporte en termes exprès. Quand le favori vit qu'il lui fallait renoncer à l'espoir d'épouser la reine, il prit une femme qu'il empoisonna bientôt après parce qu'elle se refusait à un divorce qui lui aurait permis d'épouser une troisième femme qu'il avait en vue. Ces divers faits ont été publiés dans le temps, et sont consignés dans un ouvrage intitulé *Leicester's republic*, et imprimé en 1568. Quoique couvert de crimes et d'infamies, Leicester n'en conserva pas moins son pouvoir, ses scandaleuses richesses et sa haute faveur, jusqu'au dernier instant de sa vie. Il mourut en 1588 ; et sous le triple rapport de la cruauté, de la soif du pillage

---

trop papiste dans ses cérémonies. Cette secte est très-répandue en Écosse.

et de la tyrannie, son nom mérite d'être attaché à côté de ceux de Henri VIII, de Cranmer, de Thomas Cromwell et de la *bonne* reine Élisabeth, au poteau de la postérité.

Après *Leicester, sir William Cecil* occupait le premier rang à la cour. Secrétaire d'état de la reine, il fut fait lord-trésorier et reçut le titre de lord Burleigh. C'est ce même Cecil que nos lecteurs doivent se rappeler avoir vu expédier secrètement à Marie un courrier pour l'informer de ce que le conseil venait d'arrêter pour la dépouiller de la couronne au profit de *lady Jeanne Grey*. Protestant zélé sous Édouard VI, il était devenu catholique fervent sous le règne de Marie, et était allé jusqu'à Bruxelles au devant du cardinal Pole. Le vent étant venu ensuite à tourner, il était redevenu protestant déterminé; et Élisabeth, qui s'inquiétait peu du caractère et des principes de ceux qu'elle employait, pourvu qu'ils convinssent à ses vues, l'avait attaché à son service. Doué de talents très-remarquables, d'une prudence consommée, d'une prodigieuse finesse d'esprit, il fut le principal soutien du trône d'Elisabeth, et mourut en 1598, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Que si la facilité de trouver des expédients dans les cas embarrassants et le succès légitiment tout, s'il suffit d'arriver au but en foulant aux pieds tous les devoirs et toutes les vertus, alors Cecil est un des plus grands hommes d'état qui aient encore existé. Il possédait toute la confiance de sa souveraine.

Francis Walsingham lui succéda dans sa charge de secrétaire d'état; il avait déjà blanchi dans l'administration, et avait servi la reine dès le commencement de son règne. Joignant la prudence à la ruse,

rien au besoin ne lui coûtait pour atteindre le but qu'il s'était proposé. On rapporte qu'il entretenait dans les différentes cours étrangères cinquante-trois agents et dix-huit espions. Il se montra en toute occasion le persécuteur acharné des catholiques.

Je ferai encore mention de Paulet S.-John. Celui-ci n'était pas ce que l'on appelle un *homme d'état ;* il n'était placé qu'en seconde ligne, et présidait les tribunaux. Mais j'ai pensé que quelques détails sur sa personne serviraient à mieux faire connaître les erreurs et la conduite des hommes qui firent la *réforme*. Il avait commencé sous le règne de Henri VII par être intendant de l'évêque de Winchester, quand le siége était occupé par Fox. Henri VIII en fit le trésorier de sa maison et le créa lord S.-John en récompense du zèle et de l'ardeur qu'il déployait à son service. Nommé plus tard l'un des exécuteurs testamentaires de ce prince, il participa à toutes les transactions odieuses dont j'ai fait le récit dans le cours de cet ouvrage. Sa conduite politique et religieuse offre les mêmes variations qui nous ont affligés quand nous avons examiné la vie des hommes qui firent la réforme ou l'exploitèrent. Catholique à la façon de Henri VIII, Paulet devint, sous le règne suivant, protestant zélé pour conserver ses places et ses revenus. Quand il vit chanceler le pouvoir de Somerset, il se joignit à Dudley pour renverser l'idole qu'il encensait la veille, et dont le nom seul le faisait trembler. Créé par Dudley duc de Wiltshire, puis marquis de Winchester, en récompense du zèle qu'il apporta à présider le tribunal qui condamna son ennemi à la mort, il chanta bientôt après la palinodie pour redevenir, sous le règne de Marie, l'un des plus fervents catholiques

du royaume, et l'un des plus ardents persécuteurs de ces mêmes protestants à la communion desquels, deux années auparavant, il se faisait gloire d'appartenir. Les historiens nous ont répété à satiété toutes les *cruautés* du *sanguinaire* évêque Bonner; mais ils ne nous ont pas dit que le marquis de Winchester, en qualité de président du conseil, reprochait souvent de la manière la plus amère, à Bonner, de ne pas déployer assez de zèle et d'activité à envoyer *les protestants à l'échafaud.* Marie meurt : aussitôt Paulet apostasie pour la troisième fois, parce qu'Élisabeth a manifesté l'intention d'exterminer les catholiques, et il préside des commissions instituées pour les condamner à mort. Telle était la faveur dont à la fin de sa vie il jouissait auprès d'Élisabeth, que celle-ci avait coutume de dire que, s'il n'était pas aussi vieux, il serait de tous ses sujets celui qu'elle préférerait pour époux. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans, la conscience chargée de cinq apostasies.

Tels étaient les principaux instruments de la tyrannie d'Élisabeth; tels étaient les hommes que nous allons bientôt voir jouer un rôle si important dans la sanglante catastrophe qui termina la vie et les malheurs de Marie Stuart. Il est nécessaire de connaître l'histoire de cette princesse infortunée pour découvrir les ressorts divers que fit jouer Élisabeth pour établir le protestantisme en Angleterre, malgré l'oposition formelle et manifeste de la grande masse du peuple anglais. Ce qui nous frappe surtout dans cette étonnante révolution, ce sont ces milliers de victimes que sa cruauté fit périr dans les plus affreuses tortures et dans les plus barbares supplices;

ce sont ces torrents de saug qui ont inondé notre pays, et cette effrayante mendicité qui en a été le résultat; mais, pour apprendre à bien connaître et à sainement apprécier les diverses considérations qui influencèrent la conduite et les opinions du peuple anglais à cette époque si décisive de nos annales, il est indispensable, je le répète, d'étudier la tragique histoire de la malheureuse reine d'Écosse.

Marie Stuart, née en 1542, neuf ans plus tard qu'Elisabeth, était fille de Jacques V, roi d'Ecosse, et de Marie de Lorraine, sœur de ce duc de Guise assassiné par les ordres du perfide Coligny. Elle n'avait encore que huit jours lorsqu'elle perdit son père, fils de Jacques IV et de Marguerite, sœur aînée de Henri VIII. Le *défenseur de la foi* forma le projet de faire épouser Marie Stuart à son fils Edouard, et de réunir par là sur une même tête les couronnes d'Angleterre et d'Ecosse. Mais la famille de Guise, qui veillait sur les intérêts de la princesse, ne fut point dupe des cajoleries de Henri VIII; elle fit établir une régence en Écosse, et conduire Marie Stuart en France, où fut faite son éducation, et où elle parut toujours avoir placé ses plus chères affections. Pour s'assurer un allié fidèle en Écosse, les Français fiancèrent la jeune princesse à François, dauphin de France, fils et successeur présomptif de Henri II, alors régnant. Elle l'épousa en 1558, à l'âge de dix-sept ans, dans l'année même où Elisabeth monta sur le trône.

On voit que les inquiétudes de Henri VIII par rapport à l'union probable de l'Ecosse et de la France n'étaient pas tout-à-fait sans fondement, et que ce qui avait causé tant d'effroi aux membres de son

conseil et à la nation venait justement de se réaliser. Après la mort d'Edouard et de Marie, la reine d'Ecosse se trouvant, par l'illégitimité de la naissance d'Elisabeth, l'héritière directe du trône d'Angleterre, épouse l'héritier présomptif de la couronne de France. On peut dès-lors prévoir le jour où les trois royaumes seront réunis sous une même domination, et où, pour mieux dire, le roi de France ajoutera l'Angleterre à ses états. L'amour-propre du peuple anglais s'irrite à cette seule pensée; Elisabeth devient pour lui la garantie de son existence politique, et il embrasse avec ardeur la cause de cette princesse. Il serait difficile de dire ce qui serait alors advenu dans le cas où Elisabeth eût précédé sa sœur Marie dans la tombe, ou bien si elle était morte dans ces circonstances; il est probable cependant qu'une nouvelle dynastie eût été élevée sur le trône, ou bien qu'une république eût été fondée sur ses débris. La nation tout entière se rallia donc autour d'Elisabeth pour écarter du trône sa rivale. La mort du roi de France, Henri II, qui arriva huit mois après l'avénement d'Elisabeth, vint donner une nouvelle gravité aux appréhensions de l'Angleterre; car Marie Stuart fut dès-lors reine de France et d'Ecosse, et ajouta à ce titre celui de reine d'Angleterre.

Le successeur des apôtres avait prononcé; l'usurpation d'Elisabeth était flagrante; à Marie Stuart seule appartenait la couronne d'Angleterre, et notre pays n'allait plus être qu'une *grande province française*, gouvernée par des Ecossais ou des Français. C'en était assez pour faire taire toutes les passions ou plutôt pour les confondre en une seule, celle de l'indépendance de la patrie. Tous les Anglais, sans dis-

tinction de rang ou de religion, s'attachèrent dès-lors à Élisabeth; sa vie devint chère à tout son peuple; et si, dans une ou deux circonstances, ses excessives cruautés forcèrent quelques catholiques à prendre les armes, la grande masse de ce parti lui montra autant de fidélité que ses sujets protestants. Alors même que ses bourreaux les faisaient expirer au milieu des plus horribles supplices, ils la reconnaissaient tous pour leur *légitime souveraine*. On voit donc que, bien que la décision du pape fût très-juste en elle-même, une réunion fortuite de circonstances en fit une déclaration hostile contre les lois, les libertés et l'honneur national de l'Angleterre; et que les Anglais, placés entre la dure alternative de la désobéissance ou de la radiation de leur nom d'entre ceux des nations, ne purent qu'embrasser la première. Mais il ne faut pas perdre de vue non plus que c'était la *réforme* seule qui les avait réduits à cette triste nécessité. Si le cruel Henri VIII avait daigné écouter les remontrances de sir Thomas More et de l'évêque Fischer, le mariage de son fils avec la jeune reine d'Écosse n'eût rencontré aucun obstacle, il n'aurait point eu d'enfant dont la légitimité eût été ensuite contestée, et peut-être même, selon le calcul des probabilités, eût-il laissé plusieurs autres enfants, légitimes héritiers de son trône et de sa couronne.

Telle fut, je le répète, l'unique cause du triomphe d'Elisabeth et de l'anéantissement de la religion catholique en Angleterre, bien qu'elle fût professée par les neuf dixièmes de la population. Quand on songe que l'histoire des nations offre peu de tyrans qui l'emportent sur cette princesse, que ce fut sans con-

tredit la plus cruelle des femmes, que ses dégoûtantes débauches étaient connues de chacun, et que cependant Alfred est le seul de nos rois dont la popularité puisse être comparée à celle dont elle jouit, on doit nécessairement conclure que des causes secrètes expliquent seules ces étranges anomalies ; et, en effet, les rigueurs sans exemple qu'elle déploya contre une grande partie de ses sujets, ses perfidies, son insolence et le scandale de ses mœurs, auraient dû la rendre un objet d'horreur et d'exécration pour son peuple ; il semble qu'elle eût dû vingt fois périr par suite de l'explosion de son mécontentement. Voici ce qui s'y opposa : deux bannières étaient alors déployées aux regards de l'Angleterre ; sur l'une on lisait ces mots : *protestantisme*, *indépendance nationale*, *Élisabeth* ; et sur l'autre : *catholicisme*, *domination de l'étranger*, *Marie Stuart*. Le choix ne fut pas long-temps douteux, et la nation tout entière vint se ranger sous la première, malgré la uste horreur que lui inspirait celle qui la lui présentait.

En 1559, Marie Stuart avait atteint l'apogée de ses prospérités : femme du roi de France, reine régnante d'Ecosse et reine *légitime* d'Angleterre, elle joignait à tous ces avantages celui d'être une des plus belles personnes de son temps. Mais l'heure de ses adversités ne devait pas tarder à sonner. François II mourut dix-neuf mois après son avénement au trône, ne laissant pour successeur que son frère Charles IX, âgé de trois ans seulement. Sa belle-mère, Catherine de Médicis, devenue régente du royaume, *l'engagea* à retourner en Ecosse, gouverner ses états héréditaires ; et la belle Marie Stuart, le cœur navré de douleur, s'éloigna bientôt du *gai pays de France*

pour retourner dans un pays en proie à toutes les horreurs de la réforme, et plus agité que l'Angleterre même. Pendant sa minorité et sa longue absence, il s'était formé parmi les nobles divers partis qui, tour-à-tour vainqueurs et vaincus, perpétuaient la guerre civile et épouvantaient sans cesse le pays par des actes de perfidie et d'atrocité dont l'histoire présente peu d'exemples. Les *nouveaux saints* étaient venus augmenter encore, s'il est possible, l'anarchie et la confusion ; à leur tête marchait le fameux John Knox, moine apostat, que Johnson a appelé *le scélérat de la réforme*. Quel triste avenir s'ouvrait à Marie Stuart, qui, née et élevée dans la religion catholique, accoutumée aux hommages et aux adorations de la cour de France, se voyait ainsi tout-à-coup transportée dans un pays en proie à toutes les horreurs des dissensions politiques et religieuses ! L'histoire des erreurs de cette malheureuse princesse est trop généralement connue pour que j'aie besoin de les lui reprocher. Persuadé qu'elle ne les expia que trop par la suite, je me bornerai au simple récit des faits qui la concernent.

Les embarras de Marie Stuart, en venant reprendre les rênes du gouvernement, causèrent la joie la plus vive à Élisabeth ainsi qu'à ses ministres, et même, puisqu'il ne faut rien taire, au peuple anglais. Le danger de voir l'Écosse et la France obéir au même prince n'existait plus, mais Marie Stuart pouvait encore contracter un second mariage, elle n'avait point rompu ses relations avec la famille des Guise : elle était donc toujours redoutable à Élisabeth. Aussi celle-ci ne tarda-t-elle pas à susciter en Écosse des révoltes sans nombre, et parvint-elle bientôt à y ac-

quérir par ses intrigues et son or plus d'influence que la pauvre reine elle-même.

En 1565, trois ans après son retour en Écosse, Marie Stuart épousa son cousin Henri Stuart, comte de Darnley. Ce mariage déconcerta beaucoup les plans d'Élisabeth : elle avait toujours craint de voir naître en Écosse l'héritier de sa couronne, et avait employé tous les ressorts de la politique la plus infernale pour s'y opposer. Darnley, arrivé à cet âge où la jeunesse est dans toute sa beauté, se comporta envers sa femme de la manière la plus extravagante et la plus indiscrète, et ne fit pas mystère de son attachement aux doctrines des hommes de la réforme. Bientôt à l'amour de Marie succédèrent les marques du plus profond mépris ; toute autorité lui fut enlevée, l'entrée de la cour lui fut même interdite. Le désir de la vengeance remplit alors tout entier le cœur du comte ; il attribuait sa disgrâce aux mauvais offices et à l'influence des courtisans catholiques de Marie, et plus particulièrement à Rizio, secrétaire intime de la reine. La mort de cet étranger fut résolue, et plusieurs nobles, qui croyaient avoir lieu d'être mécontents de la cour, se joignirent à lui pour l'assassiner. L'instant choisi pour le crime fut celui où la reine était à souper dans la compagnie de quelques dames de sa cour ; Rizio et d'autres serviteurs étaient présents, attendant les ordres de Marie, lorsque tout-à-coup les conjurés pénétrèrent dans la salle. Darnley vient se placer derrière la chaise de sa femme, alors enceinte de sept mois ; Rizio, qui devine sur-le-champ le complot, accourt vers la reine pour implorer sa protection, et, malgré ses cris et ses prières, tombe à ses pieds, frappé de plusieurs coups de poignard. La

rage de ses ennemis n'est point encore assouvie, ils l'entraînent loin de ce théâtre d'horreur, et déchirent son corps de cent autres blessures.

Cet épouvantable attentat, dont les coupables restèrent impunis, fut probablement la cause principale de la mort de Darnley. Quoiqu'il l'eût à juste titre méritée, il est à regretter qu'on se soit cru dispensé d'employer à son égard les formes de la justice. Un an après l'assassinat de Rizio (1567), Marie, qui dans l'intervalle était accouchée d'un fils qui fut depuis Jacques Ier, de *catholique et puritaine mémoire* tout-à-la fois, vint trouver son époux malade, à Glascow. Elle le traita avec la plus grande bonté, et, après sa convalescence, le ramena à Edimbourg. Sous prétexte de lui faire respirer un air plus pur, il fut logé dans une maison écartée et située hors de la ville, où la reine venait le voir tous les jours et où elle couchait toutes les nuits, dans une chambre placée immédiatement au-dessous de la sienne. Dans la soirée du 10 février, elle le prévint qu'elle coucherait dans son palais, parce qu'elle avait promis d'assister au mariage de deux personnes de sa cour. Ce mariage fut en effet célébré en présence de la reine; mais, dans la nuit même, la maison où se trouvait Darnley sauta par l'explosion de quelques barils de poudre qu'on y avait cachés, et son cadavre fut retrouvé dans un champ voisin. Si la poudre avait laissé à cet homme vil et sanguinaire le temps de réfléchir, il se fût sans doute rappelé les coups de poignard qu'il avait portés à Rizio, sous les yeux et malgré les cris d'une femme enceinte.

Cet acte de violence, que rien ne saurait justifier, fut le signal des grandes et longues infortunes qui

empoisonnèrent depuis la vie de Marie Stuart. A diverses époques, des réactions politiques fomentées par Elisabeth l'avaient livrée sans défense aux insultes et même aux violences des factieux ; désormais sa vie ne devait plus être qu'un tissu de douleurs et d'ignominies. Il a été prouvé jusqu'à la dernière évidence que l'assassinat de Darnley fut l'œuvre du comte de Bothwell. La rumeur publique l'en accusa aussitôt, et, dans des placards affichés dans les rues, Marie Stuart fut désignée comme *complice* de cet attentat. Toutefois cette assertion n'a jamais été prouvée d'une manière évidente, et la conduite que tint la reine avant et après la mort de son époux a pu seule lui donner quelque poids. Je me contenterai, au reste, de ne rapporter ici que les faits admis comme véritables par tous les écrivains. Ainsi il paraît qu'avant la mort de Darnley Bothwell jouissait déjà auprès de la reine de la plus grande faveur, et qu'elle lui avait laissé prendre une autorité que ne justifiaient ni ses mœurs ni ses talents; qu'après l'assassinat, un jugement scandaleusement dérisoire, qu'elle eût pu empêcher de rendre, le déchargea de la prévention qui pesait sur lui à cet égard; que, cinquante-trois jours plus tard, le 22 avril 1567, elle fut enlevée par Bothwell à la tête de trois mille cavaliers, et emmenée par lui à son château de Dunbar, où elle l'épousa le 3 mai suivant; qu'à cette époque Bothwell avait encore sa première femme; qu'un divorce catholique et protestant rompit leurs liens après six jours de procédure, au bout desquels on déclara leur mariage nul, dans une cour, pour *cause d'adultère*, et dans l'autre, pour cause *de consanguinité;* que le 15 son mariage avec la reine fut

rendu public, que l'ambassadeur de France ne voulut pas assister à la cérémonie, et que dans toute cette occurrence Marie Stuart refusa d'écouter les sages conseils que lui donnait la maison de Guise.

On a écrit à ce sujet une multitude de volumes, soit pour prouver que Marie Stuart était consentante à l'assassinat du comte de Darnley, son époux, soit pour soutenir la proposition contraire. Ses ennemis ont cité des lettres et des sonnets qu'ils prétendent avoir été adresssés par elle à Bothwell avant le meurtre de son mari; mais ses partisans en ont révoqué en doute l'authenticité, et je crois leurs raisons assez fondées. Witaker, ministre de l'église anglicane, qui a beaucoup écrit contre la religion catholique, défend Marie contre l'accusation qu'on lui intente d'avoir participé à l'assassinat de Darnley, ou du moins d'en avoir eu antérieurement connaissance. La mémoire de cette princesse est déjà bien assez chargée sans qu'on ait besoin de lui imputer ce crime de plus; mais ce que personne ne peut nier, c'est qu'elle ait été enlevée par Bothwell, comme je viens de le rapporter, et qu'elle l'ait épousé quelques jours après, quoique cette action inspirât la plus profonde horreur à la famille des Guise, à qui elle avait toujours jusqu'alors témoigné une obéissance toute filiale.

Le châtiment que méritait Marie Stuart ne se fit pas attendre: il fut terrible. Bientôt ses sujets se révoltent contre son autorité; ils battent ses troupes, commandées par Bothwell, qui est obligé de quitter l'Ecosse et va mourir en Danemark au fond d'un cachot; elle-même tombe prisonnière entre leurs mains, et ne quitte la prison où ils l'ont renfermée

que pour périr, dix-neuf ans après, dans celle que lui a préparée Elisabeth, sa rivale.

Cette grande catastrophe fut en partie le résultat des machinations du comte de Murray, frère naturel de la reine, qui, s'étant mis à la tête des mécontents, fit couronner roi l'enfant de Marie, alors à peine âgé de treize mois, et s'élut lui-même régent du royaume pendant la minorité du jeune prince. Comme cet homme coopéra activement à la destruction de la religion catholique en Ecosse, il n'est sans doute pas hors de propos de remarquer que non-seulement dans son enfance il avait professé cette religion, mais que, parvenu à l'âge de virilité, il avait même reçu les ordres, et était devenu *prieur de Saint-André*. Voyant qu'il y avait beaucoup à gagner à l'apostasie, il renia, avec Knox et consorts, le Dieu de ses pères, et rompit en conséquence les vœux solennels qui l'attachaient à l'Eglise. Aussi Witaker dit-il de lui que, « quoique coupable des crimes les plus monstrueux, les réformateurs le regardaient comme un *bon homme*. » Il ne pouvait espérer parvenir à consolider l'édifice de son usurpation que par l'anéantissement d'une religion qui la condamnait ouvertement. Menteur effronté, ne reculant devant aucun parjure, aucun assassinat, c'était sous tous les rapports un homme selon le cœur de *la bonne* Elisabeth.

Elle feignit cependant d'abord de désapprouver sa conduite, et le menaça de faire marcher une armée contre lui pour le forcer à rétablir la reine dans son autorité; puis, donnant à Marie les assurances les plus positives de l'intérêt qu'elle prenait à sa cause, elle l'engageait à venir au besoin se réfugier dans ses États. Trompée par ces fallacieuses promesses, Marie

Stuart, à l'heure du danger, méprisa les avis et les prières de ses fidèles serviteurs, et prit la fatale résolution de se livrer elle-même à l'ennemie qui depuis si long-temps avait soif de son sang. Trois jours après son arrivée sur le sol anglais, elle s'aperçut qu'elle n'avait fait que changer de fers. Le reste de son existence s'écoula depuis lors dans une étroite captivité, et, au bout de dix-neuf ans, elle subit la mort la plus cruelle, en punition d'un crime qu'on lui imputait, et qu'elle n'avait même pas pu commettre. Cette période de dix-neuf années fut employée par Elisabeth à déchirer l'Écosse par les diverses factions qu'y suscitait son or corrupteur, et à causer à une nation paisible et inoffensive tous les maux imaginables.

Pour énumérer ici en détail toutes les perfidies, toutes les bassesses et toutes les atrocités dont se souilla Elisabeth dans sa conduite à l'égard de Marie Stuart, il faudrait me livrer à des développements bien plus étendus que ne le comporte le cadre étroit et borné de mon travail.

Je me contenterai donc d'appeler l'attention du lecteur impartial et attentif sur l'horrible politique qui l'engageait à feindre de désapprouver hautement la rébellion de Murray contre sa souveraine, et en même temps à exciter secrètement celui-ci à persévérer dans ses projets d'usurpation ; à charger une commission spéciale pour juger Marie relativement à sa conduite en Écosse, en même temps qu'elle proclamait hautement le principe constitutif de toute société, l'inviolabilité des souverains; à soudoyer les factieux écossais, et à implorer contre eux, dans les temples, la vengeance divine. Ainsi, forcée par la

suite de reconnaître que Marie était innocente du meurtre de son époux, non-seulement elle refusa de la rétablir dans la jouissance de son autorité, comme elle s'y était solennellement engagée, mais elle redoubla encore les horreurs de la captivité dans laquelle gémissait cette reine infortunée. Murray ayant été tué en 1570 par un homme qu'il avait dépouillé de ses propriétés, elle sut avec son or trouver de nouveaux agents de son infernale politique pour continuer à abreuver l'Écosse du sang de ses habitants. Witaker lui-même rapporte une foule de témoignages historiques pour prouver que, n'ayant pu parvenir à se faire livrer le fils de son ennemi, elle n'avait rien négligé pour le faire empoisonner.

Ce fut en 1587 qu'elle se décida à terminer la lente agonie de sa victime, en l'envoyant à l'échafaud. Elle s'apercevait que l'on commençait à employer contre elle les moyens de désunion et de destruction dont elle s'était servie pour anéantir ses ennemis, et que chaque jour sa position devenait plus périlleuse. Elle attribuait aussi, et non sans quelque raison, les nombreuses conspirations qui compromettaient sans cesse sa vie et son autorité au désir bien naturel qu'avaient les catholiques de débarrasser l'univers d'un monstre comme elle, pour faire arriver au trône Marie, son héritière directe. Il lui sembla donc que le meilleur moyen d'assurer son repos était de faire périr sa rivale. Aussitôt que sa résolution fut bien arrêtée, elle fit passer au parlement un acte qui punissait de mort tous ceux qui tremperaient directement ou indirectement dans un complot contre les jours du souverain. On saisit ensuite les papiers de Marie pour les soumettre à un examen, et l'on prit

soin de suppléer par la perfidie à ce que la haine ne put parvenir à y trouver. Witaker, écrivain protestant, dont j'invoque souvent le témoignage, ne craint pas de l'avouer, et déplore que ses coreligionnaires aient pu se rendre coupables de pareilles infamies. Mais quand bien même on eût trouvé parmi les papiers de la reine d'Écosse quelques indices de machinations secrètes contre Elisabeth, de quel droit celle-ci pouvait-elle s'en plaindre ? Oubliait-elle donc que sa victime était une tête couronnée; qu'elle l'avait jetée dans les fers, non à la suite d'une guerre, mais d'une trahison sans exemple; qu'elle avait abreuvé ses jours de tourments et d'amertumes, et qu'il ne lui restait plus désormais pour mettre le comble à son odieuse perfidie qu'à répandre son sang? On peut donc dire hardiment que Marie Stuart était dans le cas de légitime défense, et qu'elle avait par conséquent le droit de combattre son ennemie et de s'en défaire par tous les moyens possibles.

Lorsqu'au conseil on s'occupa de régler la manière dont on se délivrerait de la reine d'Ecosse, Leicester opina pour le poison; d'autres pensèrent qu'il suffisait de resserrer encore davantage les liens de la royale captive pour la faire périr de misère et de chagrin. Walsingham observa qu'une condamnation judiciaire était de beaucoup préférable à toute autre mesure, et que c'était l'unique moyen de fasciner les yeux des mécontents par les apparences de la légalité: son avis prévalut. On nomme une commission spéciale chargée de juger et de condamner Marie Stuart, sans autres preuves de sa culpabilité que des documents au moins équivoques, puisque non-seulement la majeure partie en avait été fabriquée, mais que toutes

les pièces du procès n'étaient que de simples copies de prétendus originaux dont on ne parvint jamais à retrouver un seul ! Le jugement ne fut rendu qu'au mois d'octobre : car, pendant quatre mois environ que dura l'instruction du procès, Élisabeth eut recours à tous les moyens pour faire assassiner sa victime, afin de s'épargner la honte ineffaçable qui allait rejaillir sur son nom par le meurtre juridique qu'elle préméditait. Je n'avance ici rien au reste qui ne soit confirmé par le témoignage de Witaker, et je ne fais que reproduire son propre récit. La garde de Marie avait été confiée à deux hommes ennemis mortels et déclarés des catholiques ; ils refusèrent toutefois de se prêter aux vues de leur perfide souveraine, et méprisèrent constamment ses instances. Son secrétaire Davison leur ayant écrit un jour à ce sujet, sir Amias Paulet, l'un d'eux, répondit « qu'il était affligé qu'on eût pu lui faire une semblable proposition ; que Sa Majesté pouvait, quand elle voudrait, disposer de sa vie et de ses biens, mais qu'il ne pourrait jamais consentir à être l'assassin de la reine d'Écosse. » Sir Drue Dury, son collègue, fit une réponse analogue. La reine, en la lisant, se répandit en reproches amers contre ces serviteurs trop consciencieux, et jura qu'elle saurait se passer de leurs secours. Après quatre mois d'inutiles recherches pour trouver des hommes assez vils pour commettre un pareil meurtre de sang-froid, elle reconnut qu'il ne lui restait plus d'autre ressource que l'assassinat juridique. Il fut consommé le 8 février 1587, journée qui attache une éternelle infamie à la mémoire de cette reine d'Angleterre. « Elle était, dit Witaker, incapable d'aucun sentiment tendre ou généreux ;

elle oublia que l'inexorable histoire est toujours là pour flétrir la vie des mauvais princes, et méprisa la sentence plus terrible encore d'un Dieu juste et vengeur. Je rougis comme Anglais en pensant qu'une reine d'Angleterre ait pu se souiller d'un aussi épouvantable forfait, une reine dont dès mes premiers ans on m'a appris à regarder le nom comme l'honneur de son sexe et la gloire de notre patrie ! »

LETTRE XI.

Profonde hypocrisie dont fait preuve Élisabeth à la mort de Marie Stuart. L'invincible armada. Législation des pauvres. Barbaries et cruautés exercées en Irlande. Inquisition nouvelle inventée par Élisabeth. Persécution des catholiques. Mort de la bonne reine.

Dans sa conduite envers sa malheureuse cousine, la reine d'Angleterre avait dépassé tout ce que la nature humaine pervertie peut atteindre en fait de bassesse et de lâcheté ; elle ne pouvait plus que se surpasser elle-même par son hypocrisie. Affectant donc de ressentir le plus violent chagrin de ce qui venait de se passer, et prétendant qu'on avait agi contrairement à sa volonté, elle fit jeter en prison son secrétaire Davison pour le punir d'avoir expédié l'ordre d'exécution de la reine d'Écosse. Cependant c'était elle-même qui avait signé cet ordre ; elle avait même maltraité ce Davison pour ne l'avoir pas plus tôt expédié, et cela, après avoir tout mis en œuvre auparavant pour l'engager à faire assassiner sa vic-

time ! Mais ce n'est pas tout encore : lors des derniers instants de cette infortunée, n'avait-elle pas eu la barbarie de lui refuser les consolations d'un prêtre de sa communion, sans doute dans l'infernale intention de perdre à jamais son âme, en même temps qu'elle ordonnait au bourreau de lui arracher la vie ? Et quand enfin le plus ardent de ses souhaits était accompli, quand le sang de sa rivale avait rougi l'échafaud, elle ne craignait pas d'accorder d'hypocrites larmes à la mort prématurée *de cette chère cousine*, et usait en même temps de son pouvoir despotique pour punir un officier subalterne de sa maison, et rejeter sur son obéissance toute passive l'odieux de cette horrible catastrophe. Les expressions me manquent en vérité pour rendre toute l'indignation qu'excitent en moi tant d'horreurs; et ce qui seul me donne la force de continuer mon récit, c'est de savoir que cette méchante femme, poursuivie sans cesse par les remords déchirants de sa conscience, ne sut plus ce que c'était que le repos, et entrevit partout la mort prête à la frapper.

On ne manquera probablement pas de s'étonner qu'elle ait pu échapper au juste ressentiment de ses sujets, et que leur haine, que lui avait si bien méritée ses débauches et ses crimes, n'en ait point débarrassé le monde; les circonstances politiques dans lesquelles on se trouvait alors expliquent une aussi étrange contradiction. C'est ainsi que, peu de temps après l'assassinat de Marie Stuart, arriva un événement qui donna une autre direction aux idées de la multitude, et rallia de nouveau par sa gravité toutes les opinions autour du trône, pour le défendre contre les entreprises de l'étranger.

Philippe II, depuis long-temps provoqué par les outrages d'Elisabeth, avait résolu de faire une descente en Angleterre. Il était alors le monarque le plus puissant de la chrétienté, et ses flottes, ainsi que ses armées, étaient de beaucoup supérieures à celles de la reine. Bien que le danger imminent auquel l'Angleterre se trouvait exposée n'eût d'autre cause que la malice, la perfidie et la mauvaise foi d'Élisabeth, les Anglais n'envisagèrent que le salut de la patrie, et tous prirent la défense de leur souveraine. Les catholiques, dans cette occasion, comme dans toutes celles où un appel fut fait à leur patriotisme, prouvèrent qu'il n'était point d'oppression qui pût jamais leur faire oublier leurs devoirs de sujets et de citoyens. Aussi Hume lui-même est-il obligé d'avouer que les gentilshommes catholiques, quoique déshérités par les lois de tous leurs droits politiques, « prirent du service dans l'armée et dans la flotte, en qualité de simples volontaires ; qu'il y en eut même qui équipèrent à leurs propres frais des vaisseaux, dont ils confièrent le commandement à des officiers protestants ; que d'autres firent tout pour exciter leurs fermiers, leurs vassaux, leurs voisins, à voler au secours de leur patrie en danger ; et que tous, sans distinction de rang, oubliant dans cette circonstance les injustices des partis, se préparèrent avec autant d'ordre que d'énergie à repousser l'invasion. » Charles Ier, Jacques II, George Ier, George II, et même George III, se sont trouvés dans des positions telles que plus d'une fois ils ont dû déplorer de ne pas avoir rencontré la même loyauté parmi leurs sujets protestants. Le premier périt sur un échafaud, le second fut chassé de son trône, le troisième et le

quatrième se virent à la veille d'éprouver le même sort, le cinquième perdit l'Amérique, et tous ne purent accuser de leurs infortunes que des protestants.

Une horrible tempête qui dispersa et détruisit la moitié de la flotte espagnole, célèbre dans l'histoire sous le nom d'*invincible armada*, que lui avait donné d'avance le roi d'Espagne, fut cause que la descente projetée ne put avoir lieu. Il est même plus que probable qu'elle eût échoué, quand bien même elle n'eût pas été contrariée par un accident de force majeure. On ne saurait nier toutefois qu'une semblable expédition ne plaçât l'Angleterre dans une situation très-critique, et qu'il n'eût dépendu que des catholiques d'en augmenter le danger, s'ils avaient voulu écouter leur juste ressentiment. Leur conduite loyale et généreuse dans cette occurrence semblait donc devoir leur mériter quelque allégement au joug de fer qu'on leur faisait porter. Leur attente fut trompée; on redoubla au contraire de cruauté et de barbarie à leur égard, et on les soumit à une inquisition mille fois plus terrible que n'a jamais été celle d'Espagne. Un simple soupçon suffisait pour les faire emprisonner, torturer et mettre à mort.

Les propriétés de l'Eglise et des ordres religieux avaient été confisquées en Irlande de la même manière qu'en Angleterre; éloignée du foyer du pouvoir, de l'apostasie et du fanatisme, il avait été plus difficile d'y emporter des *conversions* à coups de fusil et avec des échafauds ambulants; on y avait donc envoyé successivement des *mignons* de la reine pour y pousser le peuple à la révolte par leurs affreuses exactions, et préparer ainsi des prétextes à de nouvelles confiscations. Ce fut dans ce malheureux pays,

plus que partout ailleurs, qu'on vit bien que la prétendue *réforme* n'était que le pillage systématiquement organisé. Élisabeth le perfectionna encore par des massacres en masse ; c'est elle qui y envoya des prédicants dont les successeurs prélèvent encore de nos jours, à la pointe de la baïonnette, les dîmes exorbitantes qui enrichissent, aux dépens des malheureux habitants, un clergé sans ouailles. C'est elle qui préluda à toutes les mesures tyranniques et atroces qui ont fait de l'Irlande un pays à part, et dont Franklin parlait en ces termes : « On dirait en vérité qu'on envoie en Irlande les vieux habits usés en Angleterre pour y être portés aux jours de dimanches et de fêtes par les ouvriers irlandais. »

D'où provient l'affligeant contraste que depuis si long-temps l'on observe entre ces deux pays ? Le terrain et le climat de l'Irlande sont-ils donc moins favorables que ceux de l'Angleterre ? les habitants de l'une sont-ils moins laborieux, moins industrieux, que les habitants de l'autre ? n'ont-ils pas donné des preuves évidentes du contraire dans toutes les parties de la terre où ils ont émigré, et où on les a vus partager gaîment les travaux les plus rudes de ceux parmi lesquels ils étaient venus chercher un abri contre l'horrible oppression sous laquelle ils gémissaient !

Pour répondre d'une manière satisfaisante à ces questions, je crois devoir reprendre les choses de plus haut, et envisager la législation spéciale à laquelle ce malheureux pays est soumis depuis la réforme.

J'ai déjà dit, au commencement de cet ouvrage, qu'il fallait se garder de ne considérer la *foi* que comme *abstraction* dans la question de l'existence

de l'Église catholique ; j'ai ajouté que, bien que toute *spirituelle*, cette Église ne négligeait pas le bien-être *physique* de ses fils, et qu'ainsi un de ses principaux dogmes était l'exercice de la *charité* envers le prochain, charité qui ne devait pas non plus être tellement *spiritualisée* qu'elle fût inaccessible aux sens extérieurs, et qui, au contraire, devait se manifester par de *bonnes œuvres*. J'ai raconté comment les *dîmes*, les *offrandes* et les *revenus* des propriétés territoriales de l'Église catholique, étaient pour la majeure partie employés à nourrir le nécessiteux, à vêtir l'indigent, à donner l'hospitalité au voyageur, à secourir la veuve et l'orphelin, à soigner le malade et le blessé. J'ai démontré que la principale occupation de ses membres était de veiller à ce qu'aucun individu, quelque humble d'ailleurs que fût sa position dans la société, ne souffrît faute d'aliments ou de soins; et j'ai fait voir comment, pour que ces prêtres eussent moins d'intérêts personnels qui les empêchassent de remplir cette importante part de leurs devoirs, une admirable prévision leur avait interdit le mariage; de sorte que, tant que cette Église fut celle de notre nation, l'Angleterre fut célèbre par l'hospitalité et la charité de ses habitants, et que jamais la misère ne s'y présenta avec un cortége effrayant comme aujourd'hui.

Mais lorsque arriva le *protestantisme* et le mariage des prêtres, les classes pauvres se virent tout-à-coup dépouillées de ce qui leur appartenait par droit de naissance, et réduites à ne pourvoir, le plus souvent, que par le vol à leur déplorable existence. Luther et consorts, rejetant complètement la doctrine catholique de l'indispensable nécessité des bonnes œuvres

pour le salut, proclamaient hautement que la foi seule suffisait. Ils *réformaient* de leur Bible l'épître de saint Jacques, où l'apôtre recommande et insiste sur la nécessité des *bonnes œuvres*, et le *grand* Luther la traitait, avec le sel ordinaire de ses plaisanteries, d'*épître de paille*. Tous les réformateurs qui, par la diversité infinie de leurs opinions, étaient une image fidèle de la confusion des langues arrivée lors de la construction de la tour de Babel, tombaient cependant d'accord sur un point, la *complète inutilité* des bonnes œuvres pour le salut : selon eux, les saints (c'est ainsi qu'ils se nommaient modestement eux-mêmes) ne pouvaient jamais perdre leurs droits au bonheur éternel par leurs péchés, quelque graves et quelque nombreux qu'ils fussent d'ailleurs. Ces hommes pour qui le pillage, le sacrilége, l'adultère, la polygamie, l'inceste, le parjure et le meurtre, étaient devenus aussi nécessaires que boire et manger, et qui pensaient que cette monstrueuse réunion de crimes ne pouvait leur fermer la route de la gloire céleste, devaient nécessairement faire peu de cas de la *charité*, vertu équivoque, puisqu'elle était essentiellement catholique. Aussi voyons-nous aujourd'hui les résultats de ces affreuses doctrines dans l'absence totale de la véritable charité de tous les établissements protestants qui en portent le titre. Chez les catholiques, au contraire, les fondations charitables démontrent combien dans leur religion la *véritable* et *constante charité* est inséparable de la *foi*. Leur catéchisme enseigne que le premier fruit de l'Esprit saint est la charité ; qu'elle consiste à nourrir le nécessiteux, à vêtir l'indigent, à donner l'hospitalité au voyageur, à secourir la veuve et l'orphelin, à

racheter les captifs, à visiter les malades, à ensevelir les morts. N'est-il pas, en vérité, facile de concevoir le motif des sarcasmes et des injures que nos ministres, *soutenus par la loi*, lancent du haut de leur chaire contre une doctrine dont l'application ne conviendrait guère à leur riche embonpoint?

J'ai fait observer en même temps à mes lecteurs que l'esprit de charité de l'Église catholique rendait alors inutiles toutes les lois municipales touchant les pauvres, tandis qu'une fois que les avides réformateurs eurent pillé et saccagé les couvents et les églises, lorsqu'ils eurent dépouillé les classes pauvres des immenses propriétés destinées par la charité à subvenir à leurs besoins; lorsque les presbytères ne furent plus occupés que par de *respectables pères de famille*, les pauvres n'eurent plus d'autres moyens d'existence que de mendier ou de voler. Aussi, quand la glorieuse Élisabeth eut mis la dernière main au pillage des biens de l'Église et des pauvres, l'Angleterre, naguère encore si heureuse, si libre, si hospitalière, devint tout-à-coup un dangereux repaire de prolétaires affamés et de voleurs de grand chemin. *Strype*, écrivain protestant, dont Hume invoque souvent le témoignage, rapporte une lettre d'un juge de paix du Somersetshire au chef de la justice, qui vient à l'appui de ce que j'avance. « Je puis vous assurer, dit ce magistrat, que les hommes qui errent de tous côtés pour trouver de quoi voler seraient en état, pour peu qu'on les soumît à une bonne administration, de livrer de rudes combats aux plus dangereux ennemis de Sa Majesté, tandis qu'ils ne sont aujourd'hui qu'un renfort assuré pour ses ennemis. Il est probable que la

génération qui s'élève sera encore plus corrompue. Ils n'épargnent ni riches ni pauvres ; tout ce qui leur tombe sous la main est bon à prendre, et cependant nous les surveillons de près. » Plus loin il ajoute : Faute de justiciers, il est un bon nombre de ces coquins qui parviennent à s'échapper : car le plus souvent, dans leur simplicité, les gens de la campagne ne déplorent que la perte de leurs effets, et se garderaient bien pour tout au monde de devenir la cause de la mort d'un de leurs semblables. » Pendant qu'Élisabeth se plaignait de la non-exécution de ses lois, le même écrivain protestant rapporte que, « dans une seule année, elle fit *périr* du dernier supplice plus de cinq cents personnes, et qu'elle était si peu satisfaite de ce nombre qu'elle menaça d'envoyer plusieurs personnes voir appliquer ses lois pénales à leurs propres dépens. » Il paraît que ce ne fut pas une vaine menace : car, peu de temps après, on se plaignit dans le parlement du magistrat mercenaire de cette époque qui, pour une douzaine de poulets, signait tous les condamnations capitales qu'on lui demandait. Au reste, elle ne s'en tint pas à cet emploi si libéral de la potence ; et bientôt la mendicité, le vagabondage et le brigandage eurent pris un tel développement, particulièrement dans les environs de la capitale, qu'il lui fallut recourir à la loi martiale. Ce fait seul est une preuve si irréfragable de la vérité de tout ce que j'ai dit des épouvantables conséquences de la réforme, que je crois devoir rapporter ici les propres paroles de Hume, au sujet de la commission donnée à cette occasion par la *bonne* et *glorieuse* Élisabeth au chef de sa justice criminelle. « Les rues de Londres

étaient alors infestées de vagabonds et de gens sans aveu, toujours prêts à commettre des désordres. Le lord-maire essaya de réprimer leurs coupables excès, la chambre étoilée fut chargée de punir les coupables ; mais la reine, remarquant que toutes ces mesures restaient inefficaces, remit en vigueur la loi martiale, et fit créer sir Thomas Wilson grand-prévôt, en lui donnant plein pouvoir, sur les divers rapports à elle faits par les juges de paix de Londres et des comtés circonvoisins, de pendre sans délai tous les malfaiteurs, conformément aux dispositions de la loi martiale. »

La *bonne* et *glorieuse* reine n'épargnait, comme on voit, ni les tortures ni les échafauds, bien qu'elle reprochât sans cesse leur lenteur aux exécuteurs de ces lois de sang, lors même que de tous côtés ils faisaient tomber des têtes et qu'ils jalonnaient le pays avec les cadavres des individus qu'ils faisaient expirer à la potence. On s'aperçut à la longue que ce système d'exécutions était vicieux, et qu'il était absolument nécessaire de créer pour les pauvres une *ressource* générale, solide et permanente. Dans la quarante-troisième année de son règne, la législature promulgua cet acte encore en vigueur de nos jours, et sur lequel est fondée la taxe des pauvres, taxe d'autant plus odieuse qu'elle est essentiellement foncière, et que la collection en est accompagnée de mesures arbitraires et autres. C'est de cette époque que date l'une des plus affreuses et des plus terribles conséquences de la réforme : *la mendicité établie et consacrée par la loi.*

Je ne saurais toutefois disconvenir de la nécessité d'une semblable mesure à cette époque : car il fallait

ou *légaliser* le paupérisme ou le *détruire*. Et comment le détruire, lorsque les hommes du pouvoir n'avaient pas les forces nécessaires pour contraindre les trois quarts de la population à mourir de faim? Ne convenait-il pas beaucoup mieux de faire sanctionner la mendicité par la loi, puisqu'ils ne trouvaient rien qui pût tenir lieu de la *charité catholique?* N'avait-on pas d'ailleurs essayé de la remplacer par des dons volontaires faits à la porte des églises, tentative dont on avait bientôt reconnu l'inefficacité? Était-ce aux ministres de l'*Église établie par la loi* à prêcher d'exemple en recommandant la charité à leurs ouailles? mais ces *respectables* pères de famille n'avaient-ils pas déjà assez de charges à supporter pour l'entretien de leurs fèmmes et de leurs enfants? Une taxe forcée, suivie de la saisie mobilière et immobilière, et, en cas de besoin, appuyée de la contrainte par corps, parut au parlement le seul remède à tant de maux; l'acte législatif qui l'établit, et qui est encore en pleine vigueur de nos jours, a été la cause d'une effrayante quantité de querelles et de procès; il a donné naissance à d'irréconciliables haines entre les habitants des diverses paroisses, entre le serviteur et le maître, entre le riche et le pauvre; il a épouvanté le pays par des exemples d'hypocrisie, de fraude, d'oppression et de cruauté inouis avant la réforme.

Quoi qu'il en soit, dis-je, je suis le premier à reconnaître que l'établissement de la taxe des pauvres était un acte de justice. On prenait à la terre de quoi rendre aux pauvres au moins une partie de ce qu'on leur avait volé. C'était, il est vrai, se servir d'un moyen odieux et barbare pour arriver aux résultats obtenus par la douce et tendre charité de l'ancienne

Église; c'était plutôt une vile pâture qu'une bienfaisante nourriture offerte à l'indigent; mais encore empêchait-on du moins par là qu'il ne mourût de faim. Comment se fit-il donc que la *bonne* et *gracieuse* Élisabeth et ses favoris refusèrent d'appeler l'Irlande à jouir du bénéfice de cette loi d'*amour* et de *justice?* Ses malheureux habitants n'avaient-ils pas été pillés, rançonnés, volés, assassinés, comme les Anglais; les mêmes causes n'avaient-elles pas produit parmi eux les mêmes résultats? Il me serait facile de prouver ici à mes lecteurs que cette singulière partialité n'a pas peu contribué à l'état de marasme dans lequel l'Irlande se trouve depuis si longtemps, et qu'a si bien caractérisé le mot de Franklin que j'ai rapporté plus haut; mais une semblable discussion m'entraînerait nécessairement dans des digressions étrangères à mon sujet. J'aime mieux, pour le moment, leur apprendre par quelles mesures Elisabeth crut devoir remplacer en Irlande la taxe qu'elle établissait en Angleterre pour assurer la subsistance du pauvre.

Jalouse de ses prérogatives et de son pouvoir, et particulièrement de ce qui se rapportait à sa *suprématie* en matières spirituelles et ecclésiastiques, la reine eût désiré, avant toutes choses, que ses sujets professassent tous sans exception la même religion qu'elle. Il lui sembla que le meilleur moyen de mettre à la raison ceux qui s'obstinaient à ne pas vouloir renoncer à la foi de leurs pères était de violenter leur conscience de toutes les manières; et elle établit dans ce dessein une *inquisition* d'un genre tout nouveau, et dont l'horreur surpasse toutes les idées qu'on pourrait s'en former. Quelques évêques, assistés de laïcs

choisis par elle, formaient par ses ordres une prétendue *commission*, dont la juridiction s'étendait sur tout le royaume et sur toutes les classes de la nation. Ils reçurent pleins pouvoirs pour surveiller, contrôler et examiner les opinions des hommes de tout rang et de tout état, et appliquer, suivant *leur bon plaisir*, toutes les peines, à l'exception de la mort; au reste, ils étaient libres, pour parvenir à leur but, d'employer l'emprisonnement plus ou moins limité et toute espèce de tortures. Dès que leurs soupçons s'arrêtaient sur quelqu'un, ils lui déféraient le serment appelé *ex officio*, par lequel cet homme était obligé, sous peine de mort, de révéler ses pensées les plus intimes, de se porter le dénonciateur, l'accusateur d'un père, d'un frère ou d'un ami. Il dépendait donc entièrement de ces tyrans en sous-ordre de jeter dans les fers qui bon leur semblait, d'infliger des amendes, et d'imposer de nouveaux articles de foi : de sorte que l'on peut dire que les réformateurs, qui prétendaient avoir délivré la nation du joug de l'évêque de Rome, ne l'avaient réellement *délivrée* que de la *liberté*, de la *charité* et de l'*hospitalité*.

Quand on réfléchit à l'abject ilotisme auquel Elisabeth réduisit le peuple anglais, et particulièrement à l'existence monstrueuse de cette infernale *commission*, on ne peut s'empêcher de rougir de honte en se rappelant tout ce que, pendant si long-temps, on a eu la bonhomie de croire sur les prétendues horreurs de l'inquisition espagnole, et en songeant que, pendant toute la durée de son existence, ce redoutable tribunal n'a pas infligé à beaucoup près autant de supplices que la *bonne* et *glorieuse reine-vierge* en une seule année de son règne. Qu'on ne perde pas

de vue d'ailleurs que les catholiques n'infligèrent jamais de supplices qu'à des individus coupables d'avoir quitté la religion dans laquelle ils avaient été élevés, tandis que les protestants ne punirent jamais que des hommes assez consciencieux pour refuser de renoncer à leur foi, à la foi dans laquelle ils étaient nés, qu'ils avaient toujours professée, et qui avait été celle de leurs pères.

Il serait impossible d'énumérer ici toutes les souffrances que les catholiques eurent à endurer pendant ce règne de sang. Avoir entendu la messe, avoir donné l'hospitalité à un prêtre, reconnaître la suprématie du pape, rejeter celle de la reine, suffisait pour faire périr un de ces malheureux dans les plus horribles tourments. Le plus cruel des actes d'Élisabeth, parce qu'il produisit en résultat une masse de souffrances bien plus générales, ce fut la législation pénale qu'elle établit pour imposer d'énormes amendes à ceux qui négligeaient de fréquenter avec assiduité les temples de l'Eglise qu'elle avait inventée et fondée. Ainsi, non-seulement la loi déclarait coupable celui qui ne reconnaissait pas solennellement la nouvelle religion comme la seule véritable, et qui continuait à pratiquer la religion dans laquelle ses pères, lui et ses enfants, étaient nés, mais encore celui qui ne se rendait pas avec exactitude aux nouvelles assemblées pour y observer des pratiques qu'il ne pouvait considérer que comme un acte public d'apostasie et comme un horrible blasphème. Vit-on jamais, je le demande, une tyrannie plus odieuse et plus épouvantable ?

Les amendes étaient si exorbitantes, et le paiement en était exigé avec tant de rigueur, qu'il devint évi-

dent que le projet des hommes du pouvoir était de placer désormais les catholiques entre leur conscience et la ruine complète de leurs familles. Dans la vingtième année du règne de la *bonne* Elisabeth, ceux des prêtres catholiques qui n'avaient point quitté le royaume, et qui avaient été ordonnés sous le règne précédent, n'étaient plus qu'en très-petit nombre, parce que la loi défendait, *sous peine de mort*, d'en ordonner de nouveaux, et que, d'ailleurs il n'y existait plus de hiérarchie ecclésiastique. Comme il y avait en outre, ainsi que nous l'avons dit plus haut, *peine de mort* pour tout prêtre venant de l'étranger en Angleterre, *peine de mort* pour celui qui lui donnait l'hospitalité, *peine de mort* pour le prêtre catholique qui exerçait les fonctions de son ministère sur le territoire anglais, *peine de mort* pour les personnes qui allaient à confesse, il semblait que rien ne s'opposerait désormais à ce que la reine réussît dans son projet de détruire complètement en Angleterre cette antique et vénérable religion qui, pendant tant de siècles, avait fait le bonheur et la gloire de la nation; cette religion d'hospitalité et de charité, qui, tant qu'elle avait subsisté dans le pays, avait empêché qu'on y connût ce que c'est qu'un *pauvre;* cette noble et grande religion aux inspirations de laquelle on était redevable de la construction de toutes ces magnifiques églises, de toutes ces imposantes cathédrales qui décoraient l'Angleterre; enfin cette religion de véritable liberté, qui avait consacré tous les actes glorieux de notre législation. Mais malheureusement il se rencontra un homme dont le zèle et les talents entravèrent l'exécution de cet infernal projet. Il s'appelait William Allen; né d'une famille respectable, il avait été ordonné

prêtre à l'université d'Oxford, et était venu, après la révolution, fonder à Douai, en Flandre, un séminaire pour l'éducation et l'instruction des prêtres anglais. Il avait été aidé dans cette œuvre charitable par la coopération de quelques hommes de bien et de talent, et c'était de cette école que sortaient tous les jeunes prêtres anglais qui revenaient dans leur pays exposer leur vie pour remplir les devoirs de leur sacré ministère. On conçoit facilement que la reine eût voulu, pour tout au monde, détruire ce précieux établissement; mais la mer se trouvait entre elle et William Allen, et celui-ci pouvait défier en sûreté ses instruments de tortures et ses supplices. C'est ainsi que, en dépit de cette foule d'espions et de bourreaux qui couvraient le sol de l'Angleterre, il s'y conserva toujours quelques débris du naufrage que la religion catholique y avait essuyé. Elisabeth eut recours à tout pour détruire le séminaire d'Allen, qui fut plus tard promu au cardinalat, et dont on ne saurait prononcer le nom sans attendrissement et sans admiration. Enfin elle réussit, en fermant ses ports aux vaisseaux des insurgés hollandais et flamands, contre la teneur expresse des traités qu'elle avait signés avec eux, à engager le gouverneur espagnol à fermer le séminaire de Douai. Mais Allen vint se réfugier en France, et trouva aide et protection auprès des Guise, qui, malgré toutes les réclamations d'Elisabeth, l'établirent à Reims, avec son séminaire.

Ainsi trompée dans tous ses projets, Élisabeth ne crut pouvoir se venger d'une manière plus digne d'elle qu'en persécutant les malheureux catholiques avec plus de fureur que jamais. *Célébrer* la messe, *entendre* la messe, aller à *confesse*, *enseigner* la religion ca-

tholique ou la pratiquer, furent pour les bourreaux qu'elle revêtisssait du titre de juges des crimes dignes de toute la sévérité des lois, et que le gibet, la potence, la roue et toutes les espèces de tortures imaginables, pouvaient seuls expier. Celui qui négligeait de fréquenter son église était passible d'une amende de 20 liv. sterl. par mois lunaire, ce qui, en monnaie actuelle, fait à peu près 250 liv. sterl. (plus de 3,600 francs). Comme il y avait des milliers d'individus qui refusaient de sacrifier leur conscience à une amende, qui, au bout de l'année, s'élevait pourtant à 3,250 liv. sterl., valeur d'aujourd'hui (environ 78,000 francs), le fisc ne tarda pas à s'emparer d'une multitude de propriétés qui jusque là avaient échappé à l'avidité des pillards.

Au reste, il paraît que tous ces édits atroces ne suffisaient pas pour satisfaire la haine des persécuteurs du catholicisme, et qu'ils avaient encore recours à toutes les insultes, à toutes les avanies que pouvait leur suggérer leur infernale imagination. Quiconque était connu pour catholique ou soupçonné de l'être n'avait plus de sécurité, ni un moment de repos. A toute heure, mais plus particulièrement pendant la nuit, il était exposé à voir des émissaires du gouvernement pénétrer de vive force dans son domicile, en briser les portes, se répandre ensuite par bandes dans les divers appartements de sa maison, forcer les serrures de ses meubles, de ses cabinets, fureter partout, jusque dans les lits, pour voir s'ils n'y trouveraient point cachés des prêtres catholiques, des livres, des ornements, des croix ou d'autres objets nécessaires à la célébration du culte catholique. On les forçait à vendre leurs propriétés pour payer les

amendes énormes qu'on leur infligeait; et, dans certains cas, la loi décernait contre eux la contrainte par corps et la saisie préalable des deux tiers de leurs biens. Quelquefois, il est vrai, on leur accordait comme une grâce particulière la faveur de racheter par une redevance fixe l'obligation d'apostasie qu'on leur imposait; mais toutes les fois que, poursuivie et tourmentée plus que de coutume par les remords qui l'agitaient incessamment, la reine croyait avoir plus à craindre pour ses jours, les *amendes* et les *accommodements* ne suffisaient plus à ses terreurs, et elle faisait arrêter les catholiques, les renfermant tantôt chez des protestants, tantôt dans les prisons publiques, ou bien elle les faisait déporter. Il n'était plus de sécurité à espérer pour le gentilhomme catholique; il avait à redouter l'indiscrétion de ses enfants, la malice et la haine de ses ennemis, la vengeance de ses fermiers, et enfin la violence de ces hommes si nombreux qui, pour quelque argent, sont toujours prêts à commettre tous les parjures et tous les crimes.

Quant à ceux d'entre les catholiques trop pauvres pour payer les amendes qu'on leur infligeait pour ne pas avoir fréquenté les temples protestants, on les entassait dans les prisons locales, et à ce point que, dans certains comtés, les autorités municipales s'adressaient par voie de pétition au gouvernement pour être déchargées du soin de pourvoir à leur entretien. Force alors était aux persécuteurs de relâcher ces malheureux; mais on avait soin auparavant de les fouetter publiquement, et de leur percer les oreilles avec *un fer rouge!* Plus tard intervint un acte législatif qui condamnait tout catholique *obstiné*, ne possédant pas par devers lui un revenu fixe de vingt marcs d'ar-

gent par année, à quitter le pays trois mois après son jugement, et à la mort s'il osait ensuite remettre le pied sur le territoire anglais. Mais la vieille Elisabeth s'était trompée en faisant sanctionner par son parlement cette épouvantable loi de proscription ; elle ne put atteindre le but qu'elle se proposait, parce que les juges reconnurent bientôt que, malgré les ordres formels de la reine, elle était inapplicable. Ils se contentaient donc de vexer et de taxer, comme par le passé, les malheureux catholiques, pour leur faire expier le crime qu'ils commettaient en s'abstenant de l'apostasie et de la profanation.

Néanmoins, les catholiques conservèrent encore pendant quelque temps l'espérance de voir alléger leurs maux. Une pétition fut rédigée dans les termes les plus respectueux pour exposer leurs principes, leurs souffrances et leurs prières ; le difficile était de trouver un homme assez courageux pour aller la déposer au pied du trône, car on n'ignorait pas qu'on s'adressait à un être pour lequel la vérité, la justice, la pitié et l'humanité n'avaient jamais été que de vains mots. Un certain Richard Schelley, de Michel-Grave, dans le comté de Sussex, offrit de se dévouer pour ses coreligionnaires, et de se charger de présenter leur supplique. Élisabeth, qui, dans aucune occasion de sa vie, ne démentit son odieux caractère, ne répondit aux plaintes de cet homme courageux que par les échos d'un infecte prison, où bientôt après il expira, martyr de sa foi et victime de la cruauté du monstre qui régnait sur son pays.

Maintenant, protestants de tout rang et de toutes classes, venez me parler de la *tyrannie*, de la *violence* et de la *cruauté* à l'aide desquelles les *catholi-*

que sont propagé leur foi ! Qu'il faut avoir peu de pudeur pour oser mentir ainsi à sa propre conscience ? et qu'ils ont bonne grâce ces historiens qui viennent nous dire du ton le plus sérieux du monde que les vaisseaux espagnols étaient chargés d'instruments de tortures destinés aux Anglais par Philippe, et que la sagesse et la valeur d'Élisabeth purent seules sauver ses sujets du sort affreux qu'on leur préparait ? Je ferai d'abord observer à mes lecteurs que ce ne fut ni la sagesse ni la valeur d'Elisabeth qui firent manquer le projet de descente du roi d'Espagne, mais bien les vents et les tempêtes; et ensuite qu'on est autorisé à croire que les Espagnols s'étaient épargné la peine d'apporter avec eux des instruments de tortures, puisqu'ils savaient bien qu'Elisabeth en avait toujours un nombre suffisant à sa disposition, qu'elle entretenait en fort bon état, et dont elle faisait un usage très fréquent. Je ne puis à ce propos m'empêcher de décrire ici un de ces instruments, quoique je prévoie bien que de semblables détails ne seront pas du goût de tous les lecteurs protestants. Il leur sera pénible, en effet, de connaître un des arguments les plus solides qu'on ait employé pour établir l'Église à laquelle ils appartiennent et dont ils professent les doctrines. C'est à l'estimable docteur Lingard que je suis redevable du document suivant, peinture exacte et fidèle d'un argument protestant. « Une espèce de torture, que l'on nommait *la fille du scavenger* (1), consistait en un cerceau de fer, formé de deux parties jointes par une

---

(1) On appelle *scavenger* en anglais l'homme chargé de l'humble fonction de nettoyer les rues et d'en enlever les immondices.

charnière. Le patient était obligé de se mettre à genoux sur le pavé, et de se resserrer dans le plus petit espace possible ; après quoi le bourreau, appuyant ses genoux sur les épaules du malheureux, et lui passant le cerceau sous les jambes, pressurait la victime jusqu'à ce qu'il pût lui lier les pieds et les mains sur le défaut des côtes. La durée de ce supplice était *d'une heure et demie*, pendant laquelle le sang du patient ruisselait de ses narines, et souvent même de ses pieds et de ses mains. » Au reste, la gracieuse Élisabeth avait encore bien d'autres arguments de conversion tout aussi forts que celui-là, pour détruire les damnables erreurs du papisme. Celui dont elle faisait le plus de cas consistait en une large machine de bois de chêne de trois pieds d'élévation. On étendait dessus le patient, couché sur le dos. A ses poignets et aux chevilles de ses pieds étaient attachées des cordes qui venaient se rouler sur deux axes placés aux extrémités de la machine, et mis en mouvement à l'aide de leviers dans des directions opposées, jusqu'à ce que le corps du malheureux se trouvât de niveau avec la machine. C'est alors qu'on lui adressait les questions, et si ses réponses n'étaient pas satisfaisantes, on serrait de plus en plus, jusqu'à ce que ses os fussent entièrement déboîtés.....

Je ne crois pas devoir entrer dans le récit des autres événements du règne d'Élisabeth ; aussi bien ne sont-ils que d'un faible intérêt, et, à proprement parler, n'appartiennent-ils pas au sujet que je me suis proposé de traiter. On nous parlait tant *de la gloire du règne de la reine-vierge* que j'ai cru utile de faire connaître la vérité à ce sujet, de montrer que ses hauts faits consistent à avoir entretenu une flotte com-

posée de pirates et une armée formée de brigands, à avoir échangé contre une minime somme d'argent l'importante ville de Calais, monument de la gloire militaire de nos aïeux, sans ajouter une seule feuille aux nombreux rameaux de lauriers qui, depuis l'origine de la monarchie, ornaient le front de l'Angleterre. Je me suis assez expliqué sur le titre de *vierge* que je ne sais trop pourquoi on lui a décerné dans l'histoire, pour n'avoir besoin que de rapporter ici à ce sujet les paroles d'un écrivain protestant, de Witaker, qui dit lui-même « que la vie de cette princesse fut souillée par une licence de mœurs effrénée. » Je me bornerai donc à ajouter que, fidèle à son caractère, cette horrible femme fit toujours le plus de mal qu'elle put, et qu'à sa mort (qui arriva l'an 1609) elle refusa obstinément de désigner son successeur, pour laisser ses sujets en proie aux discordes civiles d'une élection. Cette autre Jézabel expira dans la soixante-dixième année de sa vie et dans la quarante-cinquième de son règne.

LETTRE XII.

Jacques Ier monte sur le trône. Les catholiques deviennent l'objet d'une nouvelle persécution. Conspiration des poudres. Charles Ier mis au rang des martyrs. Seconde réforme ou réforme *vraiment pure*. Charles II. Conspirations et ingratitude qui signalent son règne. Aurore de la *glorieuse* révolution.

Je crois avoir réussi à démontrer dans mes précédentes lettres sur l'histoire de la *réforme* opérée en

Angleterre au XVI[e] siècle que l'hypocrisie, la perfidie et l'esprit de débauche furent les seules causes d'un événement qui inonda de sang le sol de notre patrie. Dans de prétendues réponses à mes lettres, des ministres de l'Église *établie par la loi*, pour détruire l'impression qu'elles avaient paru produire sur l'esprit de mes concitoyens, ont constamment cherché à déplacer la question. Ainsi ils se sont lourdement appesantis sur ce qu'ils appellent les *erreurs* de la religion catholique, sans toutefois se donner la peine de nous expliquer comment il se fait que le protestantisme divisé et subdivisé en plus de quarante sectes différentes, toutes en guerre les unes avec les autres, puisse être une religion *exempte d'erreurs*, sans même nier qu'il soit né du débordement de toutes les passions les plus honteuses de l'hypocrisie, de la perfidie et de l'esprit de luxure; sans dissimuler aucunement que le pillage, la tyrannie, la torture, la hache et la potence purent seuls consolider son existence. Et, en effet, comment le pourraient-ils? L'histoire n'est-elle pas là avec ses irrécusables faits pour les démentir? Il leur faudrait donc arguer de faux les actes du parlement, ces actes écrits en lettres de sang, et dont la plupart ont encore aujourd'hui force de loi; mais les originaux sont là pour les confondre. Oh! ils sont trop adroits pour se fourvoyer de la sorte; aussi toutes leurs observations critiques ne portent-elles que sur les mœurs particulières des prêtres, des cardinaux et des papes, sur les rites, les cérémonies, les articles de foi et les règles de discipline du catholicisme, questions tout-à-fait étrangères à mon sujet, puisque, ainsi que je l'ai annoncé au commencement de cet ouvrage, je me suis proposé

uniquement de prouver que la réforme dégrada et appauvrit la masse du peuple en Angleterre et en Irlande. J'ai fait voir que la révolution religieuse du XVIe siècle avait été opérée par les hommes du plus infâme caractère ; j'ai, à cette occasion, fait connaître les horribles moyens dont ils s'étaient servis pour arriver à leurs fins : puisque mes adversaires évitent de me venir trouver sur le terrain où je me suis placé dès le commencement de la lutte, je crois devoir considérer ma cause comme gagnée. Ils passent condamnation sur la leur, et il ne me reste plus qu'à achever la tâche que je me suis imposée, sans me laisser détourner par leurs vaines clameurs.

Nous allons voir maintenant la réforme en produire une *seconde* considérablement *perfectionnée* : car chaque génération est toujours, comme l'on sait, plus sage que celle qui l'a précédée. Ensuite nous arriverons à une *troisième* réforme, communément appelée *glorieuse révolution*, puis successivement à une *quatrième* et à une *cinquième* (les révolutions d'Amérique et de France) ; et nous terminerons enfin par le tableau de l'immoralité, des crimes, de la misère et de la dégradation que ces horribles fléaux ont amenés à leur suite.

Mes lecteurs se rappellent sans doute que la glorieuse Élisabeth avait rendu le dernier soupir sans désigner quel devait être son successeur, léguant ainsi à ses malheureux sujets la probabilité d'une guerre civile, comme pour mettre le comble à toutes les souffrances qu'elle leur avait causées. Cependant Jacques Ier monta paisiblement sur le trône après elle : c'était l'enfant dont l'infortunée Marie Stuart se trouvait enceinte au moment où son époux Henri

Stuart, comte de Darnley, avait fait assassiner Rizzio sous ses yeux. Parvenu à l'âge viril, ce jeune prince était devenu un chaud presbytérien. Il s'était mis aux gages de la reine d'Angleterre, et avait lâchement abandonné sa malheureuse mère à la fureur de son implacable ennemie. En montant sur le trône d'Angleterre, le premier acte de son autorité fut de prendre pour principal instrument de son pouvoir, et pour le plus intime confident de ses pensées, Cecil, fils du vieux Cecil, homme qui sans doute avait hérité des éminents talents de son père, mais qui avait aussi partagé sa haine contre la mère de Jacques.

Celui-ci, comme tous les membres de sa famille, le dernier excepté, était un homme à la fois prodigue et intéressé, fantasque et crédule, faible et despotique. Il serait inutile d'entrer ici dans quelques détails sur les événements de ce règne méprisable et insignifiant; et je pourrais me borner à dire que la sottise, les prodigalités et les débauches du monarque préparèrent et réunirent les éléments de la révolution qui éclata sous le règne de son successeur, et le fit inscrire sur la liste des martyrs qui composent le calendrier protestant, si l'intérêt historique qui se rattache à la fameuse conspiration des poudres ne me forçait de m'occuper de ce Stuart beaucoup plus qu'il ne le mérite, en parlant d'un événement qui est encore aujourd'hui une source d'erreurs trop fréquentes.

Il serait absurde de nier qu'en 1605, dans la seconde année du règne de Jacques Ier, il y ait eu un complot dont le but était de faire périr par l'explosion de quelques barils de poudre, le jour de l'ouverture de la session, le roi et les deux chambres du parlement. Il est certain que des catholiques seuls y étaient

engagés ; que, quelques heures plus tard, les conspirateurs eussent exécuté leur projet, et qu'ils finirent par tout avouer. Ce sont là des faits aussi notoires que la conspiration qui, il y a quelques années, menaça de nous débarrasser d'une manière un peu violente de Sidmouth et de Castlereagh, ministres dont nous garderons assurément long-temps le souvenir. Cette dernière conspiration n'était pas non plus imaginaire, puisque les accusés firent eux-mêmes l'aveu de leur crime, d'abord aux officiers de police judiciaire qui les arrêtèrent, ensuite aux juges qui prononcèrent leur sentence, et enfin au peuple qui vit leurs têtes rouler sur l'échafaud.

Mais, de même qu'on a eu la bassesse et la perfidie d'attribuer le complot tramé en 1818 contre la vie de nos *excellents et glorieux* ministres aux menées des partisans de la *réforme radicale* du parlement (1), de même on a accusé les catholiques en

---

(1) Chacun connaît les vices de la constitution anglaise, prétendu chef-d'œuvre de législation que les révolutionnaires de tout pays et de toute couleur, mieux avisés aujourd'hui, s'en vont prônant incessamment et outre mesure, et dont ils imposent même de plates copies aux peuples qu'ils parviennent à séduire. Le trop fameux mot d'ordre du parti, *Liberté, égalité ou la mort*, a eu le malheur de vieillir un peu, et il a de plus l'inconvénient d'être trop significatif pour les circonstances actuelles : aussi l'a-t-on remplacé par celui de constitutionnalité, terme sonore qui a l'avantage de ne pas signifier grand'chose, et qui en même temps flatte agréablement l'oreille des niais. On l'entend retentir maintenant des bords du Tage aux rives de la Néva, et partout la constitution anglaise est le patron sur lequel les improvisateurs en législation taillent les institutions qu'ils prétendent substituer aux anciennes. Mais en hommes ha-

masse d'avoir trempé dans le complot de 1605. Les historiens protestants ont, à ce propos, avancé deux choses également fausses : 1° que tous les catholiques ou favorisèrent ou approuvèrent la conspiration des poudres ; 2° que cette conspiration est une preuve de la vérité du reproche qu'ils adressent à l'Église

---

biles, ils se gardent bien de la faire connaître dépouillée du prestige que lui donne l'éloignement. Aussi ignore-t-on généralement de quels éléments se compose la chambre héréditaire du parlement, « boulevart invincible de la royauté contre la démocratie » et en même temps « protectrice naturelle des droits du peuple contre les attentats du pouvoir ; aussi croit-on bonnement que la chambre élective est réellement formée par les délégués de la nation. En Angleterre, où, à cet égard, on n'a pas l'avantage de pouvoir envisager les choses à travers le prisme des illusions, il n'est personne qui ne sache que la prétendue chambre élective n'est qu'une fiction politique. Le monstrueux abus des bourgs-pourris * y excite l'indignation de tous ceux qui ne consentent pas à se laisser duper par les mots : ils en demandent la réforme à grands cris ; mais comme cette réforme ne peut pas s'opérer à moins d'un changement radical dans la loi d'élection, et qu'elle arracherait à l'oligarchie anglaise le principal appui de son pouvoir, le ministère, qui n'en est que le complaisant serviteur, s'oppose à toute amélioration dans

* Le mode d'élection encore en vigueur aujourd'hui date d'une époque très-reculée, où l'Angleterre avait une physionomie bien différente de celle qu'elle offre aujourd'hui. Ainsi, certains bourgs qui, aux treizième et quatorzième siècles, étaient considérables par leurs richesses et leur population, ne se composent plus maintenant que d'une chétive masure, qui a conservé le droit d'envoyer un député au parlement, et qui est ordinairement la propriété d'un membre de la chambre haute. Par contre, il est des villes qui, comme Manchester, ont plus de cent mille habitants et qui sont privées de ce droit. Les députations des bourgs-pourris (c'est ainsi qu'on les appelle) forment plus d'un tiers de la représentation nationale. Il est facile de concevoir l'excessive influence qu'exerce une oligarchie qui forme par elle-même un corps dans l'état, qui participe à la création des lois, et qui, en outre nomme sans intermédiaire un tiers de la représentation nationale.

catholique d'aimer le sang et d'avoir des doctrines cruelles. Quant à la première de ces assertions, les faits en ont complètement et judiriquement démontré la fausseté ; quant à la seconde, il est facile de la rétorquer. Etaient-ils donc catholiques les conspirateurs de 1818, qui voulaient attenter aux jours du *grand* Castlereagh et de Sidmouth, son digne confrère ? Etaient-ils catholiques ceux qui firent périr Charles Ier sur un échafaud ? Il faut en vérité désespérer de sa cause pour employer une aussi pitoyable argumentation.

J'irai plus loin, et j'avancerai ici que les conspirateurs de 1605 étaient en partie justifiés par la conduite du gouvernement à l'égard de leurs coreligionnaires. En montant sur le trône, le nouveau roi s'était bien

cette partie importante de la constitution, et la chambre élective continue toujours, comme par le passé, à ne représenter que les intérêts de l'aristocratie. Comme les adversaires du système actuel avaient, dès le principe, inscrit sur leur bannière les mots de réforme radicale, on les a appelés dérisoirement radicaux, et le nom leur en est resté. On a eu tort sur le continent de supposer qu'il fût synonyme de jacobins. W. Cobbett a été un des plus fermes champions de la réforme radicale, et nous aimons à croire que ceux qui le connaîtront par l'ouvrage sur la réforme protestante au XVIe siècle, que nous nous sommes efforcés de reproduire dans notre langue, pourront désormais sainement apprécier le radicalisme, question qui touche de s près à des intérêts bien chers à tout catholique, et qu'ils se garderont de flétrir par un rapprochement injurieux avec les hommes de boue et de sang de 1793 et leurs successeurs une cause à certains partisans de laquelle on est peut-être en droit de soupçonner des arrière-pensées, mais qui n'en est pas moins celle de la justice et de la raison.

engagé à adoucir la législation cruelle à laquelle on avait soumis les catholiques; mais n'est-il pas de fait qu'on avait au contraire ajouté de nouvelles dispositions plus rigoureuses encore aux lois qui les régissaient? Toutes les insultes, toutes les injures, toutes les avanies auxquelles les catholiques étaient journellement exposés depuis la persécution de leur Église, n'avaient-elles pas pris un caractère à la fois plus alarmant et plus humiliant depuis l'invasion des féroces doctrines du presbytérianisme en Angleterre? A chaque instant on violait leurs demeures pour y faire des recherches et s'assurer qu'elles ne renfermaient rien de suspect; chaque jour l'avidité du fisc leur disputait les débris de leurs fortunes, pour le paiement des tyranniques amendes qu'on leur imposait. Le plus souvent, par un raffinement de barbarie, on laissait s'accumuler toutes ces amendes sans en exiger le paiement, de sorte que les malheureux propriétaires ne tardaient pas à se trouver à l'entière discrétion des agents du pouvoir. Jacques, auquel son excessive prodigalité ne permettait pas de satisfaire ses favoris écossais avec les fonds de sa cassette particulière, trouva plus commode de leur abandonner les dépouilles des propriétaires catholiques. On vit alors ces hommes avides fondre sur leur proie comme le milan rapace, et faire, en se riant, le malheur et la ruine d'une innombrable multitude de familles.

Quand la tyrannie, se précipitant d'excès en excès, semble insulter par son impudeur à ses victimes, il est rare que leur patience ne s'épuise pas, et qu'ils ne retrouvent pas de nouvelles forces dans leur désespoir. Un gentilhomme du comté de Northampton,

nommé Robert Catesby, résolut enfin de venger en même temps et ses injures personnelles et celles de ses frères. Voyant qu'en raison des circonstances du moment il n'avait aucun secours à espérer de l'étranger, et réfléchissant à l'impossibilité d'exciter une insurrection à l'intérieur, tant que l'autorité se trouverait entre les mains de fer qui s'en servaient pour opprimer la nation, il crut que le meilleur moyen de parvenir à son but était la destruction simultanée de tous les tyrans de sa patrie par l'explosion du palais où devait se faire l'ouverture de la session annuelle du parlement. Il fit part de son projet à treize autres individus, qui, à l'exception de trois ou quatre, appartenaient tous aux classes inférieures de la société. Guy Jawkes, du comté d'York, ancien officier qui avait fait les campagnes, était du nombre. Ce fut lui qui se chargea de mettre le feu aux trente-six barils de poudre que l'on était parvenu à se procurer pour l'exécution de la conspiration, déterminé à périr lui-même avec les persécuteurs de ses frères, si le succès de la conspiration l'exigeait. Ce fut lui que, le 5 novembre 1605, peu d'heures avant l'ouverture solennelle du parlement, l'on arrêta dans la cave située au-dessous de la salle des séances. Il avait une lanterne sourde à la main et deux mèches dans sa poche, et n'attendait plus que l'instant favorable. Amené devant le roi et son conseil, il répondit avec une noble fierté à toutes les questions qu'on lui adressa. Un Ecossais, membre du conseil, lui ayant demandé quelle avait été son intention en réunissant une telle quantité de poudre : « De vous faire sauter tous par-delà vos montagnes, mendiants écossais, » répliqua-t-il avec intrépidité. Cette réponse fit con-

naître au gouvernement les véritables intentions des conspirateurs. Jacques Ier, qui, comme on sait, se laissa séduire par la célébrité qui accompagne les illustrations littéraires, et qui voulut être auteur, a rendu justice à Guy Jawkes en l'appelant quelque part dans ses écrits le *Mutius Scævola anglais*.

On se mit à la poursuite de Robert Catesby et du reste de ses complices. Il mourut avec trois de ses compagnons, les armes à la main, en défendant sa vie contre les personnes chargées de l'arrêter. Les autres, à l'exception d'un certain Bresham, qui mourut empoisonné dans sa prison, furent exécutés. Garnet, jésuite dont on a depuis tant parlé, éprouva le même sort, bien qu'il fût totalement étranger à la conspiration. Seulement il en avait eu connaissance par la voie de la confession et avait d'ailleurs fait tout ce qui dépendait de lui pour en empêcher l'exécution. Il mourut victime de ce fanatisme qui, augmentant d'énergie à mesure qu'il obtenait du succès, parvint enfin par degrés à faire tomber sur l'échafaud la tête du fils de Jacques lui-même. Au reste, les malheureux conspirateurs ne trouvèrent aucune pitié auprès du roi ou des deux chambres du parlement.

Une circonstance remarquable dans cette affaire, c'est que les conspirateurs avaient été obligés d'envelopper dans un même projet de ruine leurs amis et leurs ennemis. En effet, malgré toutes les injustices dont les catholiques avaient été l'objet depuis l'origine de la réforme, on ne leur avait pas encore fait celle de les exclure du parlement (il était réservé à Charles II de consacrer le premier cette révoltante violation du pacte fondamental), de sorte que les catholiques membres de la chambre haute ou de la

chambre basse eussent sauté avec leurs collègues protestants, si l'explosion projetée avait eu lieu. Les conjurés ne pouvaient les avertir de ce qu'ils tramaient sans exciter les soupçons; ce fut là ce qui fit éventer le complot. Bien qu'il soit avéré aujourd'hui que Cecil en eut connaissance bien long-temps avant l'arrestation de Guy Jawkes, que même il prit soin d'entretenir l'ardeur des conspirateurs pour les arrêter au moment où il voudrait; bien que toutes les probabilités se réunissent pour faire croire que c'est lui qu'on doit regarder comme l'auteur de la lettre anonyme que reçut un gentilhomme catholique, et qui, communiquée par celui-ci au gouvernement, devint la cause apparente de la découverte de la conspiration; on manque cependant de preuves suffisantes pour l'accuser d'en avoir été l'instigateur. Robert Catesby paraît seul en avoir conçu l'idée première; les hommes jugeront sa conduite conformément à leurs notions respectives sur l'obéissance passive.

Je pourrais me borner à ce peu de mots au sujet de la célèbre conspiration des poudres; mais comme on l'a attribuée à cette *soif de sang* que l'on dit être inséparable de la religion catholique, et que, dans notre *Livre de prières*, on nous apprend à ne désigner les catholiques que sous le nom de NOS CRUELS ENNEMIS, voyons un peu s'il n'y aura pas non plus quelques récriminations assez justes à adresser aux protestants. Le roi Jacques n'a-t-il pas avoué lui-même qu'il avait failli être assassiné par ses sujets écossais, *bons protestants*, comme chacun sait? Plus tard ne fut-ce pas comme par miracle qu'il échappa à la fureur des bourgeois *protestants* de la ville de Perth, qui ne voulaient rien moins que le faire sauter en

l'air, lui et toute sa suite? Dans les Pays-Bas, les *protestants* n'ourdirent-ils pas un complot pour ensevelir sous les mêmes débris le duc de Parme, leur gouverneur, avec toute la noblesse et tous les magistrats du pays, rassemblés à Anvers? Les *protestants* échouèrent-ils toujours dans ces sortes de complots, et ceux qui les tramèrent furent-ils toujours des individus appartenant aux classes inférieures? De quelle manière mourut le père de Jacques, l'époux de Marie Stuart? Les conspirateurs distinguèrent-ils, dans cette épouvantable catastrophe, leurs adversaires et leurs partisans? Tous ne périrent-ils pas indistinctement avec leur maître? Sont-ce les catholiques, ou bien *les fils de l'Évangile*, les sectateurs de Knox, qui commirent ce crime? Étaient-ce treize individus obscurs, ou bien une réunion de nobles et de gentilshommes des premières familles du pays? Witaker, ministre de l'Église anglicane, écrivant en 1790, mais honnête homme avant tout, n'a-t-il pas dévoilé la vérité au sujet du meurtre de l'époux de Marie Stuart? Écoutez ses propres paroles : « Il serait impossible de se refuser à reconnaître que cet attentat ait été l'œuvre des machinations d'Élisabeth et du perfide Cecil. Voici, autant que nous pouvons le savoir, comment avait été disposée l'intrigue de ce drame sanglant. Le plan en avait d'abord été arrêté entre Élisabeth, Cecil, Morton et Murray; Lethington, Bothwell et Balfour furent chargés de le mettre à exécution. On ne saurait douter que la reine, pour disculper les deux conspirateurs les plus gravement compromis, ne fût convenue d'avance de faire retomber l'horreur de leur attentat sur l'innocente Marie. » L'esprit immonde qui règne dans les enfers, et qui, de l'aveu

du *grand* Luther lui-même, daigna si souvent égayer la solitude, et partager la couche de ce fondateur du protestantisme, inventa-t-il jamais quelque chose d'aussi abominable que ce complot éminemment *protestant ?* Cessez donc désormais, déclamateurs à gage, de venir nous parler de la *cruauté*, de la *soif de sang*, que vous attribuez à l'Église catholique, et si vous persistez à célébrer solennellement chaque année le 5 *novembre* (1), consentez du moins à ce que les disciples de Knox célèbrent de leur côté le 10 *février* (2); et n'oubliez pas non plus de solenniser le 30 *janvier*, jour à jamais mémorable dans notre histoire, puisqu'il nous rappelle la sanglante catastrophe qui termina la vie du fils infortuné de Jacques Ier.

Au reste, personne au monde ne connaissait mieux que ce prince tous les détails de la tragique fin de son père et de sa mère. Il savait bien qu'ils avaient tous deux été assassinés par des *protestants*, et que leur mort avait été accompagnée de circonstances d'une horreur et d'une atrocité sans exemple dans les annales de l'infamie humaine. Aussi est-il assez probable que, dans l'affaire de la conspiration des poudres, il n'était pas personnellement disposé à adopter des mesures de rigueur envers les catholiques en général, et qu'il ne fut entraîné que par les sollicitations de ses favoris, tous *protestants* zélés, et par conséquent brûlant de se distinguer, comme leurs devanciers, par le vol, le pillage et le brigandage.

Son fils Charles Ier, qui lui succéda en 1625, ne fit

(1) On célèbre encore tous les ans, en Angleterre, le jour anniversaire de la découverte de la conspiration des poudres.

(2) Anniversaire de l'assassinat du père de Jacques 1er.

pas preuve de beaucoup plus d'étendue d'esprit ni de rectitude de jugement. Plus enclin peut-être que son père au despotisme et à la tyrannie, il parut vouloir se rapprocher en matières ecclésiastiques des rites et des cérémonies de l'Eglise catholique, tandis que son parlement et son peuple devenaient de jour en jour plus *puritains*. Parmi les causes multipliées des divisions qui existèrent pendant son règne entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif on doit assigner le premier rang au froissement des divers intérêts religieux. Les catholiques restèrent toujours dans la déplorable condition à laquelle on les avait réduits; on perfectionna même en Irlande le système de persécution que l'on avait adopté à leur égard, et on les vola et mitrailla dans ce malheureux pays par districts entiers, particulièrement sous l'administration de Wentworth (1), qui y a laissé, comme on sait, de cruels souvenirs. Toutefois ce n'était pas encore assez pour satisfaire la réformatrice ardeur des puritains. *Laud*, primat de l'Église *établie par la loi*, était parvenu à l'élever au plus haut degré de gloire et de puissance; des protestants plus *purs* en conclurent qu'une *nouvelle réforme* était indispensable. Ils l'opérèrent.

L'Église établie par la loi et son chef suprême apprirent alors à leurs dépens qu'il en est des réformateurs ou révolutionnaires comme des comètes, et qu'ils ont toujours une *queue* (2). La vieille Elisabeth

(1) Thomas Wentworth, comte de Stradford, vice-roi d'Irlande, décapité en 1640.

(2) Le sens profond de cette remarque de notre auteur n'échappera pas à des lecteurs français : car ils ont aussi appris à leurs dépens que les météores révolutionnaires laissent toujours

n'était plus là pour soutenir l'édifice de la réforme, et la faiblesse de ses successeurs avait laissé échapper de leurs mains les liens de fer qu'elle avait su forger pour contenir toutes les oppositions. Les puritains, secte rivale de l'Eglise établie par la loi, profitant adroitement et des fautes politiques du pouvoir et de la manie du peuple pour les discussions religieuses, ne tardèrent pas à former à eux seuls, sous le nom de *parlement*, le véritable gouvernement, puis abolirent successivement et *l'Église établie par la loi*, et la chambre haute du parlement, représentant la noblesse du pays, et couronnèrent enfin cette seconde réforme en mettant leur roi en jugement et en le faisant périr sur un échafaud.

Epouvantable catastrophe, assurément, mais con-

---

une *queue* après eux. Celle de ce bon monsieur de Robespierre, contenue pendant quelques années par la main de fer d'un soldat usurpateur, a repris une énergie toute nouvelle; véritable Protée politique, elle revêt indifféremment à son gré toutes les formes. C'est ainsi qu'on l'a vue naguère encore tendre franchement et sans dissimulation, à son but, et qu'adoptant aujourd'hui une tactique plus habile elle feint d'épouser chaudement les intérêts de notre *sainte* religion, gravement compromis par les audacieux excès d'une secte *régicide* et *athée ;* et qu'elle se déclare l'unique et véritable appui des rois, qu'il lui tarde d'étouffer dans ses replis, contre les insolentes usurpations d'une faction *théocratique* qui rêve le pouvoir monacal au XIXe siècle, et prétend abaisser la couronne des princes devant la tiare orgueilleuse d'un évêque *ultramontain.* Les niveleurs de 1793, devenus en 1827 les plus fermes soutiens du trône et de l'autel, voilà ce que sans doute personne d'entre nous ne voudrait croire, si nous n'étions pas nous-mêmes spectateurs de cette singulière comédie.

séquence rigoureuse et naturelle du principe de la réforme. Burnet a dit de Henri VIII qu'il avait été nécessaire au commencement de la réforme : ne peut-on pas dire également que Cromwell était indispensable pour l'achever ? S'il avait été nécessaire de faire périr More, Fischer et tant d'autres illustres victimes, pourquoi aurait-on dû respecter davantage la personne de Charles Ier ? S'il avait été juste de confisquer les biens de l'Eglise catholique, de chasser les religieux de leurs monastères, de mettre à mort les abbés, les prieurs, les moines, les nonnes ; d'enlever à ses dernières jusqu'à leurs dés en argent et leurs boucles d'oreilles, pouvait-il y avoir rien que de fort juste à dépouiller de leurs propriétés des individus qui n'y avaient d'autres titres que la spoliation ? Si l'on avait eu le droit d'établir le protestantisme sur les débris de l'ancienne Eglise, avec le secours de mercenaires allemands et à l'aide des confiscations, des amendes, de la torture et de la potence, n'avait-on pas également le droit de fonder une nouvelle Église dominante sur les ruines de la *ci-devant Église établie par la loi*, surtout puisqu'on usait de moyens incomparablement plus doux ! S'il était arrivé par hasard qu'un ministre de l'Église d'Elisabeth eût encore été vivant à cette époque, et que des soldats de Cromwell fussent venus, la Bible à la main, le chasser de son presbytère, dont lui-même avait dans le temps chassé le prêtre catholique avec des soldats de la *reine-vierge*, ce ministre, je le demande, aurait-il pu raisonnablement se plaindre de son sort ?

Il est donc évident que l'horrible Cromwell et son affreuse tyrannie n'étaient que le résultat nécessaire et naturel de la réforme commencée par Henri VIII

et achevée par ses successeurs. Cet homme de sang fit massacrer sans pitié les malheureux Irlandais par ses satellites ; il en vendit 20,000 comme esclaves aux planteurs des Indes ; mais en quoi, je le demande, agit-il plus mal à leur égard que Charles I[er] et ses successeurs, malgré l'inviolable attachement qu'ils montrèrent en tout temps à la famille des Stuarts ? J'irai même plus loin, et je ne craindrai pas d'avancer que le trafic de chair humaine exercé par le Protecteur est, sous certains rapports, bien moins atroce qu'un grand nombre d'actes législatifs votés sous les trois derniers règnes.

Ce n'est pas un spectacle sans intérêt pour l'homme qui réfléchit en lisant l'histoire que de voir la *seconde* réforme, appelée par ses auteurs *réforme toute pieuse*, soutenir à son tour que la première avait été à peine ébauchée, et que *l'Église établie par la loi* n'était évidemment que la fille de la *vieille prostituée de Babylone*. Au reste, cette seconde réforme suivit la même marche que la première ; comme son aînée, le pillage était son but principal. Ce qui restait encore des propriétés ayant autrefois appartenu à l'Église fut de nouveau confisqué et partagé entre les *seconds réformateurs ;* et il est probable que, s'ils en avaient eu le temps, ils auraient également partagé tout le butin enlevé par leurs devanciers. C'était vraiment chose curieuse que de voir ces *pieux* personnages chassant des abbayes les descendants de ceux qui s'en étaient emparés lors de la première réforme ; que d'entendre les évêques et les ministres anglicans crier au sacrilége parce qu'on les expulsait des palais et des presbytères dont avaient été auparavant expulsés les catholiques pour faire place à leurs prédécesseurs,

qui avaient passé toute leur vie à justifier cette violation manifeste de notre grande Charte.

Un point de ressemblance de plus que l'on remarque entre la *seconde* et la *première* réforme, c'est que toutes deux furent l'œuvre de simples laïques. Le clergé de l'Eglise établie par la loi fut à son tour calomnié comme l'avait été celui de l'Église catholique ; ses évêques furent chassés du parlement comme en avaient été expulsés les évêques et abbés catholiques. On ravagea et pilla leurs cathédrales et leurs églises ; les *tables* que Cranmer y avait placées en guise d'autels furent brisées à leur tour. Une ligue générale se forma et éclata contre les croix, contre les images du Christ, contre les tableaux représentant des sujets religieux, contre les peintures sur les vitraux des églises, et contre les tombeaux qu'elles renfermaient. Si dans la première réforme on avait détruit *le livre de messe*, on détruisit dans la seconde le *livre de prières*, et on le remplaça par un nouveau livre portant pour titre : LE DIRECTEUR. N'était-ce pas ainsi que Henri VIII avait imposé à ses sujets son *Homme chrétien* et Cranmer son *Livre de prières ?* Pourquoi à leur tour les puritains n'auraient-ils pas eu le droit d'imposer leur *Directeur ?*

Autre trait de similitude assez curieux : les deux réformes comptèrent chacune au nombre de leurs principaux auteurs un Cromwell : la seule différence est que l'un s'appelait Thomas et l'autre Olivier ; que le premier fit la réforme des erreurs et des hérésies qui existaient dans l'Eglise, tandis que le second opéra la réforme *vraiment pieuse ;* que l'un vola, saccagea, et pilla les biens de l'Église et des pauvres et que l'autre en fit tout autant, à l'exception toute-

fois des biens des pauvres, qu'il ne lui était pas possible de voler, puisqu'il n'en restait plus ; que celui-là expia ses crimes sur l'échafaud dès que son maître crut ne plus avoir besoin de ses services, et que celui-ci mourut dans son lit.

Les héros de la seconde réforme étaient tous de grands *lecteurs de Bible;* chacun d'eux pouvait au besoin faire un excellent prédicant. Les soldats surtout étaient alors doués du talent de la parole, et tous réclamaient le droit de *prêcher,* comme condition première de l'engagement qu'ils prenaient de porter les armes contre leur roi. Chacun interprétait la Bible à sa manière, mais tous étaient d'accord pour rejeter les éditions de la Bible accompagnées de notes ou de commentaires. On aurait de la peine à se faire une idée de toutes les horreurs et de tous les crimes qui en résultèrent. A Douvres, par exemple, une femme coupa la tête à son enfant, disant que, comme Abraham, elle en avait reçu l'ordre spécial de Dieu ; et on exécuta à York une femme qui avait *crucifié* sa mère, après avoir préalablement sacrifié un veau et un coq. On conçoit que de telles horreurs aient pu être commises par des hommes qui, lisant des récits de meurtres dans la Bible, et pensant qu'ils sont libres de l'interpréter à leur guise, s'imaginent agir uniquement selon l'illumination que leur procure l'interprétation de ce livre sacré.

Dès que l'on fait une *nouvelle* religion, dès que l'on fait une *nouvelle* foi, pourquoi n'en ferait-on pas mille ? Quel droit Luther avait-il de faire une nouvelle religion ; puis Calvin une autre, puis Cranmer une troisième, différente des deux premières, et considérablement changée ensuite par Élisabeth ? Il est

évident que si tous ces gens-là avaient le droit de se faire une nouvelle religion, les *pieux* soldats de Cromwell, illuminés comme eux par la grâce d'en haut et par la lecture des saintes Écritures, l'avaient également. Les premiers présentaient toutes leurs idées, toutes leurs opinions comme autant d'inspirations de l'Esprit saint; Cromwell et ses soldats n'étaient-ils pas en droit d'alléguer la même raison? Voudrait-on par hasard prétendre que ces vraiment *pieux* personnages étaient par exception les seuls qui n'eussent pas le droit de se choisir une religion à eux-mêmes, et de l'imposer ensuite aux autres s'ils étaient les plus forts? North, écrivain protestant, rapporte qu'un des soldats de l'armée de Cromwell se présenta un jour dans l'église de Walton, avec cinq bougies à la main, et qu'il dit à ceux qu'il y rencontra que Dieu l'avait envoyé en message auprès d'eux, et qu'ils seraient infailliblement damnés s'ils ne l'écoutaient pas. Notre homme leur présenta alors une de ces bougies comme le signe de l'abolition du sabbat, la seconde comme celui de l'abolition des dîmes et des revenus de l'Église, la troisième et la quatrième comme ceux de l'abolition de la prêtrise et de la destruction de toutes espèces de magistratures, et enfin, avec la cinquième, il mit le feu à un exemplaire de la Bible, déclarant qu'elle aussi devait être abolie. Si ce soldat était un plaisant, on conviendra que le tour n'était pas mal imaginé.

Les *nouveaux*, les *vraiment pieux* réformateurs, différaient cependant des anciens sous un rapport essentiel. Ils établirent bien une nouvelle religion, ordonnèrent au peuple de s'y conformer, et infligèrent des peines à ceux qui refusèrent de se soumettre à

leurs décrets; mais les peines furent légères en comparaison de celles qu'infligeaient Elisabeth et son Eglise. Ils proscrivirent bien l'usage du *Livre de prières* de Cranmer dans les églises et dans l'intérieur des familles, ils punirent bien la désobéissance à cette règle de foi d'une amende et de l'emprisonnement, mais au moins ne pendirent-ils pas et n'éventrèrent-ils pas comme l'avait fait aux jours de son triomphe l'Église l'*établie par la loi*. Quelque barbares, quelque cruels que fussent ces farouches sectaires, encore est-il juste de reconnaître qu'ils n'exercèrent pas en Angleterre la cinquième partie des atrocités qu'avaient commises avant eux les partisans de l'Église *établie par la loi*, et de celles qu'ils commirent aussitôt après que leur religion fût redevenue dominante, sous le règne de Charles II. En effet, l'Église anglicane se montra alors encore bien plus impitoyablement acharnée contre les catholiques qu'elle ne l'avait été sous le règne même d'Élisabeth, et cela malgré l'inviolable dévoûment dont les catholiques avaient fait preuve pour la cause royale pendant tout le cours des guerres civiles.

Cette assertion paraîtra peut-être paradoxale au premier abord; cependant, comme l'Eglise *établie par la loi* savait que les propriétés dont elle jouissait avaient autrefois appartenu aux catholiques, que les cathédrales, les églises et les colléges, étaient des fondations de leur piété, de leur savoir et de leur désintéressement, on ne doit pas être surpris que les nouveaux possesseurs des biens ecclésiastiques, ayant la conscience de la nullité de leurs titres, fissent tout ce qui était en leur pouvoir pour empêcher le peuple de voir, d'entendre et de respecter les hommes qu'ils avaient dépouillés. Voilà la véritable cause de l'ani-

mosité dont le clergé de l'Église anglicane a toujours fait preuve pour les catholiques. Reprenez-lui ces propriétés, et vous verrez bientôt cette animosité diminuer par degrés, bien qu'il existe entre un clergé *marié* et un clergé non *marié* une différence immense, toute à l'avantage de celui-ci, qui jouira toujours d'une bien plus grande influence sur le peuple que celui-là. Ajoutez à cela la supériorité bien reconnue des lumières du clergé catholique, ses succès constants en controverse, et vous aurez l'explication naturelle de cette haine violente, persévérante et implacable, contre les catholiques, que les membres de l'*Église établie de la loi* n'ont pas même l'adresse de dissimuler. Ainsi, qui s'oppose encore aujourd'hui à ce qu'ils aient des clochers et des cloches pour le service de leurs églises ? qui empêche leurs prêtres de se montrer dans les rues ou dans les maisons particulières avec leurs vêtements ecclésiastiques, lors même qu'ils sont dans l'exercice de leurs fonctions, comme, par exemple, à des funérailles ? N'est-il pas évident que toutes ces méticuleuses précautions n'ont d'autre objet que de dérober autant que possible le culte catholique aux regards de la multitude ? Ministres de l'Eglise anglicane, toutes vos dénégations et toutes vos protestations à ce sujet seraient inutiles, puisque votre conduite prouve qu'intérieurement vous avez la conscience de la désespérante faiblesse de votre cause ! Expliquez-nous plutôt pourquoi vous faites preuve de tolérance à l'égard des sectes de toutes couleurs qui pullulent en Angleterre, fraternisant avec le *quaker*, qui rejette le baptême et les sacrements ; donnant la main à l'*unitaire*, qui proclame le contraire de ce que vous enseignez, la nécessité de la foi pour le salut, et ad-

mettant jusqu'à des Juifs aux bénéfices ecclésiastiques, tandis que vous repoussez impitoyablement le catholique, non comme *homme*, dites-vous, mais seulement comme *catholique*.

L'œuvre éphémère de la *seconde* réforme disparut avec la république, et au rétablissement de Charles II sur le trône de ses pères, en 1660, l'Église anglicane, revenue au pinacle, retomba sur les malheureux catholiques avec plus de fureur que jamais. Si Charles II fut encore plus prodigue que son père et son grand-père, au moins fit-il preuve de beaucoup plus de bon sens, et malgré ses débauches bien notoires parvint-il par ses manières affables à être le favori du peuple. Cependant on le soupçonnait véhémentement d'être catholique au fond du cœur, et son frère Jacques, héritier présomptif du trône, l'était ouvertement. L'histoire du règne de ce prince ne présente qu'une suite de complots réels ou imaginaires, d'injustices, de fraudes et de parjures. On attribua tous ces complots aux catholiques, tandis qu'ils n'étaient véritablement tramés que contre eux; et il n'y eut point jusqu'à l'incendie de Londres, arrivé à cette époque, dont on ne les ait accusés d'être auteurs. Un monument consacré à perpétuer le souvenir de cette catastrophe porte encore aujourd'hui, gravée sur sa base, une accusation à laquelle Pope fait allusion dans les deux vers suivants :

Where London's columm, pointing to the skies,
Like a tall bully lifts its head and lies (1).

---

(1) *Où la colonne de Londres, regardant les cieux, lève la tête comme un bretteur et ment.* Alexandre Pope, l'un des plus

L'inscription qu'on y lit est ainsi conçue : « Ce monument a été élevé en mémoire de l'incendie de cette ville protestante par la faction *papiste*, en septembre 1666, pour détruire la religion protestante, *l'antique liberté anglaise*, et introduire *le papisme* et *l'esclavage*. » Il n'est pas indigne de remarquer que cette inscription fut faite par ordre de *sir Patience Ward*, lequel, à ce que rapporte Echard, fut dans la suite convaincu de parjure. Burnet rapporte qu'un *papiste* français, nommé Hubert, *avoua* avoir mis le feu à la ville; mais Etiggons (écrivain protestant) prouve que ce Hubert était *protestant*, et Rapin est d'accord avec lui sur ce point. Personne mieux que le roi ne savait combien cette inscription était mensongère ; mais Charles II était un vil débauché : de pareils hommes sont toujours ingrats. Lui qui avait été deux fois redevable de la conservation de ses jours à des prêtres catholiques, lui qui, dans *cinquante-deux* circonstances, avait confié sa vie à des catholiques, dont la plupart, en proie aux horreurs du besoin, eussent pu se laisser séduire par les récompenses immenses offertes à ceux qui parviendraient à se saisir de sa personne, ou bien intimider par les peines portées contre ceux qui lui donneraient asile, ne rougit pas de permettre qu'on gravât cette odieuse et calomnieuse accusation contre les catholiques. Son frère, en montant sur le trône, la fit effa-

---

beaux génies qu'ait produits l'Angleterre, était catholique. Son célèbre poème didactique de l'*Essai sur l'homme*, sa traduction en vers de l'*Iliade* d'Homère et une foule d'autres chefs-d'œuvre, lui assignent dans la littérature anglaise un rang égal à celui des Shakspeare, des Milton et des Dryden.

cer ; mais on eut grand soin de la rétablir aussitôt après l'arrivée du Hollandais (1), et elle subsiste encore aujourd'hui depuis la *glorieuse révolution*, quoique, à l'exception peut-être de quelques individus de la lie du peuple, tout le monde sache qu'elle ne renferme qu'un grossier mensonge.

Ce fut en agissant de la sorte, et en encourageant par son inaction et son irrésolution les projets pervers de la partie fanatique de ses sujets, que Charles II prépara les événements qui expulsèrent à jamais sa famille du trône d'Angleterre. Le but principal des machinations des factieux était de se débarrasser du frère du roi, dont l'attachement à la religion catholique était connu; attentat odieux assurément, mais justifié par les antécédents de l'histoire de la réforme.

Jacques II était sobre, modéré dans ses dépenses, économe des revenus publics, pieux et sincère; mais il était faible et obstiné, et surtout catholique. Avec une piété et une loyauté pareilles, il lui était impossible de combattre à armes égales des ennemis nombreux et pleins de malice. Naguère la présence en Angleterre de quelques missionnaires déguisés sous l'habit séculier suffisait pour mettre sur-le-champ en campagne quatre mille *poursuivants* ayant commission de protéger l'Eglise établie; et la célébration de la messe dans une maison particulière était considérée comme incompatible avec la sûreté de l'État et celle de cette Église : qu'allait-elle donc devenir si le trône continuait à être occupé par un roi *catholique ?* N'était-il pas facile de prévoir que le ministère,

(1) Guillaume, prince d'Orange.

l'armée, la flotte et toutes les places du gou ment, allaient désormais être peuplés de cath et qu'ils ne tarderaient peut-être pas à ren possession des palais épiscopaux? La réform donné aux consciences une telle facilité de se tout, on avait vu depuis son origine les h changer et rechanger si souvent, que peut- substitution des prêtres et des évêques prot n'eût excité que très-peu d'alarmes dans le p et particulièrement dans les classes élevées de ciété. Le clergé anglican, qui aperçut le dang perdit pas de temps pour le détourner, tout raissant d'ailleurs rester inactif.

Les principes de la *tolérance générale* diri toujours Jacques II dans sa conduite politiqu tant du moins que la loi le lui permit ou que s rogative royale lui donna la facilité d'en outre- les limites. C'était le moyen de gagner l'amo dissidents, mais aussi de s'attirer en même te haine de l'Église établie par la loi; ajoutez à cel bien que les ci-devant propriétés ecclésiastiq trouvassent depuis long-temps entre les main possesseurs actuels ou de leurs prédécesseurs, e eût-il été facile à d'habiles légistes, secondé une bonne armée, de trouver çà et là quelques nes nullités dans des concessions octroyées par I ri VIII, Édouard VI, ou bien la *reine-vierge*. I d'autant plus probable que cette considération alors de beaucoup de poids, que l'on a remarqu tous les chefs un peu marquants de la glorieuse révolution de 1688 étaient du nombre de ceux dont les ancêtres ne s'étaient pas oubliés dans le partage des terres appartenant aux monastères.

;irconstances difficiles où il se trouvait
es II eût dû agir avec la plus grande sa-
us grande prudence. Tout au contraire
plus inflexible sévérité envers ceux qui
à l'exercice de son autorité, quelque
juelque dangereux d'ailleurs qu'ils pus-
ıelques évêques lui ayant présenté une
; laquelle l'irrévérence de la démarche
ée et cachée par l'artifice de l'expression,
ermer à la Tour, comme libellistes, et
cation de les voir acquitter. D'un autre
impossible d'attendre de la modération
lence de la part des catholiques qui na-
étaient sans cesse accablés d'amendes
ı bien torturés et suppliciés suivant le
es hommes du pouvoir. Aussi leur joie
esse étaient-elles sans bornes; malheu-
lles ne devaient pas être de longue du-
aste complot avait été formé pour forcer
ıcer à ses principes de tolérance. Bientôt
la conspiration invitèrent Guillaume,
ıge et stathouder de Hollande, à venir
ée hollandaise reconstituer le pays. Ses
e la trahison laissa venir de Torbay à
coup férir, se rendirent au palais du
sèrent ses gardes. Pressé par le danger,
se réfugier en France, au lieu de se
juelque ville située au cœur de l'Angle-
rallier autour de lui ses sujets fidè-
les. C'est cette *troisième* réforme que l'on a appelée la *glorieuse révolution;* elle fera le sujet de la lettre suivante.

l'armée, la flotte et toute
ment, allaient désormais
et qu'ils ne tarderaient
possession des palais épis
donné aux consciences un
tout, on avait vu depui
changer et rechanger si
substitution des prêtres
n'eût excité que très-peu
et particulièrement dans l
ciété. Le clergé anglican,
perdit pas de temps pou
raissant d'ailleurs rester

Les principes de la *to*
toujours Jacques II dans
tant du moins que la loi
rogative royale lui donna
les limites. C'était le mo
dissidents, mais aussi de
haine de l'Église établie p
bien que les ci-devant
trouvassent depuis long
possesseurs actuels ou de
eût-il été facile à d'hal
une bonne armée, de tr
nes nullités dans des cor

ri VIII, Édouard V
d'autant plus prob
alors de beaucoup
tous les chefs un
lution de 1688 ét
ancêtres ne s'étai
terres appartenar

a remarque que
glorieuse révo-
e ceux dont les
le partage des

Dans les circonstances difficiles où il se trouvait placé, Jacques II eût dû agir avec la plus grande sagesse et la plus grande prudence. Tout au contraire il montra la plus inflexible sévérité envers ceux qui s'opposaient à l'exercice de son autorité, quelque puissants et quelque dangereux d'ailleurs qu'ils pussent être. Quelques évêques lui ayant présenté une pétition dans laquelle l'irrévérence de la démarche était dissimulée et cachée par l'artifice de l'expression, il les fit enfermer à la Tour, comme libellistes, et eut la mortification de les voir acquitter. D'un autre côté, il était impossible d'attendre de la modération ou de la prudence de la part des catholiques qui naguère encore étaient sans cesse accablés d'amendes onéreuses, ou bien torturés et suppliciés suivant le bon plaisir des hommes du pouvoir. Aussi leur joie et leur allégresse étaient-elles sans bornes; malheureusement, elles ne devaient pas être de longue durée, car un vaste complot avait été formé pour forcer le roi à renoncer à ses principes de tolérance. Bientôt les chefs de la conspiration invitèrent Guillaume, prince d'Orange et stathouder de Hollande, à venir avec une *armée* hollandaise reconstituer le pays. Ses satellites, que la trahison laissa venir de Torbay à Londres sans coup férir, se rendirent au palais du roi et en chassèrent ses gardes. Pressé par le danger, Jacques vint se réfugier en France, au lieu de se retirer dans quelque ville située au cœur de l'Angleterre, et d'y rallier autour de lui ses sujets fidèles. C'est cette *troisième* réforme que l'on a appelée la *glorieuse révolution;* elle fera le sujet de la lettre suivante.

LETTRE XIII.

Glorieuse révolution ou troisième réforme. Le Hollandais et son armée libératrice. Crimes imputés à Jacques II, et éclaircissements à ce sujet. Pureté du parlement. L'évêque protestant Jocelyn. Sidney et autres patriotes protestants. Lois sur la liberté individuelle. Fondation des colonies d'Amérique.

La fuite du roi ayant laissé le champ libre aux factieux, le *lord-maire* et les *aldermen* (1) de la ville de Londres, réunis à quelques membres du *conseil commun* (2) et à ceux des membres de la chambre haute et de la chambre basse du parlement convoqué par le feu roi Charles qui voulurent bien se joindre à eux, se constituèrent dans le mois de février 1688 en *Convention* (sans avoir obtenu l'agrément du roi ni celui de la législature), et décernèrent la couronne d'Angleterre au Hollandais Guillaume et à sa femme, sœur de Jacques, pour être à tout jamais portée par leur postérité. Ensuite ils délièrent le peuple de son serment de fidélité envers Jacques, et lui en imposèrent un nouveau, accordèrent au souverain de leur choix le droit d'emprisonner quiconque lui *paraîtrait* suspect, bannirent à dix lieues de Londres tous les papistes ou ceux qui seraient *réputés* tels, après les avoir fait préalablement désarmer sur toute l'étendue du royaume. Puis ils accordè-

(1) Echevins.
(2) Conseil municipal.

rent au nouveau roi tous les impôts directs, indirects et fonciers, établis précédemment, afin qu'il lui fût possible de veiller à la défense de l'état, et déclarèrent que leur assemblée devait être considérée comme celle du parlement, aussi bien que s'il avait été légalement convoqué dans la forme ordinaire. C'est là ce que depuis on a pris l'habitude de nommer la *glorieuse révolution*.

Mes lecteurs ne tarderont pas à apprendre ce que cette révolution a coûté à l'Angleterre. Mais préalablement, puisque l'on nous dit qu'elle n'eut d'autre cause que l'incompatibilité de la religion catholique avec la justice et la liberté, examinons les actes du prince catholique qu'elle dépouilla de sa couronne, et établissons un parallèle entre sa conduite et celle des princes protestants qui se sont succédé après lui sur le trône; puisque Guillaume et ses Hollandais ont reçu le surnom de *libérateurs*, cherchons à apprendre par nous-mêmes ce dont ils ont *délivré* l'Angleterre. Au moment de récapituler ici toutes les accusations élevées contre le malheureux Jacques, la justice nous fait un devoir de dire également ce qu'il ne fit pas. Ainsi il n'introduisit pas, à l'instar d'Edouard VI le protestant, des troupes allemandes en Angleterre pour contraindre son peuple à changer de religion, et n'imita point ce jeune saint couronné qui faisait imprimer sur le front ou sur la poitrine de ses sujets affamés la flétrissure d'un fer rouge, pour les punir d'avoir cherché à soulager leur faim en implorant la pitié publique; il n'eut pas recours, comme la *glorieuse* et *protestante* Élisabeth, au fouet, à la torture et au gibet, pour convertir ses peuples à sa croyance; il ne crut même pas nécessaire de leur faire payer

pour cela des amendes exorbitantes. Au contraire il fit tout ce qui dépendait de lui pour mettre fin aux persécutions religieuses (notez bien en passant que ce fut justement là un des crimes *catholiques* qu'on lui imputa, une des preuves les plus convaincantes qu'on ait alléguées pour le convaincre de tyrannie et de papisme). Jamais on ne le vit accorder à ses favoris d'odieux monopoles, comme avait fait la *reine-vierge* sous le règne de laquelle le boisseau de sel monta de huit sous environ à plus de trois cents francs. Combien un tel prince ne devait-il pas en vérité être *bigot* et *fanatique !* combien les doctrines du catholicisme n'avaient-elles pas rétréci l'étendue de ses idées !

D'ordinaire l'accusation précède toujours la mise en cause et le jugement; quand on expulsa Jacques du trône de ses pères, on eut sans doute des motifs pour renverser cette règle générale, en commençant par donner la couronne au Hollandais et à sa femme, et en ne disant *pourquoi* que l'année suivante. Peu nous importe, au reste; contentons-nous de savoir que les différents chefs d'accusation élevés contre Jacques nous sont parvenus dans le recueil des actes parlementaires, deuxième session du règne de Guillaume et de Marie, et examinons-les un à un, en ne perdant jamais de vue que c'est tout ce qu'on a pu reprocher à ce malheureux prince.

PREMIER CHEF D'ACCUSATION. « *Il s'était arrogé, sans le consentement du parlement, le pouvoir de dispenser de l'observation des lois, et même d'en suspendre l'exécution.* » C'est-à-dire qu'il n'augmenta pas la sévérité des lois cruelles qui avaient été faites sous les règnes précédents contre les catholi-

ques. Mais nous-mêmes n'avons-nous encore jamais vu abroger des lois sans l'assentiment du parlement, ou bien en suspendre l'exécution ? Croyez-vous, par exemple, qu'il n'y ait pas violation ou du moins suspension de la loi quand on emploie des *officiers étrangers* dans l'armée anglaise, ou bien quand la couronne accorde des *pensions* à des *étrangers ?* La loi fut-elle abrogée ou seulement *suspendue* lorsqu'en 1797 la banque cessa ses paiements ? Peut-on reprocher à Jacques d'avoir jamais suspendu l'*Habeas corpus* (1) ? Vit-on jamais ses ministres emprisonner qui bon leur semblait dans tel cachot ou donjon de leur choix ?

II. « *Il avait envoyé en prison et fait poursuivre juridiquement plusieurs dignes prélats, pour avoir humblement supplié qu'on les excusât de ne point participer à ses usurpations.* » Il les fit poursuivre juridiquement, et on les acquitta. Mais, dira-t-on, il les envoya en prison sans procès ni jugement. Pourquoi cet abus de pouvoir ? Parce qu'ils refusèrent de *fournir caution*, prétendant qu'une semblable exigence de sa part était de la *tyrannie*. Que d'individus n'a-t-on pourtant pas envoyés depuis huit mois seulement pour un semblable refus, ou bien parce qu'ils n'avaient pas les moyens de fournir une caution quand une accusation de libelle avait été lancée contre eux ! Dernièrement encore, mon imprimeur, M. Clément, n'aurait-il pas été impitoyablement jeté en prison s'il n'avait pas fourni caution ? et cela par suite d'une ac-

(1) Loi de la liberté individuelle qui donne le droit à tout Anglais d'être élargi sous caution jusqu'au jour de sa condamnation. Elle est écrite en latin, et commence par ces mots : *Ut habeas corpus*..... De là le nom sous lequel elle est connue.

cusation d'écrits diffamatoires publiés non contre le roi régnant, mais tout simplement contre un pédant de collége protestant? Et un parlement dont les catholiques sont soigneusement exclus n'a-t-il pas voté six actes législatifs qui nous déclarent, à nous autres protestants nés libres, que telle a toujours été la *loi* du pays? Ce n'est pas tout encore : n'a-t-on pas le droit de nous bannir à perpétuité, non-seulement pour la publication de quelque libelle écrit contre la personne du roi, mais encore pour le moindre mot qui tendrait à déverser le mépris sur l'une ou l'autre chambre du parlement?

III. « *Il avait établi une commission chargée d'organiser un tribunal qui prit le nom de* COUR DES COMMISSAIRES POUR LES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES. » Élisabeth n'avait-elle pourtant pas créé une véritable *inquisition* sous la même dénomination? et, qui pis est, n'avons-nous pas encore aujourd'hui un semblable tribunal? La nommée Sara Wallis, femme d'un laboureur de Hargrave, comté de Norfolk, n'a-t-elle pas été condamnée il y a neuf mois par ce tribunal à 25 livres sterl. d'amende pour s'être prise de querelle dans un cimetière? N'a-t-elle pas été ensuite jetée en prison pour n'avoir pas acquitté cette amende, et n'y aurait-elle pas passé le reste de ses jours à cause de son insolvabilité absolue, si des personnes charitables ne s'étaient pas intéressées à elle, et n'avaient pas invoqué en sa faveur le bénéfice de l'*insolvent act* (1)? Ce tribunal ne peut-il pas encore

(1) La contrainte par corps est exercée en Angleterre avec la plus grande rigueur envers les débiteurs malheureux. Comme ils ne sont point admis à invoquer le bénéfice de la *cessio bono-*

aujourd'hui, en vertu des lois faites par le saint roi protestant Édouard VI, condamner un individu reconnu coupable de s'être battu dans un cimetière à avoir *l'oreille coupée*, ou bien, *s'il n'en a pas*, à re-revoir l'empreinte d'un fer rouge *sur la joue*, et, par dessus le marché, à être *excommunié?* (Le lecteur ne manquera pas sans doute de remarquer l'admirable prévision du législateur, qui, dans le cas où le coupable aurait déjà perdu ses oreilles, lui réserve une peine équivalente : cela en dit plus à l'appui de ce que j'ai avancé sur l'état des mœurs en Angleterre à la suite de la réforme que bien des volumes.)

IV. « *Il avait levé des impôts à d'autres époques et par d'autres voies que celles déterminées par le parlement.* » On ne dit pas qu'il ait pris plus d'argent qu'on ne lui en avait accordé, seulement on l'accuse de l'avoir perçu à d'autres époques que celles qui avaient été fixées par la législature. Mais votre parlement avait-il donc autorisé Élisabeth à établir cette foule de monopoles qui pendant tout son règne ont si singulièrement entravé le développement de l'industrie et du commerce? La *taxe du houblon* ne change-t-elle pas d'année en année? Est-il probable d'ailleurs qu'il y eût exaction sous le règne de Jacques II, quand il est de fait que de son temps le produit total des impôts indirects et fonciers n'était guère que seize

rum, un acte législatif est intervenu, il y a quelques années, pour les rendre à la liberté après un certain laps de temps et sur preuves faites d'insolvabilité *absolue*. C'est celui dont il est ici question.

fois celui que rapporte aujourd'hui au fisc cette seule taxe du houblon?

V. « *Il avait entretenu en temps de paix une armée permanente sans le consentement du parlement.* » Sans le consentement du parlement !!! Il est vrai que cette armée *liberticide* ne se composait de guère plus de 7 à 8,000 hommes, et qu'on ignorait alors en Angleterre ce que c'est qu'une caserne, tandis qu'aujourd'hui elle en est jalonnée. Oui, tout cela est bel et bon; mais elle était entretenue *sans le consentement du parlement!* Quelle épouvantable tyrannie!!! En effet, la baïonnette que le soldat croise contre la poitrine du citoyen n'est-elle pas bien plus à craindre lorsqu'elle n'a pas le *brillant* d'une sanction parlementaire? En vain viendrait-on dire que le père de Jacques II avait perdu la tête sur l'échafaud par suite de la révolte d'une armée entretenue *avec l'assentiment du parlement;* ce fait ne prouve rien du tout par lui-même. Il serait bon de savoir cependant si l'on comptait dans l'armée liberticide de Jacques des prêtres recevant la demi-solde d'officier comme dans celle d'aujourd'hui, et si ce prince s'était arrogé le droit de mettre les officiers à la demi-solde, et même de la leur retirer entièrement sans le consentement du parlement, comme le font aujourd'hui nos excellents ministres; ce nous serait au moins un moyen de comparer et de juger. Nous sommes dans une ignorance tout aussi complète à l'égard des *troupes étrangères*, et nous ne sachons pas qu'il en ait jamais introduit sur le sol anglais, ou qu'il ait confié à des *étrangers* le commandement des armées anglaises et même de la milice des districts, comme l'ont fait nos glorieux ministres.

VI. « *Il avait fait désarmer un grand nombre de ses bons et féaux sujets protestants, et souffrait en même temps que, contrairement à la loi, les catholiques fussent armés et occupassent des emplois :* » En 1819, six actes du parlement ont aussi désarmé un grand nombre de bons et féaux sujets du roi, parce qu'ils demandaient une *réforme radicale* dans le parlement. Je ne vois pas en quoi consiste la différence entre être désarmé par une simple proclamation du pouvoir exécutif, ou bien être désarmé par des actes émanés du pouvoir législatif, et je serais en vérité très-curieux de l'apprendre.

VII. « *Il avait violé la liberté des élections.* » Levez-vous, ombres sacrées de Perceval et de Castlereagh ! venez, électeurs de Sarum et Galton; accourez, ô vous tous députés morts ou vivants des communes d'Angleterre à la chambre basse du parlement, chastes enfants de la pureté des élections ! et condamnez la mémoire de ce roi félon qui viola la liberté des élections. La source de votre mandat est ou fut si pure de toute influence corruptive que vous avez assurément le droit de flétrir et le prince et les ministres qui cherchèrent à peupler le parlement de leurs créatures.

VIII. « *Il avait fait juger par* la cour du banc du roi *des procès dont le parlement seul pouvait connaître, et avait commis d'autres actes illégaux ou arbitraires.* » C'est-à-dire qu'il avait soumis à l'examen d'un jury des causes que le parlement prétendait juger lui-même. Voyez un peu l'épouvantable injustice : faire juger des membres du parlement par un jury ordinaire, les soumettre au droit commun, au lieu de les laisser se juger eux-mêmes, et être ainsi juges et parties !

IX. « *Il avait fait composer des jurys par des hommes partiaux, corrompus, et qui n'avaient pas le droit d'en faire partie, puisqu'ils n'étaient pas propriétaires.* » Voilà, je l'avoue, une violation manifeste de la lettre et de l'esprit de notre constitution ; malheureusement l'accusation a omis les pièces à l'appui, qui permissent d'en reconnaître la réalité. D'ailleurs, sans même faire ici mention de la *bonne* Élisabeth, qui se dispensait du jury toutes les fois que bon lui semblait, et faisait juger selon la *loi martiale* tous les individus déclarés vagabonds ou mutins, n'avons-nous pas à chaque instant aujourd'hui, dans ce siècle de lumières et de liberté, des exemples d'hommes condamnés à sept ans de déportation sans l'intervention du jury ?

X. « *Il avait fait exiger des cautions exorbitantes d'individus impliqués dans des affaires criminelles, et cela pour priver ses bons et féaux sujets du bénéfice de l'*Habeas corpus.

XI. « *Et avait par suite fait décerner des amendes excessives ainsi que des peines illégales et cruelles.* »

XII. « *Donnant par avance à ses créatures le produit des amendes à provenir de ces condamnations.* »

Je réunis ici en bloc ces trois dernières charges. Pour ce qui est des amendes et des cautions exorbitantes, le lecteur n'a qu'à se reporter à la *glorieuse* époque du règne de la *bonne* Élisabeth, de Jacques Ier. Que s'il veut aussi examiner ce qui s'est passé et se passe encore de nos jours, je lui rappellerai, entre autres exemples, ce qui m'est arrivé à moi-même. Ainsi, pour avoir exprimé la profonde indignation que j'éprouvais en voyant des soldats allemands lacérer, au centre de l'Angleterre, des soldats de la

milice à coups de fouet, j'ai été renfermé pendant deux années de mon existence dans une prison destinée aux criminels; et à l'expiration de ma peine, j'eus à payer une amende de 1,000 liv. sterling (25,000 fr.), et à fournir deux cautions de 2,000 liv. sterling chacune. Détracteurs intéressés du dernier des Stuarts, gardez-vous bien de parler d'*amendes* et de *cautions :* car les annales du nouveau régime m'offriraient un moyen facile de vous renvoyer cette accusation, et je ne pourrais pas le faire sans scandale. Quant aux châtiments illégaux et barbares dont on accuse Jacques, il me semble qu'il serait bon de les spécifier. En quoi consistaient-ils? Étaient-ce des bûchers et des tortures comme en employaient la *bonne* Élisabeth et son successeur Jacques Ier, de protestante mémoire?

Mes lecteurs connaissent maintenant les crimes politiques dont le roi Jacques II se rendit coupable, ainsi que les spécieux motifs qui servirent à délivrer alors ce royaume du *papisme* et du *pouvoir arbitraire*, et à empêcher que la religion protestante n'y succombât entièrement sous les perfides attaques des *ennemis des lumieres et de la liberté*. Comme cette révolution fut immédiatement suivie de l'exclusion perpétuelle de tout prince catholique du trône auquel sa naissance pourrait l'appeler, il doit être évident pour chacun qu'elle fut un résultat direct de la réforme opérée au XVIe siècle. Ma tâche d'historien serait à présent terminée, et il ne me resterait plus qu'à examiner les conséquences de ce grand événement et ce qu'il nous a coûté, s'il m'était possible de quitter ce sujet sans dire quelques mots d'une autre accusation élevée contre un prince malheureux, et

sans essayer de démontrer combien il est absurde de lui reprocher d'avoir été l'instigateur de toutes les mesures prises par le roi son frère, et dont le peuple crut avoir à se plaindre, principalement de la mort de lord Russel et d'Algernon Sidney, tous deux déclarés coupables de haute trahison dans la conspiration du duc de Monmouth contre son père, le roi Charles II.

Ces deux hommes sont incessamment représentés commes les *martyrs de la liberté anglaise* et les *victimes du papisme;* le juge qui prononça leur arrêt de mort a été flétri dans l'histoire, et le nom de Jefferies est aujourd'hui la plus grave injure que puisse recevoir un magistrat chargé de présider une cour criminelle. Le temps est venu d'envisager ce drame judiciaire sous son véritable point de vue. Pendant toute la durée du règne de Charles II, les protestants n'avaient cessé de fabriquer des conspirations *papistes* pour faire périr sur l'échafaud d'innocents catholiques; et toujours ils avaient eu soin, par leurs menaçantes clameurs, d'empêcher le roi d'user de cette belle prérogative de la couronne, qui consiste à faire grâce aux coupables ou à commuer leurs peines. A la fin, le gouvernement acquit d'irréfragables preuves de l'existence d'une conspiration *protestante.* La maladie du roi avait donné naissance à un complot, dont le but avoué était de priver le duc d'York de ses droits à la couronne, en cas que le roi son frère vînt à mourir. La convalescence de Charles II n'arrêta point les coupables machinations des factieux; au contraire, ils résolurent d'avoir recours à une insurrection ouverte, de faire descendre des montagnes d'Écosse en Angleterre une armée de

bons protestants, et d'opérer en un mot la *troisième réforme*, ou, si l'on aime mieux, la *glorieuse révolution*, qui ne devait pourtant arriver que quelques années plus tard. Cette conspiration avait de vastes ramifications, et il serait difficile de dire au juste quelle était la véritable intention de tous ceux qui y trempèrent : car on y vit des hommes de tous les partis et de toutes les opinions. Le duc de Monmouth, fils naturel du roi, en était le chef apparent; mais Russel et Sidney étaient les seuls qui en connussent tous les fils, et qui les dirigeassent à leur gré. Russel, lors de son procès, ne nia point sa culpabilité; il se borna à soutenir qu'on n'avait pas le droit de le condamner. On lui répondit, et avec beaucoup de raison, qu'on en avait trouvé le droit dans les nombreux antécédents que fournissaient les conspirations *papistes*.

Le trop fameux Algernon Sidney, fils du comte de Leicester, avait été un des principaux acteurs de la *réforme vraiment pure* qui avait eu lieu sous le règne précédent. Membre de la commission régicide qui jugea Charles I[er] et l'envoya à l'échafaud, ses amis ont cherché à établir qu'il s'était abstenu de prendre part au jugement. Lors de la restauration, il s'était d'abord réfugié à l'étranger, mais était ensuite revenu en Angleterre, après avoir abjuré les *erreurs* de sa jeunesse, et avoir obtenu son pardon en promettant au roi de se conduire à l'avenir en bon et loyal sujet. Néanmoins il ne se fit pas scrupule de conspirer de nouveau contre ce prince trop généreux! Certes, si jamais mort ignominieuse fut méritée par celui qui la subit, ce fut celle de Sidney. Il lui fut impossible de nier l'existence de la conspiration et la part active

qu'il y avait prise; son unique moyen de défense fut de protester contre le mode de procédure employé contre lui. Le ministère public n'avait pu invoquer qu'un seul témoin à charge; et, selon nos lois, il en faut au moins deux dans les accusations de haute trahison. Les gens du roi, tous *bons* protestants, et ayant de longue main abjuré les détestables erreurs du papisme, imaginèrent de trouver dans ses papiers le second témoin à charge nécessaire. En fouillant dans son cabinet, on trouva plusieurs discours sur le gouvernement et la politique, écrits de sa propre main, et conçus dans cette haine du pouvoir royal et dans cet esprit de républicanisme qui avait signalé son début dans les affaires publiques. Ce fut en vain qu'il protesta contre cette violation manifeste de l'esprit et de la lettre de la loi; on n'avait pas encore oublié que des milliers de catholiques avaient souffert la mort bien plus illégalement; et, malgré son misérable subterfuge et ses déclamations, il n'y eut parmi les hommes sensés qu'une voix sur son compte: c'est que bonne justice lui avait été faite.

Il n'est sans doute pas hors de propos de remarquer ici en passant que cette loi, que ce Sidney invoquait en sa faveur, que cette loi qui a sauvé la vie à tant d'innocents, et qui mérite la plus vive reconnaissance de tous les Anglais, est due à Marie, à cette reine *papiste* qu'un peuple ignorant et fanatisé par d'adroits fripons a été habitué à n'appeler que la *sanguinaire* Marie, et qu'elle fut rendue alors qu'elle partageait son trône avec Philippe II, autre tyran *papiste* dont ces fourbes ont fait un épouvantail pour leurs nombreuses dupes.

Mais en voilà, je pense, bien assez sur cet événe-

ment. On verse d'hypocrites larmes sur le sort de Russel et de Sidney; on excuse leurs crimes, on les atténue; on dit qu'ils n'avaient d'autre intention que celle d'opérer une *petite* insurrection à l'aide de troupes étrangères. Et que reprochait-on donc à tous ces patriotes, qui depuis ont expié sur l'échafaud le crime d'avoir conspiré non contre la vie du roi, mais contre celle de ses ministres, crime qui n'a été qualifié de *haute trahison* que depuis peu, et sous un parlement dans lequel ne siégeait aucun papiste ? Quel était donc celui des O'Quigly, des Shearses, des Édouard Fitzgerald, des Walt, des Downie et des Despard ? Russel et Sidney avaient-ils été, comme ces honorables citoyens, enveloppés par des agents provocateurs dans une conspiration dont tous les fils se trouvaient entre les mains du gouvernement ? Non, il n'est pas d'historien, quelque protestant et quelque ennemi qu'il fût de la mémoire de Charles II et de Jacques, qui ait eu l'impudence de les accuser d'un forfait politique aussi épouvantable, et dont on ne pouvait avoir d'exemple qu'à la *glorieuse* époque où nous vivons.

On a prétendu, et peut-être avec quelque raison, que Charles II avait dans le temps conclu avec le roi de France un traité pour rétablir la religion catholique dans ses États. Mais, je le demande, n'était-il pas tout aussi en droit d'agir de la sorte qu'Édouard VI de faire venir en Angleterre des troupes allemandes, pour y détruire l'antique Église qui y subsistait depuis neuf cents ans, et dont l'existence légale avait été garantie par la grande Charte ? Si Charles eut l'intention de faire le contraire avec le secours de troupes françaises, comment ceux qui approuvent

fort qu'on ait opéré la glorieuse révolution, et *consolidé* le royaume en 1688 avec des troupes hollandaises, auraient-ils le droit de lui en faire un crime?

Au reste, puisqu'on impute à Jacques II tout l'odieux des actes du règne de son frère, qui blessèrent les intérêts ou les préjugés de la multitude, on ne saurait sans injustice lui refuser le mérite d'avoir pris part également à toutes les mesures prises pendant ce même règne pour la consolidation de la félicité et de la liberté publiques. On n'ignore pas que c'est sous Charles II que fut rendu l'*Habeas corpus*, cet acte célèbre que Blackstone appelle la seconde *grande Charte* des libertés anglaises, et qui seul suffirait pour démontrer que le peuple n'avait rien à redouter d'un prince capable d'une aussi noble conception, quelque penchant qu'il eût d'ailleurs pour les doctrines du *papisme*. Sera-ce dans cette large concession faite à la liberté par le pouvoir que nous trouverons la preuve de cet amour de l'arbitraire dont on accuse tous les jours Charles et son frère? Le peuple anglais est fier de la loi qui lui garantit la jouissance de la liberté individuelle la plus étendue; il est rare toutefois qu'il se souvienne qu'il en est redevable aux deux princes contre qui Russel et Sidney conspirèrent.

Suspendit-on jamais pendant le règne de ces *papistes* l'action de ce palladium des libertés publiques? Non; mais en revanche, aussitôt qu'arriva la troisième réforme ou la glorieuse révolution, une *Convention* protestante investit le libérateur hollandais du pouvoir arbitraire le plus illimité, l'autorisant à faire arrêter et retenir en prison tout Anglais que lui ou ses ministres soupçonneraient d'être *suspect*. Cette

violation flagrante de la *seconde grande Charte* s'est depuis lors renouvelée à peu près périodiquement, et, qui plus est, a duré une fois pendant sept années consécutives. Nous avons vu en outre le roi et ses ministres autorisés par le parlement à emprisonner qui bon leur semblait, dans telle prison ou tel donjon qui leur convenait; à priver les détenus de toute communication avec leurs amis, leurs femmes et leurs enfants; à leur refuser jusqu'à des plumes et du papier; à leur enlever le droit d'être confrontés avec leurs accusateurs; à leur laisser ignorer et la nature des crimes dont ils étaient accusés et le nom de leurs accusateurs, et enfin à les mettre en liberté sans jugement, mais sous *bonne caution*. Et pendant ce temps les deux tribunes du parlement et toutes les chaires de nos temples retentissaient des panégyriques de la *glorieuse révolution* qui nous a délivrés du *papisme* et de *l'esclavage !!!*

Un des principaux événements qui signalèrent la durée du règne de ces princes *papistes* fut la colonisation des provinces (aujourd'hui États-Unis) d'Amérique. Déjà, du temps de la bonne Élisabeth, sir Walter Raleigh (le même qui, sous le règne suivant, perdit la vie sur un échafaud) avait tenté d'infructueux essais de colonisation en Virginie. Les divers établissements fondés à cette époque n'avaient fait que languir sous les règnes suivants; ce ne fut que sous celui de Charles II que des chartes et des lettres patentes furent régulièrement accordées; que la propriété reçut dans ces vastes contrées un caractère de fixité qu'elle n'avait pas encore connu, et qui donna un essor prodigieux au développement de la population et de la prospérité des colonies; événement

d'une grave importance, mais plus grand encore par ses conséquences. Déjà nous en avons éprouvé quelques-unes, les autres se font sentir en ce moment; l'avenir nous en fera connaître de bien plus graves encore.

Toutes ces belles colonies que nous possédions autrefois dans l'Amérique septentrionale furent fondées par un roi suspect de *tendance* au *papisme* et par son frère *papiste décidé !* Et qui donc les a fait perdre? Personne sans doute ne s'avisera d'en accuser les catholiques, malgré les injures et les calomnies de toute espèce qu'on est dans l'usage de leur prodiguer, et qu'il est si facile de réfuter, car ici les faits parlent d'eux-mêmes. N'est-ce pas sous des princes protestants que l'Angleterre s'est vu ravir la possession de Boulogne et de Calais, monuments glorieux de la vaillance de nos ancêtres et de leurs conquêtes en France? Et n'est-ce pas au contraire à deux rois *papistes*, qui ont occupé plus tard le trône, qu'elle est redevable de la fondation des plus belles colonies que jamais le soleil ait éclairées, et qui nous eussent été un notable dédommagement de la perte de nos possessions sur le continent européen si, soixante-dix ans environ après la *glorieuse* révolution, elles ne nous avaient pas été arrachées par une tourmente politique produite par les principes mêmes de cette révolution; par une *quatrième réforme*, qui a mis notre pays à deux doigts de sa ruine, et a fait naître une puissance maritime dont le nom seul fait aujourd'hui pâlir d'effroi nos marins, jadis si courageux et si audacieux?

Dans la lettre qui va suivre, après nous être occupés du code pénal à l'usage des catholiques, pro-

mulgué successivement sous les règnes de Guillaume, d'Anne et des Georges, nous arriverons à l'histoire de la *quatrième réforme*, et nous montrerons qu'en dépit des arguments de Blackstone, la révolution américaine n'était qu'une contre-preuve des diverses réformes déjà opérées en Angleterre, et qu'on avait le droit de renouveler en 1776 la déclaration faite en 1688 contre Jacques II par le lord-maire, les échevins et les membres du conseil commun de la ville de Londres assemblés en *Convention*, décrétant d'accusation leur souverain légitime et le dépouillant de sa couronne pour la placer sur la tête d'un usurpateur. Juste retour des choses d'ici-bas! C'est à la *glorieuse révolution* et à ses conséquences que les malheureux catholiques sont redevables de cette aurore de liberté qui commence aujourd'hui à luire pour eux.

LETTRE XIV.

L'usurpateur Guillaume bat les troupes de Jacques. Guerre qui s'élève aux cris de : *A bas le papisme !* On éprouve le besoin d'argent pour la soutenir. Burnet imagine, pour en procurer au gouvernement, la ressource si commode des emprunts. Origine des banques et des papiers-monnaie. Énormité des impôts. La septennalité. On essaie de taxer les Américains outre mesure. Ils lèvent l'étendard de la révolte; leurs griefs contre le gouvernement de Georges III.

On n'a sans doute pas oublié que, dans mes lettres précédentes, j'ai clairement démontré que toutes

les réformes et révolutions, *pures* ou *glorieuses*, ont successivement troublé l'Angleterre, ont ét conséquences directes de la première réforme o au XVI[e] siècle. Maintenant nous allons voir q glorieuse révolution de 1688 devait nécessaire produire la *quatrième réforme* connue sous le de révolution américaine ; nous allons voir en combien le peuple anglais a eu à souffrir de diverses réformes, et les maux qu'il doit encor attendre.

Jacques II trouva de fidèles et zélés partisans ses sujets irlandais ; ils combattirent pour sa ca avec cette bravoure héréditaire dans leur nation avec ce mépris de la vie dont ils ont fait si s vent preuve à l'instant du danger. Mais à l'a d'une immense supériorité numérique formée par nuées de soldats allemands et hollandais, le libé teur finit par battre l'armée de Jacques en batai rangée. Il est inutile de dire que les malheureux tholiques virent alors augmenter encore la rigu de la législation d'exception sous laquelle on les av placés ; si leur croyance n'a pas été entièreme étouffée au milieu des supplices et des tortures qu'o leur a prodigués depuis, il faut reconnaître le doig de Dieu dans cette circonstance vraiment miracu-leuse. L'oppression sous laquelle ils avaient gém pendant les règnes précédents avait été terrible ; o parvint cependant alors à l'aggraver, et les annale humaines ne présentent rien de comparable aux hor-reurs et aux atrocités dont ils furent victimes. Mes lecteurs trouveront, quelques pages plus bas, un ra-pide aperçu des diverses mesures législatives adoptées à leur égard depuis l'époque *glorieuse* de 1688 jus-

ux jours d'adversité du règne de Georges III, où
a la révolution américaine, fille aînée de la ré-
ion d'Angleterre : car c'est alors seulement que
législation de sang reçut quelques adoucisse-
s et quelques modifications.

is, me dira-t-on, comment se fait-il que la
ation américaine ait été, ainsi que vous le pré-
z, le résultat direct de la révolution faite en 1688
e libérateur hollandais? Cette question se ratta-
i intimement à mon sujet, elle est si grave et si
rtante, que je crois de mon devoir d'y répondre
complètement et d'une manière aussi satisfai-
qu'il me sera possible. En réfléchissant aux
nses et merveilleux résultats de la révolution
caine, on reconnaît la nécessité d'en bien con-
les causes premières, surtout si l'on songe que
américaine tient encore entre ses serres des
es bien plus terribles et bien plus dangereux que
qu'elle a déjà lancés sur l'Angleterre.

libérateur Guillaume avait amené avec lui une
hollandaise que la nation devait naturellement
enir à ses frais. Vinrent ensuite tout aussi natu-
ent des dépenses énormes et toutes les horreurs
guerre civile; ce à quoi le Hollandais se résigna
eaucoup de philosophie, uniquement dans l'in-
n de délivrer les malheureux Anglais du *pa-*
. Il y aurait en vérité de l'ingratitude à ne pas
savoir gré.

.. ques II avait été accueilli en France par
Louis XIV, qui n'avait cessé de le traiter comme
roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. De là cette
haine mortelle que Guillaume voua au généreux mo-
narque français, et dont l'Angleterre *paya les frais.*

les réformes et révolutions, *pures* ou *glorieuses*, qui ont successivement troublé l'Angleterre, ont été les conséquences directes de la première réforme opérée au XVIe siècle. Maintenant nous allons voir que la glorieuse révolution de 1688 devait nécessairement produire la *quatrième réforme* connue sous le nom de révolution américaine; nous allons voir en outre combien le peuple anglais a eu à souffrir de ces diverses réformes, et les maux qu'il doit encore en attendre.

Jacques II trouva de fidèles et zélés partisans dans ses sujets irlandais; ils combattirent pour sa cause avec cette bravoure héréditaire dans leur nation, et avec ce mépris de la vie dont ils ont fait si souvent preuve à l'instant du danger. Mais à l'aide d'une immense supériorité numérique formée par des nuées de soldats allemands et hollandais, le libérateur finit par battre l'armée de Jacques en bataille rangée. Il est inutile de dire que les malheureux catholiques virent alors augmenter encore la rigueur de la législation d'exception sous laquelle on les avait placés; si leur croyance n'a pas été entièrement étouffée au milieu des supplices et des tortures qu'on leur a prodigués depuis, il faut reconnaître le doigt de Dieu dans cette circonstance vraiment miraculeuse. L'oppression sous laquelle ils avaient gémi pendant les règnes précédents avait été terrible; on parvint cependant alors à l'aggraver, et les annales humaines ne présentent rien de comparable aux horreurs et aux atrocités dont ils furent victimes. Mes lecteurs trouveront, quelques pages plus bas, un rapide aperçu des diverses mesures législatives adoptées à leur égard depuis l'époque *glorieuse* de 1688 jus-

ırs d'adversité du règne de Georges III, où évolution américaine, fille aînée de la ré- 'Angleterre : car c'est alors seulement que lation de sang reçut quelques adoucisse- [uelques modifications.

ne dira-t-on, comment se fait-il que la américaine ait été, ainsi que vous le pré- ésultat direct de la révolution faite en 1688 :ateur hollandais? Cette question se rattanement à mon sujet, elle est si grave et si , que je crois de mon devoir d'y répondre lètement et d'une manière aussi satisfaime sera possible. En réfléchissant aux ɔt merveilleux résultats de la révolution , on reconnaît la nécessité d'en bien conıuses premières, surtout si l'on songe que ricaine tient encore entre ses serres des ı plus terribles et bien plus dangereux que ı a déjà lancés sur l'Angleterre.

teur Guillaume avait amené avec lui une ndaise que la nation devait naturellement ses frais. Vinrent ensuite tout aussi natu- ɛs dépenses énormes et toutes les horreurs e civile ; ce à quoi le Hollandais se résigna up de philosophie, uniquement dans l'indélivrer les malheureux Anglais du *pa*- aurait en vérité de l'ingratitude à ne pas

gr

J it été accueilli en France par Lou vait cessé de le traiter comme roi 'cosse et d'Irlande. De là cette h illaume voua au généreux mo- n ıt l'Angleterre *paya les frais.*

les réformes et révolutions, *pures* ou *gloriu*
ont successivement troublé l'Angleterre,
conséquences directes de la première réfor
au XVIe siècle. Maintenant nous allons v
glorieuse révolution de 1688 devait néce
produire la *quatrième réforme* connue so
de révolution américaine; nous allons vo
combien le peuple anglais a eu à souff
diverses réformes, et les maux qu'il doit
attendre.

Jacques II trouva de fidèles et zélés par
ses sujets irlandais; ils combattirent pou
avec cette bravoure héréditaire dans leu
avec ce mépris de la vie dont ils ont f
vent preuve à l'instant du danger. Ma
d'une immense supériorité numérique for
nuées de soldats allemands et hollandais
teur finit par battre l'armée de Jacques
rangée. Il est inutile de dire que les mall
tholiques virent alors augmenter encore
de la législation d'exception sous laquelle
placés; si leur croyance n'a pas été
étouffée au milieu des supplices et des to
leur a prodigués depuis, il faut reconna
de Dieu dans cette circonstance vraime
leuse. L'oppression sous laquelle ils a
pendant les règnes précédents avait
parvint cependant alors à l'aggr
humaines ne présentent rien de
reurs et aux atrocités dont ils f
lecteurs trouveront, quelques p
pide aperçu des diverses mesur
à leur égard depuis l'époque

qu'aux jours d'adversité du règne de Georges III, où arriva la révolution américaine, fille aînée de la révolution d'Angleterre : car c'est alors seulement que cette législation de sang reçut quelques adoucissements et quelques modifications.

Mais, me dira-t-on, comment se fait-il que la révolution américaine ait été, ainsi que vous le prétendez, le résultat direct de la révolution faite en 1688 par le libérateur hollandais ? Cette question se rattache si intimement à mon sujet, elle est si grave et si importante, que je crois de mon devoir d'y répondre aussi complètement et d'une manière aussi satisfaisante qu'il me sera possible. En réfléchissant aux immenses et merveilleux résultats de la révolution américaine, on reconnaît la nécessité d'en bien connaître les causes premières, surtout si l'on songe que l'aigle américaine tient encore entre ses serres des foudres bien plus terribles et bien plus dangereux que ceux qu'elle a déjà lancés sur l'Angleterre.

Le libérateur Guillaume avait amené avec lui une armée hollandaise que la nation devait naturellement entretenir à ses frais. Vinrent ensuite tout aussi naturellement des dépenses énormes et toutes les horreurs d'une guerre civile ; ce à quoi le Hollandais se résigna avec beaucoup de philosophie, uniquement dans l'intention de délivrer les malheureux Anglais du *papisme*. Il y aurait en vérité de l'ingratitude à ne pas lui en savoir gré.

Jacques II avait été accueilli en France par Louis XIV, qui n'avait cessé de le traiter comme oi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. De là cette mortelle que Guillaume voua au généreux mo- français, et dont l'Angleterre *paya les frais*.

Tous ceux qui s'étaient fait remarquer par le zèle qu'ils avaient déployé dans la révolution qui avait placé le Hollandais sur le trône, se trouvant alors exposés aux mêmes chances que lui, étaient forcés de se conformer à ses désirs et de faire en tout ses volontés. Quelques historiens rapportent que, dans le principe, leur intention avait été de donner la couronne d'Angleterre à sa femme, parce que, celle-ci étant fille de Jacques II, un pareil changement aurait moins ressemblé à une *révolution*. Mais Guillaume leur dit en propres termes qu'il n'entendait pas tenir ses pouvoirs *par les cordons d'un tablier*. Cette déclaration n'ayant pas empêché la discussion de se prolonger, il coupa court à ces fatigants débats, et leur signifia que, s'ils ne lui donnaient pas la couronne, il s'en retournerait en Hollande et les abandonnerait à la juste vengeance de leur ancien souverain. Une telle menace devait réussir; ils lui accordèrent tout ce qu'il leur demandait, et ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils s'étaient donné non un libérateur, mais un *maître*.

Les mêmes motifs qui les avaient portés à se soumettre de la sorte à Guillaume les engagèrent encore à faire cause commune avec lui dans la guerre qu'il déclara à la France. Jacques y avait trouvé asile; une grande partie de la nation lui était encore sincèrement dévouée : il était donc à craindre que ses partisans ne cherchassent à se remuer si on ne rompait toute communication entre les deux pays, en détruisant les liens de paix et d'amitié qui les unissaient. La guerre était nécessaire, indispensable même à Guillaume pour se maintenir dans son usurpation. S'il lui fallait descendre du trône où l'avait placé la

violence, quel serait le sort de ses partisans? Les récompenses énormes qu'il leur avait prodiguées pour les payer de leur félonie ne devaient-elles pas indubitablement leur échapper si le roi légitime était jamais rétabli dans son autorité? Ce qu'ils avaient appelé *glorieuse révolution* n'aurait-il pas reçu une autre qualification? Et, par suite, leurs propriétés et leurs personnes n'auraient-elles pas été exposées à de graves dangers? Et puis les biens du clergé : la confiscation n'en remontait pas encore assurément à une époque si reculée qu'elle eût été déjà complètement oubliée. Les traditions n'étaient pas non plus tout-à-fait effacées du souvenir des peuples, et ils connaissaient encore parfaitement toute l'histoire de ces déplorables événements. Des Anglais se rappelaient encore avoir entendu dire à leurs pères qu'autrefois l'Église catholique pourvoyait dans leur pays à tous les besoins du pauvre, et que le peuple était alors bien plus heureux qu'au moment présent; tout le monde ne voyait que trop combien la nation avait perdu au change. Par suite, il était naturel que les possesseurs des biens ecclésiastiques ressentissent les appréhensions les plus vives et les mieux fondées à l'idée du rétablissement de Jacques sur son trône.

Ainsi tous les individus intéressés au maintien du *statu quo*, et c'étaient les personnages les plus puissants du royaume, se déclarèrent pour une guerre contre la France, qu'ils regardaient, avec raison, comme indispensable pour la consolidation de l'usurpation du *libérateur*, et sans laquelle ils sentaient bien qu'ils ne pourraient jamais jouir avec sécurité de leurs immenses propriétés. Toutefois ils eurent soin de proclamer que cette guerre n'avait d'autre

but que la défense de la religion protestante contre le papisme et l'esclavage. Au fait, ils avaient raison; cette guerre fut réellement faite contre le papisme, et bien qu'elle ait été suivie de résultats terribles pour la nation, elle n'en atteignit pas moins le but qu'on s'était proposé. Sous le rapport de la gloire militaire, l'histoire de cette guerre est d'assez peu d'importance pour nous. Elle fut même *honteuse ;* mais, je le répète, elle remplit complètement l'objet qu'on s'était proposé en la commençant. Elle ne fit aucun mal réel à la France, elle ne débarrassa pas Guillaume de Jacques et de son fils ; mais, dans l'esprit de la multitude, elle identifia l'ancienne dynastie avec les ennemis du pays, et c'était là ce qu'on avait voulu. En vain Jacques protesta-t-il qu'il ne voulait point faire le malheur de l'Angleterre ; en vain rappela-t-il à ses sujets égarés que la violence seule avait pu lui faire chercher un asile chez l'étranger ; en vain déclara-t-il que les Français ne se proposaient que de le rétablir dans son autorité : on le vit en France, les troupes françaises combattirent en son nom et contre les troupes anglaises, et c'en fut assez. Le coup était porté ; dans une semblable position les masses ne réfléchissent ni ne calculent jamais, et c'est ce qu'avaient prévu les auteurs de la guerre.

Si la passion aveugle les hommes et fait quelquefois taire leur raison, il est rare qu'elle vienne aussi facilement à bout de réduire l'intérêt privé au silence. Cette guerre, entreprise pour défendre la religion protestante et s'opposer au retour du *papisme* et de la *tyrannie*, ne tarda pas à produire les plus funestes effets dans toutes les branches de la prospérité pu-

blique. Les dépenses qu'elle occasionna furent énormes, et les impôts durent nécessairement suivre la même progression. Le peuple, qui en payait déjà quatre fois plus que du temps du Jacques II, commença bientôt, non-seulement à murmurer, mais encore à donner des preuves certaines du vif regret qu'il éprouvait d'avoir été *délivré*. La France était formidable, elle était gouvernée par un prince généreux et actif, et l'état des affaires n'était rien moins que rassurant. On usa d'abord assez amplement de la force, autant du moins que les lois ou *la suspension des lois* le permit; mais à la fin on réussit, pour se procurer de l'argent, à découvrir un moyen qui avait l'avantage de ne point paraître rançonner ouvertement les citoyens, déjà surchargés d'impôts.

En 1694, dans la cinquième année du règne de Guillaume et de Marie, le parlement rendit un acte dont le titre suit : « Acte qui accorde à Leurs Majestés plusieurs taxes et droit sur le tonnage des vaisseaux et des navires, sur la bière, l'ale et autres boissons, afin d'assurer les avantages et récompenses qu'obtiendront ceux qui avanceront volontairement au gouvernement la somme de 1,500,000 liv. sterl., pour subvenir aux frais de la guerre contre la France. » Il désigne les droits dont le produit sera appliqué au paiement des intérêts de cette somme de 1,500,000 livr. sterl, ; il indique ensuite la manière dont l'emprunt devra être souscrit, le mode que l'on suivra dans le paiement des intérêts et annuités, et promet enfin que, si tout l'emprunt est rempli avant le temps, on accordera aux prêteurs une charte particulière sous le titre de *banque d'Angleterre !*

Voilà donc la *noble* origine des *emprunts*, des

fonds publics, des *banques*, des *banquiers*, des *billets de banque* et de la *dette nationale*, inventions sublimes inconnues à l'Angleterre avant ce temps, dont elle s'était passée pendant une longue et glorieuse suite de siècles, et dont elle n'aurait jamais entendu parler sans la *réforme*, puisque *prêter de l'argent à intérêt*, c'est-à-dire recevoir de *l'argent pour l'usage de l'argent*, a toujours été une action contraire aux principes de l'Église catholique, et que jamais, avant ce qu'on a si imprudemment appelé la *réforme*, on n'avait su parmi les chrétiens ce que c'était qu'une semblable spéculation. Le révérend O'Callaghan, dans son excellent ouvrage (1), que j'ai eu l'honneur de publier de nouveau l'hiver dernier, et qui devrait être entre les mains de tout le monde, et plus particulièrement entre celles des jeunes gens, a démontré que les anciens philosophes, les pères de l'Église, les deux Testaments, les canons de l'Église, les décisions du pape et des conciles, tombent *tous* d'accord pour déclarer que c'est *pécher* que de recevoir de *l'argent pour l'usage de l'argent*. Jamais, en effet, on n'avait songé à un semblable commerce avant le règne de Henri VIII. Il était abandonné aux *juifs*; mais l'on sait qu'ils ne jouissaient pas des droits civils, et qu'ils n'étaient que *tolérés*. On pouvait les emprisonner, les bannir et même les vendre, selon le bon plaisir du roi. On regardait comme des espèces de monstres des hommes qui se vantaient de descendre en ligne directe de ceux qui

---

(1) Usury *repugnantto divin and ecclesiastic laws, and destructive to civil society, by the rev* J. O'Callaghan, catholic priest.

jusqu'aux jours d'adversité du règne de Georges III, où arriva la révolution américaine, fille aînée de la révolution d'Angleterre : car c'est alors seulement que cette législation de sang reçut quelques adoucissements et quelques modifications.

Mais, me dira-t-on, comment se fait-il que la révolution américaine ait été, ainsi que vous le prétendez, le résultat direct de la révolution faite en 1688 par le libérateur hollandais? Cette question se rattache si intimement à mon sujet, elle est si grave et si importante, que je crois de mon devoir d'y répondre aussi complètement et d'une manière aussi satisfaisante qu'il me sera possible. En réfléchissant aux immenses et merveilleux résultats de la révolution américaine, on reconnaît la nécessité d'en bien connaître les causes premières, surtout si l'on songe que l'aigle américaine tient encore entre ses serres des foudres bien plus terribles et bien plus dangereux que ceux qu'elle a déjà lancés sur l'Angleterre.

Le libérateur Guillaume avait amené avec lui une armée hollandaise que la nation devait naturellement entretenir à ses frais. Vinrent ensuite tout aussi naturellement des dépenses énormes et toutes les horreurs d'une guerre civile; ce à quoi le Hollandais se résigna avec beaucoup de philosophie, uniquement dans l'intention de délivrer les malheureux Anglais du *papisme*. Il y aurait en vérité de l'ingratitude à ne pas lui en savoir gré.

Jacques II avait été accueilli en France par Louis XIV, qui n'avait cessé de le traiter comme roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. De là cette haine mortelle que Guillaume voua au généreux monarque français, et dont l'Angleterre *paya les frais*.

qu'on ait encore vu. On n'ignore pas que ce BURNET (*Gilbert*), *prédicant* écossais, qui s'occupait beaucoup des affaires politiques de son temps, s'est aussi mêlé d'être *historien*, et qu'il reçut des remercîments publics du parlement pour son *Histoire de la réforme*, c'est-à-dire pour l'assemblage le plus honteux et le plus monstrueux de mensonges et d'absurdités dont on ait jamais souillé le papier. Quand Jacques II était parvenu au trône, il s'était retiré en Hollande, où Guillaume se l'attacha en qualité de secrétaire, et d'où il contribua puissamment, par les intelligences qu'il se ménagea avec les mécontents d'Angleterre, à la *glorieuse révolution* qui y arriva en 1688. L'année d'après, le libérateur, pour le récompenser de ses bons et loyaux services, le nomma à l'évêché de Salisbury.

C'était bien assurément l'homme le plus propre du monde à inventer ce qui devait être le fléau de l'Angleterre. Quoique *passé* évêque, il n'en avait pas conservé moins d'ardeur pour la politique, et lorsque éclata la guerre faite *au papisme et à la tyrannie*, ce fut lui qui, pour subvenir aux pressants besoins d'argent que l'on ressentait alors, imagina, conseilla et fit adopter par le parlement le projet infernal d'*emprunter*, *d'hypothéquer* le produit futur des taxes, en un mot, d'*engager la propriété et le travail des générations futures*. Outre le grand avantage de ménager la bourse des sujets, et de ne pas augmenter le juste mécontentement que leur faisait déjà éprouver l'énormité des impôts, ce projet avait celui d'engager tous ceux qui avaient de l'argent à prêter à épouser les intérêts du nouveau roi et de sa dynastie.

C'est là ce dont il faut bien se persuader, car c'est

à l'invention de ce monstrueux système qu'on doit attribuer nos alarmes actuelles, les dangers qui nous environnent et les misères auxquelles nous sommes près de succomber. Jacques II et sa dynastie avaient été expulsés du trône à cause de leur attachement à l'Église catholique; et les meneurs de la *glorieuse révolution* avaient trouvé le moyen de se faire d'immenses fortunes. Si le roi légitime recouvrait sa couronne, il était indubitable que tous les biens dont ils s'étaient emparés leur seraient enlevés, avec les titres de noblesse qu'ils s'étaient arrogés, ou les évêchés qu'ils s'étaient adjugés. Et comme il était possible que le libérateur fût enlevé à leur *amour* par une mort plus ou moins prochaine, ils étaient obligés de faire en sorte que Jacques ou son fils ne lui succédât pas. Le parlement avait bien rendu à cet effet plusieurs actes; mais l'expérience ayant démontré que dans certain cas ce secours était inutile, on vit qu'il était nécessaire d'attacher la multitude à la nouvelle dynastie par de plus puissants intérêts que ceux avec lesquels on l'avait soulevée aux cris de *à bas le papisme !*

Guillaume et ses partisans ou adhérents s'étaient tous pour ainsi dire *embarqués sur le même navire*, tandis que la masse du peuple était restée immobile sur le rivage. On pensa que, si, par l'aspect de grands bénéfices, on pouvait engager tous ceux qui avaient de l'argent à le prêter au gouvernement, c'en serait encore *autant d'embarqués sur ce dangereux navire*. Or, comme tous ces individus appartenaient nécessairement à la classe influençante de la société, il était à présumer qu'ils deviendraient bientôt de zélés partisans du libérateur, et les plus fermes sou-

tiens de la révolution. Le système des emprunts publics, découvert à cette époque, n'eut, je le répète, d'autre but que de fournir de l'argent pour la guerre déclarée au *papisme*, et d'attacher au gouvernement *antipapiste* tous ceux qui voulaient placer de l'argent à gros intérêt; et, alors comme aujourd'hui, c'étaient les êtres les plus vils, les plus méprisables, les plus serviles et les plus ambitieux de la nation. Ce projet, tout-à-fait digne de son auteur, réussit merveilleusement; mais quelle foule innombrable de maux ne préparait-il pas aux générations futures !

Le premier emprunt qui fut fait de la sorte n'était qu'une bagatelle. Mais cette modicité apparente était une déception, et l'on était bien éloigné de vouloir s'en tenir là. On se proposait, en effet, d'hypothéquer graduellement l'Angleterre tout entière, et même le produit futur du travail de ses habitants. Aussi la *dette* s'augmenta-t-elle successivement, de telle sorte qu'à la fin de la guerre les *intérêts* seuls s'élevaient à 1,310,492 livres sterling par an, somme déjà plus forte que le total des taxes de toute nature pendant toute la durée du règne de Jacques II. Il fallait nécessairement de nouvelles charges pour couvrir cette augmentation de dépenses : voilà donc un impôt de plus établi à tout jamais pour le succès de la guerre au *papisme* et de la *glorieuse* révolution entreprise dans le but de délivrer le peuple anglais du roi *papiste* qui l'opprimait, et sous l'administration duquel il payait néanmoins des taxes beaucoup moins élevées que le total d'un seul impôt *nouveau*, mais *antipapiste !*

La position des catholiques à cette époque était vraiment affreuse, et cela ne doit pas étonner, puis-

que le système des emprunts n'avait été inventé par un *évêque protestant* que dans le but d'aider à l'anéantissement complet du catholicisme en Angleterre. Cependant, en dépit de toutes ces mesures machiavéliques, non-seulement la religion catholique y subsiste encore, mais elle y compte un bien plus grand nombre de sectateurs qu'aucun des autres cultes non *établis par la loi;* et le système n'a servi, en dernier résultat, qu'à couvrir le pays de nuées de juifs, de quakers et d'usuriers de toute espèce, et à y présenter un spectacle inconnu jusqu'alors dans l'histoire du monde, celui de *la famine au milieu de l'abondance* : car, je le demande, n'est-ce pas là en deux mots la situation actuelle de l'Angleterre ? Dans leurs temples, les ministres de l'*Église établie par la loi* adressent à Dieu des actions de grâces pour *l'abondance des récoltes*, et en même temps le peuple qui les a produites est plus mal nourri et plus mal vêtu que les individus qui encombrent nos prisons !

Mais gardons-nous d'anticiper sur ce sujet, et bornons-nous pour le moment à examiner comment cet odieux système, né de la *glorieuse révolution*, a amené la révolution américaine ou *quatrième réforme*, et à signaler les deux circonstances principales de ce grand événement, c'est-à-dire la séparation d'une vaste et importante partie des possessions de la couronne d'Angleterre d'avec la mère-patrie, et la création d'une nouvelle puissance maritime et commerciale en état de lui disputer l'empire des mers, sans lequel elle doit nécessairement descendre au rang des puissances secondaires de l'Europe.

Le projet de Burnet fut d'abord couronné par des

succès si brillants que le peuple devint sourd à la voix de ceux qui lui prédisaient les calamités qui devaient tôt ou tard en résulter. Quiconque était intéressé dans les fonds publics devenait naturellement le prôneur d'un système ayant pour base l'augmentation des charges publiques, et d'après lequel le riche devait commodément vivre aux dépens du pauvre; d'un système, en un mot, qui divisait la nation en deux classes bien distinctes, ceux qui *payaient* les taxes et ceux qui en *mangeaient* les produits. Un des droits les plus précieux du peuple anglais avait toujours consisté à ne payer d'autres impôts que ceux qu'il avait consentis. Tel avait toujours été dans les temps catholiques le grand principe du gouvernement anglais : on le trouve exprimé de la manière la plus explicite dans la grande Charte. Mais comment pouvait-on s'attendre à le voir observer, alors que les richesses de la plupart des grands n'avaient d'autre fondement que les taxes levées sur le peuple ? Les impôts de la dette publique allèrent donc toujours en augmentant.

A l'époque de la *glorieuse* révolution, on avait décidé qu'un nouveau parlement serait convoqué, au moins *tous les trois ans;* cette concession du pouvoir avait été exaltée comme l'une des conquêtes les plus précieuses de la *glorieuse* révolution. On avait encore décidé que tout homme *pensionné* ou *salarié* par le pouvoir serait incapable de siéger à la chambre des communes. Ces deux dispositions avaient reçu force de loi, et on ne saurait nier qu'elles ne présentassent de larges garanties à la liberté. Mais la dernière ne tarda pas à tomber en désuétude, et depuis, les *salariés* de l'état ont toujours siégé dans la chambre

basse. Quant à la première, celle qui assurait un renouvellement intégral du parlement *tous les trois ans au moins*, c'était assurément, vu les circonstances où l'on se trouvait, une des plus précieuses garanties de sa liberté que le peuple possédât. Alors que les créations d'impôts nouveaux se succédaient avec une effrayante rapidité, il était besoin d'une disposition législative qui assurât de nouvelles élections à de courts intervalles, pour que le peuple, en faisant de nouveaux choix, eût la chance de se soustraire à ce que ces impôts auraient d'accablant et d'oppressif : c'était le seul moyen de salut qui lui restât.

Mais la destruction de ce dernier boulevart de la liberté et de la propriété était nécessaire au succès du nouveau système de *prospérité publique*. Aussi, en 1715, dans la première année du règne de Georges Ier, ne craignit-on pas de rapporter et d'abolir à jamais *cette loi de vie*, ce pacte solennel entre la dynastie nouvelle et la nation. Les *trois ans* furent convertis en *sept*, et par ceux-là mêmes que le peuple avait choisis pour ne les représenter que pendant trois ans au parlement.

Il serait inutile d'exprimer ici toute la violence de l'indignation que cette transaction liberticide nous inspire; efforçons-nous plutôt de conserver notre sangfroid. Observons toutefois en passant que ce ne sont pas des *catholiques* qui rendirent cette loi, dont les conséquences devaient être si funestes au bonheur de notre pays; mais de *bons* et *loyaux protestants*, et uniquement par haine contre la religion de nos pères. Quelles calamités, grand Dieu! n'avons-nous pas déjà éprouvées par suite de cette haine fanatique du catholicisme!

Le lecteur aimera sans doute à trouver ici le texte même du bill qui introduisit dans les élections la septennalité, système dont nous éprouvons aujourd'hui les déplorables résultats, et dont nous sommes condamnés probablement à subir encore pendant long-temps les funestes conséquences. En voici la teneur littérale :

« Vu que, par un acte du parlement passé dans la sixième année du règne de feu Leurs Majestés le roi Guillaume et la reine Marie, d'heureuse mémoire, lequel acte est intitulé : *Acte concernant la réunion fréquente et la convocation du parlement*, il a été décidé que tout parlement qui aurait été convoqué, assemblé ou tenu, ne pourrait exister plus de trois ans, à compter du jour où il aurait été convoqué;

» Vu que l'expérience a démontré que cette disposition de la loi était nuisible et gênante en occasionnant des dépenses plus grandes et plus fréquentes pour l'élection des membres du parlement, et en donnant naissance en même temps à des haines et à des inimitiés plus longues et plus violentes ;

» Considérant que, si les choses restaient en cet état, surtout alors qu'une faction *turbulente* et *papiste* cherche sans cesse à exciter la révolte à l'intérieur, et à attirer une invasion de l'extérieur, la paix et la sûreté du gouvernement seraient gravement compromises ;

» Le roi, de l'avis des lords spirituels et temporels et des communes, réunis en assemblée du parlement, ordonne que la durée du présent parlement et de tous ceux qui seront assemblés, convoqués ou tenus par la suite, sera de sept années à compter du jour où ce présent parlement ou tout autre a été ou sera convo-

qué dans les formes ordinaires, à moins que Sa Majesté ou ses héritiers et successeurs ne jugent à propos de dissoudre ce présent parlement ou tout autre parlement à venir. »

Voilà donc cette turbulente faction des *papistes* encore une fois mise en cause ; et ce sont ses machinations contre la liberté qui privent toute une nation de la plus précieuse de ses prérogatives ! Et, en effet, combien ses sourdes intrigues ne pouvaient-elles pas être dangereuses à l'époque des élections !!!

La vérité est que la grande masse du peuple, gémissant sous le poids accablant des impôts, avait perdu toute affection pour le nouvel ordre de choses, et était fortement disposée à se déclarer en faveur de l'ancien. On prévoyait avec raison qu'à la première élection, le peuple choisirait dans toutes les provinces des députés professant des opinions analogues aux siennes : on résolut donc de lui en arracher le pouvoir. Le projet que l'on conçut dans cette vue réussit, et nous en ressentons encore aujourd'hui les déplorables conséquences.

Quand le bill de la septennalité eut été rendu, le peuple perdit presque entièrement le droit de contrôle qu'il avait exercé jusque là sur la levée des impôts et l'emploi des deniers publics. Aussi les taxes augmentèrent-elles d'une manière vraiment prodigieuse. L'*excise* (1), née sous les règnes précédents, mais dont on ignorait jusqu'au nom dans les temps catholiques, reçut alors d'importantes *améliorations*, et prit la forme qu'on lui connaît aujourd'hui. Les choses ont continué depuis à suivre cette marche

---

(1) Taxe prélevée sur les boissons, sur l'huile, etc., etc.

progressive jusqu'au règne de Georges III, *glorieuse* époque où, grâce à toutes les guerres faites aux cris de *à bas le papisme!* et à toutes les *mesures* prises pour défendre et maintenir la religion protestante et l'*Eglise établie par la loi*, la dette publique s'est élevée de 1,500,000 livres sterling à 145,682,844 livres sterling, produisant aux créanciers de l'état un intérêt annuel de 4,840,821 livres sterling, somme qui équivaut à peu près à *quatre fois* le montant annuel des impôts de toute nature perçus sous le règne du *papiste* Jacques II.

Si aujourd'hui quelques Anglais font encore dans leurs discours de bruyantes démonstrations de zèle contre le papisme, ils retrouvent ordinairement leur sangfroid dès qu'on parle à leur bourse. Espérons que le fait que je viens de consigner leur fera faire quelques réflexions.

La nation sentit vivement combien le poids de ces diverses charges était accablant; malheureusement elle avait mérité son sort. Cependant elle portait avec amertume des regards vers l'heureux temps qui n'était plus; et la noblesse elle-même s'aperçut bientôt que ses propriétés commençaient à passer *tout doucement* entre les mains des juifs, des quakers et autres agioteurs engendrés par la guerre *antipapiste* et le projet *antipapiste* de l'Écossais Burnet. On conçoit facilement combien il devait être poignant pour des hommes vains et orgueilleux de prévoir l'inévitable ruine de leurs familles. Dans cette embarrassante perplexité, le gouvernement s'avisa de recourir à un projet qui lui sembla devoir tout concilier : c'était d'établir de nouvelles taxes sur les colonies d'Amérique, et de leur faire supporter une partie, et

peut-être plus tard le poids intégral de la dette. C'est alors qu'arriva la *quatrième réforme*. Fille aînée de la glorieuse révolution de 1688, cette réforme suivit avec une scrupuleuse exactitude les principes et la marche de sa devancière. Comme celle de 1688, la révolution américaine commença, en effet, par une *convention*, assemblée sans l'agrément du roi, du parlement ou du peuple, qui publia à son tour *un acte d'accusation* contre le roi, en déclarant coupables de *haute trahison* tous ceux qui lui resteraient fidèles, et qui finit également par secouer le joug de son autorité, et annuler à jamais ses droits et ceux de sa postérité sur la souveraineté du vaste territoire qu'elle avait soulevé aux cris de liberté et d'indépendance. La révolution d'Amérique eut de plus un résultat bien remarquable : ce fut d'adoucir la législation qui régissait les catholiques d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. Je me hâte donc d'arriver à ce grand événement.

Les hommes *de la septennalité* avaient d'abord procédé de la manière la plus doucereuse pour se débarrasser du poids de la dette et en rejeter le fardeau sur les épaules des Américains. Ainsi ils leur envoyèrent du *thé*, sauf à eux à payer une *légère taxe* pour *droit d'entrée*, etc., et imposèrent un *droit de timbre* sur plusieurs objets nécessaires aux colons. Mais, par malheur, ils avaient affaire à un peuple adroit et clairvoyant qui n'avait pas moins de sangfroid que de bravoure et de résolution. Les Américains avaient été à même d'observer qu'en Angleterre l'anéantissement graduel des libertés publiques avait toujours été de pair avec l'accroissement successif des taxes et de la dette publique. Chez eux, les capitalistes n'étaient

point possesseurs de coupons de rentes sur l'état, et n'avaient pas par conséquent les mêmes liens d'intérêt avec le gouvernement anglais. S'ils avaient été *embarqués sur le même navire* que les capitalistes d'Angleterre, il y aurait eu plus d'hésitation de leur part au moment de la résistance. Si les Américains s'étaient laissé prendre aux perfides piéges de Burnet, le reste du monde ignorerait encore aujourd'hui leur nom, et ils ne seraient que des esclaves condamnés à travailler pour des maîtres fiers et insolents. Heureusement pour eux, ils évitèrent les filets trompeurs tendus par l'évêque écossais, et se trouvèrent en état de résister aux tyranniques mesures des hommes *de la septennalité.*

Une circonstance assez curieuse dans leur révolution, c'est qu'ils se soient donné le nom de *whigs*, ainsi qu'avaient fait en 1688 les hommes de la glorieuse révolution, de sorte que ce fut alors *whigs* contre *whigs*. Si les *whigs* anglais avaient établi une *convention*, ceux d'Amérique en firent autant. Si les *whigs* anglais publièrent une déclaration contenant un acte d'accusation contre leur roi Jacques II, les *whigs* américains en firent autant contre Georges III. Dans la déclaration des *whigs* anglais, le nombre des chefs d'accusation s'élevait à douze; il faut présumer que c'est là le nombre chéri des *whigs* de toute espèce, puisqu'on le retrouve encore dans la déclaration des *whigs* américains (1).

(1) Pour bien comprendre ce passage, il est nécessaire que le lecteur se rappelle que la nation anglaise est divisée en deux partis politiques, les whigs et les tories. Les premiers sont les partisans des sinécures, de l'aristocratie et de l'Église *établie*

Comme dans ma précédente lettre j'ai fait connaître les griefs allégués par les *protestants* pour justifier le détrônement d'un prince papiste, leur souverain légitime, et l'usurpation du Hollandais, voyons un peu maintenant ce que des protestants et des catholiques reprochèrent de concert à un roi *protestant*. Dans un panégyrique de la glorieuse révolution, Blackstone a grand soin de dire que pareil événement ne pourra plus arriver à l'avenir; et il existe, je crois, un acte des hommes de la septennalité qui déclare qu'à l'avenir le roi ne pourra plus faillir, puisqu'il sera protestant. Cependant les Américains trouvèrent fort dur qu'on voulût les empêcher de faire ce qui avait été si glorieux pour les Anglais. Blackstone leur avait dit que, pour justifier une autre révolution, il fallait absolument la réunion de *toutes* les circonstances qui avaient donné lieu à la première; qu'ainsi il fallait que le roi eût manifesté l'*intention* de détruire les lois, qu'il eût commis des actes de *tyrannie*, qu'il fût *papiste*, et qu'il eût dessein de renoncer à la *religion protestante*, enfin qu'il eût abdiqué son autorité par cela même qu'il était sorti du royaume. On voit qu'à en croire cet homme de loi sur parole, une seconde *glorieuse* révolution était désormais impossible, puisqu'il y manquerait toujours deux conditions essen-

---

par la loi; ils exaltent les principes et les conséquences de la révolution de 1688. Les seconds sont les amis de la liberté politique et religieuse; ils ne regrettent peut-être pas l'expulsion de Jacques II et de sa famille, mais ils abhorrent la maison d'Hanovre par-dessus toutes choses. En Amérique, au contraire, on appelle whigs tous les partisans de l'indépendance nationale, tous les ennemis de la dynastie actuelle de l'Angleterre.

tielles, le roi ne pouvant plus jamais être *papiste*, et ne pouvant pas non plus faillir, parce qu'il était *protestant*.

Malheureusement les *whigs* américains n'écoutèrent point Blackstone, bien qu'il eût parlé avec tant d'onction des siècles *barbares* en proie à l'*ignorance* et à la *superstition monacale*. Ils pensèrent et dirent qu'un roi *abdique* son autorité non-seulement en *s'éloignant* du royaume, mais par cela même *qu'il n'y est jamais allé*. Enfin, à l'imitation des hommes de 1688, ils dressèrent un acte d'accusation contre leur roi protestant. Les charges élevées contre Jacques II avaient été consignées dans un acte du parlement; la mémorable *déclaration* faite le 4 juillet 1776 par le congrès américain renferme les griefs de ses commettants contre Georges III. Voici les chefs d'accusation rapportés dans cet acte :

« L'histoire du roi actuel de la Grande-Bretagne n'est qu'un tissu d'injustices et d'usurpations qui ont eu toutes pour objet direct l'établissement d'une tyrannie absolue sur ces contrées. Pour prouver cette accusation, il nous suffira de faire connaître à un monde impartial les faits suivants :

» 1° Il a refusé de faire les lois nécessaires à la prospérité de vastes provinces, à moins que les habitants ne consentissent à renoncer à leur droit de représentation dans la législature, droit inestimable à leurs yeux, et qui ne pouvait être redoutable qu'à un tyran ;

» 2° Il a convoqué les assemblées législatives dans des lieux incommodes et éloignés, dans le but de forcer les membres de ces assemblées à accéder par fatigue aux mesures qu'il proposait ;

» 3° Il a dissout à plusieurs reprises les chambres représentatives pour s'être opposées avec fermeté à ses empiétements sur les droits du peuple ;

» 4° Il a entravé l'administration de la justice en refusant son assentiment à des lois qui créaient des pouvoirs judiciaires ;

» 5° Il a soumis les juges à dépendre de son bon plaisir pour l'obtention de leurs charges et la fixation de leur salaire ;

» 6° Il a créé une multitude de places nouvelles, et nous a envoyé des nuées d'*employés* pour harasser notre peuple et dévorer sa subsistance ;

» 7° Il a entretenu parmi nous, en temps de paix, des troupes sur pied sans le consentement de nos représentants ;

» 8° Il a affecté de rendre l'autorité militaire indépendante, et même de l'élever au-dessus de l'autorité civile ;

» 9° Il s'est entendu avec d'*autres* pour nous soumettre une juridiction étrangère à notre constitution et non reconnue par nos lois, en donnant son assentiment à leurs prétendus actes législatifs ;

» 10° Il nous a imposé des taxes et des impôts que nous n'avions pas consentis ;

» 11° et 12° Il nous a dépouillés, dans une foule de circonstances, du droit d'être jugés par un jury. Il a abdiqué son autorité sur ces contrées en nous déclarant *hors de sa royale protection*, et en nous faisant la guerre. A chaque nouvelle oppression, nous avons adressé d'humbles et respectueuses pétitions pour demander qu'on satisfît à nos griefs, et on ne nous a jamais répondu que par de nouvelles injustices. Un prince dont le caractère ne se révèle que

par des actes tels qu'en commet un tyran ne saurait être le chef d'un peuple libre. »

LETTRE XV.

Adoucissement apporté au sort des catholiques par la révolution américaine. Des persécutions dont ils avaient été l'objet depuis le règne de Jacques II. Des entraves apportées à la liberté de conscience par l'Église *établie*. Code pénal irlandais; la crainte en fait abroger les plus cruelles dispositions; la révolution française y apporte encore de nouvelles modifications. De l'état actuel de la législation qui régit les catholiques. Résultats de la réforme pour ce qui a rapport à la religion.

Dans la lettre qu'on va lire, je me suis proposé de suivre les traces de la réforme jusqu'à nos jours, me réservant de prouver dans celle qui suivra la proposition que j'ai énoncée en commençant cet ouvrage, c'est-à-dire qu'avant ce qu'on a appelé *la réforme*, l'Angleterre était plus riche et plus puissante, ses habitants plus heureux et plus libres qu'ils ne l'ont jamais été depuis.

La révolution américaine, que j'ai prouvé avoir été la conséquence naturelle des mesures prises en 1688 pour écraser les catholiques et détruire à jamais leur religion, eut cela de bon en elle-même qu'elle engagea le gouvernement anglais, dans l'intérêt de sa propre conservation, à adoucir le *code pénal* qui, pendant si long-temps, avait pesé sur les catholiques. Avant d'entrer dans le détail des événements et des causes qui produisirent cette bienfaisante et notable

révolution, il n'est sans doute pas hors de propos de dire ici quelques mots sur la législation de sang dont nous venons de parler indirectement.

Le lecteur n'a sans doute pas oublié les horribles traitements qu'on fit éprouver aux catholiques sous le règne de la *bonne* Élisabeth et de Jacques Ier, les amendes énormes et les peines corporelles qu'on leur infligeait avec une prodigalité toute protestante. Quoique dès-lors la législation d'exception qui les régissait fût de nature à faire frissonner d'horreur, on ne peut s'empêcher de la trouver *douce* en comparaison des dispositions féroces dont on l'enrichit dans la suite. Volés, pillés, traqués, assassinés sous le règne de la *reine-vierge*, les catholiques n'éprouvèrent aucun adoucissement à leurs maux sous celui du prince qui succéda sur le trône à Élisabeth. Vinrent ensuite Charles Ier et Cromwell, qui ne déployèrent pas moins de cruauté à leur égard, et enfin Charles II, qui leur témoigna tant d'ingratitude, et eut la lâcheté de permettre qu'à la suite de l'incendie de Londres, arrivé sous son règne, on érigeât dans la cité un monument dont j'ai rapporté plus haut la mensongère inscription.

Mais c'est surtout à dater de l'expulsion de l'infortuné Jacques II, que le *code pénal* des catholiques augmenta de rigueur, et devint véritablement un *code de sang*. Il importe à la cause de la liberté que je dénonce ici solennellement au peuple anglais *le clergé de l'Église établie par la loi*, comme l'auteur de ce monstrueux assemblage d'horreurs et d'infamies. La preuve de ce que j'avance, la voici : Jusqu'à Jacques II, le prince avait toujours été membre de cette Église, de sorte que les persécutions étaient

nécessairement ordonnées en son nom, et, par suite, conformément aux exigences de l'Eglise. Quand, au contraire, le dernier des Stuarts, disposé à une sage tolérance, résolut d'accorder à ses sujets une liberté de conscience illimitée, le clergé de l'*Église établie par la loi* lui en fit un crime. On le dépouilla de sa couronne, et on déclara ses descendants déchus à jamais de leurs droits au trône d'Angleterre! Que le lecteur rapproche ces deux faits, et en tire la conséquence.

Au reste, il était inutile que je cherchasse à prouver une assertion dont la vérité n'a jamais été mise en doute. Examinons donc sans plus tarder ce terrible code, qui se compose de plus de deux cents actes du parlement, rendus depuis le règne d'Élisabeth jusqu'à la vingtième année environ de celui de Georges III. Il renfermaitdes dispositions spéciales, relatives uniquement soit en à l'Angleterre, soit à l'Irlande; je vais essayer de les faire connaître.

En Angleterre :

1° Il privait les pairs catholiques du droit de siéger au parlement, qu'ils tenaient de leur naissance, et le reste de leurs coreligionnaires, de celui de faire partie de la chambre des communes;

2° Il enlevait à tous les catholiques le droit de voter aux élections;

3° Bien que, d'après la grande charte, aucun homme ne doive être taxé sans son consentement, il imposait de doubles taxes aux catholiques qui refusaient d'abjurer la religion de leurs pères;

4° Il leur refusait l'accès du pouvoir et des dignités, et les empêchait d'arriver aux plus minces emplois;

5° Il les déclarait inhabiles à présenter des sujets aux bénéfices ecclésiastiques, bien que ce droit soit exercé par des *quakers* et des *juifs;*

6° Il les condamnait à une amende de 20 livres sterling par mois, s'ils ne fréquentaient pas avec exactitude les temples du culte établi par la loi, fréquentation qu'ils ne pouvaient considérer que comme un véritable acte d'apostasie;

7° Il leur défendait, sous peine de châtiments graves en cas de contravention, de garder des armes dans leurs demeures, même pour leur propre sûreté; de plaider en justice, d'être tuteurs ou exécuteurs testamentaires, d'exercer la profession de médecin ou d avocat, et de s'éloigner de plus de cinq mille de leur domicile;

8° Toute femme mariée qui ne fréquentait pas avec assiduité le temple de l'*Église établie* perdait les deux tiers de sa dot; elle n'était plus apte à devenir exécutrice testamentaire de son mari, et pouvait être renfermée pendant la vie de celui-ci, à moins qu'il ne payât pour elle 10 livres sterling d'amende par mois;

9° Quand un homme était atteint et convaincu du même crime, les quatre premiers juges de paix venus pouvaient le citer à leur barre, le forcer à abjurer sa foi; et, s'il refusait, le condamner, sans l'avis d'aucun jury, à un bannissement perpétuel, et à mort s'il remettait les pieds sur le territoire anglais;

10° Les deux premiers juges de paix venus avaient le droit de citer devant leur tribunal, et sans aucune information préalable, tout homme âgé de plus de seize ans, s'il refusait d'abjurer la religion catholique; et, s'il persistait pendant six mois dans son refus,

il devenait incapable de posséder des terres ; toutes celles qui lui appartenaient revenaient de droit à son plus proche héritier *protestant*, lequel ne lui devait ensuite aucun compte de leur produit ;

11° Le catholique obstiné ne pouvait plus acheter des terres, et tout acte ou contrat souscrit par lui était radicalement nul ;

12° Étaient passibles d'une amende de 10 livres sterling par mois les personnes qui employaient dans leur maison un précepteur catholique, et celui-ci était en outre puni d'une amende de 2 liv. sterl. *par jour ;*

13° Étaient passibles d'une amende de 100 livres sterling ceux qui envoyaient un enfant à une école catholique étrangère ; et cet enfant devenait de plus inhabile à hériter, à acheter ou posséder des terres, des revenus, des biens, des dettes, des legs ou des sommes d'argent ;

14° Était punissable de 120 livres sterling d'amende celui qui célébrait la messe, et de 60 livres seulement celui qui l'entendait ;

15° Tout prêtre catholique qui revenait de par-delà les mers, et qui dans les trois premiers jours de son arrivée n'abjurait pas sa religion, ou toute personne qui rentrait dans la foi catholique ou y ramenait un autre individu, était condamnée à être pendue, éventrée et écartelée.

En Irlande le code pénal auquel les catholiques étaient soumis était encore plus hideux et plus féroce, car un simple trait de plume avait suffi pour faire appliquer à ce malheureux pays toutes les dispositions cruelles du code anglais, indépendamment des dispositions pénales spécialement destinées à la population irlandaise. Ainsi,

1° Tout instituteur catholique, public ou particulier, et même le modeste sous-maître d'une école tenue par un protestant, était puni de l'emprisonnement, du bannissement, et considéré, en un mot, comme un *félon* s'il était catholique;

2° Les membres du clergé catholique ne pouvaient demeurer dans le pays sans être *enregistrés* comme des espèces de prisonniers sur parole; des récompenses faites avec les fonds levés en partie sur les catholiques étaient décernées dans les proportions suivantes à ceux qui découvraient des contrevenants à cette disposition de la loi; à savoir : 50 livres sterling pour un archevêque où évêque, 20 livres sterling pour un prêtre, et 10 pour un maître ou sous-maître d'école;

3° Les deux premiers juges de paix venus pouvaient citer tout catholique à leur barre, et lui ordonner de déclarer sous serment *où* et *quand* il avait entendu la messe, les personnes qui y avaient assisté avec lui, le nom et le domicile des prêtres et maîtres d'école de sa connaissance; que s'il refusait d'obéir à cet ordre tyrannique, ils avaient le droit de le condamner, sans plus de formalités, à une année de prison ou à 20 livres sterling d'amende;

4° Un catholique ne pouvait pas acheter de fief, et il lui était interdit de passer de baux pour plus de trente et une années;

5° Tout protestant qui soupçonnait quelqu'un d'avoir en dépôt ou fidéicommis une propriété quelconque appartenant à un catholique, ou d'être engagé dans quelque marché, bail ou contrat pour un catholique, pouvait obtenir un jugement contre le dépositaire ou prête-nom, et se faire adjuger les biens meubles ou immeubles dont il était détenteur;

6° Tout protestant qui voyait un catholique exploiter une ferme dont le produit dépassait de plus d'un tiers le montant du loyer pouvait en déposséder ce catholique, et reprendre le bail à son compte;

7° Tout protestant qui voyait un catholique en possession d'un cheval d'une valeur de plus de 5 livres sterling pouvait s'emparer de ce cheval, en comptant préalablement les 5 livres sterling au propriétaire de l'animal;

8° Pour que, dans de pareils cas, les tribunaux ne pussent jamais faire droit à qui il appartenait, on n'admettait sur les listes de jurés que des protestants connus;

9° On pouvait prendre, pour le service de la milice, les chevaux des catholiques, qui, en outre, payaient doubles taxes pour les frais de la guerre;

10° Les marchands dont les vaisseaux et les marchandises étaient pris par des corsaires pendant une guerre soutenue contre un prince catholique recevaient une indemnité de leurs pertes par des impôts levés sur les propriétés des catholiques, bien que ces mêmes catholiques fussent tenus de servir l'état et de verser leur sang comme les autres sujets britanniques dans cette guerre soutenue contre un prince catholique;

11° La succession d'un protestant dont les héritiers directs étaient *catholiques* passait à son plus proche héritier *protestant*, comme si les héritiers catholiques étaient prédécédés;

12° Si ce plus proche héritier protestant manquait, pour désunir les familles catholiques on n'avait aucun égard aux substitutions établies, et on divisait la succession en autant de parts qu'il y avait d'héritiers catholiques;

13° Le protestant possesseur de biens-fonds en Irlande ne pouvait épouser une catholique ni en Irlande ni hors de ce royaume;

14° Tout mariage contracté entre protestant et catholique était nul de plein droit, encore qu'un grand nombre d'enfants en fût né;

15° Tout prêtre catholique qui célébrait un mariage entre un catholique et un protestant, ou bien entre deux protestants, était condamné à être pendu;

16° Un père catholique ne pouvait garder lui-même son propre enfant, si cet enfant, quelque jeune qu'il fût, déclarait vouloir être protestant; auquel cas il était confié aux soins du plus proche parent protestant;

17° Si l'enfant d'un catholique se faisait protestant, on faisait comparaître son père devant le juge, qui lui ordonnait de déclarer sous serment la valeur de tout ce qu'il possédait; cette déclaration faite, le juge distribuait la propriété comme il jugeait à propos;

18° « *Femmes obéissez à vos maris!* dit le grand Apôtre.— Femmes, désobéissez à vos maris, » dit cet horrible code. En effet, toute femme, épouse d'un catholique, qui voulait devenir protestante, sortait par cela même de la puissance de son mari, et participait à tous ses biens, quelque répréhensible qu'eût d'ailleurs été sa conduite, soit comme épouse, soit comme mère;

19° « *Honore ton père et ta mère, afin de jouir d'une longue vie sur la terre que le Seigneur ton Dieu t'a donnée.* » (Décalog., 2e com.) « *Déshonore-les!* » dit le code irlandais. En effet, si le fils d'un père catholique se faisait protestant, ce fils devenait maître de tous les biens de son père, lequel ne

pouvait plus en vendre, engager ou léguer une partie quelconque, à quelque titre qu'il les possédât, et quand bien même ils étaient le fruit de son travail;

20° Enfin, dans son excessive indulgence, l'Église établie par la loi daignait non-seulement accueillir dans son sein le prêtre catholique apostat qui abjurait sa religion, et déclarait adopter les dogmes de l'Église anglicane, mais encore elle lui assurait une pension viagère de 30 livres sterling par année.

Je le demande à mes lecteurs, y a-t-il un seul d'entre eux qui n'ait gémi du plus profond de son cœur en m'entendant rappeler toutes ces horribles cruautés, exercées contre des hommes uniquement coupables d'être restés fidèles à la foi de leurs pères et des nôtres, d'*Alfred le Grand*, fondateur de la puissance de notre nation, à la foi des hommes qui établirent la grande Charte et créèrent toutes ces vénérables institutions qui font la gloire de notre pays? Et si l'on réfléchit que tant d'horreurs et d'atrocités n'ont été commises que pour assurer la prédominance de l'Église anglicane, comment ne pas s'affliger et rougir de ce qui s'est passé, et ne pas ardemment souhaiter que bientôt pleine et entière justice soit enfin rendue aux malheureux qui souffrent depuis si long-temps!

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire remarquer l'epouvantable immoralité de ce code; ce que j'en ai rapporté n'a pas besoin de commentaire. Cependant au milieu de cet amas de turpitudes et d'atrocités, il est deux circonstances qui ne permettent pas de douter que l'amour de la vérité et le désir de détruire l'erreur n'entrèrent jamais pour rien dans les mesures prises par les nouveaux législateurs. Ce

sont 1° la récompense offerte à l'apostasie de tout prêtre catholique qui embrasserait notre foi; 2° les moyens terribles employés pour prévenir les unions entre catholiques et protestants. Je le demande, des hommes sincèrement persuadés que la doctrine prêchée par l'Église anglicane était soutenue par des preuves plus fortes que celles sur lesquelles reposait la religion catholique auraient-ils jamais pu songer à y avoir recours? L'Église *établie par la loi* avait de son côté le pouvoir, les honneurs, les dignités, les émoluments, en un mot tous les avantages temporels, et elle les distribuait incessamment à ceux qui entraient dans l'état ecclésiastique. Si elle avait été convaincue qu'elle avait en outre la raison et le droit de son côté, aurait-elle jugé nécessaire de se dégrader jusqu'à offrir une prime à l'apostasie? Et puis, pourquoi ne permettait-elle pas les mariages entre catholiques et protestants? Pourquoi les annulait-elle et les punissait-elle si sévèrement, si elle était persuadée de la force et de l'évidence de ses preuves? L'influence qu'exercent réciproquement des époux sur l'esprit l'un de l'autre étant immense, j'accorde qu'il était très-probable que l'un des deux entrainerait l'autre à changer de religion; mais si l'Église *établie par la loi* était certaine d'avoir la *vraie foi* de son côté, si elle était sûre que ses arguments étaient plus forts et plus convaincants que ceux de l'ancienne Église, qu'avait-elle à redouter de ces mariages mixtes? Et, *si elle n'en était pas assurée*, que pouvait-elle alléguer pour justifier ses atroces lois?

Et on viendra encore nous parler des bûchers de Smithfield que les catholiques eux-mêmes ont de tout temps sévèrement condamnés! Mais peut-on de bonne

foi opposer la mort de deux cent soixante-dix-sept individus, quelque cruelle et quelque injuste qu'elle puisse avoir été, aux horreurs que je viens de faire connaître, et qui, pendant plus de deux cents ans, furent exercées envers des millions d'individus, et aux souffrances de ces milliers de catholiques qui durant ce long période de temps trouvèrent la mort au milieu des tortures ou au fond des cachots? Qu'on n'oublie pas d'ailleurs que les bûchers de Smithfield ne furent dressés que contre un petit nombre de factieux qui voulaient détruire la religion de la majorité, celle de leurs pères, et dans laquelle eux-mêmes avaient été élevés. Si, comme on le dit, leur mort fut cruelle et injuste, quels termes devra-t-on donc employer pour exprimer tout ce qu'il y a d'atroce, de féroce et de barbare, dans ce code pénal destiné à punir non un petit nombre, mais des millions d'individus; non ceux qui avaient apostasié et renoncé à la religion de leurs pères, mais ceux qui y étaient restés fidèles, quelque préjudice qu'il pût en résulter pour leurs avantages temporels?

Voilà donc la *tolérance*, la *douceur* et *l'esprit de charité* qui distinguent si éminemment *l'Église établie par la loi!* Est-ce ainsi que saint Austin et saint Patrick introduisirent parmi nous la religion du Christ, et que saint Within, Alfred le Grand et Guillaume de Wickham consolidèrent son existence en Angleterre? Est-ce à votre code de boue et de sang que nous devons nos cathédrales, nos palais et nos universités, nos lois et nos institutions judiciaires? Quoi! vous punissez des hommes parce qu'ils persistent à rester fidèles à la foi de leurs pères; vous leur prodiguez les outrages, les insultes et les supplices, parce

qu'ils refusent d'apostasier ; parce qu'ils sont catholiques, vous leur enlevez la protection de toutes ces lois que dans leur sagesse nos ancêtres catholiques avaient faites pour assurer à jamais la liberté des générations futures ; vous proclamez leur religion *idolâtre* et *damnable*, vous les traitez comme des idolâtres endurcis, et tous les saints du calendrier de votre Église appartiennent à cette même religion ! vous vous glorifiez de vos vénérables institutions, toutes d'origine catholique, et en même temps vous pillez, punissez et proscrivez ceux qui seuls restèrent fidèles à la foi professée par les fondateurs de ces admirables institutions ! Mais si vous n'avez réellement en vue que les intérêts de la *religion*, si vos cruautés n'ont d'autre motif que le désir excessif de *convertir* des hommes plongés dans l'*erreur*, pourquoi donc témoignez-vous tant de bienveillance et de tolérance envers les *juifs* et les *quakers ?* Serait-ce par hasard parce que votre Eglise établie par la loi et ses adhérents de haut et bas étage ne leur ont volé ni terres, ni dîmes, ni couvents, ni abbayes ? Convenez-en. Voilà la seule et véritable cause de cette implacable haine que vous leur avez vouée, de cette haine née en 1558, et adoucie seulement pour la première fois en 1778.

C'est en effet à cette époque que les affaires changèrent soudainement de face, et qu'on s'aperçut tout-à-coup et comme par inspiration que l'existence de l'Église *établie par la loi* ne serait pas compromise par quelques modifications apportées à la cruelle législation qui régissait les catholiques. En effet, ceux-ci, au moment où ils s'y attendaient le moins, et sans qu'ils l'eussent demandé, virent tout-à-coup,

par divers actes du parlement, le code pénal perdre de sa rigueur dans les deux royaumes, et particulièrement en Irlande. Cette *fièvre* d'humanité et de générosité aurait sans doute de quoi surprendre mes lecteurs, qui ne sauraient à quoi l'attribuer, et qui seraient disposés peut-être à y voir un miracle du Tout-Puissant, si je n'avais pas eu la précaution de les prémunir dans ma précédente lettre contre les dangereuses émotions d'une trop vive surprise.

Les Américains avaient déployé l'étendard de la liberté et de l'indépendance, et, avec la généreuse assistance de la France, ils étaient parvenus à sortir libres et triomphants de la lutte qu'ils avaient engagée contre leurs oppresseurs. Ils avaient donné au monde un glorieux exemple que pouvaient imiter tous les peuples opprimés par la tyrannie; et certes à ce titre les Irlandais avaient droit de le suivre. La guerre d'Amérique n'était pas encore terminée, et le gouvernement anglais avait en outre à redouter de la part de la France une invasion en Irlande appuyée par les flottes d'Espagne et de Hollande. Les catholiques obtinrent donc de sa munificence le droit de respirer librement l'air de leur pays natal. Si, en ma qualité d'Anglais, je dois déplorer les sacrifices douloureux qu'eut à souffrir mon pays par suite de ce grand événement, je ne puis comme homme m'empêcher de me réjouir en pensant que nos adversités ont eu d'aussi heureuses conséquences pour la cause de l'humanité.

Jamais le gouvernement anglais n'eut à dévorer de plus sanglants affronts et de plus cruelles humiliations qu'à l'époque dont je viens de parler. Bientôt arriva un autre événement bien plus grand et bien

plus important encore par ses suites : je veux dire la révolution française, ou *troisième réforme*, laquelle a appris au monde épouvanté ce que les réformes peuvent entreprendre et produire lorsqu'elles sont abandonnées sans frein à toute leur fougue naturelle. Si en Angleterre la *réforme* avait enlevé aux ordres monastiques et aux pauvres tous leurs biens, du moins n'avait-elle dépouillé le clergé séculier que d'une *partie* de ses possessions ; en France au contraire, les *réformateurs* prirent *tout*. Il y eut toutefois cette différence assez notable entre les deux réformes, c'est qu'en France le produit des vols et brigandages fut appliqué *ad usus publicos*, tandis qu'en Angleterre les voleurs ne partagèrent leur butin qu'entre eux.

Ici le lecteur va sans doute s'imaginer que la *troisième réforme* fut un sujet de jubilation et de triomphe pour le clergé de l'Église établie par la loi, et qu'il aura salué de ses acclamations les actes de la révolution française. Quelle ne sera pas sa surprise en apprenant que ce fut tout au contraire ce même clergé qui montra le plus d'ardeur à invoquer la guerre contre cette *réforme !* Et cependant on avait détruit les couvents, dispersé les moines et les religieuses, confisqué les abbayes, aboli la religion catholique, chassé et mis à mort les prêtres catholiques, tout comme on avait fait en Angleterre. On avait détruit, aussi complètement qu'il dépendait des forces humaines, le culte que les ministres de notre Eglise qualifient d'*idolâtre* et de *damnable*. Là aussi on avait une nouvelle religion *établie par la loi ;* et pour plus de ressemblance, une *glorieuse* révolution avait déclaré une royale famille à jamais déchue de ses droits

au trône. Là aussi on aurait vu un roi *abdiquer* si, par pur accident, il n'avait pas été arrêté dans son évasion et ramené dans sa capitale pour perdre plus tard la vie sur l'échafaud ; dernier trait de ressemblance de la révolution française avec la réforme *vraiment pure*, mère de la *glorieuse* révolution.

Quoi ! me dira-t-on, est-il bien vrai que nos prêtres n'aient pas aimé la révolution française, et qu'ils aient demandé à grands cris la guerre contre des hommes qui, à l'exemple des fondateurs de leur Église, pillaient les couvents, assassinaient les prêtres, détroussaient les passants et abolissaient l'*idolâtre* et *damnable* erreur du catholicisme ? Est-il possible que des hommes qui s'étaient révoltés contre le roi Jacques II parce que ce prince avait résolu d'accorder à ses sujets catholiques la liberté de conscience, que des hommes qui avaient inventé les horribles dispositions du *code pénal* pour détruire la religion catholique en Angleterre et en Irlande, aient appelé la guerre de tous leurs vœux pour s'opposer aux louables efforts de ceux qui cherchaient à les imiter en France ? Voici le mot de l'énigme : les derniers avaient eu la *maladresse* de comprendre les DIMES dans leurs réformes, ainsi que les *archevêchés*, *évêchés*, *chapitres*, *prébendes et bénéfices !!!* N'était-il pas à craindre, si on les laissait faire impunément, que d'AUTRES voulussent aussi en faire autant ? Cependant, messieurs de l'*Église établie*, permettez-moi de vous faire observer que, si ces hommes étaient *indignes* de leur *noble* mission, encore valait-il mieux qu'ils l'accomplissent malgré leur *indignité* que de laisser subsister ce que vous nous avez toujours dit être *idolâtre et damnable*. — Oui, oui, me répon-

dez-vous; mais c'était l'*athéisme*, et non le *christianisme* de l'église anglicane qu'ils cherchaient à établir *par la loi*. — L'objection est spécieuse; mais il est facile de la réfuter. D'abord ces hommes voyaient *quarante* espèces différentes de religions protestantes, et ils n'ignoraient pas que sur ce nombre il fallait nécessairement qu'il y en eût *trente-neuf* de fausses. Ensuite ils avaient vu nos réformateurs établir *par la loi* l'Église qui leur avait convenu, puis la *changer* également *par la loi*. Or, s'il n'y avait pas de règle de foi, d'autorité généralement reconnue, si les *législateurs* anglais pouvaient changer leur religion à volonté, dites-moi pourquoi des *législateurs* français n'en auraient pas pu faire autant? Si en Angleterre des faiseurs de lois avaient pu dépouiller le pape de sa suprématie spirituelle et la conférer à Henri VIII, pourquoi en France ne l'aurait-on pas accordée à monsieur *de* Robespierre? Et puis, après tout, l'*athéisme*, quelque horreur qu'il doive inspirer, pouvait-il être *pire* que cette religion *idolâtre* et *damnable*? On ne daignera pas répondre à mes questions; mais j'en conclurai, moi, avec tous les hommes qui pensent, que l'*abolition des dîmes* et des *hautes dignités ecclésiastiques* a été le seul motif qui ait fait prendre à notre clergé parti contre la révolution française, et je rappellerai à mes lecteurs que la guerre qu'il a suscitée à cette époque pour sa plus grande sûreté nous a légué une dette de plus de 700 millions de livres sterling dont le peuple aura à payer éternellement les ruineux intérêts.

Malgré les crimes dont elle s'est souillée, il y aurait de l'injustice à ne pas reconnaître que la révolution française a eu quelques heureux résultats, ne

fût-ce que le triomphe éclatant qu'elle a procuré aux catholiques en fournissant l'occasion de rapprocher la conduite tenue au moment du danger par leurs prêtres de celle tenue par les ministres protestants. Ainsi, tandis qu'on n'a pas vu un seul des premiers trahir sa foi pour sauver sa vie, il n'est aucun des derniers qui ait hésité à le faire. Enfin elle a fourni au monde l'exemple d'un grand peuple revenant spontanément au catholicisme, tandis qu'il n'aurait dépendu et qu'il ne dépend encore que de lui de se faire protestant sans rien perdre de ses droits et de ses immunités. Mais ce fut surtout sur la malheureuse Irlande que rejaillit la bienfaisante influence de la révolution française. Les révolutionnaires français étaient puissants et audacieux. En 1793, ils tournèrent *leurs regards vers l'Irlande*, et aussitôt le code pénal de ce pays fut adouci pour la seconde fois et subit des modifications auxquelles on ne se fût jamais attendu. Des hommes que l'on avait ravalés au dessous de la conditions des brutes furent alors déclarés *habiles à devenir magistrats*; et, entre autres actes de générosité protestante, nous vîmes fonder aux dépens du trésor public un collége *exclusivement* destiné à l'*éducation des catholiques*, acte que ces mêmes faiseurs de lois avaient auparavant déclaré *crime de haute trahison*. On aurait sans doute de la peine à comprendre cette singulière anomalie si je ne me hâtais pas d'ajouter que les Français étaient là avec une armée de quatre cent mille hommes, et qu'il était peu probable que les Irlandais restassent spectateurs indifférents de la lutte qu'ils menaçaient d'engager avec l'Angleterre.

Hélas! pourquoi faut-il dire que la crainte seule

a toujours inspiré les mesures que l'Angleterre a adoptées à l'égard de l'Irlande ? Ne nous réconcilierons-nous donc jamais avec nos frères maltraités depuis si long-temps et avec nos consciences, en effaçant jusqu'aux derniers vestiges de cet horrible code ?

Quelque importantes que soient les modifications qu'a subies la législation spéciale qui régit les catholiques, elle contient encore aujourd'hui une foule d'exceptions et d'incapacités aussi odieuses qu'injurieuses pour ceux qui en sont victimes.

Ainsi, encore de nos jours, *le code pénal* refuse aux pairs catholiques l'accès du parlement, où ils ont leur place marquée dans la chambre haute ; et au reste des catholiques le droit d'être admis à faire partie de la chambre basse.

— Comme si le caprice ne devait céder en rien à l'injustice qui préside à toutes ses dispositions, il permet aux catholiques irlandais de voter aux élections, et refuse ce droit aux catholiques d'Angleterre.

— Il exclut les catholiques de toutes les corporations.

— Il les exclut de toutes les places du gouvernement en Angleterre, et ne les admet en Irlande qu'aux emplois subalternes (1).

(1) « Rien de plus odieux et de plus vexatoire que le système d'exclusion des charges publiques dont les catholiques sont victimes Une loi positive veut que personne ne puisse être nommé maire, bailli, alderman, avocat général, trésorier, schérif, membre du conseil commun ou de toute autre corporation d'une cité ou ville fortifiée en Irlande, s'il n'a pas préalablement prêté le serment de suprématie, ainsi que d'autres serments, à moins que le lord lieutenant ne trouve à propos de l'en dispenser par un écrit de sa propre main et revêtu de son sceau.

— Il les prive du droit de présenter des sujets pour les bénéfices ecclésiastiques, bien que les *quakers* et les *juifs* eux-mêmes en jouissent.

— Il leur défend encore de fonder des écoles ou colléges pour élever leurs enfants dans la religion catholique; et cependant il existe maintenant un collége spécialement destiné à ce but, fondé par *acte législatif* et entretenu *aux frais de l'état*. Quelle inconséquence et surtout quelle *sincérité!* fonder et entretenir un collége pour y faire enseigner *exclusivement* la religion que vous dites être *idolâtre* et *damnable!*

— Il défend encore aux prêtres catholiques de se montrer avec leurs vêtements ecclésiastiques ailleurs que dans leurs chapelles et dans les maisons particulières, et interdit l'exercice du culte catholique dans tout édifice ayant un clocher ou une cloche. Interdire les cloches à la religion qui, la première, en introduisit l'usage dans les édifices consacrés au culte, à la religion qui a fondé et construit toutes nos églises, toutes nos cathédrales et nos universités (1)! Pourquoi cette insultante prohibition? pourquoi tant de zèle à dérober aux yeux du peuple les emblèmes de ce culte?

— Il empêche en Irlande tout prêtre catholique d'être chargé de la tutelle d'un mineur.

Or, comme ces serments sont une abjuration complète de la foi catholique, il en résulte que les catholiques se trouvent exclus de toutes ces places. On n'a pas encore eu d'exemple que le lord lieutenant ait usé du pouvoir discrétionnaire dont il est revêtu....

(*Mémorial catholique*, tome IV, page 226.)

(1) Les universités d'Oxford et de Cambridge.

— Et défend à tout laïque catholique d'être tuteur des enfants d'un protestant.

— Il défend en outre à tout catholique d'avoir des armes dans sa maison pour sa propre sûreté, s'il ne possède pas 10 livres sterling de revenu foncier ou 300 livres sterling de propriété mobilière.

— Il prive les catholiques du droit de faire partie des conseils de fabrique, et de délibérer sur les questions qui ont rapport aux réparations de l'église, encore qu'ils soient tenus d'en supporter les frais (1).

---

(1) « L'exclusion absolue des catholiques de toutes les fabriques paroissiales est pour eux peut-être, à cause des pouvoirs extraordinaires dont sont investies ces fabriques, une source de vexations aussi fréquentes que les lois que nous venons de faire connaître. Les membres du conseil de fabrique d'une paroisse ont le droit d'ordonner tous les embellissements, réparations ou additions qu'ils jugent à propos de faire dans l'église ; ce sont eux qui règlent la contribution personnelle de chaque paroissien Quel large champ ce pouvoir discrétionnaire n'ouvre-t-il pas à l'oppression ! Souvent ils ordonnent à leur profit ou à celui de leurs amis de dispendieuses réparations dont ils s'adjugent l'entreprise. Ainsi, non-seulement les catholiques sont tenus de contribuer à l'entretien des ministres protestants, mais on exige encore d'eux qu'ils entrent pour leur quote-part dans les frais causés par les réparations des églises protestantes ! Ce qu'il y a d'odieux dans cette épouvantable oppression augmente encore quand on réfléchit à la disproportion qui existe entre eux et le reste des habitants d'une commune. Ils sont environ sept fois plus nombreux sur tous les points de l'Irlande que ceux qui professent la religion dominante, et *même* dans quelques parties du royaume leur nombre est comme trente ou quarante sont à un. Il y a dans les comtés de Connaught et de Munster des paroisses où, sur dix mille habitants, on ne compte pas deux ou trois cents protestants, qui ont le droit de

— Aujourd'hui encore il punit de *mort* ou au moins d'une *amende* de 500 livres sterling (12,500 francs) le prêtre catholique qui célèbre un mariage entre deux protestants ou bien entre un protestant et un catholique. Parmi les juges, les avis sont dans ce cas partagés sur l'application de la peine : les uns opinent pour la *mort*, les autres pour l'*amende*. Quoi qu'il en soit, les journaux nous ont appris dernièrement qu'un mariage a été célébré publiquement à Dublin entre le *lord lieutenant actuel* (lequel doit nécessairement être protestant) et une *dame catholique* originaire des États-Unis d'Amérique. De sorte que la capitale de l'Irlande présente dans ce moment un spectacle assez curieux, à savoir : un collége *établi par la loi* pour l'enseignement de la religion que notre Eglise traite d'*idolâtre* et de *damnable*, enseignement qui, il y a encore peu d'années, était considéré comme crime de haute trahison ; et un lord lieutenant, lequel doit nécessairement appartenir à notre Eglise et avoir protesté par serment contre la suprématie catholique, et qui épouse néanmoins une femme catholique, reconnaissant *nécessairement* aussi cette suprématie ! et puis un prêtre catholique qui célèbre ce mariage à la face de deux lois non encore

---

taxer arbitrairement leurs concitoyens pour les réparations et embellissements de leur église, dans laquelle ceux-ci n'entrent jamais. Pour ajouter encore, s'il est possible, à la tyrannie de ces lois administratives, les propriétaires terriers sont exempts de toute contribution personnelle pour les réparations d'une paroisse. Elles tombent toutes à la charge des fermiers, qui en général sont des catholiques.... »

(*Mémorial catholique*, loc. cit.)

abrogées, dont l'une le condamne *à mort* pour cet acte, et l'autre à 500 livres sterling d'*amende!* enfin, à ce que nous apprennent encore les journaux, une lettre de félicitation à l'occasion de ce mariage *de la part du roi*, et même de sa propre main !

Ce code restera-t-il donc plus long-temps en vigueur aujourd'hui que toute idée de conversion au *protestantisme* est complètement abandonnée, et qu'il est notoire que, malgré deux siècles de persécution, la religion catholique a fait plus que de conserver le terrain qu'elle occupait ? Privera-t-on plus long temps les pairs de leurs droits et de leurs honneurs héréditaires ? Refusera-t-on toujours aux catholiques le droit de siéger dans la chambre des communes ? La carrière de la magistrature restera-t-elle toujours fermée au légiste catholique ? Les francs-tenanciers, les hommes libres, seront-ils toujours privés de leurs franchises? Resteront-ils toujours sous une flétrissure morale qui ne peut qu'exciter leur haine et leur ressentiment, parce qu'ils furent fidèles à la religion de leurs pères ? Cette grande masse d'individus, qui compose le tiers de la population de ce royaume, et renferme des hommes de tout rang, des pairs et de simples laboureurs, doit-elle continuer à être, comme par le passé, injuriée, insultée et constamment irritée, toujours obligée d'appeler de ses vœux le malheur, le péril, la défaite, la disgrâce de son pays natal, comme le seul moyen d'obtenir justice de ses oppresseurs ? Devrons-nous donc, pour le bon plaisir de l'Eglise *établie par la loi*, et pour soutenir sa suprématie, entretenir perpétuellement en temps de paix une grande et dispendieuse armée ? Nous faudra-t-il en temps de guerre être sans cesse exposés au

danger de voir arriver trop tard des concessions, et à des résultats tels que celui qui y réfléchit est glacé d'effroi ?

J'ai conduit mes lecteurs à la fin des trois siècles qui se sont écoulés depuis le jour où Henri VIII commença l'œuvre de la réforme. Ainsi, après des massacres qui font frémir le monde, voilà où nous en sommes ! Divisés en *quarante* sectes protestantes dont chacune condamne l'autre aux flammes éternelles, troupeau bizarre d'anglicans, de méthodistes, de calvinistes, de quakers et juifs, nous changeons comme le vent ; et cependant la foi de saint Augustin, de saint Patrick, est encore aujourd'hui celle qui inspira le cœur et sanctifia le trône de notre grand Alfred !

LETTRE XVI.

De la population, de la richesse et de la puissance de l'Angleterre dans les temps antérieurs à la réforme. Liberté et bonheur dont jouissait le peuple avant cet événement.

Il ne me reste plus maintenant qu'à prouver l'assertion que j'émis dans la première lettre de cet ouvrage, que ce qu'on a appelé la RÉFORME *a appauvri et dégradé la masse du peuple en Angleterre et en Irlande;* que ce prétendu changement *pour le mieux* fut au contraire un changement *pour le pis.* « La *réforme*, disais-je encore dans cette même lettre, fut le résultat d'une incontinence brutale, de l'hypocrisie et de la perfidie les plus noires, et eut pour résultat le pillage et la dévastation ; des torrents de sang an-

glais et irlandais cimentèrent cet édifice de boue et d'orgueil ; cette affreuse misère, cette mendicité générale, ce dénûment absolu, ces haines et ces discordes éternelles qui affligent partout nos regards, en sont les suites immédiates. Voilà les seuls avantages que cette réforme nous ait procurés pour nous dédommager de cette abondance, de ce bonheur et de cette concorde dont nos pères catholiques jouirent si pleinement et pendant si long-temps ! »

J'ai la ferme confiance d'avoir justifié dans le cours de cet ouvrage chacune des assertions que je reproduis ici. Mais je veux faire plus encore que je n'avais promis, et, bien que primitivement je ne me sois pas engagé à traiter *de la population, de la richesse et de la puissance de l'Angleterre dans les temps antérieurs à la réforme, de la liberté et du bonheur dont jouissait le peuple avant cet événement*, je compléterai par ce tableau le plan de mon ouvrage, et démontrerai clairement non-seulement que le peuple anglais était mieux nourri et mieux vêtu avant la réforme qu'il ne l'a jamais été depuis, mais encore qu'il était plus nombreux, plus riche, plus puissant et plus libre.

Ouvrez les livres de ces romanciers modernes qu'aucuns appellent des *historiens*, et qui écrivirent tous pour des places ou des pensions ; lisez ce qu'ils vous diront de la supériorité incontestable du temps présent sur les temps anciens, du prodigieux accroissement de notre population, de notre richesse et de notre puissance actuelles, et surtout de la plénitude de liberté dont nous jouissons. Ouvrez par exemple le 5e volume de Hume, qui vous assurera de sang-froid et sans rougir « qu'aujourd'hui un bon comté

d'Angleterre est capable de faire plus que le royaume tout entier sous le règne de Henri V, époque à laquelle l'entretien de la garnison de la petite ville de Calais absorbait plus d'un tiers des revenus de l'État. » Oh ! que voilà bien la manière de raisonner des Ecossais ! ces gens-là jugent toujours de la richesse d'une nation d'après son budget, et oublient que, moins un gouvernement a d'argent à gaspiller, plus le peuple est riche. Si l'on adoptait la tranchante décision de Hume, il s'ensuivrait que les États-Unis d'Amérique seraient aujourd'hui le plus pauvre pays de la terre. Au reste, il me suffira, pour faire justice de ce mensonge impudent, de rappeler que ce même Henri V fit *réellement* la conquête de toute la France, et cela sans ruiner l'Angleterre en prenant à sa solde un million de Prussiens, d'Autrichiens et de Cosaques.

Mais pendant si long-temps les écrivains ont été placés sous la dépendance de l'aristocratie et du pouvoir, pendant si long-temps le peuple a lu et cru de bonne foi ce qu'ils lui disaient de la *réforme* et de ses résultats, qu'il ne faut pas être surpris que ce soit une opinion généralement reçue encore de nos jours que la réforme, la maison de Brunswick et les whigs nous ont donné tout ce que nous possédons de richesses, de puissance et de liberté. Il était autrefois peu d'écrivains qui osassent entreprendre de réfuter ces mensonges grossiers et impudents, d'abord parce qu'ils ne pouvaient compter que sur un nombre de lecteurs très-borné, ensuite parce qu'une ruine inévitable devait infailliblement être la récompense de leurs vertueux efforts. Mais aujourd'hui que nous sommes courbés sous le poids du malheur, aujourd'hui que chacun avoue que jamais la chose publique ne fut

plus entourée de périls, les hommes sont disposés à écouter la vérité : je la leur dirai.

Il est assez difficile de prouver par des faits positifs que la population ait diminué ou augmenté, attendu qu'il ne nous est parvenu aucun document authentique sur le nombre des habitants de l'Angleterre dans les temps anciens, et que ceux que nous avons aujourd'hui sur ce sujet sont évidemment *faux*. Car si on y ajoutait foi, il faudrait admettre que depuis environ *vingt ans* notre nation s'est accrue *d'un tiers*. Il est cependant certaines circonstances qui ne permettent pas de douter que l'Angleterre était beaucoup plus peuplée à l'époque où ses habitants professaient la religion catholique qu'elle ne l'est maintenant. Ainsi nous savons que pendant les trois premiers règnes protestants on détruisit une foule d'églises, et que dans plus de deux mille cas on réunit plusieurs paroisses en une seule ; que, suivant les états officiels mis sous les yeux du parlement, sur les 11,761 paroisses que l'on compte en Angleterre et dans le pays de Galles, il y en a mille qui ne comprennent pas cent personnes, en comptant les hommes, les femmes et les enfants. La grandeur des anciennes églises nous en fournit une nouvelle preuve. On voit évidemment qu'en général elles furent construites pour contenir trois, quatre, cinq et même dix fois le nombre actuel des paroissiens, y compris les sectaires dissidents. Pourquoi donc nos pères auraient-ils construit des églises aussi vastes? On nous parle de leur piété et de leur zèle ; tout cela est fort bien, mais encore fallait-il des *hommes* pour construire ces bâtiments. Quel motif eût pu les porter à élever des édifices aussi vastes, si des bâtiments moins spacieux avaient suffi

pour contenir tous les fidèles assemblés? Comment croire que l'on aurait exécuté ce travail sans nécessité? Nous voyons aujourd'hui des églises d'une grande étendue, construites dans les premiers temps du christianisme, et qui ne sont entourées que de quelques chaumières habitées par une centaine de paroissiens. Nos ancêtres bâtissaient sans prévoir la dévastation dont nous devions être les témoins! Une autre circonstance qui appuie mon assertion, c'est cette immense étendue de terres qu'ils cultivaient, et que nous avons abandonnées, ce que chacun peut vérifier en parcourant le Sussex, le Hampshire, le Dorsetshire, le Devonshire et le pays de Cornouailles. On récoltait alors du blé sur des coteaux que nous laissons sans culture; afin de pouvoir labourer et ensemencer les parties plates, on donnait aux montagnes la forme d'un escalier. Ces espèces de gradins subsistent encore et sont même cultivés dans quelques endroits. Pourquoi nos ancêtres auraient-ils exécuté ces travaux prodigieux s'il n'y avait pas eu une population capable d'en consommer les produits? On voit encore dans les montagnes du Hampshire et du Dorsetshire des espaces de mille acres qui portent la trace ineffaçable du passage de la charrue, et qui aujourd'hui sont tout-à-fait incultes. Les livres que l'on a publiés sur l'ancienne population de l'Angleterre ne sont qu'un tissu d'erreurs et de mensonges. Ceux qui les écrivirent n'avaient d'autre but que de flatter le gouvernement du jour. George Chalmer, homme à places et à pensions, et par-dessus le marché Écossais de son métier, est un de ceux qui se sont fait le plus remarquer dans ce lucratif commerce de déceptions. Ainsi il avance qu'en 1377 la population de l'Angle-

terre et du pays de Galles n'était que de 2,092,978 âmes, nombre sur lequel il faut nécessairement défalquer au moins la moitié pour les femmes : reste donc 1,046,486 hommes. Il faut bien encore supprimer la moitié de ce chiffre pour les enfants, les vieillards, les infirmes et les malades ; de sorte qu'il n'y avait alors dans tout le royaume que 523,343 hommes faits ! Mais ce n'est pas tout : on comptait alors environ 16,000 églises et maisons religieuses. Or il y avait assurément un prêtre dans chaque église, et ces prêtres, réunis aux moines et religieux, devaient former au moins quarante mille hommes, ce qui ne nous laisse plus que 483,343 hommes en état de porter les armes. En répartissant ce nombre sur les 14,000 paroisses qui existaient alors, on voit qu'il y aurait eu à peine douze hommes dans chaque. Hume, dans le troisième volume de son histoire, rapporte qu'en 1381, quatre ans après l'époque dont parle Chalmer, Wat-Tyler avait rassemblé cent mille *hommes* à Blackeath ; de sorte que, sans parler des nombreux corps de révoltés réunis alors dans les comtés de Hertford, d'Essex, de Suffolk, de Norfolk et de Lincoln ; sans parler de l'armée du roi, forte de 40,000 hommes (Hume, vol. 3, p. 8), et de la haute et petite noblesse, ainsi que des gens riches, Wat-Tyler avait rassemblé à Blackeath plus du cinquième de tous les hommes de l'Angleterre et du pays de Galles en état de porter les armes, et cela dans l'espace de six jours environ !

Remarquons encore, et Hume le rapporte lui-même, qu'à cette époque il se trouvait souvent à la fois 100,000 pélerins à Cantorbéry, accourus de toutes les parties du royaume pour rendre hommage à

la châsse de Thomas Becket. Sur ce nombre on devait compter au moins 50,000 hommes, de sorte qu'à en croire cet Écossais, on voyait fréquemment dans une ville située à une des extrémités de l'île le dixième de toute la population mâle de l'Angleterre et du pays de Galles. Mais si à cette époque Cantorbéry pouvait recevoir à la fois 100,000 étrangers, que devait donc être cette ville? C'était une grande et célèbre cité, vénérée et même visitée par tous les rois, princes et nobles de l'Europe; aujourd'hui chétive et obscure, elle compte à peine 12,000 habitants, dont 3,000 pauvres à la charge des paroisses; une partie de l'emplacement qu'occupaient autrefois les antiques et magnifiques églises, les couvents et les rues, est couverte par des *casernes*, et il ne reste plus de tant de gloire et de tant de splendeur que la cathédrale, monument imposant qui semble rappeler sans cesse aux habitants de Cantorbéry la hauteur d'où *ils* sont déchus. Mais, je le répète, c'est le nombre et la vaste dimension des églises et des maisons religieuses qui nous fournissent la preuve la plus convaincante de la grande population de l'Angleterre dans les temps antérieurs à la réforme. On comptait alors dans toute l'étendue du royaume une église paroissiale sur une superficie de 4 milles carrés, et une maison religieuse sur une superficie de 30 milles carrés. Ce sont là des faits que personne ne saurait contester; et l'on voudrait nous persuader que l'Angleterre était moins peuplée avant la réforme qu'elle ne l'est aujourd'hui! Il n'y a que des insensés qui pourraient ajouter foi à une si grossière imposture.

Les remarques que je viens de faire s'appliquent également à l'Irlande, où, selon *Archdall*, on comp-

tait sous le règne de Henri VIII sept cent quarante-deux maisons religieuses, et où il y avait une église paroissiale par superficie de *deux* milles carrés. A quoi servaient toutes ces églises ? pourquoi toutes ces constructions ? et avee quoi donc tous ces établissements pourvoyaient-ils à leurs besoins ? Hélas ! c'est qu'alors l'Irlande était un pays riche et peuplé ; ses habitants n'étaient pas à demi nus et ne mouraient pas de faim comme aujourd'hui, et on n'avait pas encore imaginé que l'*émigration* était le seul mode d'adoucir leurs souffrances !

La question de la *richesse* de l'Angleterre sera facilement décidée. Sous le règne de Henri VIII, peu de temps avant la réforme, on avait estimé toutes les terres de l'Angleterre et du pays de Galles, et on en avait évalué le produit annuel à *trois millions sterling*. Hume cite à ce sujet des autorités incontestables. Pour savoir quelle serait aujourd'hui la valeur de ces *trois millions*, il faut lire un acte du parlement rendu dans la vingt-quatrième année du règne de ce même Henri VIII. « Personne, dit l'acte en question, ne paiera le bœuf ou le porc plus d'*un sou*, et le mouton ou le veau plus de *deux liards* la livre, et moins dans les localités où ces objets ont une moindre valeur. » Mais le lecteur devra remarquer que ceci est pour le *détail*, que c'est le prix de la viande prise dans la boutique du boucher. Pour comparer le revenu actuel de l'Angleterre avec ses revenus dans les temps antérieurs à la réforme, il suffirait peut-être de comparer le prix actuel de la viande avec les prix d'autrefois. Or, je lis dans un rapport imprimé par ordre de la Chambre des communes, qu'à la date du 10 juillet 1804 le

revenu territorial de l'Angleterre et du pays de Galles s'élevait à *trente-huit millions sterling*. Nous pouvons être certains d'avoir ici le montant exact de ce revenu : qu'est-ce qui, en effet, aurait pu échapper aux yeux de lynx de Pitt et de ses agents ? tandis qu'il est à présumer que le peu d'expérience que l'on avait encore du temps du *vieil* Henri en matière de cadastre a dû nuire à l'exactitude du relevé fait à cette époque. Celui de Pitt, au contraire, renfermait le revenu des mines, des canaux et de toute espèce de propriété foncière. Eh bien ! dans cette même année, le porc se vendait un schelling la livre (24 sous de France), le bœuf, le mouton et le veau 10 pence (20 sous de France). Or, comme l'acte rendu par le parlement sous le règne de Henri VIII défend de vendre la viande plus d'un demi-penny (un sou), il faut, je crois, en conclure que tel était à peu près le prix général de cet objet de première nécessité. Ainsi le demi-penny que l'on payait sous le règne de Henri VIII équivalait aux dixpence que j'ai payés sous le règne de Pitt ; d'où il suit rigoureusement que les *trois millions sterling* qui composaient alors les revenus de l'État auraient représenté, en 1804, *soixante* millions de livres sterling. Et cependant nous voyons que le revenu foncier de l'Angleterre, en 1804, n'était évalué qu'à *trente-huit* millions ! En 1822, il était même tombé au-dessous de *vingt* millions. Certes, je me trompe fort, ou cette preuve de ce que j'ai avancé est irréfragable.

Mais pour démontrer d'une manière plus sensible combien dans les temps catholiques il y avait plus de richesses et d'opulence qu'aujourd'hui, je puis encore citer deux actes du parlement qui sont concluants.

Le premier, dont la date remonte à la dix-huitième année du règne de Henri VI, dit, après un long préambule sur les motifs qui ont déterminé le législateur, « qu'à l'avenir personne ne pourra être nommé juge de paix s'il ne possède un revenu de 20 livres sterling, sous peine de fort châtiment. » Cet acte date de 1439 ; il est par conséquent antérieur de cent années à celui de Henri VIII que j'ai rapporté plus haut. L'argent avait à cette époque une valeur bien plus élevée que cent ans plus tard : cependant nous ne changerons pas la base de nos supputations, et nous adopterons le taux de l'argent tel qu'il était sous le règne de Henri VIII. Nous verrons donc qu'un juge de paix devait alors avoir un revenu qui équivaudrait aujourd'hui à 400 livres sterling de notre monnaie (10,000 fr.). Or, ne savons-nous pas tous qu'il est une foule de nos juges de paix qui en ont à peine 100 ? Cet acte législatif du règne de Henri prouve que l'Angleterre était remplie de riches propriétaires, et il ajoute même que le peuple n'aimait pas à voir élever au-dessus de lui des hommes d'un rang peu distingué. Il me semble qu'un millier de ces grimauds qui s'appellent eux-mêmes *historiens* auraient beau se réunir, qu'ils ne détruiraient jamais cette preuve irréfragable de l'incroyable richesse de notre pays à cette époque de ténèbres et de superstition.

Le second acte législatif que j'ai annoncé devoir citer à l'appui de mon assertion remonte à la première année du règne de Richard III. Il fixe à vingt schellings (1) le revenu que doit posséder un juré : c'est-

(1) Le schelling vaut 24 sous de France.

à-dire qu'à cette époque il fallait avoir un revenu foncier de vingt livres sterling par an pour être juré. Et cependant, à en croire les *historiens* écossais, nos ancêtres n'étaient que de misérables mendiants ! Les faits que je viens de rapporter ne démontrent-ils pas au contraire que, dans les temps où elle était catholique, l'Angleterre était un pays essentiellement riche, et que dès-lors ses rois avaient toujours d'immenses ressources à leur disposition. Si nous nous avisions aujourd'hui de dire, comme du temps du bon Henri VI, que nous ne voulons pas être gouvernés par des hommes d'une faible capacité; s'il nous prenait envie de demander qu'à l'avenir personne ne pût être juge de paix à moins d'avoir quatre cents livres sterling de revenu, ni exercer les fonctions de juré sans vingt livres sterling de rente, comme on nous enverrait lestement faire un tour à Botany-Bay (1) ! Qu'on me permette de ne pas quitter ce sujet sans rapporter encore un autre fait assez concluant, dont j'ai déjà fait mention dans le premier volume de cet ouvrage. Quand le cardinal Pole débarqua à Douvres, du temps de la bonne reine Marie, il fut accompagné pendant toute sa route jusqu'à Londres par deux mille gentilshommes de la province, tous richement montés et équipés. Comment accorder cette circonstance avec l'assertion de Chalmer, qui nous représente l'Angleterre d'alors comme un pays pauvre ? Ces deux mille gentilshommes appartenaient tous aux seuls comtés de Kent et de Surrey. Croit-on

---

(1) Colonie de la Nouvelle-Hollande où le gouvernement anglais déporte les individus condamnés aux travaux forcés à temps ou à perpétuité.

qu'aujourd'hui ces comtés pourraient fournir une aussi brillante escorte à un cardinal ? En résumé, tout nous démontre qu'à cette époque on comptait en Angleterre un nombre immense d'hommes riches. La modicité des impôts était la cause de cette aisance générale; et c'est cependant là ce que Hume et consorts regardent comme une preuve irrécusable de la pauvreté de la nation! Selon eux, un peuple ne vaut que ce qu'on peut lui extorquer d'or, et rien de plus; il n'est pas étonnant qu'avec de tels principes d'économie politique la réforme nous ait réduits par degrés à la déplorable condition dans laquelle nous nous trouvons.

Pour la *puissance* de l'Angleterre à l'époque où elle était catholique, il me suffira de rappeler un fait: c'est que, pendant plusieurs siècles avant la réforme, elle posséda une partie considérable de la France, et que cet événement lui fit perdre Calais et Boulogne, en ne lui laissant pour consolation que les deux chétifs îlots de Jersey et de Guernesey. Jamais, avant la réforme, la France ne s'était crue assez forte pour résister à l'Angleterre. Depuis lors non-seulement elle a osé le faire, mais encore elle a assez prouvé au monde combien ses prétentions étaient fondées. Au moment où j'écris (1826), n'est-elle pas malgré nous maîtresse de l'Espagne, tandis que, par ses conséquences directes, la *réforme* nous a enlevé la plus belle partie de nos possessions d'outre-mer, pour en composer la plus formidable puissance qu'on ait encore vue ? Nous avons, il est vrai, en dédommagement, de nombreuses armées sur pied, des arsenaux et des *casernes*, toutes choses inconnues à nos pères, bien qu'ils fussent *toujours prêts* à faire la

guerre. A l'instant du danger ils ne manquaient jamais de *ressources*, ils avaient des armes et des bras; et, au moment de marcher à l'ennemi, ils savaient *pour quelle cause* ils allaient combattre. Il est impossible de reporter ainsi ses souvenirs vers les temps passés, de voir la puissance et l'influence dont l'Angleterre a joui pendant tant de siècles parmi les nations, sans rougir de sa position actuelle. Il n'y avait alors que les plus grands potentats de la chrétienté qui prétendissent à l'alliance de ses rois, lesquels ne comptaient que des rois et des princes dans leurs familles. Sa suprématie était si universellement reconnue et respectée qu'elle eut rarement occasion d'être obligée de la soutenir par la force des armes. Et qu'a-t-elle été depuis 150 ans? Presque toujours en guerre pendant ce long période de temps, elle n'a retiré d'autre fruit de ses souffrances qu'une DETTE qu'elle ne parviendra jamais à payer. Aujourd'hui il ne lui reste plus d'autre espoir de salut que dans l'habileté que déploieront ses ministres à persuader à ses ennemis *qu'il n'est pas de leur intérêt de l'attaquer*. Ses exploits militaires récents ne sont pas le fruit d'un habile usage de ses ressources, mais d'*anticipations* faites sur ses ressources. Elle hypothèque et dépense long-temps d'avance ce dont elle aura besoin à l'avenir pour sa défense. Aujourd'hui elle est exposée, par sa faiblesse bien connue, à être insultée et injuriée; et, dans le cas où elle serait attaquée, elle n'a plus à choisir qu'entre succomber sous les coups de ses ennemis, ou se voir déchirer par des convulsions intestines. La puissance n'est jamais que relative; vous pourrez bien vous procurer plus de *forces* encore que vous n'en avez eu jusqu'à présent, mais, si celles de

vos voisins augmentent dans une plus grande proportion que les vôtres, ne vous trouverez-vous pas en définitive plus faibles que vous ne l'étiez? Comment jeter les yeux sur la France et sur les États-Unis d'Amérique sans voir vers quoi nous marchons d'un pas accéléré, et sans reconnaître que le jour n'est pas éloigné où nous ne serons plus qu'une bien petite et bien faible nation.

Quant à nos *libertés publiques*, quel autre avantage la réforme nous a-t-elle procuré que la liberté d'avoir *quarante* croyances au lieu d'*une seule?* La liberté n'est pas un vain mot, ni une idée abstraite; chacun la comprend. C'est *jouissance entière et paisible de la propriété*, et rien de plus. Que si vous n'avez pas cette jouissance *entière* et *paisible*, vous pouvez vous donner le nom qu'il vous plaira; mais vous ne serez jamais qu'un *esclave*. Or, c'était vers ce point si important que se dirigeait toute l'attention de nos ancêtres catholiques. Ils ne permettaient ni aux rois ni aux parlements de toucher à leurs *propriétés*, si ceux-ci ne leur en avaient préalablement démontré la nécessité. Ils ne lisaient pas de gazettes, ils ne s'occupaient pas des débats des deux chambres du parlement, ils méprisaient complètement les *jouissances intellectuelles*, si avidement recherchées de nos jours; mais ils regardaient la faim et la soif comme les plus grands des maux, et n'auraient jamais souffert qu'on les réduisît à une aussi terrible extrémité. Enfin, à leurs yeux, la *maigreur* et les *haillons* étaient les signes caractéristiques de l'*esclavage*. Répétez le mot de *liberté* tant qu'il vous plaira, s'il ne vous procure pas la paisible jouissance de votre propriété, ce n'est qu'un vain son. A quoi nous sert

d'avoir des *droits politiques?* Pourquoi donnons-nous aux élections nos voix à des candidats à la législature ? parce que nous espérons exercer quelque influence sur la conduite et le vote de nos représentants. Mais dans quelle position nous trouvons-nous à cet égard, et qu'elle est différente de celle de nos ancêtres catholiques ! Ils ne votaient peut-être pas tous aux élections ; mais nous, y votons-nous tous ? y a-t-il même un cinquième d'entre nous qui y prenne part? La grande masse du peuple a-t-elle aujourd'hui la moindre influence sur l'adoption des lois et sur le vote ou la répartition de l'impôt? Dans les siècles catholiques, le peuple et ses droits étaient toujours défendus par l'Église; et personne n'ignore qu'il n'était rois, ni ministres, ni parlements, qui osassent braver la puissance de l'Église; toute notre histoire témoigne que l'Église se montra toujours la protectrice du peuple, et que ce fut à son assistance que nos pères durent ces triomphes si éclatants et si célèbres qu'ils remportèrent sur l'orgueil des rois et des nobles. L'église n'agissait de la sorte que parce qu'elle était indépendante et des rois et des nobles, parce qu'elle reconnaissait une *autre* source de ses pouvoirs. Nous avons perdu aujourd'hui sa protection, et quel dédommagement avons-nous obtenu? Chacun parle des *libertés de l'Angleterre;* mais en quoi consistent-elles ces libertés? — Ce sont les lois qui règlent et assurent les titres et la possession des biens, qui prohibent toute arrestation arbitraire et faite sans les formes et hors des cas déterminés, qui prohibent toute condamnation qui n'est pas précédée d'une instruction devant un tribunal composé de juges et de magistrats délégués *ad hoc* par la loi; ce sont les lois

qui nous garantissent le jugement par jury, la publicité et l'impartialité des débats judiciaires. Mais, je le demande, nos ancêtres catholiques étaient-ils donc, sous ce rapport, moins bien partagés que nous ; et n'est-ce pas à eux, au contraire, que nous sommes redevables de toutes les institutions qui nous garantissent ces avantages ? Mais en revanche, la loi qui défend aux citoyens de sortir de leurs demeures après le coucher et avant le lever du soleil, celle qui condamne à la déportation perpétuelle les auteurs d'écrits tendant à déverser le mépris sur nos représentants, ne nous viennent pas d'eux ; elles sont évidemment *protestantes* d'origine.

La *pauvreté*, voilà en définitive le signe véritable, le signe incontestable de l'esclavage. Des *os décharnés* à peine recouverts de misérables haillons, voilà les traits distinctifs auxquels on reconnaît un esclave. Quel doit être le but d'un gouvernement ? de rendre les hommes heureux. Mais comment le seraient-ils lorsqu'ils manquent de nourriture et de vêtements ? Il ne faut plus s'attendre à trouver des mœurs, des vertus, de la probité et de la bonne foi chez un peuple qui meurt de faim ; et, ajoutons-le, c'est le comble de la barbarie que de punir des crimes que la faim seule fait commettre.

Nous ne savons que trop, hélas ! combien la masse du peuple anglais est aujourd'hui pauvre et misérable, et combien elle est dégradée. Examinons donc quel était son sort avant cette *réforme* si vantée. Je préviens mes lecteurs que je serai extrêmement scrupuleux dans les citations que je vais faire, sans en tirer de conclusions. Je ne présenterai point d'approximations, mais des témoignages que personne ne saurait

récuser et que l'on devra au contraire regarder comme des preuves aussi certaines que si elles étaient corroborées par un serment prêté devant un tribunal. Je commencerai par rapporter ce que dit Fortescue de l'état et de la manière de vivre des Anglais sous le règne de Henri VI, c'est-à-dire au xve siècle, alors que l'Église catholique était dans toute sa gloire et dans toute sa puissance.

Fortescue, après avoir occupé pendant plus de vingt ans les premières places de la magistrature, fut créé chancelier d'Angleterre par Henri VI. Exilé en France avec le prince Edouard, fils du roi, par suite des guerres qui existaient entre les maisons d'York et de Lancaster, il composa une suite de lettres adressées à ce prince, dans lesquelles il cherchait à lui expliquer la nature et les effets des lois d'Angleterre, et l'engageait à les étudier pour les maintenir quand il serait sur le trône. Cet ouvrage, écrit en latin, a pour titre : *De Laudibus legum Angliæ :* « Eloge des rois d'Angleterre. » Il y a long-temps qu'on l'a traduit en anglais ; il jouit d'une grande autorité, et est fréquemment cité devant nos tribunaux. Personne assurément ne pourra révoquer en doute la véracité des faits rapportés dans un ouvrage écrit par un célèbre jurisconsulte et destiné à un prince. L'auteur savait en le composant qu'il serait lu par tous les jurisconsultes de son temps et par ceux des temps à venir.

Après avoir parlé, d'une manière générale, de la nature des lois d'Angleterre et de la différence qui existe entre ces lois et celles de France, le chancelier prouve cette différence par ses résultats, et est ainsi amené à parler de l'état du peuple français compara-

tivement à celui du peuple anglais. « Les habitants de la France, dit-il, donnent chaque année à leur roi la *quatrième* partie de tous leurs *vins*, et chaque vigneron lui donne en outre le *quart* du profit qu'il retire de la vente de sa récolte. Les villes et les bourgs paient tous les ans au roi de grosses sommes d'argent pour l'entretien de ses hommes d'armes, de sorte que ses troupes, qui sont très-nombreuses, sont nourries et payées aux dépens de la classe moyenne, laquelle habite les villages, les bourgs et les villes. Uue autre charge, c'est que chaque village est obligé d'équiper et d'entretenir deux arbalétriers *au moins* pour suivre le roi dans ses guerres, aussi souvent qu'il lui plaît de les appeler, ce qui lui arrive fréquemment. En outre, chaque village a encore de gros impôts à payer tous les ans pour le service du roi, et ces impôts n'éprouvent jamais la moindre diminution; aussi le paysan, exposé à ces calamités et à beaucoup d'autres encore, y vit dans la plus profonde misère. Il fait de l'eau sa boisson constante, et ne boit jamais autre chose dans tout le cours de l'année, à l'exception de quelques occasions extraordinaires et es jours de fête. Son habillement consiste en un froc de canevas dont la forme ressemble beaucoup à un sac; s'il porte de la laine, ce n'est que de la plus grossière et sous ce froc. Les hauts-de-chausse qu'il porte ne lui descendent que jusqu'aux genoux, et le bas de ses jambes reste nu. Les femmes marchent pieds nus, excepté le dimanche. Les gens de campagne ne mangent d'autre viande que le lard, et encore n'en emploient-ils qu'une très-petite quantité, avec laquelle il font la soupe. Quant aux autres viandes, soit rôties, soit bouillies, ils ne les goûtent

jamais, à moins que ce ne soit les bas morceaux des moutons, des veaux et autres animaux que l'on tue pour les gens d'une condition plus relevée et pour les marchands, auxquels sont encore exclusivement réservés les cailles, les perdrix et les lièvres, *sous peine des galères* pour les contrevenants. Quant à la volaille, les gens de guerre s'en emparent; à peine laissent-ils les œufs aux malheureux paysans comme une espèce de friandise. Si un homme réussit dans son industrie et s'enrichit, il est aussitôt soumis *à la taxe du roi*, laquelle est d'autant plus forte que ses voisins sont plus pauvres, de telle sorte qu'il ne tarde pas à être réduit à la même condition qu'eux. » Le chancelier décrit ensuite la condition du peuple anglais, de ces Anglais d'autrefois que Cranmer, Hume et consorts nous représentent comme des gueux et des mendiants. « Le roi d'Angleterre, dit-il, ne peut changer les lois ni en établir de nouvelles sans le consentement de tous ses sujets *représentés par le parlement*. Tout citoyen anglais est libre d'user et de jouir du produit de ses propriétés, des fruits de sa terre, de l'accroissement de son troupeau, etc. Toutes les améliorations qu'il peut faire à sa fortune, soit par son propre travail, soit par celui des gens qu'il entretient à son service, lui appartiennent en toute propriété, sans qu'il ait à redouter aucun obstacle, empêchement ou refus de la part de qui que ce soit. S'il est molesté ou opprimé d'une manière quelconque, il est toujours assuré d'obtenir satisfaction de celui qui l'a offensé. Aussi les habitants de l'Angleterre sont-ils riches en or et en argent, et possèdent-ils toutes les nécessités et tous les agréments de la vie. Ils ne boivent pas d'eau, si ce n'est à certaines époques de l'année,

mais seulement par motifs religieux et pour faire pénitence. Ils se nourrissent abondamment de viandes, de poissons et de légumes de toute espèce. Ils portent de bons vêtements de laine; leurs lits, leurs couvertures et autres objets sont également en laine, et ils en sont amplement pourvus. Ils possèdent aussi tout ce qui est nécessaire dans un ménage; enfin chacun a, selon son rang, tout ce qui peut contribuer à rendre la vie heureuse et agréable. »

Maintenant allez en Irlande lire ce passage à ces milliers de malheureux qui ne se nourrissent que d'herbes marines; lisez-le à ces infortunés qui dans le Yorkshire disputent aux pourceaux la dégoûtante nourriture que contiennent leurs auges; qui dans le Lancashire et le Cheshire dévorent la chair des chevaux morts; que dans le Hampshire et le comté de Sussex on attelle ainsi que des bêtes de somme à des voitures chargées de gravier, et qui enfin par toute l'Angleterre reçoivent une nourriture plus mauvaise que celle des criminels dans les prisons. Dites-leur, au moment où ils retireront leurs mains de l'auge des pourceaux, la langue encore salie des immondices dont ils se sont repus, dites-leur de crier : *Point de papisme!* Lisez aux misérables que vous avez dupés et dégradés ce récit de l'heureuse condition de leurs ancêtres *catholiques*, lesquels avaient le malheur de vivre sous ce que l'on a impudemment appelé *la superstition* et *la tyrannie papales*, et ce qu'aujourd'hui même nous avons l'audace de ne désigner que sous le nom de *siècles d'ignorance*. Protestants anglais, considérez le tableau de la misère du peuple français à la même époque; et, si vous n'êtes pas encore étrangers à tout sentiment de honte, rougissez

de voir combien il convient aujourd'hui à notre nation ! Hélas ! si l'on avait dit au chancelier que le jour viendrait où le tableau qu'il faisait de la déplorable condition du peuple français de son temps conviendrait exactement au pays qu'il vantait, et où même un état plus dégradant encore pour l'humanité deviendrait le partage des habitants de cette contrée, quelle n'eût pas été sa douleur ! Qu'aurait-il répondu si on lui avait prédit qu'il arriverait un temps où, dans sa patrie, le soldat recevrait un salaire deux fois et même trois fois plus fort que celui du journalier ; où les pommes de terre formeraient l'unique nourriture du laboureur ; où des juges, assis sur le banc qu'il avait occupé lui-même pendant plus de vingt ans, déclareraient solennellement que *du pain et de l'eau* composent généralement l'unique nourriture de l'ouvrier anglais ? Qu'eût-il répondu si on lui avait dit qu'il y aurait un jour une *réforme* accompagnée de la dévastation complète et du pillage total des biens de l'Église et des pauvres, soutenue par des guerres sans nombre, donnant naissance à une dette immense et à des impôts énormes, et nécessitant l'entretien perpétuel d'une nombreuse armée ? A la vue des maux que devaient un jour éprouver ses concitoyens, il aurait pleuré sur le sort de sa malheureuse patrie. Mais si on avait ajouté qu'au milieu même de ces souffrances nous aurions encore l'ingratitude et la bassesse de crier : *point de papisme !* l'injustice et la cruauté de persécuter les Anglais et les Irlandais qui resteraient fidèles à la foi de leurs ancêtres, alors il aurait dit : « Que la volonté de Dieu s'accomplisse ! qu'ils souffrent ! »

On m'objectera peut-être que ce n'était pas l'*Église*

catholique qui rendait alors l'Angleterre si heureuse, mais bien *les lois* qui la régissaient, puisque la France était également catholique. A cela je répondrai qu'en Angleterre l'Église était *la base des lois*, et que la première clause de la grande charte stipulait pour la stabilité de ses droits et de ses propriétés. Il n'en était pas ainsi en France, ni dans aucune contrée de l'Europe. Aussi, par une conséquence toute naturelle, le peuple anglais a-t il perdu plus que tout autre à la réforme.

Au reste, je ne me contenterai pas de rapporter ici le témoignage de Fortescue, et je citerai encore celui de *White*, écrivain qui, dans la chronique du village de Shelbourne, autrefois si célèbre, rapporte un extrait d'un registre où il est dit que la peine infligée aux hommes de mauvaise conduite est *quinze jours de prison, au pain et à la bière*. C'était environ vers l'an 1380, sous le règne de Richard II. Ce fait doit être vrai, car White n'avait aucun motif particulier pour l'inventer à plaisir. Il ne le cite que par hasard, et, quelque peu important qu'il soit par lui-même, encore suffit-il pour faire juger de la manière dont la masse du peuple anglais vivait dans ces temps d'*ignorance* et de *superstition*.

J'ai rapporté, quelques pages plus haut, un acte du parlement rendu sous le règne de Henri VIII, et relatif à la fixation du prix de la viande. Après avoir nommé quatre espèces de viandes, le bœuf, le porc, le mouton et le veau, le préambule ajoute ces mots : *Ces viandes étant la nourriture des classes les plus pauvres*... Ceci n'est assurément pas moins concluant ; c'est une mention accidentelle d'un fait reconnu vrai par le parlement. Mais ce qui malheu-

reusement n'est pas moins vrai, c'est que de nos jours des magistrats ont déclaré en pleine audience que le *pain et l'eau formaient à présent la seule nourriture des pauvres.*

S'il était besoin d'autres preuves pour démontrer que la *réforme* a appauvri la grande masse du peuple, on pourrait encore comparer le salaire qu'un ouvrier recevait pour sa journée, ainsi que le prix de divers objets de consommation avant cette fatale époque, avec les salaires et les prix d'aujourd'hui. Ils avaient été fixés à diverses reprises par des actes législatifs, et, entre autres, par un bill rendu dans la vingt-troisième année du règne d'Édouard III, lequel ordonne qu'à l'avenir les salaires des gens de travail seront réglés et payés de la manière suivante :

	pence.
Une femme pour faner ou sarcler le blé,	1
Un charretier,	3 1/2
Un moissonneur,	4
Pour faucher une acre de pré,	6
Pour battre un quarter de froment,	4

L'évêque Hetwood rapporte, dans le livre qu'il a publié sous le titre de *Pretiosum*, d'après des documents authentiques recueillis sur des registres tenus par des économes de couvent, et qui jouit d'une incontestable autorité, qu'à cette époque les objets dont le détail suit avaient la valeur qu'il indique :

	liv. sterl.	schell.	pence.
Une paire de souliers,	»	»	4
Drap brun large, la verge,	»	1	1
Un bœuf nourri à l'étable,	1	4	»
Un bœuf nourri au pré,	»	16	»

	liv. sterl.	schell.	pence.	
Un mouton gras non tondu,	»	1	8	
Un mouton gras tondu,	»	1	2	
Porc gras de deux ans,	»	3	4	
Une oie grasse,	»	»	2	1/2
Ale (le gallon) (1),	»	»	1	
Blé (le quarter) (2),	»	3	4	
Vin blanc (le gallon),	»	»	6	
Vin rouge (le gallon),	»	»	4	

Il est facile de concevoir que le bœuf, le porc, le mouton et le veau fussent la nourriture *des classes les plus pauvres*, lorsqu'un charretier gagnait dans sa journée plus que la valeur d'une bonne oie grasse, et lorsqu'une femme recevait pour salaire d'une journée de sarclage le prix d'une mesure de vin rouge. Il fallait pour un habit de berger deux verges de drap, qui coûtaient 2 *sch.* et 2 *pence;* or, le moissonneur pouvait alors en gagner un en un peu moins de six jours. Le charretier, de son côté, pouvait gagner presque une paire de souliers par jour, ou un mouton gras en quatre jours, ou bien un porc gras de deux ans en douze jours, ou bien encore un bœuf engraissé à l'étable en vingt jours. Ah! combien le sort de ces gens-là n'était-il pas à plaindre, eux qui étaient *ensevelis dans les bigotes superstitions du papisme!* De nos jours, où le protestantisme répand partout des *torrents de lumière* et appelle tous les hommes à prendre part aux *jouissances de l'esprit*, les magistrats de Norfolk ont déclaré que le

(1) Le gallon est une mesure de quantité qui équivaut à quatre bouteilles

(2) Le quarter équivaut à 300 livres pesant environ.

salaire de la journée d'un pauvre devait être de trois pence, ce qui est un sou de moins que n'avait le charretier dans les temps d'*ignorance* et de *superstition.* Voyez maintenant la différence ! Le journalier *anglican* pourra à peine, avec le gain de sa journée, se procurer six onces de mauvaise viande, tandis que le *papiste* gagnait par jour plus du quart d'un mouton gras !

Mais, me dira-t-on, cette différence provient sans doute de ce que les *papistes* pouvaient travailler plus que les *protestants* et faire plus de besogne en un jour. Prenez-y garde, vous contredisez vos philosophes, qui répètent sans cesse que la religion catholique inspire à ceux qui la professent la paresse et la fainéantise.

Au reste, le meilleur moyen d'arriver à un résultat certain et définitif sur la question qui nous occupe, c'est, en prenant pour point de départ le salaire que recevait dans les temps catholiques un homme pour faucher une acre de pré et battre un quarter de blé, de comparer les salaires d'alors avec ceux d'aujourd'hui, et d'examiner leur rapport avec le prix de la nourriture. Je ne puis à cet effet invoquer ici d'*autorité parlementaire* plus récente qu'un rapport imprimé en 1821 par ordre de la chambre des communes, et constatant le prix des salaires et du blé pendant cette année. Le calcul est établi sur le terme moyen de vingt années.

Si avant la réforme un journalier papiste, en fauchant une acre de pré, gagnait six pence, et en battant un quarter de blé, quatre seulement, ce rapport nous apprend que le journalier anglican gagne au contraire aujourd'hui pour la même besogne 3 schellings 7 pence

3/4, et souvent 4 schellings. Voilà à coup sûr une amélioration; mais examinons un peu maintenant la valeur relative de ces divers salaires avec le prix du *froment* que l'ouvrier a dû acheter pour sa nourriture.

L'acte du parlement que nous venons de citer nous apprend qu'à cette époque le journalier *anglican* payait un boisseau de blé 10 schellings, c'est-à-dire vingt-quatre fois plus que l'ignorant papiste dans les temps catholiques. De sorte que, pour se trouver dans une situation aussi favorable que ce *papiste* d'autrefois, le *protestant* d'aujourd'hui aurait dû recevoir 12 schellings pour faucher son acre de pré au lieu de 3 schellings 7 pence 3/4. J'ose croire que ce point est désormais incontestablement prouvé, et qu'il demeure avéré combien la masse du peuple devait être plus heureuse dans les temps catholiques qu'aujourd'hui. Je pense même que, si les *sociétés bibliques*, et celles dites d'*éducation* et de *connaissance du christianisme* voulaient, comme elles le pourraient facilement, répandre cet ouvrage parmi leurs nombreux élèves, la question de religion que j'ai soulevée serait décidée à jamais.

Mes lecteurs ont dû remarquer que je me suis efforcé de leur démontrer comment tous les documents historiques se réunissent pour prouver la vérité de ce que rapporte Fortescue du bonheur dont jouissait le peuple anglais de son temps. J'aurais pu encore leur citer un passage du *Pretiosum* de l'évêque Hetwood, où il est dit, à l'article d'une fourniture faite à un couvent : « *Trente paires de gants d'automne pour* » *les domestiques*. » Quel est aujourd'hui celui de nos colporteurs et de nos lecteurs de Bible qui s'aviserait

de donner des gants à un *ouvrier!* Que ces hommes d'autrefois étaient *bigots* et *ignorants!*

Veut-on savoir maintenant ce que la réforme et ses partisans ont fait pour former contraste avec le tableau tracé par Fortescue? Ils ont inventé la taxe des pauvres, et ont successivement promulgué les lois relatives à cette matière, qui occupe tant de place aujourd'hui dans notre législation. Les premiers fondements en furent jetés dans la vingt-septième année du règne de Henri VIII, un an avant la confiscation des monastères. Déjà l'action de l'Église catholique en Angleterre était entravée, de tous côtés on voyait surgir des indigents et des mendiants dans un pays naguère encore si heureux. Pour arrêter les progrès effrayants de ce fléau, un acte législatif autorisa, à l'époque dont nous venons de parler, les schériffs, les magistrats et les marguilliers de paroisse, à *lever* des aumônes volontaires, et prononça diverses peines contre les mendiants qui ne renonceraient pas à implorer la pitié publique. On leur coupait seulement un bout de l'oreille pour une première fois; mais, en cas de récidive, ils étaient impitoyablement condamnés à mort.

Le jeune SAINT *Édouard*, pour nous servir de la sacrilége expression de Fox, martyrologiste du parti, commença son règne de protestante mémoire par une loi en vertu de laquelle on marquait d'abord les mendiants avec un fer rouge, après quoi on les réduisait à l'esclavage pour deux années, pendant lesquelles leur maître avait le droit de leur faire porter un collier de fer, de les nourrir au pain et à l'eau, et de les priver de viande : car à cette époque il y avait encore en Angleterre de la viande pour ceux qui tra-

vaillaient. En cas de désobéissance, d'insubordination ou de tentative d'évasion, le malheureux restait esclave pour le reste de ses jours. Quelle épouvantable tyrannie !

Après Edouard vint la *bonne* reine Elisabeth, laquelle après avoir *huit fois*, et toujours inutilement, essayé de faire secourir les pauvres par des aumônes volontaires, crut ne pouvoir pas faire mieux que de recourir à la taxe spéciale qui pèse encore aujourd'hui sur la nation. Avant d'en venir là on avait tenté tous les moyens, et on avait été jusqu'à délivrer des *permissions*, des *priviléges* de mendicité. Ce ne fut qu'à la dernière extrémité qu'on se résigna à prendre ce parti, et à adopter une mesure qui n'a jamais été du goût de ceux qui avaient entre leurs mains les dépouilles de l'Église et des pauvres, et qui pourtant était indispensable. Toutes les tortures et toutes les lois martiales de ce règne de sang n'auraient jamais réussi à contenir le peuple sans l'acte législatif qui établit la taxe des pauvres, acte dont les auteurs semblent, au reste, avoir eu honte eux-mêmes de développer les motifs, car il n'a pas de préambule. Defoe dit quelque part, dans un de ses traités, qu'en « traversant son royaume, et à l'aspect misérable des » bandes qui accouraient au devant d'elle, la bonne » Élisabeth s'écriait souvent : *Pauper ubique jacet !* » Quelle métamorphose, grand Dieu ! Le peuple anglais, de la félicité duquel Fontescue nous a tracé un tableau si naïf, devenu en quelques années une nation de gueux et de mendiants !

Les choses n'allaient guère mieux sous les Stuarts. Il serait toutefois injuste de ne pas reconnaître que la taxe des pauvres eut cet heureux résultat, qu'elle

rendit inutiles les cruautés et les barbaries dont les législateurs s'étaient plu à enrichir les lois relatives à la mendicité. Tant que les impôts restèrent légers, on ne vit réellement qu'un nombre de pauvres très-borné; mais aussitôt qu'ils augmentèrent, ce nombre suivit la même progression, et dès-lors les faiseurs de projets se creusèrent la tête à l'envi pour imaginer le moyen de détruire le paupérisme. Il y en eut un, entre autres, qui avait nom *Child*, et même je crois, *sir Josué Child* (car il était marchand, banquier, et baronnet par-dessus le marché). Cet homme proposa d'établir une commission dont les membres auraient reçu le titre de *pères des pauvres*. Un article de son projet leur donnait le droit d'envoyer ceux de leurs *enfants* qu'ils jugeraient à propos dans les colonies de Sa Majesté, ce qui veut dire de les *déporter*, et de les réduire à l'*esclavage*. De quelle indignation ne se sent-on pas saisi en songeant que d'aussi monstrueux projets ont pu être et sont même journellement débattus en Angleterre sous l'empire de la *grande Charte !*

Quand le libérateur Guillaume nous eut *délivrés*, quand la *glorieuse* révolution fut achevée, quand on eut fait une *guerre*, et créé une *dette* et une *banque* pour détruire à jamais le papisme, le nombre des pauvres s'accrut d'une manière si effrayante que le parlement reconnut la nécessité d'appeler l'attention du bureau du commerce sur cet objet. Locke était membre de ce bureau. Voici un passage du rapport de la commission qui est assez curieux : « La multiplicité des pauvres et la nécessité d'augmenter la taxe destinée à les nourrir sont des choses tellement reconnues de chacun, qu'il ne peut plus y avoir de

doute à ce sujet. Ce n'est pas seulement depuis la dernière guerre que nous sommes en proie à ce fléau, qui, depuis longues années, pèse sur le royaume, et déjà sous les deux règnes précédents le mal allait toujours croissant, comme aujourd'hui. Si l'on en recherche les causes, nous doutons qu'on les trouve dans la rareté des vivres ou dans le défaut de travaux : car la bonté divine n'a pas accordé une moindre abondance à notre époque qu'aux temps anciens, et pendant trois règnes une longue paix a fait prendre à notre commerce un développement aussi étendu que jamais. Il faut donc chercher une autre cause à cette augmentation rapide et progressive du nombre des pauvres ; et nous estimons qu'on ne saurait l'attribuer qu'au relâchement de la discipline et à la corruption, la vertu et l'industrie étant aussi nécessairement les compagnes de la discipline que le vice et la paresse le sont de la corruption. »

Ainsi, vous l'avez entendu, *la faute en était aux pauvres eux-mêmes!* Locke savait pourtant bien qu'à une certaine époque il n'y avait pas de pauvres en Angleterre; mais comme il avait, sous le roi Guillaume, une place largement rémunérée, il glisse rapidement sur ce fait si important, *le relâchement de la discipline*. Que voulait-il dire par là? La spoliation des biens de l'Eglise et des pauvres, l'augmentation des impôts, la disproportion des salaires avec le prix de la nourriture et de l'habillement, le vol des modiques bénéfices du pauvre pour enrichir les agioteurs, voilà les seules et véritables causes du fléau qu'il signalait : il ne l'ignorait pas.

Après Loke vint, sous le règne de la reine Anne, Defoe, qui semble avoir été le père des faiseurs de

projets de nos jours; car Malthus et l'avocat Scarlett n'ont fait que suivre très-humblement ses traces. Il était d'avis, lui, qu'on n'accordât aucun secours aux pauvres; il attribuait leur misère à leurs crimes, et non leurs crimes à leur misère, et prétendait en outre que les ouvriers anglais mangent et boivent trois fois plus que ceux des autres pays. Combien les idées de cet insolent étranger ne différaient-elles pas de celles du chancelier Fortescue, aux yeux duquel la bonne nourriture du peuple était la meilleure preuve de la bonté des lois, et qui semblait prendre plaisir à dire que les Anglais étaient abondamment nourris de viande et de poisson.

Si Defoe avait vécu dans notre siècle de lumières, il lui eût été impossible de voir la luxure parmi le peuple, à moins qu'il ne lui eût envié jusqu'à la chair de cheval, les plantes marines et les immondices contenues dans l'auge des pourceaux, dont, en quelques provinces, il est réduit à faire sa nourriture. Hume, en parlant des maux soufferts par le peuple anglais, dit quelque part qu'ils ont eu du moins ce bon résultat qu'ils ont produit l'état dans lequel se trouvaient ses contemporains. Croyait-il donc cet état préférable à celui des Anglais au temps de Fortescue?

Dans un rapport d'un ministre anglican, publié par la chambre des communes en 1824, on voit que les ouvriers du Suffolkshire sont tous des voleurs trop profondément corrompus pour être jamais convertis. Dans un autre rapport d'un shériff du Wiltshire, on apprend que, pendant l'année 1821, les gens de campagne ne se sont nourris que de pommes de terre. Les juges de la cour du banc du roi ont déclaré que la nour-

riture générale des ouvriers anglais était le *pain* et *l'eau*. Un rapport sur l'état des comtés septentrionaux, publié sur les lieux mêmes, dit qu'un grand nombre d'habitants meurent aujourd'hui de faim, et qu'il en est qui ne mangent que de la chair de cheval ou des grains avariés, tandis qu'il est notoire que le pays fournit des vivres en abondance, tandis que le clergé de l'Église établie par la loi adresse chaque jour à Dieu, dans tous les temples, les *actions de grâces d'usage* pour les temps d'abondance. Une loi récente, qui déclare coupable de *félonie* celui qui arrache une pomme d'un arbre, apprend au monde quel peu de cas on fait de nous et de nos vies; elle doit lui prouver que la nation jadis la plus puissante et la plus vertueuse de l'univers n'est plus qu'une association de voleurs incorrigibles.

J'ai prouvé ce que je m'étais proposé, et ma tâche est désormais achevée. Né et élevé dans le sein de l'Église anglicane, chef d'une famille nombreuse dont tous les membres professent la religion établie, je n'oubliai jamais que dans un cimetière protestant reposent les dépouilles mortelles de mes plus chers parents, auprès de qui la piété conjugale ou filiale aura soin, j'espère, de placer un jour mes restes inanimés, et je n'eus, en prenant la plume pour écrire cet ouvrage, d'autre motif qu'un amour sincère et désintéressé de la vérité et de la justice. Je ne l'adresserai pas aux riches et aux puissants d'entre mes compatriotes, mais aux malheureux, aux pauvres et aux victimes de la persécution et de la proscription. Je n'ignorais pas quelle masse de préjugés et de haines j'allais soulever contre moi; mais à l'aspect du trop long triomphe de la calomnie et de l'erreur sur la religion à laquelle nous

sommes redevables de tout ce que nous avons de grand et de célèbre dans notre pays et dans nos institutions, il me sembla que c'eût été une bassesse de ma part de garder le silence quand je pouvais faire justice de la calomnie et peut-être détromper l'erreur. Il me semble que j'aurais accepté une tache d'infamie en ne méprisant point les traits que pourraient me lancer le mensonge et la folie. Le témoignage d'une bonne conscience est la plus douce consolation de l'homme ici-bas; au milieu des dangers de toute espèce que le désastreux événement dont j'ai examiné la marche et les progrès a accumulés autour de nous, je crois pouvoir dire, la main sur ma conscience, que je n'ai rien à me reprocher, et que je suis innocent de la ruine imminente vers laquelle on précipite notre pays.

FIN.

SOMMAIRES DES LETTRES

CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

FIN DES SOMMAIRES DES LETTRES.

